UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01974693 2

TRANSFERRED
ST. BERNARD'S SEMINARY LIBRARY
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lesconcilesgn02tizz

LES CONCILES GÉNÉRAUX.

LES
CONCILES GÉNÉRAUX

PAR

VINCENT TIZZANI, ARCHEVÊQUE DE NISIBE

CHANOINE DE LATRAN, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ ROMAINE,
MEMBRE DU COLLÉGE THÉOLOGIQUE, DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE D'ARCHÉOLOGIE,
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, LETTRES ETC. DE MARSEILLE,
ETC., ETC., ETC.

TRADUCTION

DE L'ORIGINAL ITALIEN ET INÉDIT

PAR

LE R. P. FR. JOSEPH ANTONIN DOUSSOT,

LECTEUR EN S. THÉOLOGIE
DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS.

Vol. II.

LES CONCILES D'OCCIDENT

ROME
TYPOGRAPHIE SALVIUCCI
Place des SS. Apôtres, n.° 56.
1868

JUL 30 1959

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

En méditant sur l'état moral et religieux de l'Occident vers la fin du XIIe siècle de l'Eglise, afin de me rendre compte de l'importance du Ier Concile général de Latran, mon esprit s'arrêta sur le fameux Pierre de Bruys, originaire du Dauphiné, qui disséminait à cette époque ses funestes doctrines. Entre autres, il soutenait l'inutilité de la Sainte Messe, de la prière et des suffrages pour les défunts. Je me sentais le cœur brisé, en considérant non-seulement l'erreur dogmatique enseignée par ce laïque, mais encore les efforts tentés par ce malheureux pour extirper du cœur humain un instinct naturel que Dieu lui-même y a mis. Je veux parler de cet instinct en vertu duquel nous accompagnons par nos prières au delà du trépas, les âmes de ceux que nous avons le plus chéris. Car la prière pour les morts, en outre des suffrages qu'elle leur procure, établit une communication directe entre les trépassés et nous, puisqu'en Dieu nous demeurons toujours

unis à quiconque s'est endormi dans le baiser du Seigneur. Sous l'influence de pareilles réflexions, je reçus tout à coup une bien triste nouvelle... Ma mère venait de mourir! La plume m'échappa de la main, la nature ressentit cette douleur que nul ne saurait décrire, et me fit recouvrer, du moins pour pleurer, l'usage de mes yeux. Je ne trouvai alors de consolation que dans une seule chose, la Religion. La prière et les suffrages que je pouvais procurer à l'âme de ma mère bien-aimée furent seuls capables d'adoucir l'amertume de mon affliction. J'eus particulièrement recours à l'intercession de Ste Thérèse (dont ma mère portait le nom) afin que, dans le séjour de la gloire, cette grande Sainte présentât à Dieu celle qu'elle avait toujours protégée en ce monde. O femme vraiment vertueuse, dont la vie, riche d'ans et de mérites, était ma plus grande consolation sur cette terre, reçois le faible tribut de ma reconnaissance et de mon amour filial, dans ces lignes que je dicte en les arrosant de mes larmes!

La doctrine de Pierre de Bruys était assurément une doctrine désolante; elle s'accordait pourtant avec les mœurs de l'époque. L'Orient, en proie au schisme Grec, marchait à grands pas vers l'abrutissement. L'Occident, travaillé par des vices dont la monstruosité rappelait ceux des Gentils, s'enfonçait dans les ténèbres répandues par une foule d'erreurs populaires et philosophiques. En proie à la tyrannie féodale, à une mollesse plus qu'asiatique, aux

jalousies des princes, à la subversion des idées fondamentales du juste et de l'injuste, l'Europe, se voyait sur le point d'être totalement envahie par une ignorance dont le règne semblait vouloir s'imposer au moyen de la force brutale substituée à la raison et au droit.

Un phare lumineux et unique resplendissait à travers la profonde obscurité de cette époque : ce phare était le Vatican. Mais les peuples, entraînés par le luxe, par les passions de toute espèce et surtout par l'ambition de ceux qui gouvernaient, ne tournaient point leurs regards vers Rome, ou ne les dirigeaient de ce côté qu'avec crainte. Le Clergé, dont l'influence aurait dû contribuer puissamment au bien des peuples, n'était point tout entier à la hauteur de son importante mission. De leur côté, les Moines, qui auraient dû soutenir et aider le Clergé séculier, cherchaient la plupart du temps à égaler les Evêques et rivalisaient avec eux de luxe et d'autorité. Alors plusieurs Synodes furent célébrés, plusieurs Ordres religieux fondés dans le but de réformer les mœurs; mais les luttes continuelles qu'occasionnait la question des Investitures rendirent le plus souvent inefficaces tant de nobles efforts. Enfin, pour remédier à tous les maux de la société civile et religieuse, un dernier moyen fut tenté, et une réunion générale des Evêques et des Abbés fut résolue par Callixte II. Ce fut ce grand Pape qui convoqua pour la première

fois en Occident un Concile œcuménique ; ce Concile mit fin à bien des désordres, en prévint beaucoup d'autres et fut pour toute la Chrétienté une source de biens incalculables.

C'est par le Ier Concile général de Latran (le IXe de la série des Conciles œcuméniques) que commencera ce second volume, où l'on suivra la même méthode que dans le premier. L'indulgence du lecteur m'accompagnera, je l'espère, pendant tout le cours de cet ouvrage, en voulant bien observer que mon état de complète cécité doit me servir d'excuse en plus d'un cas.

Chapitre Ier

IXe CONCILE GÉNÉRAL, Ier DE LATRAN.

§. I.

Coup d'œil sur l'état de l'Orient et de l'Occident.

A la mort de Photius, en 891, l'Orient resta infecté des erreurs qu'y avait répandues cet ambitieux Patriarche, afin de se rendre indépendant du Chef de l'Eglise, du Vicaire de Jésus-Christ. Le VIIIe Concile général avait, il est vrai, solennellement proclamé par ses Actes la suprématie du Pontife Romain, en même temps que la dépendance du Siége de Constantinople à l'égard de Rome; mais l'esprit de Photius s'était trop incarné dans les Evêques de Byzance, pour ne les pas rendre de fait indépendants du Pape. D'abord, ils ne se séparèrent pas entièrement de l'Eglise Latine; mais le lien qui les retenait encore unis à celle-ci était si faible, qu'il suffisait de la moindre secousse pour le briser. Ils ne s'apercevaient point de l'abîme dans lequel allait tomber l'Eglise Grecque en se séparant de Rome.

Cet état d'union apparente dura jusqu'en 1043, époque à laquelle monta sur le trône Patriarcal de Byzance Michel Cérulaire , qui détacha complètement les Grecs de l'Eglise Romaine. Dévoré d'ambition, sûr d'ailleurs de sa position, à cause de l'autorité et de l'influence qu'il exerçait sur le Clergé et sur le peuple de Constantinople, Michel, marchant sur les traces de Photius, crut le moment venu de rompre entièrement avec le Siége Apostolique. A l'exemple du même Photius, il écrivit à un Evêque, Jean de Trani, pour lui signifier, ainsi qu'à tous les autres Evêques d'Occident, que l'Eglise Latine se trouvait, sur plus d'un point, hors de la droite voie. Outre la croyance que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, il reprochait encore aux Latins la consécration du pain azyme, le jeûne du Samedi, la coutume de ne point s'abstenir de laitage en Carême, la suppression du chant de l'*Alleluia* pendant tout le même temps, l'usage de la chair d'animaux suffoqués. Ce symbole, que l'on peut appeler négatif, était pour Michel Cérulaire la marque principale qui devait servir à distinguer désormais l'Eglise Grecque de l'Eglise Latine. Constantin Monomaque était alors empereur de Constantinople et le Saint Siége était occupé par le Pape Léon IX, illustre par la sainteté de sa vie, sa force d'âme et son zèle Apostolique. Ce grand Pontife réfuta victorieusement les accusations portées contre les Latins par

Michel Cérulaire, déja schismatique de cœur et d'acte. De plus, voulant essayer de changer les dispositions du Patriarche, il envoya, mais en vain, des Légats à Constantinople. Ceux-ci virent tous leurs efforts rendus inutiles par la malice de Michel, et ayant perdu tout espoir de le convertir, fulminèrent contre lui l'excommunication. Michel, de son côté, excommunia aussi les Légats. Mais il ne tarda pas à payer cher sa témérité : l'empereur Isaac Comnène, successeur de Michel VI, redoutant la grande autorité dont jouissait le Patriarche à Constantinople, l'envoya en exil et l'y laissa mourir de chagrin, l'an 1059.

A partir de cette époque, le schisme Grec prit un aspect particulier et se mit en opposition complète avec l'Occident, c'est-à-dire avec l'Eglise Latine. Malgré l'occupation du trône impérial de Byzance par les Latins, en 1204, et l'installation d'un Patriarche Latin à Constantinople, les Grecs ne cessèrent point de s'élire des Patriarches schismatiques, ce qu'ils continuèrent à faire dans la suite. Ce schisme devint la cause de l'ignorance des Grecs et de leur haine invétérée contre les Latins, haine qui fut encore accrue par les expéditions de ces derniers en Orient. Car les Croisades, qui commencèrent vers la fin du onzième siècle, eurent sans doute l'avantage de débarrasser l'Europe d'une foule d'éléments dangereux et de-

meureront à jamais célèbres par les glorieux exploits et les efforts magnanimes d'une multitude de héros Chrétiens; toutefois elles n'en furent pas moins vues de très-mauvais œil par les Grecs schismatiques, qui tenaient à être considérés comme une grande puissance militaire, même en face des innombrables hordes Musulmanes. Mais laissons de côté cette partie, si intéressante d'ailleurs, de l'histoire, et quittons l'Orient en proie à toutes les funestes conséquences du schisme Grec, pour nous transporter en Occident, où d'autres maux, extrêmement déplorables et scandaleux, vont réclamer notre attention.

Avant la célébration du Ier Concile général de Latran, en 1123, la plus grande partie de l'Europe se trouvait plongée dans une ignorance profonde, et, disons le nettement, dans la fange de tous les vices, quoique d'ailleurs l'Eglise ne cessât point de produire une suite d'hommes célèbres par leur science et par la sainteté de leur vie. Les empereurs avaient usurpé l'autorité Pontificale, nommaient aux Bénéfices, aux Abbayes, aux Evêchés, et prétendaient que le droit de donner les Investitures leur appartenait. Il est vrai qu'ils rencontrèrent chez les Souverains Pontifes une résistance continuelle et invincible; mais pleins de confiance dans leur force matérielle, loin de se désister en quoi que ce fût de leurs prétentions, ils poussèrent la violence

jusqu'à jeter des Papes en prison, et les maltraiter d'une façon inouïe. De protecteurs de la Religion (qu'ils auraient du être), ils se firent dispensateurs des dignités Ecclésiastiques et des biens que les princes ou les simples fidèles, soit par reconnaissance, soit *pro redemptione animae*, soit même dans un intérêt temporel, avaient laissés à l'Eglise. Il ne faut donc point s'étonner de ce que certains Clercs, Moines et Evêques se rangeaient alors du côté de l'empereur plutôt que de celui du Pape. Les richesses et les honneurs Ecclésiastiques étaient distribués par le pouvoir séculier. Or quiconque connaît le cœur humain sait combien la vertu est en danger, lorsque l'homme est tenté par l'ambition et par la soif de l'or. Les cours des princes étaient donc plus fréquentées que les Eglises; on visitait les grands de préférence aux pauvres; les pélerins étaient méprisés, l'instruction du peuple négligée; les liens de dépendance qui rattachaient le Clergé inférieur au Clergé supérieur s'étaient affaiblis. Les Moines les plus relâchés entraient eux aussi dans la lice, souvent avec plus de ressources que tous les autres Clercs, grâce à l'influence séculière, et obtenaient ainsi de riches Evêchés. En résumé, le désordre dans le Clergé et dans l'état Monastique, la vie molle des Pasteurs des âmes, l'ignorance partout, tels étaient les fruits principaux des usurpations impériales.

En lisant l'histoire de cette époque, il est impossible de ne point se sentir le cœur brisé, à la vue d'une si profonde corruption de mœurs dans tous les rangs de la société. La Religion était même devenue chez plusieurs un instrument pour satisfaire toute espèce de passions. Nous nous tairions si notre devoir d'historien nous le permettait et si les fautes des hommes pouvaient affaiblir la vérité des enseignements de Jésus-Christ. Mais la vraie Religion demeure intacte au milieu de la perversité des hommes. Nous ne passerons donc sous silence ni les scandales du Clergé ni ceux des laïques. La simonie était à peu près générale parmi les Clercs, et l'on trouvait même jusqu'à des Evêques entachés de ce crime. Guifroy de Narbonne fut excommunié pour cause de simonie par le Pape Victor II, en 1057. Sans parler ici des accusations de simonie portées contre Pierre, Evêque de Florence, par les Moines de Vallombreuse, en 1063, au Concile de Rome, sous Alexandre II, nous trouvons enregistrée par l'histoire l'excommunication fulminée en 1073, contre Geoffroy de Castiglione, pour avoir acheté l'Archevêché de Milan. Tout le monde sait qu'un grand nombre de Conciles furent tenus à Rome, dans le but d'extirper la simonie et le concubinage des Prêtres, (autre plaie de cette époque), par les Papes Clément II, Léon IX, Nicolas II, Alexandre II, Grégoire XII, Urbain II, Pascal II et Callixte II.

Les Pontifes Romains déployèrent contre ces vices la plus grande sévérité, afin d'empêcher que le Sacerdoce chrétien ne devint partout une occasion de scandale pour le peuple, comme il en était une là où se rencontraient des Prêtres incontinents. Nous trouvons, en effet, entre autres exemples, l'Evêque de Verceil excommunié, en 1051, pour un crime semblable à celui que l'Ecriture reproche à David. A Rome même, S. Léon IX, voulant refréner la dépravation des femmes qui ne rougissaient pas de contracter des unions de ce genre avec des Prêtres ou des Clercs, ordonna en 1051, que les coupables fûssent réduites à la condition servile. On ne peut lire dans l'histoire de ce siècle, sans être ému jusqu'aux larmes, tant de douloureux détails, symptômes manifestes de la corruption dans laquelle était tombée une grande partie du peuple Chrétien: la superstition exerçant un empire déplorable sur la multitude, la Religion elle-même réduite en certains lieux à une vraie superstition par les épreuves de l'eau froide, de l'eau bouillante, du fer rouge, des bûchers ardents, des bras tenus immobiles en forme de croix et par cent autres moyens réputés infaillibles, (selon les préjugés d'alors) pour démontrer l'innocence ou la culpabilité des accusés, les mariages contractés souvent contrairement aux Canons de l'Eglise, le concubinage, l'incertitude de la descendance paternelle, les héritages possédés par des enfants illégitimes, les

cloîtres devenus le refuge de personnes d'origine suspecte, les duels fréquents, même chez les Moines, enfin la dignité du lit conjugal foulée aux pieds, les incestes, les adultères, les unions illégitimes mises en honneur. A tant de crimes s'adjoignaient les vols, les rapines, les empoisonnements, les meurtres et toutes les autres conséquences de l'ambition, de l'avarice, et de la luxure. Et comme si tant d'iniquités ne suffisaient pas encore pour combler la mesure, les erreurs et les hérésies se répandaient parmi le peuple. Le Manichéisme avait pénétré dans la société à la faveur des ténèbres de l'ignorance; les cérémonies de l'Eglise étaient méprisées, les prières pour les morts réputées inutiles; Bérenger allait jusqu'à nier la présence réelle de Jésus-Christ dans le T. S. Sacrement, sans parler ici de Pierre Abailard et de ses doctrines erronées sur la Trinité, le libre arbitre et les instincts humains. Les Papes étaient seuls à élever la voix avec autorité contre tant de corruption et Rome seule (bien qu'elle ne fût pas non plus exempte de taches) maintenait haut et ferme le drapeau de la justice, du droit et de la vertu. C'était de Rome, en effet, que se fulminaient les anathèmes contre les plus grands coupables et au besoin contre des personnages couronnés. La simonie, le concubinage des Clercs et les Investitures attiraient surtout les foudres du Vatican ; et celles-ci n'épargnaient ni laïques, ni

Clercs, ni Evêques, ni Empereurs. Grégoire VII dont le nom est devenu synonyme de force d'âme, fit des efforts inouïs pour déraciner de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et de l'Europe entière tant de vices et d'abus. Dieu suscita en outre, à cette époque, des hommes d'une foi ardente, pleins de zèle pour l'honneur du Clergé et de l'État Monastique, de sorte qu'aux travaux Apostoliques des Papes s'unirent des tentatives de réforme parmi les Clercs et les Moines. Sous Nicolas II, le Clergé tant séculier que régulier, reçut de nouvelles et puissantes invitations à embrasser la vie commune. S. Pierre Damien, dont la science égalait la vertu, exhorta les Moines, par ses exemples encore plus que par ses paroles, à mener une vie conforme à la sainteté de leur vocation. S. Anselme, défenseur des libertés Ecclésiastiques, jeta alors un nouveau lustre sur l'Eglise de Jésus-Christ. Au commencement du XIIe siècle, Guillaume de S. Victor fonda une célèbre Abbaye de Chanoines qui devait produire une foule d'hommes illustres par leur doctrine et leur sainteté. En 1119, S. Norbert institua les Chanoines Réguliers de la Congrégation de Prémontré. Avant eux, l'on avait déjà vu surgir des hommes animés du même esprit de foi et qui, en s'efforçant de réformer les Cloîtres, avaient cherché à mettre une digue aux maux de leur époque. S. Robert avait fondé les Cisterciens, S. Jean Gualbert

l'Ordre de Vallombreuse. S. Bruno, Chanoine Régulier, avait institué l'Ordre des Chartreux en 1084. De nombreux asiles s'étaient ouverts de la sorte au repentir et à l'innocence pour expier les fautes passées ou pour persévérer dans la vertu. L'esprit monastique venait de se retremper, le Clergé puisait une nouvelle force dans tant de généreux exemples donnés à la societé Chrétienne, des temps meilleurs semblaient se préparer pour l'Occident, lorsque Callixte II convoqua le Ier Concile général de Latran.

§. II.

Callixte II.

Au moment où ce Pape montait sur la Chaire de S. Pierre, l'Allemagne était en proie aux troubles civils et religieux qu'avait fait naître la question des Investitures; la France retentissait des scandales causés par les divorces de ducs et de comtesses, de plus, des princes de races diverses s'y jalousaient entre eux; l'Italie moitié soumise à l'empereur, et moitié dévouée au Pape, ne pouvait être assurée du sort qui l'attendait; l'Eglise Romaine gémissait sous les maux que lui causait un Antipape, soutenu par les armes impériales; les erreurs théologiques, les excès sociaux, l'ignorance du peuple et du Clergé obscurcissaient à un degré déplo-

rable la vérité et la justice. Guy cinquième fils de Guillaume II le Testard duc de Bourgogne, prit à son avénement au Trône Pontifical le nom de Callixte II. Il était parent des empereurs d'Allemagne, de la reine de France, du roi d'Angleterre et occupait le Siége de Vienne, lorsqu'il fut appelé à celui de Rome en 1119. D'un caractère énergique, courageux protecteur de tous les droits tant publics que privés, intrépide défenseur de la dignité du S. Siége, aussi ferme à corriger les vices qu'attentif à récompenser la vertu, il s'était distingué par toutes ces qualités n'étant encore qu'Archevêque de Vienne; mais on peut dire qu'elles brillèrent en lui de tout leur éclat, lorsqu'il fut assis sur la Chaire de S. Pierre.

Quatre maux surtout, auxquels il fallait remédier ou plutôt qu'il s'agissait d'extirper, attirèrent immédiatement son attention : le schisme de l'Antipape Bourdin, les Investitures, la simonie et l'incontinence des Clercs. En conséquence, il s'appliqua tout entier à cette quadruple tâche, dès qu'il eut été élu Pape à Cluny, après la mort de Gélase II. Il put bientôt s'assurer que son élection avait été ratifiée par les Cardinaux qui n'y avaient point pris part et qui résidaient à Rome. Sa réputation d'homme éminemment vertueux, les liens du sang qui l'unissaient aux familles régnantes, l'estime particulière dont il jouissait auprès des Evêques Fran-

çais et Allemands ainsi qu'auprès des Cardinaux, le rendirent on ne peut plus cher aux Romains. Aussi, lorsqu'il fit son entrée dans la Ville Eternelle, le peuple, les grands et tous les nobles unis au Clergé lui firent l'accueil triomphal que méritaient ses vertus. Alors s'enfuit de Rome Grégoire VIII, autrement l'Antipape Maurice Bourdin qui se réfugia avec sa faction à Sutri. Là il se fortifia, dans la crainte d'être attaqué et écrasé par les forces dont le Pape pouvait disposer, et attendit du secours de la part de l'empereur Henri V. Mais ce dernier hésita et Bourdin, en comptant sur l'appui de ce prince, s'illusionna autant qu'il avait su voir juste en redoutant d'être surpris par les troupes de Callixte. Celui-ci soutenu par la noblesse, et plus encore par l'enthousiasme du peuple de Rome, réunit une armée nombreuse à la tête de laquelle il plaça Jean, Cardinal de Crême. Lui-même suivait de près. Lorsqu'on fut arrivé devant la ville, Callixte la fit entourer par les troupes et après avoir fait tomber une partie des murailles, obligea Bourdin à se rendre. Ce Moine intrigant qui, avec l'aide d'Henri V, avait usurpé la Tiare et soutenu en retour cet empereur contre Paschal II dans la question des Investitures, fut alors amené à Rome. On l'y promena à travers les rues monté à rebours sur un chameau dont il tenait la queue au lieu de bride, tandis qu'une peau de mouton san-

glante jetée sur ses épaules figurait la pourpre. La populace de Rome, que les mœurs du temps avaient familiarisée avec ces sortes de spectacles, aurait, au milieu des éclats de rire, mis en pièces l'Antipape, si l'autorité de Callixte II n'était point intervenue. Le Pape assigna d'abord à Bourdin pour prison l'Abbaye de Cave, mais il le fit transporter ensuite, pour plus sûreté, dans le château de Fumone auprès d'Anagni; ce fut là que l'Antipape mourut quelques années après. Sur une muraille du palais de Latran on peignit alors le Pape Callixte II ayant sous ses pieds l'Antipape Bourdin.

Débarassé de ce dangereux rival, Callixte II s'appliqua sans retard à rétablir l'ordre dans le gouvernement de Rome et dans celui de l'Eglise. A Rome, il fit la guerre au pouvoir tyrannique des nobles, réprima l'esprit séditieux des habitants, détruisit les tours de *Cencio* et celle de *Donna Bona* qui était devenue un repaire d'assassins et une sentine de vices; enfin il refréna si efficacement les excès du peuple que personne, soit Romain, soit étranger, n'osait plus porter d'armes.

Pour ce qui concerne l'Eglise universelle, déjà, avant de venir à Rome, Callixte avait tenu un Concile à Toulouse, où il avait réglé certaines matières disciplinaires et condamné les erreurs de Pierre de Bruys sur la Messe, sur le baptême des enfants, sur la prière pour les morts etc. Les Evêques de Lan-

guedoc assistèrent à ce Concile. Le Pape avait ensuite tenu à Reims un autre Concile, dans lequel il avait excommunié l'Antipape Bourdin et l'empereur d'Allemagne, accueilli Hildegarde, comtesse de Poitiers, et écouté les plaintes de Louis VI, dit le Gros, contre le roi d'Angleterre, ainsi que celles de plusieurs Evêques contre l'Abbé Pons de Cluny. Dans ce dernier Synode, le Pape était assis sur un trône élevé et placé à une certaine distance des siéges des Cardinaux et des Evêques, présents au nombre de 425; chacun d'eux tenait à la main un cierge allumé, qu'il éteignit au moment où l'on prononça les excommunications. Le Concile fit plusieurs décrets touchant les Investitures, les simoniaques, les Clercs incontinents et ceux qui exigeaient de l'argent pour administrer les Sacrements, ensevelir les morts etc. Henri V comprit dès lors combien de difficultés il rencontrerait sur son chemin, s'il tentait de se comporter à l'égard de Callixte II comme il avait agi vis-à-vis de Paschal II ; en conséquence, il crut prudent de sortir de la voie périlleuse dans laquelle il s'était engagé, et après bien des tergiversations, il finit par conclure la paix avec le Pape, comme nous le verrons en son lieu. Callixte, plus qu'aucun autre, désirait ardemment cette paix, non-seulement à cause des dangers qui menaçaient l'Eglise en Italie, mais encore à cause de ceux qu'elle courait en Orient. Ce fut pour éten-

dre à la Chrétienté toute entière ce bienfait de la paix qu'il convoqua un Concile général dans l'Eglise de Latran. De ce Concile devaient sortir des lois très-sévères contre la simonie, la vente des biens ecclésiastiques et l'incontinence des Clercs.

§. III.

Le Cardinal Lambert.

Les grandes intelligences unies aux grandes vertus produisent les grands hommes. Cependant les grands hommes ne sont pas toujours reconnus de tous, parce que les contemporains ne sont pas toujours justes dans l'appréciation des mérites et des qualités des personnages vivants. Il n'en fut point ainsi pour Lambert, Cardinal-Evêque d'Ostie, qui remplaça Callixte II sur le Siége Apostolique et prit le nom d'Honorius II. Sa haute intelligence et ses vertus furent appréciées à Rome, dès qu'il y vint traiter les affaires dont l'avaient chargé les habitants d'Imola, qui le considéraient comme un des leurs; car il était né au château de Fiagnano, situé dans leurs environs. Il avait étudié d'abord à Pise et acquis une vaste science qu'il accrut encore chez les Chanoines Réguliers (peut-être ceux du *piccolo Reno* de Bologne), si toutefois il ne devint pas lui-même membre de l'Ordre des Chanoines de Latran. Quoiqu'il en soit, il se

montra digne de l'estime publique et s'éleva par son mérite, malgré l'humble condition de sa famille, aux premières dignités de la Cour Pontificale. Les luttes entre le Sacerdoce et l'empire, les persécutions que les Papes avaient à souffrir de la part des empereurs Allemands, les ambitieux efforts des princes de Pouille, de Calabre et de Sicile, les factions suscitées par les Frangipanes à Rome même, les mœurs dissolues du Clergé et du peuple, particulièrement dans la Haute-Italie et en Allemagne, étaient autant de sujets qui préoccupaient l'esprit de Lambert. Il avait d'ailleurs sous les yeux les funestes conséquences de tous ces maux pour l'Eglise et pour la société. Contre un aussi déplorable état de choses réagissaient le zèle et le courage des Papes, parmi lesquels Grégoire VII s'offre par dessus tous les autres à notre admiration. Il ne faut donc point s'étonner si, profondément touché des souffrances du peuple Chrétien, Lambert consacra toutes les ressources de sa science et de son esprit à procurer le bien de l'Eglise, lorsqu'il fut envoyé par Callixte II à l'empereur Henri V, afin de mettre un terme à la cause principale des calamités publiques, c'est-à-dire à la querelle des Investitures. Le Pape ne pouvait assurément faire un meilleur choix pour traiter une affaire aussi importante et qui, depuis cinquante ans; avait fait verser tant de larmes à l'Eglise.

Dans cette légation devenue si célèbre, le Cardinal Lambert eut besoin de prudence pour aplanir les difficultés, de perspicacité pour éviter les piéges, de prévoyance pour peser l'avenir, de charité pour adoucir l'obstination hautaine des princes Allemands, de zèle Apostolique pour faire accepter la justice, de force d'âme enfin pour soutenir imperturbablement les droits de l'Eglise contre les violences de l'empereur. Henri V et ses ministres tergiversèrent pendant quelque temps; ils ne pouvaient souffrir de se voir en face d'un homme dont les vertus leur reprochaient leur propre corruption et celle de leur siècle, et dont la capacité rendait vaines toutes les intrigues de la cour impériale. A la fin, l'empereur dut céder, et le Cardinal Lambert s'acquit, par l'heureuse issue de ces négociations, une gloire que la grandeur des maux épargnés et l'importance des biens procurés ainsi à la société civile et religieuse peuvent seules faire apprécier dignement. Nous verrons Lambert remplir à Mouzon les fonctions de Légat auprès d'Henri V, nous le verrons, à Reims, faire partie du Concile; à Worms, stipuler l'accord entre le Pape et l'empereur ; sur les bords du Rhin, absoudre Henri de l'excommunication; au Concile de Latran, assister à la ratification du Concordat. Après avoir de la sorte si bien mérité de l'Eglise, il sut s'attirer l'admiration même des Frangipanes, dont le parti

s'était rendu de plus en plus redoutable à Rome. En effet, à la mort de Callixte II, Théobald *Bocca di pecora* fut élu Pape, sous le nom de Célestin II, (Platina lui donne le nom de Clément) dans la chapelle de S. Pancrace, à S. Jean de Latran, le 21 Décembre 1124. Pendant qu'on chantait le *Te Deum,* Robert Frangipane fit violemment irruption dans l'Archibasilique, au nom de son frère Léon, écarta Célestin, se saisit du Cardinal Lambert et voulut le faire revêtir des habits Pontificaux. Le tumulte qui s'éleva alors, les acclamations du peuple en faveur de Lambert, la crainte qu'inspirait le parti des Frangipanes, mirent dans tout son éclat la vertu de Célestin et celle du Cardinal. Le premier, pour assurer la paix à l'Eglise Romaine, renonça à la Papauté; le second renonça de son côté à toute prétention au trône Pontifical, et ce ne fut qu'après avoir été canoniquement élu, qu'il accepta solennellement la Tiare et prit le nom d'Honorius II, le 28 Décembre, jour de son couronnement par l'Archidiacre Grégoire, depuis Pape sous le nom d'Innocent II.

Si, n'étant encore que Cardinal, Lambert fit de grandes choses pour l'Eglise de Jésus-Christ, il en opéra de bien plus grandes encore lorsqu'il fut assis sur la Chaire de S. Pierre. Il délivra Baudouin II, roi de Jérusalem, des mains des Sarrasins; il conclut un traité de paix avec Roger II,

roi de Sicile, et lui donna l'investiture des principautés de Pouille et de Calabre en 1128, après l'avoir absous de l'excommunication; il défit Conrad III et le contraignit de se retirer en Allemagne. Il s'efforça de réformer les mœurs du Clergé, bien que, pour des motifs indépendants de sa volonté, il ne put châtier les meurtriers d'Arnulphe, Moine, Prêtre ou Ermite, qui s'était élevé avec force dans ses prédications contre les déréglements des Clercs. Il fit pénétrer la Religion dans différents royaumes. Il eut la gloire, rare en ce temps là, d'avoir honoré et protégé singulièrement les savants. Parmi ceux-ci nous devons mentionner Pons, Abbé de Cluny, que Callixte II avait adjoint à Lambert lorsque, du Concile de Reims, il les envoya tous les deux à Henri V, en qualité de Légats. Nous citerons encore Hildebert, docte Evêque, qui s'acquit un grand renom, à cette époque, par ses poésies élégiaques, et aussi Hugues de S.Victor, si célèbre par ses ouvrages nombreux et variés.

Honorius II mourut dans le monastère des SS. André et Grégoire au mont Célius, où il s'était fait transporter malade du palais de Latran. Il fut enseveli dans la Basilique de Latran.

§. IV.

Les Investitures.

Tout le monde sait et nul ne conteste que l'Eglise, commença du temps de Constantin, à recevoir fréquemment des donations de la part des princes ou du peuple, soit pour construire des Eglises et subvenir aux besoins du Culte Catholique, soit pour entretenir les Ministres du Sanctuaire et pourvoir par le moyen de ceux-ci aux nécessités spirituelles des Diocèses, soit enfin pour fonder et doter des Monastères. Mais ce fait n'autorise personne à attribuer aux princes ou aux laïques, de n'importe quelle condition, voire même aux donateurs eux-mêmes, le droit de nommer, sans tenir compte des Canons de l'Eglise, aux Bénéfices Ecclésiastiques et en même temps aux dignités annexées à ceux-ci. Nier cette vérité serait nier non seulement le droit de légitime possession fondé sur le titre de donation ou même sur tout autre titre, mais encore le droit, que possède l'Eglise Catholique (droit qui Lui est propre, et qui est né avec Elle) de régler sa Hiérarchie selon les instructions que Lui a laissées son divin Fondateur. Or nier que la Sainte Eglise ait ce droit revient à nier son fondateur Jésus-Christ. Car Notre-Seigneur, en établis-

sant son Eglise, l'a constituée (ce qu'elle est en effet) une société parfaite, indépendante du pouvoir civil, et possédant une Hiérarchie soumise à un Chef unique, qui est le Pontife Romain. Aussi avons-nous peine à comprendre comment certains auteurs, Catholiques, mais voulant flatter le pouvoir civil, en soient venus au point d'attribuer aux princes des droits que ceux-ci ne possédèrent jamais, ou bien qui furent simplement tolérés par l'Eglise, ou librement concédés par les Papes. En même temps, ces auteurs stigmatisent l'autorité Pontificale, comme empiétant sur les droits des souverains et usurpant des prérogatives qui ne lui appartiennent pas et ne peuvent lui appartenir. C'est ainsi que nous voyons les Papes jugés par les *Régalistes,* à cause de la résistance invincible que le Saint Siége opposa aux empereurs dans la question des Investitures.

Les princes s'étaient montrés d'abord généreux et libéraux envers l'Eglise; ils l'avaient enrichie de biens temporels et avaient largement doté les menses Episcopales; ils furent ensuite les défenseurs de ces mêmes biens contre quiconque osait les usurper. Naturellement, cette sorte de tutelle, exercée sur les biens ecclésiastiques, donna naissance, dès l'origine, entre les princes et les Evêques, à des rapports qui, de la part du prince, revêtirent bientôt le caractère de mise en possession et, de la part de l'Evêque, le caractère d'acceptation. Toutefois l'idée

de collation d'une autorité spirituelle, de la part du prince, ne pouvait évidemment être attachée à l'acte réciproque par lequel se transmettait la possession des biens ecclésiastiques, puisque l'organisation même donnée à l'Eglise par Jésus-Christ s'y opposait. Plus tard cet acte prit, comme il arrive ordinairement en pareil cas, une forme déterminée et sensible, qui se résuma dans la remise de l'anneau et de la crosse, c'est-à-dire d'insignes propres à indiquer que les biens donnés à tel Evêché ou à telle Abbaye appartiendraient désormais à tel Evêque ou à tel Abbé, nommés aux dignités ecclésiastiques correspondantes. Jusqu'ici le prince, en remettant l'anneau et la crosse, mettait simplement l'élu en possession de biens ecclésiastiques, ce qui n'impliquait aucune opposition de la part de l'Eglise. Celle-ci, au contraire, donnait sans cesse occasion à de nouvelles largesses de la part des princes, en aidant et soutenant ces derniers par la force de la Religion, qui ne fait jamais défaut aux protecteurs et aux défenseurs de l'Eglise de Jésus-Christ. Tant que réellement les Souverains se comportèrent en vrais protecteurs de l'Eglise, comme Clovis en France et comme les premiers rois d'Angleterre, et tant que l'ambition de commander et l'amour des richesses demeurèrent bannis du Clergé, la remise de la crosse et de l'anneau ne fut considérée que comme une simple formalité. Les Papes eux-mêmes regar-

daient la collation de ces insignes par les princes, comme un acte indifférent; car ils se voyaient d'ailleurs reconnus par le pouvoir civil, par le Clergé et par le peuple comme Vicaires de Jésus-Christ et comme possédant la suprême juridiction sur l'Eglise universelle. C'est pour cette raison que sous Charlemagne, sous les trois Othons et sous S. Henri, aucune réclamation ne s'éleva de la part de Rome contre les Investitures, données par ces empereurs avec un esprit de soumission sincère à l'autorité Pontificale. Mais plus tard on prétendit que la remise de l'anneau et de la crosse exprimait aussi la transmission de la juridiction spirituelle ; en même temps, l'on choisissait exclusivement pour exercer celle-ci des hommes entièrement dévoués aux intérêts du prince, ce qui favorisait singulièrement la simonie dans la nomination aux Bénéfices. Alors les Papes , gardiens jaloux et défenseurs-nés des droits de l'Eglise, voyant dénaturée la signification des insignes de la crosse et de l'anneau devenus, aux yeux du peuple même, les symboles d'une juridiction spirituelle que semblait conférer la puissance séculière, commencèrent à s'opposer à ce mode d'Investitures. En outre, les Evêques et les Abbés prêtaient aux princes le serment de fidélité, en posant leurs mains consacrées sous celles des empereurs et des rois. Cet abus avait déjà été réprouvé d'Urbain II et de Pascal II, précisément à cause de l'in-

convenance de placer sous les mains d'un laïque des mains sur lesquelles avait coulé l'onction sainte.

Examinons maintenant comment le mal augmenta et comment prit naissance cette lutte fameuse entre le Sacerdoce et l'empire, lutte qui coûta tant de larmes à l'Eglise. Nous dirons la vérité sans détours, afin que l'on puisse mieux juger l'époque dont nous nous occupons.

Au moyen-âge, les Bénéfices Ecclésiastiques étaient fort riches et les biens des Evêchés et des Abbayes consistaient en fiefs et en châteaux, surtout en Allemagne, où Charlemagne avait, comme en France, montré une grande générosité envers le Clergé, en partie dans le but d'assurer l'obéissance de ses sujets que lui maintenait fidèles, tout au moins, la crainte des excommunications, comme l'observe Guillaume de Malmesbury (*De gestis Anglorum Lib. V*). Les Evêques et les Abbés devaient alors promettre fidélité aux rois et aux empereurs de qui dépendaient ces fiefs et ces châteaux. La tentation d'acquérir des richesses aux dépens de l'Eglise devenait naturellement très-forte chez ceux qui, dépourvus de science et disposés (s'ils ne l'avaient déjà fait) à adopter des mœurs corrompues, mettaient dans la possession des biens temporels et des dignités ecclésiastiques toute la satisfaction de leurs désirs. Il ne faut donc pas nous étonner si, à cette époque d'ignorance géné-

rale, nous voyons mis en usage, dans le but d'obtenir Évêchés et Abbayes, des moyens tout-à-fait indignes et que l'on ne saurait trop réprouver. Déjà, en Orient, les cours séculières avaient été cause de la décadence du véritable esprit ecclésiastique, sans lequel un Évêque perd la force et le courage sacerdotal, dont il a besoin pour reprocher leurs crimes non-seulement aux peuples, mais aux souverains eux-mêmes. L'Europe assista bientôt à un spectacle semblable. Par l'entremise d'influents courtisans, l'on marchandait les dignités de l'Église, et à certains temps et sous certains princes, elles étaient presque toujours dévolues à celui qui avait payé la somme la plus considérable comme prix soit de l'Évêché, soit de l'Abbaye qu'il voulait obtenir. Il faut reconnaître d'ailleurs que l'ambition humaine trouvait dans ces dignités de quoi se satisfaire amplement. Les Évêques et les Abbés étaient de petits souverains, dépendants, il est vrai, jusqu'à un certain point, des rois et des empereurs, mais souvent aussi considérés comme plus puissants que ces derniers, qui n'exerçaient pas un double pouvoir sur leurs sujets, comme les Prélats.

Ceux-ci devaient donc ordinairement leur élévation à la simonie et à l'autorité royale. Le Pape n'était plus rien pour eux. Une fois que les liens qui les unissaient à Rome eurent été affaiblis de la sorte, les Évêques et les Abbés devinrent généralement,

mais surtout en Allemagne, plus séculiers qu'ecclésiastiques, plus désireux d'accroître leurs richesses que de soulager les pauvres, plus préoccupés des intérêts de la terre que de ceux du Ciel, plus disposés à se livrer à la dissipation qu'à vivre dans le recueillement et dans la retraite, plus portés à satisfaire leurs passions qu'à conserver ou acquérir l'esprit de leur état, plus passionnés pour les tournois, les joûtes et les parties de plaisir que pour l'édification et la culture spirituelle de leur peuple. Outre l'ignorance, cause première de tant de maux, la simonie, l'incontinence du Clergé et la démoralisation du peuple accompagnaient un pareil état de choses. Souvent, il arrivait que les princes, en disposant simoniaquement des Évêchés, se préoccupaient uniquement du profit qu'ils en retiraient, sans s'inquiéter même s'ils les confiaient à des individus sachant au moins lire. En effet, nous trouvons rapporté dans Brunon de Mersebourg qu'un certain Évêque, nommé Hermann Vis-Domino, lisant une leçon de la Genèse dans sa Cathédrale, lut: *Terra autem erat inanis et vacat.* Ce même Évêque fut condamné par Grégoire VII comme ignorant et simoniaque. Que l'on vendît les Évêchés, c'est ce que nous apprend d'ailleurs l'aveu qu'en fit, avec un raffinement d'hypocrisie, le tyran Henri IV écrivant à S. Grégoire VII : *Ecclesias ipsas vendidimus.* L'ignorance et la simonie n'étaient pas même

toujours dans ces temps malheureux des titres suffisants pour obtenir un Siége Épiscopal, il fallait encore y joindre quelquefois une difformité personnelle. C'est ce que nous apprend la chronique de Lambert, relatant qu'après la mort de S. Annon, Archevêque de Cologne, Henri IV plaça de force sur cet illustre Siége, malgré l'opposition du Clergé, Hidulphe, Chanoine de Goslar, bien que *Statura pusillus, vultu despicabilis, genere obscurus, nec animi nec corporis virtutibus quidquam tanto Sacerdotio dignum praetenderet.* Nous trouvons encore, dans le même Lambert, un autre exemple de simonie, lequel peut achever de nous faire connaître l'état moral de cette malheureuse époque : Robert, surnommé *Nummularius,* acheta l'Abbaye de Reichenau, *enumeratis in aerarium regis* (c'est-à-dire de Henri IV) *mille pondo argenti purissimi.*

§. V.

Les Investitures, de Grégoire VII à Callixte II.

Les Pontifes Romains ne pouvaient rester indifférents à tant de maux ni omettre de s'appliquer énergiquement à les extirper de la société Chrétienne. De nombreux obstacles, il est vrai, s'opposaient à l'application des remèdes qui paraissaient nécessaires. Le mal était surtout trop

profondément enraciné chez le Clergé. Les déréglements du Clergé d'Allemagne s'étaient étendus jusqu'en Italie où les empereurs envoyaient des Évêques Allemands, comme ce fut le cas à Vérone, Pola, Spolète et d'autres villes encore. Ces Évêques ignoraient la langue Italienne, comme les Italiens ignoraient l'Allemand, de sorte qu'à toutes les misères morales énumérées plus haut, s'ajoutait l'inconvénient que le Pasteur et le troupeau ne pouvaient se comprendre. De plus, l'arrogance des Évêques impériaux vis-à-vis du S. Siége (car ils ne reconnaissaient que l'empereur pour auteur de leur promotion à l'Épiscopat) portait la plus grave atteinte à la dignité du Clergé. Alexandre II en fit l'expérience, lorsqu'il voulut extirper de la Lombardie le concubinage des Prêtres. Il tint des Synodes, mais sans rien obtenir.

Après lui, nous apparaît le grand et Saint Pontife Grégoire VII. Élu Pape dans la Basilique Eudoxienne, où se conservent les chaînes de S. Pierre, il se sentit sans doute, en les contemplant, pénétré du même sentiment d'intrépidité qui avait fait mépriser au Prince des Apôtres les liens dont on l'avait chargé. Ayant ceint la Tiare Romaine et puisé une nouvelle force auprès de ces chaînes vénérées, Grégoire dirigea ses regards perspicaces sur le monde entier, afin de découvrir les maux qu'il devait principalement chercher à extirper de la

société Catholique. Il reconnut immédiatement la nécessité de réformer le Clergé, souillé de simonie et d'incontinence, en grande partie à cause des Investitures. En conséquence, le courageux Pontife s'attaqua à celles-ci, d'autant plus qu'avant d'être élu Pape il avait déjà eu occasion de constater combien elles étaient funestes à l'Église. Ce grand type historique de Grégoire VII, rayonnant à la fois de force d'âme et de sainteté, est une des plus belles gloires du Siége Apostolique et de la ville de Rome; car c'est à Rome, et non point à Soano, qu'il naquit, comme nous l'atteste son intime ami S. Hugues, Abbé de Cluny, au rapport de Guillaume de Malmesbury. Si Grégoire VII (selon le portrait que nous en a laissé le même S. Hugues) était petit de stature et de basse extraction, il s'ennoblit, n'étant encore que jeune Moine, à S. Jean *ante portam Latinam*, où il se distingua de tous ses confrères par ses rapides progrès dans l'étude et dans la vertu. Aussi, n'est-il point étonnant que, dès avant son élevation à la Papauté, il ait montré contre les oppresseurs de la liberté de l'Église un zèle ardent, qui le rendit particulièrement cher à Léon IX. En effet, quand ce dernier, désigné Pape, comme chacun sait, par Henri III, voulut s'arrêter à Cluny où S. Hugues était Abbé, il fut dissuadé par Hildebrand, alors Moine dans ce monastère, de porter les habits Pontificaux

avant de s'être fait régulièrement élire par le Clergé Romain. Le futur Grégoire VII disait à Léon IX : *Illicitum esse per manum laicalem Summum Pontificem ad gubernationem totius Ecclesiae violenter introire.* S. Léon suivit le conseil d'Hildebrand qu'il amena avec lui à Rome, et s'appliqua à procurer la liberté des élections sacrées; toutefois, la question des Investitures en demeura toujours au même point sous son Pontificat. Grégoire VII monta ensuite sur le Siége Apostolique. Il ne se laissa ni tromper par la politique impériale, ni intimider par les menaces de Henri IV. Dans trois Conciles célébrés en 1074, 1075, 1076, il condamna en premier lieu la simonie, fruit principal des Investitures; en second lieu, le concubinage des Prêtres; enfin, en troisième lieu, il excommunia Henri, roi de Germanie, et tous ceux qui soutiendraient les prétendus droits d'Investiture. Il décréta, en même temps, la déposition de tous les Clercs qui avaient reçu l'investiture royale et leur étendit l'excommunication. Grégoire eut beaucoup à souffrir, à cause de ces décrets, et fut réduit à mourir en exil, si toutefois l'univers entier n'est point la patrie du Pontife Romain.

§. VI.

Les Investitures sous Callixte II, du Synode de Toulouse à la Diète de Worms.

A peine asssis sur la Chaire de S. Pierre, Callixte II célébra deux Synodes de la plus haute importance, l'un à Toulouse et l'autre à Reims. Dans celui de Toulouse, auquel prirent part les Évêques du Languedoc, il pourvut par des lois très-sages à la discipline de l'Église et à la liberté des élections sacrées; en outre, il condamna Pierre de Bruys, dont nous avons parlé plus haut. A Reims, non-seulement il condamna les Investitures, mais encore il excommunia Henri V. Ce dernier incident mérite d'être rapporté ici afin de faire mieux apprécier les conséquences du grand acte accompli par Callixte.

L'élection du nouveau Pape venait d'être reconnue par l'Épiscopat, en particulier par celui d'Allemagne et de France. Beaucoup d'Évêques, las des guerres et des controverses suscitées par la querelle du Sacerdoce et de l'empire, exhortèrent Henri V à se réconcilier avec le Pontife Romain. Henri se trouvait alors à Tribur, château royal situé entre Mayence et Oppenheim, et il y tenait une Diète; c'était en 1119. Le Concile de Reims offrait d'ail-

leurs à l'empereur une occasion favorable pour mettre un terme aux dissensions. Henri, que l'ambition et la crainte rendirent d'abord indécis, consentit enfin à ce que le Pape lui envoyât des Légats pour conclure un accord. Après que ceux-ci et l'empereur eurent échangé leurs idées, on arrêta les articles d'un Concordat, auquel Henri apposa sa signature. Cet acte fut rédigé entre Metz et Verdun, et l'empereur promit aux Légats de le ratifier en présence du Pape, avec qui il désirait traiter personnellement et définitivement la question à Mouzon, le 24 Octobre de la même année 1119. Nous rapporterons les expressions mêmes de ce Concordat lorsque nous viendrons à parler du Ier Concile général de Latran.

Sur ces entrefaites, le Pape Callixte, qui avait résolu de célébrer, vers la mi-Octobre, un Concile à Reims, s'y trouva environné de plusieurs Cardinaux, de quinze Archevêques, de plus de deux-cents Évêques et d'autant d'Abbés, en tout 427. L'Archevêque de Mayence, Adalbert, s'y rendit en grande pompe, accompagné de huit Évêques et avec une escorte de cinqcents cavaliers. Callixte, désirant le recevoir avec honneur, envoya au devant de lui le comte Hugues de Troyes avec une nombreuse suite de gens armés. Le 20 Octobre, Callixte ouvrit le Synode par un discours qui ne respirait que l'esprit de conciliation. Le Pape vou-

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

lut ensuite que l'on donnât aux Pères lecture du Concordat signé par l'empereur. Ce fut Lambert, Évêque d'Ostie, qui fit cette lecture en latin; l'Évêque de Châlons la fit ensuite en français. Le lendemain, eut lieu la réception du roi Louis VI, dit *le Gros,* qui venait exposer ses griefs contre le roi d'Angleterre et les soumettre au jugement du Pape; tant était grande à cette époque l'influence exercée par le Pontife Romain! Hildegarde, comtesse de Poitiers, entourée de ses dames d'honneur, fut également introduite dans la salle du Concile et y déposa plainte contre son infidèle mari, le comte Guillaume, duc d'Aquitaine. Callixte, ayant à cœur de terminer heureusement l'affaire du Concordat, ordonna, dans ce but, des prières et avant de partir pour Mouzon, où il devait se rencontrer avec Henri V, le pieux Pontife voulut faire, pieds nus, avec tous les Pères du Synode, une procession pénitentielle, depuis la Cathédrale jusqu'à l'Église de de S. Remy. Le 22 Octobre, il se mit en route accompagné de plusieurs Évêques, de Lambert, Cardinal d'Ostie, et de Jean, Cardinal de Crême. A son arrivée, il envoya à l'empereur quatre personnages de distinction, chargés d'inviter ce prince à tenir sa promesse et à ratifier le Concordat. Ces personnages étaient les deux Cardinaux, l'Évêque de Châlons et Pons, Abbé de Cluny. Avant d'être introduits en présence de l'empereur, les en-

voyés du Pape dûrent passer au milieu des soldats, qui branlaient contre eux leurs lances et cherchaient à les effrayer. Henri V s'était fait entourer de trente mille hommes rangés en ordre de bataille. Dès que les Légats eurent commencé à discourir avec l'empereur, ils virent clairement quelles étaient ses intentions; car il refusa de ratifier le Concordat et nia d'y avoir précédemment donné son consentement. Quand l'Évêque de Châlons lui montra la signature impériale, Henri allégua alors que ce Concordat était trop onéreux et ajouta que d'ailleurs il ne pouvait rien faire sans le consentement des grands de l'empire. Toutefois, il promit de donner une réponse définitive le lendemain. Pendant la nuit, eurent lieu plusieurs colloques entre les Légats Pontificaux et les ministres de l'empereur; car ceux-ci voulaient s'assurer que l'excommunication de Henri serait levée et qu'il ne serait pas obligé d'en recevoir pieds-nus l'absolution. La réponse que l'empereur avait promise fut telle qu'on la craignait, c'est-à-dire un refus positif de ratifier le Concordat. Callixte, ne voulant pas demeurer plus longtemps la dupe de ce prince, s'en revint en toute hâte à Reims, où le Concile était encore assemblé. Là, par l'intermédiaire du Cardinal Jean de Crême, il fit connaître aux Pères tout ce qui s'était passé. En conséquence, le jour suivant, on régla diverses questions, entre autres celle des In-

vestitures, et l'on donna lecture d'un Canon qui avait été préparé à cet effet, mais qui excita parmi les laïques et les Clercs un murmure scandaleux de désapprobation. On modifia alors le Canon projeté, de manière à conserver intact le droit de patronage des laïques. Cette Session dura six heures. Le Concile fut clos le 30 Octobre par la lecture des Canons, dont le second a rapports aux Investitures. Ils se trouvent rapportés dans le *Spicilége* de d'Achéry (*T. II*). Mais l'acte le plus remarquable de ce Synode fut l'excommunication que l'on fulmina contre Henri V et contre l'Antipape Grégoire VIII, comme nous l'avons vu plus haut (§. II).

A son entrée à Rome, Callixte, débarrassé de l'Antipape Grégoire VIII (Maurice Bourdin), mit tous ses soins à réprimer l'audace de Henri V. Il chargea l'Archevêque de Cologne, Adalbert, dont l'influence était grande, en Allemagne, de rappeler à son devoir l'empereur condamné par contumace, en se servant à cet effet des Saxons et d'autres peuples. Déjà les deux armées, Saxonne et Alsacienne, étaient en regard et l'on allait en venir aux mains, lorsque les chefs de l'une et de l'autre tombèrent d'accord de traiter dans une Diète les questions en litige, plutôt que de répandre le sang Allemand. Cette proposition fut agréée de tous et l'on convint, à Wurtzbourg, que les biens usurpés seraient restitués et que l'on enverrait des ambassadeurs au Pape Callixte, pour

le prier de convoquer un Concile, dans lequel la question des Investitures serait définitivement réglée. A la même époque, Geoffroy, Abbé de Vendôme, avait adressé à Callixte II trois lettres au sujet des Investitures, ou, comme il s'exprime, de l'*hérésie simoniaque*. Ces lettres méritent d'être lues, parce qu'elles devinrent en quelque sorte la base de l'accord entre le Sacerdoce et l'empire. Geoffroy composa en outre un traité touchant les droits des laïques et des Clercs sur les biens temporels de l'Eglise. Notre siècle, qui taxe de barbares les siècles du Moyen-âge, aurait de quoi se glorifier, s'il pouvait compter parmi ses écrivains en matière de droit public un homme tel que l'Abbé de Vendôme. Cependant les doctrines de Geoffroy sont, à notre avis, trop imprégnées encore de l'ancien droit Césarien. Cet auteur, en effet (remarquons le en passant), applique à son temps un principe tiré de S. Augustin, mais bon seulement pour l'époque où l'Église n'était pas encore tout à fait libre, à cause des dernières résistances du paganisme.

Les ambassadeurs envoyés à Rome furent l'Évêque de Spire et Arnulphe, Abbé de Fulde. Le Pape accueillit bénignement la demande de célébration d'un Concile ; de plus, l'on convint de régler d'avance la question des Investitures par des articles spéciaux, à la rédaction desquels concourraient un grand nombre d'Évêques et de Cardinaux. Après

qu'on fut ainsi tombé d'accord sur tout, les envoyés de l'empereur s'en revinrent vers ce prince, accompagnés de trois Légats Pontificaux, à savoir : Lambert, Cardinal-Evêque d'Ostie, Saxon d'Anagni, Cardinal-Prêtre du titre de S. Étienne in *Monte Cœlio*, et Grégoire, Cardinal-Diacre de S. Ange. Henri, occupé à faire la guerre aux partisans du Pape et continuant, comme par le passé, à donner les Investitures, n'aurait point de lui-même secondé les efforts du Pontife pour mettre fin à un aussi grave différend; heureusement, cédant à d'autres influences, il rassembla une Diète à Worms. Après qu'on y eut examiné toutes les difficultés et résolu tous les doutes, la paix fut arrêtée; l'empereur abdiqua toute prétention au droit d'Investiture et obtint en retour, du Pape, certains priviléges par l'intermédiaire des trois Cardinaux-Légats. Remarquable coïncidence! A Worms, en 1076, Henri IV avait sacrilégement fait déposer Grégoire VII, à l'occasion de la querelle des Investitures; quarante-six ans après, le fils de Henri renonçait, dans cette même ville de Worms, au prétendu droit d'Investiture et se réconciliait avec le Siége Apostolique. Le Concordat devait être lu publiquement; mais, comme la ville de Worms n'aurait pu contenir la multitude des soldats et du peuple, on choisit la rive gauche du Rhin, comme lieu plus convenable, pour y donner lecture des accords pris avec

Rome et pour y prononcer l'absolution de l'excommunication, encourue par tous les schismatiques, y compris l'empereur.

§. VII.

L'absolution de l'excommunication sur les bords du Rhin.

L'histoire, dans le spectacle qu'elle va nous présenter sur les rives du Rhin, nous offre une source de sérieuses réflexions. Henri V avait été obligé de céder dans la question des Investitures; il avait consenti à recevoir les trois Légats Pontificaux nommés plus haut. Ces Légats se rendirent en conséquence à Worms, où ils trouvèrent l'empereur et purent traiter avec lui directement. Worms était alors cité impériale et Archiépiscopale ; autrefois incendiée par Attila, mais reconstruite depuis, elle était devenue célèbre par les Diètes qui s'y tenaient. Située à peu de distance de la rive gauche du Rhin, elle vit s'accomplir, dans les temps anciens comme dans les temps plus rapprochés de nous, des actes extrêmement importants au point de vue historique. L'un des plus mémorables fut la Diète de 1049, dans laquelle Henri III, qui prétendait intervenir dans l'élection

des Papes, nomma Pape son parent Brunon (depuis S. Léon IX); toutefois ce dernier ne voulut accepter la Tiare qu'après s'être assuré du consentement du Clergé Romain, comme nous l'avons fait observer plus haut. Nous citerons encore la Diète de 1076, dans laquelle Henri IV fit déposer S. Grégoire VII et à laquelle intervint l'ex-Cardinal Hugues le Blanc, tristement célèbre dans l'histoire par sa simonie et par la corruption de ses mœurs. Enfin nous rappellerons aussi la Diète rassemblée à Worms par l'empereur Charles V, en 1520 et 1521, et devant laquelle Luther comparut pour défendre ses erreurs, tandis que le grand Cardinal Aléandre manifestait les trames diaboliques de la Pseudo-Réforme contre le trône et l'autel, trames que tout le monde ne savait point apercevoir alors. Mais parmi tous les actes solennels qui se passèrent à Worms, le plus fécond en résultats utiles pour la société Chrétienne, fut, sans contredit, celui par lequel Callixte II rendit la paix à l'Église. Le 8 et le 22 Septembre 1122, se tint à Worms, en présence de l'empereur Henri V et des trois Légats du Pape Callixte II, une Diète, (à laquelle plusieurs auteurs donnent le nom de Concile), composée des grands, des Évêques et des Abbés feudataires de l'empire. Dans cette assemblée, fut traitée la question des Investitures et les deux parties confirmèrent leur accord par un écrit;

qui constitue un document historique de la plus haute importance et que nous rapporterons textuellement plus bas.

D'une part, l'empereur renonçait, de la manière que nous venons d'indiquer, à ses prétentions au droit d'Investiture; mais, d'autre part, le Pape lui accordait plusieurs priviléges, tout en maintenant intacte la liberté des élections ecclésiastiques et en faisant disparaître entièrement la simonie. Cette remarquable convention fut conclue entre les deux autorités, Pontificale et impériale, en grande partie par les soins de Brunon, Archevêque de Trèves. Il était nécessaire d'ailleurs qu'elle fût publiée avec solennité, afin que tout le monde connût que la paix était rendue à l'Eglise et aux peuples de l'empire et que la plaie du schisme Henricien, qui depuis cinquante ans infectait la Chrétienté, était enfin fermée. En outre, il avait été stipulé que l'on absoudrait de l'excommunication tous ceux qui, à commencer par l'empereur, avaient reconnu au monarque le droit d'Investiture et défendu par les armes les prétentions impériales. Chacun sait combien de guerres eurent lieu à l'occasion des Investitures. Henri avait encore, à Worms ou dans les environs, à l'époque même qui nous occupe, une armée prête à combattre et à continuer cette lutte sanglante, si le Concordat de Callixte II n'était point venu tout pacifier. Il fallait par con-

séquent étendre aussi à cette armée, l'absolution de l'excommunication.

Afin donc de rendre à la fois plus solennelle et plus facile la cérémonie de l'absolution, on convint que l'armée toute entière se déploierait le long de la rive gauche du Rhin. A la tête de ses troupes se trouverait l'empereur Henri V, entouré des grands de sa cour et de tous les dignitaires Ecclésiastiques et civils. Viendrait ensuite la grande multitude de personnes qui désiraient également se faire délier des censures Ecclésiastiques par l'autorité Pontificale, dont Lambert, Évêque d'Ostie, était le principal représentant. Le 23 Septembre, les soldats, les nobles, les dignitaires, l'empereur et le peuple, disposés suivant l'ordre que l'on vient d'indiquer, écoutèrent en silence la lecture de la convention arrêtée entre Callixte et Henri. Les trois Légats du S. Siége s'étaient rendus auprès de l'empereur et ratifièrent au nom du Pape la déclaration Pontificale, pendant que Henri de son côté ratifiait la sienne. Après qu'on eut lu cette double ratification et publié le Concordat, Lambert, Évêque d'Ostie, au nom et par l'autorité du Pontife Romain, donna publiquement à l'empereur, à l'armée et à tous ceux qui étaient en état de la recevoir, l'absolution de l'excommunication encourue par eux à l'occasion des Investitures. Ensuite il célébra, en présence de tous, le très-Saint Sacrifice

de la Messe. l'empéreur Henri, délié de l'excommunication et réconcilié avec l'Église, fit la sainte Communion et fut admis au baiser de paix par le représentant du Pape. Ce jour fut un jour de joie pour les nombreux assistants, dont la foule présentait de loin l'aspect d'une armée occupant ses positions sur un immense champ de bataille. Quelque temps après, dans une réunion de seigneurs, tenue le 11 Novembre à Bamberg, le roi Henri communiqua à ceux qui n'avaient point été présents à Worms les conventions arrêtées avec le Souverain Pontife. De plus, pour honorer davantage Callixte II, il lui envoya de riches présents. Après une pareille entente, il ne se présentait plus d'obstacles à la célébration du Concile général. Aussi, le Pape s'empressa-t-il de le convoquer, comme il ressort de la lettre qu'il adressa à Henri, sous la date: *Idibus Decembris*, *1122*. Dans cette lettre, le Pape priait l'empereur d'envoyer au Concile des plénipotentiaires, pour ratifier solennellement au Latran les arrangements déjà pris.

L'historien Maimbourg, parlant de toutes ces négociations avec l'esprit de partialité qu'on lui connaît, est tombe dans de nombreuses et fâcheuses erreurs, qut ont été relevées depuis, avec beaucoup de justesse, par le savant Noris dans son histoire des Investitures.

§. VIII.

Réflexions.

L'acte religieux qui venait de s'accomplir sur les bords du Rhin marqua dans les fastes de l'Église une page des plus glorieuses et dans ceux des peuples Chrétiens un nouveau triomphe de la justice. En même temps, il fut une nouvelle preuve de l'influence bienfaisante qu'exerce la Religion Catholique sur la société. Pour bien comprendre cette vérité, il nous sera utile de remonter par la pensée aux temps qui précédèrent le 1er Concile général de Latran.

Après que l'empire Romain se fut écroulé, et brisé pour ainsi dire en morceaux, non point tant par suite des invasions réitérées des Barbares que par suite de la corruption de mœurs qui régnait dans son sein, la société Européenne se trouva bientôt menacée d'une terrible crise. Cette crise, selon le cours naturel des choses, aurait dû produire une barbarie d'autant plus effrayante que le point de départ était une civilisation plus corrompue. Quand les Romains conquéraient des contrées barbares, ils y introduisaient toujours un certain adoucissement de mœurs ; cette action pouvait être lente, mais elle finissait cependant par modifier le genre de vie grossier des vaincus. Lorsque, plus tard, ce

furent les Barbares qui envahirent nos contrées, ils détruisirent tout ce qui se trouvait de bon dans la civilisation d'alors et imposèrent aux populations un joug de fer qu'elles ne pouvaient supporter. Par suite de ces invasions, un choc dut nécessairement se produire entre les peuples envahisseurs et les peuples envahis, entre la barbarie et une civilisation tombant, il est vrai, en décadence mais conservant néanmoins le souvenir de sa grandeur passée, entre un peuple avide de conquêtes et un peuple qui en était rassasié. Ce choc obligeait évidemment les peuples de l'empire à se défendre et les Barbares à multiplier leurs agressions. Quel devait être le résultat naturel de ce terrible choc entre des peuples de caractères, de mœurs et de gloires traditionnelles si diverses? Sans aucun doute, selon le cours ordinaire des choses, ce résultat devait être pour les Barbares une complète domination sur les peuples civilisés, et pour ceux-ci la plus déplorable servitude, attendu que les premiers étaient les plus forts et les plus aguerris, tandis que les seconds étaient depuis longtemps énervés par la corruption des mœurs, par les dissensions politiques et, il faut le dire aussi, par leur insouciance de l'avenir et par leur tendance à se contenter du souvenir de leur grandeur passée. Les vainqueurs auraient alors imposé aux vaincus leur langage, leurs

mœurs , leur religion , eût-elle même été le fétichisme ; ils auraient détruit toutes les gloires de la société antique , ses beaux-arts , sa littératnre , sa législation ; ils auraient rendu impossible une rénovation sociale, ou tout au moins ils l'auraient retardée de plusieurs siècles. En un mot, le monde serait devenu barbare et nous serions nous-mêmes plongés aujourd'hui avec lui dans la barbarie , si la divine Providence ne nous avait point sauvés, en changeant le mal en bien et en rendant ce bien commun aux deux peuples , au peuple conquérant et au peuple conquis. Comment une pareille transformation arriva-t-elle ? C'est ce qu'il sera facile de comprendre en examinant attentivement l'histoire de cette époque.

L'empire Romain, avons-nous dit, tombait en ruines. Or, à mesure qu'il approchait de sa chute, un autre empire grandissait à Rome, l'empire de la vérité, de la justice, de la vertu, empire conquérant des intelligences et modérateur des volontés du cœur. Avec cet empire se développait une force qui devait subjuguer toutes les nations, quels que fussent leur caractère, leurs inclinations et leur genre de vie. Cet empire, qui était celui du Christ, se trouva providentiellement au milieu des deux peuples tout prêts, comme nous venons de dire, à se heurter. La Religion Chrétienne sembla déployer alors toute sa majesté, en s'interposant com-

me médiatrice entre le monde Romain et les Barbares. A ceux-ci elle s'efforça de faire aimer la force du droit et détester le droit de la force; aux peuples de l'empire elle inculqua la charité, qui leur faisait reconnaître dans les Barbares autant de frères, ayant droit comme eux à l'héritage du Ciel. Les Évêques, et surtout les Papes, que leurs œuvres de charité Chrétienne avaient déjà rendus les Pères des peuples, exercèrent alors la plus heureuse influence, grâce à la vénération dont les entouraient les Fidèles. Faisant l'office de médiateurs, ils firent retentir la parole Évangélique, honorés des populations Romaines et respectés des Barbares eux-mêmes; car la vertu sait gagner l'estime de ses ennemis, et la vérité, finalement, triomphe de toute erreur. Aussi, vit-on plus d'une fois les chefs de ces hordes à demi sauvages, avant de s'exposer aux périls du combat, confier à la garde des Évêques leurs femmes, leurs fils, leurs richesses. La Religion de Jésus-Christ, devenue de la sorte arbitre entre les deux partis, put empêcher les peuples du Sud de l'Europe de devenir Barbares et adoucir la férocité des Barbares en les convertissant à l'Évangile. Ce fut ainsi que l'influence des Évêques et des Papes sur les diverses nations se manifesta en Europe. Dans les moments les plus critiques pour la société, les princes virent bien quelle était l'importance d'un Évêque et quelle était la puissance d'un

Pape. Alors, soit par reconnaissance, soit par un calcul intéressé et pour assurer davantage leur propre grandeur, ils firent des donations aux Églises, enrichirent le Clergé, cédèrent aux Évêques des territoires conquis et quelquefois même aux Papes de futures conquêtes. En retour, l'appui de l'Église ne faisait jamais défaut aux princes, lorsqu'ils en avaient besoin, et ils pouvaient compter, par l'intermédiaire des Évêques et des Abbés, sur la fidélité de leurs sujets. Mais, avec le progrès du temps, les souverains voulurent rendre plus dépendants de leurs trônes les Evêques et les Abbés, devenus Seigneurs féodaux, et s'efforcèrent, en conséquence, de les détacher des Papes, dont ils voyaient avec jalousie l'autorité. Dans ce but, ils enlevèrent de fait au Clergé le droit d'élire les Évêques et se l'attribuèrent à eux-mêmes; de plus, comme nous l'avons dit plus haut, afin de s'assurer davantage de la fidélité des Prélats, ils choisirent, pour occuper les Siéges Episcopaux et Abbatiaux, les candidats sur le dévouement desquels ils pouvaient le plus compter. Telle fut, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, la véritable origine de la simonie, du luxe et des mœurs déréglées des Clercs, de la vie séculière de tant d'Evêques que l'ambition transformait en courtisans, au Moyen-âge. Le Clergé ne choisissait plus son Pasteur, qui lui était au contraire imposé par le pouvoir civil. Il

s'ensuivait que les Évêques ne portaient aucun attachement à leur Clergé, et que celui-ci, ayant sous les yeux l'exemple d'Évêques plus assidus à la cour qu'à l'Église, ne s'appliquait point non plus à remplir son ministère. De leur côté, les peuples, qui auparavant considéraient comme leurs Pères les Pasteurs de leurs âmes, commencèrent à ne plus voir en eux que des plantes parasites de la société, et abandonnés de leurs guides spirituels, se plongèrent bientôt dans tous les vices, sans craindre les reproches des supérieurs ecclésiastiques, quelquefois autant et plus coupables qu'eux.

Ainsi l'origine première de tous ces maux n'était autre que le prétendu droit que s'attribuaient les princes de nommer aux Évêchés et aux Abbayes, en accordant les Investitures de la manière indiquée plus haut. Cette usurpation brisait les liens qui unissaient le Clergé aux Évêques, le peuple au Clergé, les Évêques au Pape. Les droits de l'Église étaient foulés aux pieds et les peuples devenaient, non plus sujets, mais esclaves du pouvoir royal; car ils se trouvaient soustraits à l'influence bienfaisante que la Religion seule peut exercer sur eux, en les attachant au trône par l'amour et en tempérant d'ailleurs la sévérité des princes. Le Christianisme, en effet, forme des peuples et des souverains une famille; et quand on l'empêche d'exercer son action salutaire sur la société, peu-

ples et souverains se font entre eux une guerre, dans laquelle chacun affiche bien haut ses droits, mais sans jamais parler de ses devoirs.

Les Papes élevèrent avec force la voix contre les prétentions royales. Cette voix était celle de la justice offensée, de la vertu opprimée, de la vérité méprisée. En l'écoutant, les souverains auraient assuré la stabilité de leurs trônes, les peuples leur félicité terrestre, les Abbés et les Évêques courtisans pourvu à leur propre dignité. Grégoire VII savait bien qu'il en était ainsi; et voilà pourquoi il déclara la guerre à la corruption de son siècle; mais ce fut Callixte II qui recueillit l'honneur et les fruits de la victoire. Restituant à chacun ce qui lui appartenait, et ramenant toutes choses dans les limites du droit, il s'acquit la gloire, par le Concordat publié sur les bords du Rhin, d'avoir fortifié le principe même du pouvoir civil, rendu à l'Église sa liberté, toujours si utile au bien des peuples, et ouvert à ceux-ci une ère meilleure, en inculquant à chacun le respect des lois divines et humaines.

§. IX.

Le Concile.

Le Ier Concile général d'Occident se réunit au Latran. Ce lieu était autrefois la propriété de la famille patricienne des *Laterani*, dont l'un des membres, Plautius, impliqué dans la conjuration de Pison contre Néron, perdit la vie en même temps que ses biens étaient confisqués et son palais annexé au domaine impérial. Ainsi, Néron fut, à une époque, possesseur du Latran, où plus tard l'on devait conserver les têtes des Apôtres S. Pierre et S. Paul, autres victimes bien plus illustres de la cruauté de ce monstre couronné. C'était encore au Latran que les successeurs de Pierre devaient fixer leur Siége Épiscopal et par suite élever l'Église bâtie en ce lieu à la dignité de Mère et Maîtresse de toutes les Églises de Rome et du monde entier. Ce fut donc dans l'Archibasilique de Latran que se célébra en 1123 (et non en 1122) le IXe Concile œcuménique, dans le but principal de régler la question des Investitures. Falcon, dans la chronique de Bénévent, confirme l'exactitude de la date que nous assignons au Concile, et déclare qu'il se célébra au mois de Mars de l'année 1123. Le Pape Callixte II, qui l'avait convoqué, le présida en person-

ne, quoique relevant d'une grave maladie, comme le rapporte Pandulphe de Pise dans la vie de ce Pontife. Le nombre des Pères du Concile fut de 300 selon l'Abbé Suger, de 446 selon la chronique d'Usperge et de 997, en comptant les Evêques et les Abbés, selon Pandulphe de Pise. Assurément Suger a voulu parler d'un autre Concile, ou bien il n'a voulu parler que des seuls Évêques auxquels le chroniqueur d'Usperge aura ajouté un certain nombre d'Abbés; Pandulphe, qui assistait au Concile, a sans doute adjoint aux Évêques tous les Abbés présents, parce que les Abbés, à cette époque, constituaient une vraie puissance en Europe.

L'objet principal de la convocation du Concile était la ratification du Concordat conclu à Worms entre Callixte II et l'empereur. Les envoyés de Henri V, venus à cet effet, furent introduits et salués par ces paroles : *Quam speciosi pedes evangelizantium bona! etc.*

Dès la Ire Session, une vive contestation s'éleva, touchant laprséance, entre l'Archevêque de Milan, Ulric, et celui de Ravenne, Gaultier, au point que le premier non-seulement refusa d'intervenir à cette Session, mais encore ne voulut point se présenter au palais du Pape. Le second mettait en avant les grands priviléges de l'Exarchat, tandis qu'Ulric alléguait l'importance du Siége de Milan et corroborait par des faits la preuve de son droit, car il

faisait observer que ses deux prédécesseurs, Grossolano et Giordano, avaient siégé à la droite du Pontife Romain dans des Synodes tenus à Rome. En conséquence, le mercredi, comme le rapporte Landulphe de S. Paul, Ulric vint au Concile et s'assit immédiatement à la droite du Pape : *Sed in quarta feria, dum Synodus celebrata fuit, Ulricus idem Mediolanensis Archiepiscopus ad dexteram Apostolici Callixti nullo mediante sedit. (Landulphi Hist. Mediol. Urbis. T. V. Rer. Ital. pag. 507).* Si ce témoignage est véridique (comme nous le croyons), il faut réputer apocryphe la bulle de 1087, attribuée à Clément II et citée par Jérôme Romain Rossi dans son histoire de Ravenne, en faveur de l'Archevêque de cette ville, ou bien il faut dire que cette bulle fut abrogée de fait par le Pape Callixte II.

La plus importante des affaire traitées par le Concile fut celle des Investitures. Brunon, Évêque de Spire, et Arnulphe , Abbé de Fulde, étaient venus , en qualité de représentants de Henri V, ratifier publiquement, en plein Synode, le concordat conclu à Worms et publié sur les bords du Rhin. Lambert, Cardinal-Évêque d'Ostie, et Saxon, Cardinal-Prêtre de S. Étienne *in monte Cœlio*, se trouvaient aussi présents au Concile. Le dernier de ces Cardinaux avait été renvoyé par Henri à Rome, sur la demande que le Pape en avait faite à l'empereur, dans une lettre datée des Ides de Décem-

bre 1122. Cette réunion de tant de vénérables personnages, représentants de l'Eglise universelle, sous la présidence de leur Chef, le Pontife Romain, présentait un aspect des plus imposants. Au moment où l'on donna lecture du Concordat, les Pères dûrent certainement verser des larmes de joie; car tous les esprits avaient encore présent le souvenir douloureux des phases tragiques par lesquelles avait passé la question des Investitures, depuis l'ordination de Hugues, Évêque de Die en Dauphiné, nommé par Grégoire sans l'intervention de l'autorité royale, en 1074, jusqu'au moment où Henri V fut absous de l'excommunication, le 23 Septembre 1122. Les Pères écoutèrent attentivement les paroles qu'avait prononcées l'empereur et que l'on avait enregistrées, avec celles de Callixte, dans l'acte rendu précédemment public à Worms et sur les rives du Rhin. Le lecteur ne sera sans doute point fâché de trouver ici le texte de ce document, premier exemple d'un Concordat véritable entre le Sacerdoce et l'empire.

Ego Henricus Romanorum Imperator Augustus, pro amore Dei et Sanctae Romanae Ecclesiae et Domini Papae Callixti et pro remedio animae meae, remitto Deo, Sanctis Apostolis Dei Petro et Paulo Sanctaeque Catholicae Ecclesiae omnem Investituram per annulum et baculum et concedo in omnibus Ecclesiis, quae in regno et imperio meo sunt, canonicam

fieri electionem et liberam fieri consecrationem. Possessiones et regalia Beati Petri, quae a principio hujus discordiae usque ad hodiernum diem, sive tempore patris mei, sive etiam meo, ablata sunt, quae habeo eidem Sanctae Romanae Ecclesiae restituo. Quae autem non habeo, ut reddantur, fideliter juvabo. Possessiones etiam omnium aliarum Ecclesiarum et Principum et aliorum tam Clericorum quam laicorum, consilio Principum et justitia, quae habeo reddam, quae non habeo, ut reddantur fideliter juvabo. Et do veram pacem Domino Papae Calisto Sanctaeque Romanae Ecclesiae et omnibus qui in parte Ipsius sunt vel fuerunt; et in quibus Sancta Romana Ecclesiae auxilium postulaverit fideliter juvabo.

Cet acte portait les signatures d'Adalbert, Archevêque de Mayence, de Fréderic Archevêque de Cologne, de S. Othon Évêque de Bamberg, de Brunon Évêque de Spire, d'Arnulphe Abbé de Fulde, de quatre autres Évêques et de huit Seigneurs pris parmi les ducs, les marquis et les comtes de l'empire. Il fut authentiqué par Frédéric, Archevêque de Cologne, et convalidé par l'apposition du sceau d'or de l'empire, sous la date du IXe jour des Calendes d'Octobre 1122, comme le rapportent les chroniques d'Usperge et d'Hildesheim.

L'acte par lequel le Pape concédait certains priviléges à l'empereur était conçu dans les termes suivants :

Ego Callixtus, Episcopus, Servus servorum Dei, sibi dilecto Filio Henrico, Dei gratia Romanorum Imperatori Augusto, concedo electiones Episcopatuum et Abbatum Teutonici regni, qui ad regnum pertinent, in praesentia tua fieri, absque simonia et aliqua violentia, ut, si qua inter partes discordia emerserit, Metropolitani et Comprovincialium consilio vel judicio, saniori parti assensum et auxilium praebeas. Electus autem a te regalia accipiat per sceptrum, exceptis omnibus quae ad Romanam Ecclesiam pertinere noscuntur, et quae ex his jure tibi debet faciat. Ex aliis vero partibus imperii consecratus infra sex menses regalia per sceptrum a te recipiat. De quibus vero mihi querimoniam feceris et auxilium postulaveris, secundum officii mei debitum, auxilium tibi praestabo. Do tibi veram pacem et omnibus qui in parte tua sunt vel fuerunt tempore hujus discordiae.

Après qu'on eut fini de lire la convention conclue entre l'empereur et le Pape, on la ratifia publiquement devant le Concile et l'on proclama ainsi, d'une part, la liberté de l'Église et, de l'autre, le privilége impérial; ou, si l'on aime mieux, le droit public de l'Église et les égards dus à l'autorité civile. Dès que le Clergé eut pris connaissance de ce Concordat, l'opinion générale fut que le privilége concédé à Henri élait purement personnel; car on n'y faisait aucune mention des successeurs de cet empereur. C'est la remarque d'Othon,

Évêque de Frisingue, auteur contemporain, qui s'exprime dans sa chronique *(Lib. VII, Chap. 16)*, en ces termes: *Hoc pro bono pacis sibi soli, et non successoribus, datum* (il s'agit du privilége accordé par Callixte) *dicunt Romani.* Il n'en est cependant pas moins vrai qu'ensuite ce privilége fut maintenu en pratique, à partir de Lothaire. Ce prince fut même sur le point de réclamer le rétablissement de l'ancien abus relatif à la nomination des Évêques, lorsqu'Innocent II lui demanda des secours contre l'Antipape Anaclet. Cette prétention serait devenue une source de nouveaux troubles dans l'Église, si S. Bernard n'était point parvenu à dissuader l'empereur.

Quoique l'Antipape Grégoire VIII (Maurice Bourdin) eût été renfermé dans une prison sûre, on pouvait néammoins craindre que ses Actes ne fussent encore réputés valides par un certain parti. En conséquence, le Pape Callixte, dans le Concile de Latran, déclara nulles toutes les ordinations de l'Antipape, non-seulement parce que la justice le voulait ainsi, mais encore afin de flétrir aux yeux du monde entier l'attentat dont cet ambitieux s'était rendu coupable en usurpant le Souverain Pontificat. C'est ainsi que se termina le triste épisode du schisme de Bourdin, qui avait tant affligé l'Église de Jésus-Christ. Pour bien apprécier tout le mal que cet Antipape causa à la Religion, il suffit de

lire une lettre de Callixte II, adressée aux Évêques et aux Fidèles de France. Cette lettre est datée de Sutri, le 27 Avril 1123. On y lit que Bourdin : *diabolo nidum ibidem* (c'est-à-dire à Sutri) *fecerat.*

Callixte saisit en outre l'occasion du Concile général pour examiner et terminer un différend qui existait depuis long-temps entre l'Évêque de Pise et celui de Gênes. Chacun d'eux prétendait avoir le droit de consacrer les Évêques de Corse. La reconaissance de ce droit de consécration entraînait nécessairement une extension de l'autorité Métropolitaine, soit en faveur de Pise, soit en faveur de Gênes. Le Pape voyait avec beaucoup de peine les Pisans et les Gênois, devenus rivaux à l'occasion de ce conflit entre les deux Siéges Épiscopaux, s'occuper de querelles religieuses, au lieu d'unir leurs efforts pour combattre les ennemis de la Croix. Il fit donc venir au Concile les ambassadeurs des deux cités rivales, et nomma douze Archevêques et Évêques pour examiner les raisons alléguées de part et d'autre. Après que celles-ci eurent été débattues, les juges députés à cet effet ne voulurent point décider la question.

A l'occasion de ce différend entre Pise et Gênes et avant que le Pape Callixte l'eût tranché, en rendant sa sentence, il se passa au Concile, en présence du Pontife et de tous les Pères, un incident scandaleux. Azzo, c'est-à-dire (selon nous)

l'Évêque de Pise, ayant su que Gaultier Archevêque de Ravenne et plusieurs autres Évêques avaient conseillé au Pape d'enlever au Siége de Pise toute juridiction sur la Corse, se laissa emporter par une colère qui ne connut plus de bornes. Il ôta sa mitre, retira de son doigt l'anneau Épiscopal et jeta dédaigneusement le tout aux pieds de Callixte, en lui disant qu'il ne voulait plus être ni son Archevêque ni son Évêque. Le Pape ne répondit à un acte si indigne qu'en prononçant quelques paroles, par lesquelles il reprochait à Azzo sa conduite et lui faisait entendre qu'il aurait à s'en repentir; en même temps il repoussa du pied l'anneau et la mitre. Le jour suivant, Grégoire, Cardinal-Diacre de S. Ange (plus tard Innocent II), lut le décret Pontifical rendu contre les prétentions de l'Église de Pise, comme on peut le voir dans Caffaro qui était présent et que cite Muratori *(Tom. VI. Rer. Italic.)*. La bulle définissant la question des ordinations de Corse fut seulement rédigée quelque temps après le Concile et se trouve dans Labbe *(Tom. XII, pag. 1339)*, où elle est suivie de la signature du Pape Callixte et de celles de trente-quatre Cardinaux, dans l'ordre suivant qui mérite d'être remarqué. Après le Pape signèrent onze Cardinaux-Prêtres, ensuite cinq Cardinaux-Évêques, à savoir 1° celui de Sabine, 2° celui de Porto, 3° celui d'Albano, 4° celui de Palestrina, 5° celui de Fra-

scati. Viennent ensuite les signatures de cinq Cardinaux-Diacres. Le Cardinal de S. Ange, Grégoire, devenu Pape sous le nom d'Innocent II, apaisa plus tard les esprits des Pisans et érigea en Archevêchés l'Évêché de Pise et celui de Gênes, comme nous le verrons en son lieu.

Ensuite, pour relever le courage des Pères de Latran, un peu abattus par tant de calamités religieuses, le Pape décréta en Concile la canonisation de S. Conrad, Évêque de Constance.

Mais le zèle de Callixte ne s'arrêta pas là. Voyant que les Sarrasins dévastaient et incendiaient tous les pays qu'ils parvenaient à conquérir, tant en Orient qu'en Espagne, il résolut d'accomplir une œuvre vraiment digne du Pontife Romain, en assurant la paix au peuple Chrétien. C'est pourquoi l'on décida, en Concile, que de nouvelles expéditions seraient dirigées sur l'Orient et sur l'Espagne.

Dans ce même Concile œcuménique, les Évêques firent entendre d'énergiques réclamations contre les usurpations des Moines. Ceux-ci, en effet, non-seulement s'emparaient souvent des Églises, mais encore s'attribuaient les dîmes, les oblations des Fidèles, l'administration des Sacrements, et remplissaient des fonctions que les Évêques entendaient se réserver à eux-mêmes ou bien aux Curés. En conséquence, les Évêques se plaignaient qu'il ne leur restait plus que la crosse, tandis que toutes

leurs attributions se trouvaient entre les mains des Religieux. Cette plainte n'était point nouvelle et elle ne cessa point avec le Ier Concile général de Latran. Les accusations portées par l'Épiscopat contre les Moines n'étaient point sans fondement ; il nous semble cependant qu'il serait injuste de faire retomber exclusivement sur les Religieux les torts de ces empiétements. Pour mieux nous faire comprendre, qu'on nous permette de remonter à l'origine véritable des inconvénients qui provoquèrent dans le Concile ces réclamations des Évêques. Deux causes principales amenèrent les abus dont il s'agit : 1° la richesse et la puissance des Moines, 2° le peu de zèle du Clergé séculier. Les Moines avaient déjà beaucoup mérité de la société civile et religieuse en sauvant les restes précieux de la littérature grecque et latine, en conservant, autant que la chose avait été possible, le goût des beaux-arts et en exécutant des travaux qui sont encore admirés aujourd'hui, comme autant de prodiges pour leur époque. Aussi la société a-t-elle été et sera-t-elle toujours infiniment redevable aux Religieux. L'ingratitude seule de notre temps était capable de mordre la main qui, dans ces temps d'ignorance, avait su garder en dépôt la flamme civilisatrice pour la transmettre aux générations futures et rendre celles-ci capables, après plusieurs siècles

d'obscurité, de faire briller d'une splendeur nouvelle les sciences, les lettres et les arts. De plus, en s'exerçant dans la solitude aux vertus chrétiennes , les Moines donnaient un exemple , toujours très-efficace , et condamnaient ainsi les vices du peuple. Il était donc bien naturel qu'ils se gagnassent la considération générale par une telle manière de vivre. C'est même pour cette raison que les Évêques se choisissaient ordinairement parmi les Moines et que les riches se montraient volontiers libéraux envers ceux-ci. Les princes avaient par conséquent intérêt à protéger les Religieux, dont l'influence sur le peuple était si grande, et à ne rien négliger pour se les rendre favorables. Devenus de la sorte maîtres du terrain par l'estime publique, par leurs richesses et par leur influence, les Moines en arrivèrent à ne plus redouter l'opposition des Évêques. Affichant une complète indépendance , jusque dans l'usage des priviléges qui leur avaient été simplement concédés , ils se dérobèrent presque totalement à la juridiction Épiscopale , en exerçant le saint ministère auprès du peuple, dont la faveur leur était acquise. D'autre part, le Clergé séculier, distrait continuellement par les jeux, les chasses, les tournois, menant une vie tout-à-fait séculière , sans esprit ecclésiastique, plongé dans l'ignorance, était tombé dans le plus complet discrédit. Si, au lieu

de ce Clergé, il s'en fût formé un dont les membres, animés d'un même esprit, eussent constitué un corps respectable par sa science et véritablement zélé pour le ministère des âmes, la société lui aurait accordé une estime et une affection justement méritées. Alors les Moines auraient simplement été pour les Prêtres séculiers des aides et des auxiliaires précieux dans l'exercice des fonctions Sacerdotales. Mais toutes les fois que le Clergé reste désuni, sans direction, sans science et sans zèle pour le bien spirituel des peuples, ceux-ci cherchent dans les Cloîtres à qui donner leur confiance; tant il est vrai que la vertu se fait toujours aimer, quelquefois même lorsqu'elle n'est qu'apparente. On ne peut nier que les Ordres Religieux de toute sorte n'aient rendu et ne soient appelés à rendre de grands services à l'Eglise; mais ils ne doivent point oublier que c'est seulement à la condition de conserver l'esprit de leurs fondateurs qu'ils se maintiendront en possession de l'estime des Fidèles. Or l'esprit des fondateurs des Ordres Religieux doit se résumer pour ceux-ci en une tendance continuelle à la perfection et en un zèle ardent pour les âmes, qui les rende toujours prêts à aider le Clergé séculier lorsque ce dernier, soit faute de sujets, soit faute d'aptitude suffisante, ne se trouve point en état de pourvoir entièrement aux besoins des Diocèses. Deux cas peuvent donc se

présenter. 1° Il peut se faire que le Clergé séculier ne soit pas à la hauteur de sa tâche et alors il serait injuste d'admettre ses réclamations contre les Moines, ou contre les Ordres Religieux quels qu'ils soient, lors que ceux-ci exercent le saint ministère, dans toute sa plénitude, au profit des peuples. 2° Il peut arriver au contraire que le Clergé séculier soit à la hauteur de sa mission et que néammoins les Réguliers usurpent ses attributions et le rendent en quelque sorte inutile aux Fidèles; alors les réclamations sont justes, attendu que les Ordres Religieux ne doivent se considérer que comme une réserve, destinée à venir en aide au Clergé séculier et non point à le supplanter. Il est, par conséquent, souverainement important pour les Évêques, tout en se formant un bon Clergé Diocésain, de protéger les Ordres Religieux, afin que la facilité, plus grande dans les Cloîtres qu'ailleurs, de conserver l'esprit de perfection évangélique permette aux Réguliers de rendre des services spirituels aux Fidèles quand la nécessité le requerra.

Dans les siècles du Moyen-âge, et particulièrement aux temps du Ier Concile œcuménique de Latran, le Clergé séculier ne possédait ordinairement pas toutes les qualités propres à son état. Les Moines, de leur côté, avaient, il est vrai, certains mérites, mais il avaient beaucoup perdu de leur pre-

mier esprit de solitude, en se mêlant trop aux affaires publiques et privées, civiles et religieuses. Les Évêques, réunis au Latran, avaient donc raison, en un sens, de réclamer contre les Moines; mais ils auraient dû, eux-mêmes, mettre obstacle aux empiétements de ces derniers, en réformant le Clergé séculier. C'est chose facile que de signaler des abus; trouver des remèdes est chose difficile; mais appliquer ces remèdes est chose encore bien plus difficile. Cependant, les Pères de Latran, s'inspirant des besoins impérieux de l'époque, publièrent, comme nous le verrons, plusieurs Canons concernant les Moines et le Clergé séculier.

Les Canons du Concile sont au nombre de dix-sept, selon le manuscrit du Vatican, et au nombre de vingt-deux, selon celui d'Anagni publié par Baluze. Mais comme la différence du nombre n'affecte point la matière, nous nous servirons du manuscrit d'Anagni et rapporterons en abrégé les vingt-deux Canons qu'il renferme. Bien que certains de ces Canons eussent été déjà publiés dans d'autres Synodes (par exemple dans celui de Toulouse), leur ensemble n'en montre pas moins la sagesse politique et religieuse de cette vénérable assemblée.

Remarquons néanmoins ici une particularité étonnante et que, pour notre part, nous ne savons comment expliquer. On ne trouve point dans les

Actes du Ier Concile général de Latran les signatures des Pères, contrairement à ce que nous avons observé dans les Actes des Conciles généraux d'Orient. Il y a plus : sans les chroniques contemporaines qui sont venues jusqu'à nous, l'on ignorerait encore une grande partie des matières traitées par les Pères de Latran.

En somme, la célébration du Ier Concile général d'Occident rendit la tranquillité à l'Église, apaisa les différends qui s'étaient élevés entre le Sacerdoce et l'empire et permit au monde Catholique de goûter librement les heureux résultats du zèle Apostolique du Pape Callixte II.

§. X.

Les Canons du Concile.

Au lieu de rapporter en entier les Canons du Ier Concile général de Latran, nous nous contenterons d'en faire connaître la substance à nos lecteurs.

Les Pères condamnèrent les ordinations et les promotions simoniaques. Déjà ce point avait été l'objet d'un décret du Pape Callixte, lors du Concile de Toulouse, tenu en 1119.

Selon le manuscrit d'Anagni, publié par Baluze, le Concile fit un Canon ordonnant que les Prêtres seuls pussent être élevés aux dignités de

Prévôt, d'Archiprêtre et de Doyen et que les Diacres seuls pussent être élevés à celle d'Archidiacre.

Non-seulement on condamna le concubinage des Prêtres, Diacres et Sous-Diacres, mais encore on leur interdit toute cohabitation avec des femmes; on maintint toutefois les exceptions faites par le Ier Concile général de Nicée.

On défendit aux laïques de disposer des biens des Églises.

On prohiba de nouveau les mariages entre consanguins. La sagesse de ce Canon est reconnue même par les auteurs modernes, à quelque culte qu'ils appartiennent; car l'expérience a démontré que les enfants, fruits de telles unions, naissent souvent sourds-muets.

On décréta que les ordinations faites par l'autorité de l'Antipape Bourdin (Grégoire VIII) seraient considérées comme non avenues.

On défendit aux Prévôts, aux Archidiacres, aux Archiprêtres et aux Doyens de donner charge d'âmes, ou de disposer des prébendes ecclésiastiques, sans le consentement de l'Évêque.

On excommunia tous ceux qui avaient envahi Bénévent, propriété de l'Église, occupée par les schismatiques sous Bourdin.

On décréta que les individus excommuniés par un Évêque ne pourraient être reçus à la communion ni par d'autres Évêques ni par des Abbés.

Pour encourager les expéditions guerrières en Espagne et en Orient, contre les ennemis du nom Chrétien, on accorda des Indulgences aux Croisés. De plus les familles et les biens de ces derniers furent mis par le Concile sous la protection de l'Église et sous la sauvegarde de S. Pierre.

On excommunia les assassins, les voleurs, les envahisseurs des biens d'autrui et les Croisés, fussent-ils même princes, qui rétracteraient la promesse de combattre les ennemis de l'Église. L'on décréta, en outre, que, dans ce dernier cas, les terres des excommuniés seraient sous le coup d'un interdit, pendant lequel on pourrait seulement baptizer les enfants et absoudre les moribonds. Personne ne s'étonnera d'une pareille rigueur, si l'on observe que les peines infligées aux plus grands crimes étaient souvent commuées en l'obligation de se croiser.

On défendit de piller les biens des *porticani*. Les auteurs donnent diverses interprétations de ce dernier mot. Il désignait, ce semble, des pélerins, des étrangers ou des marchands, qui logeaient sous des portiques et dont, à leur mort, chacun pillait les biens, comme ceux de gens sans héritiers. Le Concile déclara, en outre, que cette prohibition était faite par suite du conseil des Cardinaux et des magistrats, et conformément au désir exprimé par le préfet de Rome.

On infligea certaines peines, particulièrement à ceux qui rompaient les trèves.

On déclara que les offrandes faites aux Églises par les laïques ne pouvaient plus se reprendre et que les châtelains ne pouvaient point réduire en servitude une Église, sous prétexte de donations faites à celle-ci.

On excommunia les faux-monnayeurs, comme oppresseurs des pauvres et perturbateurs de la société.

On menaça de peines très-sévères quiconque molesterait les pélerins se rendant à Rome ou allant visiter les Lieux Saints. On exempta ces mêmes pélerins des droits et des péages.

On interdit aux Abbés et aux Moines d'infliger des pénitences publiques, d'administrer les derniers Sacrements aux malades, de chanter publiquement la Messe, d'ordonner des Clercs, de consacrer des autels, attendu que tous ces offices sont propres aux Évêques. Dans le manuscrit d'Anagni, ce Canon est exprimé comme il suit : *Sanctorum etiam Patrum vestigiis inhaerentes, generali decreto sancimus ut Monachi propriis Episcopis cum omni humilitate subjecti existant et eis ut Magistris et Ecclesiae Dei Pastoribus debitam obedientiam et devotam in omnibus subjectionem exhibeant. Publicas Missarum solemnitates nusquam celebrent. A publicis etiam infirmorum visitationibus, inunctionibus, seu*

etiam pœnitentiis, quod ad illorum nullatenus officium pertinet, sese omnino abstineant. In Ecclesiis vero quibus ministrare noscuntur, Presbyteros nonnisi per manum sui Episcopi habeant, qui ei de animarum cura suscepta respondeant.

On réserva aux Évêques le droit d'établir des Prêtres dans les Paroisses et l'on déclara le consentement Épiscopal nécessaire pour jouir des décimes et des oblations des Fidèles.

On défendit aux Abbés et aux Prêtres de demeurer pendant plus de trente ans en possession de biens d'Église.

Des peines comminatoires furent prononcées contre ceux qui dévastaient les terres des Églises et molestaient les possesseurs ou les laboureurs de ces terres.

On décréta expressément que les Ecclésiastiques et les Moines devaient garder le célibat.

On réprouva les aliénations de biens ecclésiastiques effectuées dans l'Exarchat de Ravenne.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter, puisque nous l'avons dit plus haut, que le Ier Concile général de Latran voulut, au moyen du Concordat de Callixte II, rendre parfaitement libre l'ordination des Évêques.

A la simple lecture de ces Canons, rapportés par Labbe *(T. XII. Concil.)*, chacun voit facilement combien l'Église avait à cœur, à cette épo-

que, d'éloigner de l'Europe la barbarie Sarrasine; de procurer la paix de la Chrétienté, de défendre les pauvres, les opprimés et les pélerins contre les abus de pouvoir des gouvernants et contre les excès populaires; enfin de sauvegarder l'honneur et la dignité du Clergé et des Moines par des lois vraiment saintes, et ayant pour but de leur faire acquérir l'estime publique, qu'ils avaient perdue en partie pour les raisons amplement exposées précédemment.

Chapitre II.

IIe CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

§. I.

Événements antérieurs au Concile.

La querelle du Sacerdoce et de l'empire, après avoir été pendant cinquante ans une source de douleurs pour l'Église de Jésus-Christ, venait de s'apaiser par l'accord conclu entre Henri V et Callixte II; la discipline ecclésiastique venait d'être remise en vigueur par les Canons du Ier Concile général de Latran. Par là, sans doute, de grands biens avaient été procurés à la société Chrétienne; mais il restait encore beaucoup à faire. Les ambitions des princes jointes à la difficulté d'extirper complétement certaines coutumes pernicieuses, mais malheureusement invétérées chez le peuple, étaient pour les Évêques et pour les Papes une source inépuisable de labeurs et de sollicitudes Apostoliques. Le Sud de l'Italie était presque toujours en proie à

des troubles, ayant leur origine dans la soif de la domination. En effet, par la mort de Guillaume, duc de Pouille, la famille de Robert Guiscard s'était éteinte et Roger, comte de Sicile, avait conçu le dessein d'agrandir ses domaines en s'emparant de ceux du défunt. La Haute-Italie était divisée en plusieurs petits états, dont les princes se faisaient la guerre les uns aux autres. Une rivalité acharnée régnait entre les peuples de la Toscane et de la Ligurie, tandis que le reste de l'Europe était divisé en partis dont les tendances variaient selon les rois et les empereurs. Cette division se manifesta d'une manière plus accentuée encore, lorsque Conrad III, d'origine Gibeline et descendant des Henris rois de Germanie, fut élu empereur, de préférence à Henri duc de Bavière et de Saxe, gendre du défunt empereur Lothaire, héritier des Guelfes et appartenant à la famille d'Est. Ce fut à cette occasion que prirent naissance les deux partis rivaux des Guelfes et des Gibelins. Rome enfin (sans parler de l'Orient devenu un péril permanent pour l'Europe), Rome, disons-nous, était travaillée par les factions. Cependant la puissance des Papes grandissait à mesure que certains princes la combattaient, et l'influence du Vicaire de Jésus-Christ se faisait sentir partout, depuis les palais impériaux jusqu'aux plus humbles chaumières. Chaque souverain cherchait à avoir le Pape de son côté, dans la persua-

sion que les sujets se laisseraient gouverner tranquillement, aussi long-temps qu'ils seraient soumis et respectueux à l'égard du S. Siége. L'excommunication, lancée du Vatican, mettait les rois eux-mêmes en danger de perdre leurs couronnes; attendu que les peuples animés d'un esprit de foi (lequel malheureusement ne se trouvait pas toujours chez eux d'accord avec les œuvres) ne reconnaissaient plus leur souverain dans un monarque excommunié.

En revanche, soit à l'instigation secrète des princes, soit par suite de la perversité naturelle de certains esprits turbulents, des efforts se faisaient pour affaiblir l'autorité Pontificale et donner à l'élément séculier de la société une puissance, aussi grande que possible, mais fondée en dehors d'une sage politique et de la morale Chrétienne. Un parti antipapal fut créé de la sorte, dans un sens démocratique; à sa tête était Arnaud de Brescia. Ce parti déclara la guerre au pouvoir temporel des Souverains Pontifes, tandis qu'il attaquait plusieurs vérités Catholiques, au moyen des nouvelles doctrines répandues par Pierre de Bruys.

A de si grands désordres moraux et à de si fortes secousses sociales vint s'ajouter la division du camp des Catholiques ou, en d'autres termes, un schisme dont la conséquence fut une perturbation générale. Le nom, tristement célèbre, de Pierre de Léon reste à jamais inséparable de l'histoire de ce schisme. Cet

homme, qui unissait à d'immenses richesses une perfidie vraiment judaïque, devint un ennemi redoutable, en même temps qu'une source de scandales inouïs, pour l'Église de Jésus-Christ. Grâce à l'or, qu'il répandait avec profusion parmi le peuple, grâce aussi au prestige qu'il sut exercer après avoir usurpé l'autorité Pontificale, les appuis les plus solides ne lui firent défaut ni à Rome, ni en Écosse, ni surtout dans les deux Siciles, où, comme pour se venger du refus d'une faveur que n'avait pas cru devoir accorder le Pape légitime, on soutenait l'Antipape.

Mais en même temps, au milieu de ces troubles publics et de ces événements si graves, la cause de la justice et de l'Église était loin de manquer de défenseurs. Ceux-ci formaient comme deux nombreuses phalanges combattant pour maintenir l'autorité légitime d'Innocent II; l'une avait à sa tête S. Bernard et l'autre Lothaire II. La première faisait la guerre à l'Antipape par la plume, par la pratique des vertus Chrétiennes et par la prédication; la seconde commandée par l'empereur marchait, l'épée à la main, au secours du Siége Apostolique.

Telle était la situation politique et religieuse de l'Europe à l'époque qui précéda le IIe Concile général de Latran. Toutefois, le fait le plus grave (parce qu'il devait avoir le plus de conséquences fu-

nestes pour la morale et la Religion) était l'apparition des erreurs de Pierre de Bruys, comme nous l'avons remarqué plus haut. Ce novateur, ayant trouvé un Clergé vicieux et par suite méprisé, put facilement jeter en France les germes d'une nouvelle hérésie, dont les derniers fruits ont été recueillis par les incrédules du siècle passé. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail des doctrines de Pierre de Bruys; mais, afin de les résumer en un seule idée, nous dirons que leur but était de faire régner ce que l'on a appelé depuis la religion du cœur et de supprimer tout culte extérieur. Sous l'influence occulte d'enseignements aussi pernicieux, il se formait en France une génération qui devait se montrer pleine de mépris pour le Clergé et pour l'Église. D'autres erreurs d'ailleurs étaient en même temps disséminées par d'autres sectaires, tels qu'Arnaud de Brescia, disciple lui-même de Pierre de Bruys. Les doctrines Manichéennes se reproduisaient encore une fois, et repoussées de l'Orient, où le fatalisme tirait toute sa force de l'ignorance et de la cruauté Musulmanes, elles trouvèrent un asile en Europe. Celle-ci, en effet, par les raisons exposées précédemment, était alors tombée assez bas pour accepter facilement des enseignements qui n'étaient pour ainsi dire que le rebut des anciennes écoles.

Cependant, comme nous l'avons dit, on pouvait admirer, à cette même époque, les plus no-

bles efforts de la part d'hommes d'une grande sainteté, qui travaillaient tous au bien commun, en réfutant, par leurs mœurs héroïquement Chrétiennes encore plus que par leur écrits, les doctrines désolantes des Pétrobrusiens et autres hérétiques de la même trempe. Car l'Europe d'alors n'était guère familiarisée avec la dialectique. L'humeur factieuse et le goût des armes s'étaient emparés du plus grand nombre des esprits; par suite, les erreurs restaient souvent sans réfutation et menaçaient de conduire peu à peu la société Chrétienne ou à l'indifférentisme en matière religieuse ou à un mysticisme dangereux.

De si épaisses ténèbres dans l'ordre intellectuel, une si grande prépondérance de la vie militaire, choisie librement ou imposée par un joug tyrannique, le désordre résultant des factions diverses et des bouleversements politiques portaient naturellement leurs fruits au milieu des populations. Le bien d'autrui était usurpé, les droits des princes non moins que ceux des peuples étaient méconnus; les villes rivales se provoquaient mutuellement; les routes ne présentaient plus aucune sûreté, infestées qu'elles étaient par les voleurs et les assassins; l'oppression des pauvres était devenue une conséquence de la rapacité des riches; le commerce languissait, en grande partie à cause de la falsification des monnaies; la simonie régnait dans le

Clergé; la corruption des mœurs s'était glissée jusque chez les Religieuses; en un mot l'Europe offrait le spectacle d'une société envahie par toutes les erreurs et déchirée par les partis dynastiques ou populaires ainsi que par les schismes religieux.

Les enseignements d'Abailard étaient particulièrement cause d'une fâcheuse division des esprits, en France, parmi les hommes instruits. Sa grande puissance de dialectique, ses travaux sur la nature des *Universaux*, une intelligence extrêmement subtile mais inclinée au sophisme, une tendance naturelle à confondre ses propres maîtres à l'aide du raisonnement, furent tout autant de mobiles qui entraînèrent ce trop fameux personnage, (profondément irrité d'ailleurs par l'affaire d'Héloïse), et le firent tomber dans de graves erreurs au sujet de la Trinité, de l'Incarnation et de la grâce. La doctrine d'Abailard sembla un moment ensevelie sous la condamnation portée contre elle au Concile de Soissons. Cette condamnation, prononcée par Conon, Évêque de Palestrina et par les Évêques qu'il présidait au nom du Pape, aurait dû suffire assurément pour mettre fin à la question. Mais Abailard n'était point d'un caractère à céder aussi facilement et ne répudia ses erreurs, qu'après qu'elles eurent été condamnées par Innocent II, en 1140, à Rome, où l'on confirma la sentence rendue auparavant

et la même année par le Concile de Sens, en présence d'Abailard lui-même et de S. Bernard.

Au milieu de tant de désordres moraux et de tant de troubles religieux et politiques, l'ancre unique de salut était la Papauté; l'unique lumière qui brillait dans ces ténèbres venait du Siége Apostolique, qu'occupaient successivement des Pontifes remarquables par leur science et par leur zèle pour les vrais intérêts des peuples et des rois. Le mobile de ces Papes était un sentiment bien autrement noble que l'ambition; c'était l'amour de la justice que n'affaiblissaient chez eux ni les plaisirs du siécle, ni le désir de dominer, ni la crainte d'avoir à se courber sous un joug tyrannique. Innocent II fut l'un de ces grands Papes. Après avoir combattu le schisme de Pierre de Léon et les tendances ambitieuses de Roger, il tint au Latran un Concile général. Ce Concile est demeuré très-célèbre dans l'histoire, tant par le grand nombre de Pères qui y assistèrent que par les lois pleines de sagesse qui y furent promulguées.

§. II.

Innocent II.

Grégoire, Cardinal-Diacre de S. Ange, le même qui avait couronné Pape Honorius II, après avoir représenté avec lui le Pape Callixte au congrès de

Worms, lors de la conclusion du Concordat, fut à son tour élevé sur la Chaire de S. Pierre, le 14 Février 1130. Il était né à Rome de la noble famille des Papareschi, au *Transtevere,* et avait pris l'habit des Chanoines Réguliers de Latran. Doué des plus heureuses qualités, il semblait dès ses premiers années destiné par Dieu à de grandes choses. Arnoul, Évêque de Lisieux, nous a laissé un portrait de ce Pontife : Innocent était d'une taille médiocre, son regard respirant la simplicité et l'humilité était accompagné d'une angélique réserve toute embaumée de chasteté. Son visage, plein de dignité, commandait le respect et sa vue seule disposait les esprits à la conciliation. Le ton même de sa voix était d'une douceur et d'une suavité merveilleuses, sans pourtant dégénérer jamais en mollesse. On l'écoutait toujours avec plaisir, parce que sa conversation était enjouée et agréable et qu'il s'exprimait d'ailleurs avec une véritable éloquence. A de si rares qualités se joignaient l'intégrité de sa vie, une grande modestie dans la manière de se vêtir, modestie que ne firent jamais se démentir chez lui ni la vivacité de l'enfance, ni l'impatience de la jeunesse ni l'autorité de l'âge mûr. Homme de conseil à cause de sa grande foi, plein d'une bénignité qui découlait de son immense charité, il menait une vie austère, entouré de l'estime universelle. D'une admirable modération dans ses désirs, il n'ac-

cepta la Papauté que pour échapper à l'excommunication, bien qu'il fut alors le seul vraiment capable de ceindre la Tiare. Avant de monter sur le trône Pontifical, Innocent II n'avait point d'ennemis ; mais dès qu'il y fut assis il en trouva un grand nombre qui, il est vrai, ne dénigraient point ses vertus, mais enviaient sa dignité. Il n'y avait qu'un Pierre de Léon (autrement l'Antipape Anaclet) capable de faire la guerre à Innocent, qui presque immédiatement après avoir été consacré Pape à *Sta Maria Nuova* se vit obligé de quitter Rome. Le Souverain Pontife se rendit alors en France et y célébra plusieurs Conciles, entre autres celui de Clermont, dans lequel, selon le récit d'Othon de Frisingue, il excommunia Anaclet et quiconque adhèrerait au schisme de ce dernier. Au reste, ce ne fut pas seulement à Clermont, ni par le Souverain Pontife seul, que fut condamné l'Antipape, comme nous le verrons au § suivant.

Innocent, au contraire, tant à cause de ses vertus, dont on faisait le plus grand cas en France, qu'à cause de la dignité suprême dont il était revêtu, rencontra partout faveur et appui. En Italie même, quoique Roger, comte de Sicile, protégeât Anaclet et le soutînt à main armée, Innocent trouva de puissants auxiliaires à Rome et en dehors de Rome. A Rome, l'influente maison des Frangipanes appuyait sa cause; en dehors de Rome,

un grand nombre de villes se déclarèrent en sa faveur et il en fut de même de Lothaire II, roi d'Italie. Voulant récompenser ce prince, Innocent II le couronna empereur au Latran le 4 Juin 1133. Car Lothaire était venu à Rome pour y accompagner le Pape et le remettre en possession de son Siége. L'empereur avait suivi la voie *Nomentana* et Innocent, après avoir traversé le pont *Mammolo*, avait fait son entrée au Latran, tandis que l'Antipape se fortifiait au Vatican. Cependant, l'audace de Roger de Sicile semblait sur le point de paralyser la puissance de Lothaire; mais Innocent sut changer en ami ce redoutable ennemi; quoique, pour l'avoir excommunié, il dût passer auparavant par bien des dangers, et fût même fait prisonnier.

Ce grand Pape, dont le caractère était, comme nous l'avons déjà fait observer, plein de modération, put un instant, après la célébration du Concile général, paraître se plier aux exigences ambitieuses des Rogers ; mais en réalité, par sa conduite pleine d'intelligence et de prudence, il trouva moyen de sauver le principe d'autorité et de satisfaire ses vainqueurs, en accordant à ces princes guerriers, père et fils , l'investiture , au nom de S. Pierre, des provinces qu'ils possédaient. Il valait, en effet, infiniment mieux rendre amis et feudataires du S. Siége d'aussi redoutables voisins, devenus tout-puissants dans les deux Siciles, que de les lais-

ser s'ériger en fauteurs et protecteurs de schismes désolants. Car, à la mort de l'Antipape Anaclet, survenue le 25 Janvier 1138, ce fut Roger qui, interrogé par les frères du défunt, fit élire l'Antipape Grégoire, lequel prit le nom de Victor IV. Ce nouvel Antipape fut encore vaincu par les vertus d'Innocent et les efforts de S. Bernard. Il se reconnut coupable d'avoir voulu usurper la Tiare, se démit de ses prétentions et fut amené en présence du Souverain Pontife, pour en obtenir son pardon, par S. Bernard qui avait puissamment contribué à sa conversion. L'exemple de Grégoire fut suivi par les autres schismatiques. C'est ainsi que la faction des Pierres de Léon, abattue et confondue, se vit forcée de se rendre et de plier le genou devant la majesté du Pape légitime.

Si Innocent II était remarquable par sa grande modération d'âme, il n'en déployait pas moins d'énergie dans le gouvernement de l'Église. Louis VII, roi de France, en fit l'épreuve lorsqu'il vit tout son royaume mis en interdit.

Mais le plus grand acte du Pontificat d'Innocent fut la célébration, l'an 1139, du IIe Concile général de Latran, qui condamna plusieurs erreurs et réforma la discipline de l'Église. La sagesse et la fermeté du Pape contribuèrent, plus qu'aucune autre chose, à déterminer Abailard à abjurer ses erreurs l'année suivante. Innocent ne

déploya pas moins de prudence à l'occasion du différend qui s'était élevé entre Tivoli et Rome et qui fut jusqu'à un certain point la cause de sa mort. Les Romains, irrités d'avoir été repoussés par les habitants de Tivoli, auraient voulu que le Pape les aidât à se venger de ces derniers. On vit alors apparaître à Rome une faction exaltée, qui prétendit faire revivre l'ancien Sénat Romain et rétablir ainsi, au détriment de la souveraineté Papale, un pouvoir, grand sans doute autrefois, mais réduit, depuis longtemps, par la faute des siècles et aussi des hommes, à un pur prestige extérieur. Innocent II, eut par suite, beaucoup à souffrir; car sa modération et sa douceur n'avaient diminué chez lui rien de cette sensibilité qui est le propre de tous les cœurs nobles. Accablé de douleur, il contracta une maladie qui fut pour lui la dernière et il passa de la terre au Ciel, le 24 Septembre 1145. Son corps, enseveli au Vatican, a été récemment placé, par les ordres du Souverain Pontife actuellement régnant, Pie IX, dans une urne magnifique qui se trouvait auparavant dans l'Église de S. Sylvestre *in Capite*. Homme de conseil et de prudence, il gouverna l'Église de Jésus-Christ au milieu de troubles civils, de dissensions religieuses, d'une grande corruption des mœurs et de périls de tout genre. Il remporta néammoins la victoire, sur les ennemis de Dieu et de l'humanité par l'éclat de

ses vertus plus que par la force des armes. S. Bernard, il est vrai, l'aida puissamment à porter le fardeau du Souverain Pontificat ; mais Innocent agit aussi beaucoup par lui-même pour procurer la paix entre les princes et travailler au bonheur des peuples. C'est ce dont nous avons un exemple dans la sollicitude avec laquelle il apaisa l'animosité qui régnait entre les Pisans et les Gênois, à propos du droit, que prétendait avoir l'Évêque de chacune des deux villes, de consacrer les Évêques de Corse. La lutte durait depuis longtemps; le décret rendu par le Pape Callixte II et dont nous avons parlé au chapître précédent n'avait pu calmer les esprits. Innocent II vint à bout de mettre d'accord ces adversaires intraitables. Il éleva à la dignité d'Archevêchés Pise et Gênes, en soustrayant cette dernière ville à la jurisdiction de Milan. Il assigna à Gênes, comme suffragants, trois Evêchés en Corse et de plus celui de Bobbio tandis qu'il donna pour suffragants à Pise trois autres Évêchés Corses et celui de Populonia.

§. III.

S. Bernard.

Le nom de S. Bernard suffirait pour illustrer son siècle. Quand on voit le Moyen-âge produire de tels hommes il n'est plus permis d'appeler cette

époque une époque d'ignorance. Si notre siècle possédait un seul homme de la trempe et de la vertu de S. Bernard, nul doute que cet homme n'éclipsât toutes les gloires dont nous nous enorgueillissons. La divine Providence suscita ce grand Saint dans un temps où l'État Monastique avait beaucoup perdu de sa ferveur primitive et où le monde ne voyait plus les Moines de bon œil, dans un temps où les partis politiques et les rivalités dynastiques ne connaissaient plus de frein, dans un temps enfin où l'Église de Jésus-Christ était déchirée par un schisme lamentable. C'est dans de pareilles circonstances que S. Bernard nous apparaît dans toute sa grandeur, comme envoyé de Dieu afin de rendre aux Religieux leur ancien esprit d'abnégation et de zèle pour le salut du prochain, afin d'amener les Souverains à cesser d'opprimer l'Église et de se faire la guerre entre eux, afin d'opérer la réconciliation des schismatiques avec le Pontife Romain et de mettre un terme aux menées et aux séductions par lesquelles Pierre de Léon cherchait à grossir son parti et à prolonger un schisme qui avait déjà tant affligé la Chrétienté. Ce grand Religieux fut en effet l'homme providentiel de son époque; c'était à lui que recouraient les peuples, les Souverains, le Clergé, les Moines et les Papes. Le but principal de ses efforts était de réformer les mœurs de son temps et d'extirper le

schisme et les hérésies qui causaient de si grands maux à la société. Plusieurs fois, il se rendit à Rome, et traversa l'Europe, visitant les Évêques, les rois et les empereurs, portant partout la paix, ou la procurant par des moyens que la Religion de Jésus-Christ sait seule inspirer. Il contribua puissamment à la conversion d'Abailard dont il avait auparavant réfuté les erreurs. C'est également à lui que l'on doit celle de l'Antipape Victor qu'il conduisit au Pape Innocent II, en implorant pour cet usurpateur le pardon du Pontife, c'est à lui que l'on dut l'érection de nombreux monastères fondés en Europe et en Asie pour le plus grand bien des Fidèles. Intrépide lorsqu'il fallait s'élever contre les vices, il ne manqua point de reprocher aux Moines de Cluny leurs désordres, leur luxe et leur vie séculiére qui avait substitué chez eux aux vertus du cloître les vices du monde. Ces Religieux étaient en effet bien dégénérés : l'on s'en apercevait à leur bonne chère, à leurs *coules* d'étoffe fine, à un luxe immodéré de chevaux et jusqu'aux ornements et aux couvertures de leurs lits. Ils avaient tellement dépravé en eux l'idée de la vie monastique, selon le témoignage de S. Bernard lui-même, qu'ils appelaient l'économie avarice, la sobriété rusticité, le silence mélancolie, le relâchement sagesse, la prodigalité libéralité, la familiarité, même avec les personnes du sexe, urbanité, les propos ridicules

et les plaisanteries inconvenantes gaieté. Personne d'ailleurs n'aurait pu reprocher aux Moines leurs désordres avec plus de force et d'autorité que n'en déploya ce grand Saint, modèle de toutes les vertus, et dont le cœur était uniquement embrasé du feu de l'amour divin. Il appartenait, en outre, à une race digne de compter parmi ses rejetons un homme doué d'une âme si noble et si généreuse. Sa mère était Élisabeth, de la famille des comtes de Montbard, et son père, Tesselin, était seigneur de Fontaines près Dijon. Tous deux, grâce surtout à leurs exemples, surent inspirer de bonne heure à leurs enfants un vif amour de la vertu. D'une intelligence élevée et profonde, S. Bernard reconnut, dès le début de ses études, tout le danger que présentait, à cette époque, l'abus de la dialectique. Aussi ne voulait-il point qu'on en fit usage dans l'exposition des dogmes révélés ; non qu'il la jugeât inutile pour la démonstration de la vérité, mais parce qu'il craignait qu'en subtilisant trop le raisonnement l'on ne fit disparaître celle-ci de devant les yeux des hommes. Ennemi du monde et ami de Dieu, il alla chercher la solitude parmi les Cisterciens et revêtit leur habit en 1113, c'est-à-dire quinze ans après la fondation de leur Institut. Il fut reçu par l'un des fondateurs mêmes de l'Ordre, S. Étienne, alors Abbé, qui mourut en 1134. La santé de Bernard était faible, sa complexion délicate, et l'on pouvait

lire dans l'expression de son visage la profonde douleur que lui causaient les désordres de son siècle, jointe à l'énergie nécessaire pour les réprimer. Souvent en proie à diverses maladies, il ne se laissait arrêter par rien lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu, écrivant même de son lit de douleurs des traités sur la grâce et sur le libre arbitre. Il élevait continuellement la voix pour défendre la cause du S. Siége, comme il le fit en particulier au Concile de Troyes; et dans tous les pays qu'il parcourait, il s'efforçait par ses prédications de faire reconnaître Innocent II pour Pape légitime. C'est en effet à S. Bernard que revient la gloire d'avoir fait proclamer en Europe la légitimité de l'élection d'Innocent et d'avoir fait condamner l'usurpation d'Anaclet; ce fut lui qui décida Lothaire II à défendre le Pape. En combattant les hérétiques, comme il le fit en Languedoc, il ne manquait jamais à la charité, tout en ne dissimulant jamais non plus la vérité; aussi fut-il le plus redoutable adversaire de l'hérésie à son époque. Uni par les liens d'une étroite amitié au Pape Eugène III, il ne le flatta jamais. S. Bernard assista à beaucoup de Synodes dans lesquels on admira sa doctrine. Au Concile de Sens, en 1140, il se trouva en face d'Abailard. Ces deux grandes intelligences se combattirent alors, mais pour se réconcilier dans l'unité de la foi et dans l'unité de l'amour. Abai-

lard était de douze ans plus âgé que l'Abbé de Clairvaux et ils vécurent l'un et l'autre le même nombre d'années. S. Bernard alla recevoir au Ciel la récompense due à ses mérites le 20 Août 1153, après quarante ans de vie religieuse et trente huit passés dans la charge d'Abbé. En mourant il laissait cent soixante monastères de son Ordre, et après sa mort les Abbayes Cisterciennes se multiplièrent par centaines. Ce grand Saint contribua beaucoup à la célébration du IIe Concile général de Latran; car pour tout dire de lui en peu de mots, il fut l'âme de la société Chrétienne et civile de son temps. Philosophe, théologien, prédicateur, diplomate, écrivain remarquable, jamais il ne dévia du sentier de la vertu ni de celui de la vérité. Son style possède un cachet tout particulier et dénote une profonde étude des Stes Écritures; il est imprégné d'une telle suavité qu'il a valu au Saint le surnom de *Doctor Mellifluus*. Ce grand homme unit étroitement ses efforts à ceux de la Papauté qui seule était capable, à ses yeux, d'arracher le monde Catholique aux guerres, aux schismes, aux erreurs, aux hérésies et aux vices qui le désolaient alors. L'on peut dire que, sans S. Bernard, l'Europe aurait vu reculer de plusieurs siècles le moment de sa régénération.

§. IV.

L'Antipape Anaclet.

Cette fois encore, Arnoul, Évêque de Lisieux, nous fournira le portrait de l'Antipape Anaclet, et ce portait n'est certainement pas flatteur. Quant à nous, tout en condamnant hautement l'ambition et les autres vices de Pierre de Léon, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de faire observer au lecteur combien il est important de procéder avec précaution dans l'appréciation des faits qui se produisent au milieu de l'ardeur des partis. Cette réserve nous paraît d'autant plus nécessaire, que nous avons presque toujours remarqué (au moins dans la sphère de nos études historiques), chez les plus chauds partisans de doctrines ou d'opinions opposées entre elles, une tendance et une satisfaction prononcées à révéler au public les vices ou les défauts des adversaires. Argumenter de la sorte c'est confondre les questions de principes avec les questions de personnes; et défendre de cette manière la vérité, c'est là faire croire tellement dépourvue de preuves, qu'à défaut de celles-ci ses défenseurs se trouvent obligés de faire appel à la passion et aux préjugés. Laissons donc Dieu et ceux qui sont revêtus de son autorité, soit dans

l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil, juger de la vie privée de chacun. Que les ennemis de la vérité emploient d'indignes moyens pour soutenir leurs erreurs, c'est leur affaire; mais que les amis de cette même vérité veuillent suivre ceux qu'ils combattent dans une pareille voie, c'est ce que nous ne saurions blâmer trop énergiquement.

Si nous déclarons ainsi notre manière de voir, ce n'est certes point pour atténuer la culpabilité d'Anaclet, mais c'est parce qu'en lisant Arnoul, nous avons remarqué qu'il soulevait sans utilité certains voiles et manifestait des fautes absolument étrangères au délit principal de l'Antipape. Ces fautes pouvaient, sans inconvénient, être mises de côté et demeurer ensevelies, ainsi que tous leurs détails, dans un éternel oubli. Nous ne serons jamais de ceux qui, pour abaisser un adversaire ou pour condamner une doctrine, se permettent de pénétrer dans le sanctuaire de la vie privée et font résider toute la force de leurs attaques contre certains personnages dans la manifestation de vices ou de fautes qui n'appartiennent nullement au domaine public. Cette méthode ne convient qu'aux sectaires, habitués à décrier et à traîner dans la boue les réputations, autant qu'ils le peuvent; mais elle est tout à fait indigne d'un Chrétien et même d'un simple philosophe. Observons cependant que quand la perversité d'un individu en arrive à ne

plus connaître de frein et quand ses désordres deviennent manifestes, ceux-ci appartiennent alors à l'histoire, et l'on ne peut plus accuser de médisance l'écrivain qui les rapporte tels qu'ils sont, afin de dessiner exactement et de faire mieux ressortir le caractère du personnage. Ainsi, dans ce que nous dirons de l'Antipape Anaclet, nul n'aura le droit de trouver mauvais que nous mettions au grand jour des vices personnels qu'il dédaigna lui-même de couvrir du voile de la pudeur. Nous puiserons nos documents dans l'ouvrage d'Arnoul, Évêque de Lisieux, sur le schisme d'Anaclet *(T. II. Spicil. d'Achéry)* et dans plusieurs autres écrivains contemporains.

Pierre de Léon, ou Pierre Léon, qui devint Antipape sous le nom d'Anaclet II, était d'origine juive. Son père avait amassé des richesses considérables en exerçant l'industrie traditionnelle et trop connue du peuple déicide ; il possédait par suite une grande influence, qui lui permit de procurer à ses fils des positions importantes dans la société. Le futur Antipape était un homme d'une grande intelligence, mais turbulent et capricieux, comme ceux de sa race. Fortement travaillé par l'ambition, peut-être aussi se reportant par la pensée aux prérogatives et au pouvoir du Grand-Prêtre de l'ancienne loi, Aaron, il conçut un violent désir de devenir le Grand-Prêtre de la nouvelle. Ce fut en

France qu'il fit ses études. Sa fierté naturelle ne pouvait supporter la sujétion ; son esprit pétulant le rendait d'un commerce difficile. Adonné aux vices les plus honteux et à l'inceste même, il ne trouvait personne pour l'accuser ou le punir, grâce à la toute-puissance de son or. Vrai monstre d'iniquité, il fut pris par beaucoup pour l'Antechrist en personne et appelé *Ruinam Orbis* par ceux qui pressentaient les maux qu'il devait causer à la société. A cette époque d'oubli presque universel des lois de la morale, c'était le plus souvent dans les Cloîtres que l'on allait choisir les futurs dignitaires de l'Église. Cette circonstance n'échappa point à Pierre de Léon ; poussé par l'ambition, et afin de mieux tromper ceux qui avaient été témoins de ses excès, il crut cacher désormais ses vices en revêtant l'habit des Moines de Cluny, alors en grand honneur. Il réussit à obtenir la pourpre Cardinalice, et remplit plusieurs fois l'office de Légat, ce qui lui fournit les moyens d'augmenter ses richesses, en donnant gain de cause aux requêtes appuyées par l'or et en rejetant celles que la pauvreté présentait. Le faste qu'il déployait en public ne déplaisait peut-être pas aux riches, mais était à coup sûr une insulte aux pauvres; aussi son passage sur le territoire d'Églises dotées de maigres revenus était-il pour celles-ci une source de dommages considérables, sans donner jamais lieu de sa part au moindre sentiment de pitié.

A peine Innocent II eut-il été élu Pape qu'un certain nombre de Cardinaux, gagnés certainement par l'or et les promesses, se tournèrent vers Pierre de Léon, Cardinal-Prêtre du titre de Ste Marie *in Transtevere*, et le proclamèrent Pape, en donnant ainsi naissance à un schisme lamentable. Pierre de Léon prit le nom d'Anaclet II. De là deux partis: l'un alimenté par les richesses, l'autre s'appuyant sur la vertu. Anaclet, trouvant probablement plus commode de se soutenir au moyen de l'argent d'autrui qu'au moyen du sien propre, eut l'impudence de dépouiller les Églises de Rome de l'or et des autres objets précieux qu'elles renfermaient; et dans ces vols sacriléges, il ne s'arrêta même pas devant la majesté et la vénération dont le tombeau des Apôtres était entouré. Il prit aussi tout l'or qu'il put trouver au Vatican et notamment une croix et des couronnes que la piété des Fidèles y avait déposées pour servir à l'ornement de la Basilique. Il employa toutes ces richesses à gagner la faveur de la populace, qui, à Rome comme ailleurs, embrasse toujours avec enthousiasme le parti de quiconque lui donne *du pain et des jeux*. Il ne faut donc point nous étonner, si l'histoire nous montre l'Antipape acclamé à Rome par une partie notable du peuple, à la tête de laquelle se trouvaient ses propres frères qui, s'ils ne le surpassaient point en dépravation, ne le lui cédaient certainement pas en am-

bition. On conçoit alors le péril couru par Innocent II, lequel se vit contraint de s'enfuir et d'aller chercher un asile en France.

Pierre de Léon, enchanté de l'éloignement d'Innocent, mais redoutant les secours que Lothaire II, roi d'Italie, pouvait accorder au Pontife légitime, chercha de son côté une alliance capable de consolider sa position. A cet effet, il jeta les yeux sur Roger, comte de Sicile, qui convoitait la Pouille et aspirait à se faire déclarer roi des Deux-Siciles. L'ambition, qui les animait l'un et l'autre fut le lien de leur alliance. Le comte y trouva son profit, en obtenant le titre de roi, et l'Antipape atteignit son but, en s'assurant de la sorte un allié puissant.

Sur ces entrefaites, Innocent II, arrivé en France, anathématisa Anaclet et ses partisans, au Concile de Clermont; de là il se rendit à Orléans, où il fut reçu avec toute sorte d'honneurs par le roi Louis le Gros. Mais, tout en travaillant à étouffer le schisme par la célébration de plusieurs Synodes, le Pape n'oubliait point les dangers dont les Sarrasins menaçaient l'Europe et il encouragea contre eux les armements.

Anaclet ne trouva presqu'aucun appui au-delà des Alpes. Parmi les Souverains, il n'y eut à le soutenir que Roger de Sicile et David d'Écosse. En France, l'Antipape n'était que trop connu; on n'y avait point encore oublié comment il avait fait ve-

nir un jour, dans un but honteux, une fille revêtue d'habits d'homme et comment au milieu d'orgies abominables, on lui avait souhaité de devenir Pape, en canonisant, pour ainsi dire, dans sa personne la luxure du siècle parvenue à son apogée. Aussi les Évêques de France, bien loin d'embrasser son parti, le condamnèrent et reconnurent Innocent. Un seul d'entre eux tomba dans le schisme; ce fut Gérard d'Angoulême qui, pour prix de sa défection, reçut de l'Antipape le titre de Légat en Aquitaine. Anaclet fut même excommunié par un grand nombre d'Églises, entre autres par celle de Grenoble, gouvernée alors par S. Hugues; beaucoup de Conciles furent tenus dans ce but. Il n'en persista pas moins dans sa révolte et ses désordres, n'épargnant même point la pudeur des personnes qui lui étaient unies par les liens du sang. Après une vie souillée par tant de crimes et après avoir usurpé pendant sept ans le Trône Pontifical, il termina misérablement sa vie, toujours sous l'empire d'une ambition effrénée, et tellement détesté du peuple Romain que ses frères furent obligés de l'enterrer secrètement l'on ne sait où. Il laissa après lui une mémoire infâme.

§. V.

Pierre de Bruys.

Bien que toute erreur ou hérésie soit le fruit d'un principe enseigné antérieurement, cependant il arrive souvent que ce principe demeure à l'état latent pendant des siècles entiers, sans qu'on le croie capable d'enfanter de funestes conséquences , et c'est seulement quand les circonstances des temps l'ont amené à maturité, que ses influences sur l'ordre social et religieux se manifestent dans toute leur étendue. C'est alors que l'on voit surgir les erreurs ou hérésies qui n'avaient point été prévues auparavant.

Cette remarque nous semble tout-à-fait applicable aux enseignements erronés et hérétiques de Pierre de Bruys.

Les auteurs Protestants ne sont pas d'accord au sujet de la doctrine de ce sectaire. Les uns veulent la rattacher à celle des Pauliciens, les autres à celle des Albigeois; mais tous la représentent comme plus au moins imprégnée de Manichéisme. Nous ne nions pas que l'on puisse soutenir cette dernière thèse ; mais la démonstration en serait d'autant moins saisie par tout le monde, que les erreurs enfantées par le Manichéisme sont très-

nombreuses et très-variées et qu'il leur est par conséquent extrêmement facile de cacher leur origine. C'est pourquoi notre appréciation des doctrines de Pierre de Bruys reposera principalement sur le caractère religieux et moral de l'époque antérieure à celle de cet hérétique, caractère qui, loin de se modifier, s'accentua au contraire davantage au commencement du XIIe siècle.

En effet, tout le monde sait, qu'alors le relâchement de mœurs du Clergé et des Moines, loin d'avoir diminué, s'était encore accru, au grand détriment de la moralité du peuple. En remontant à la cause primitive du mal, nous avons fait voir qu'elle résidait dans les Investitures. Le Clergé et les Moines, enrichis par les donations des princes et par les offrandes que faisaient les Fidèles à l'occasion de l'administration des Sacrements et des suffrages pour les défunts, employaient rarement au service de l'Eglise et au soulagement des pauvres ces richesses qui leur avaient été données *pro redemptione animae*. Ils les prodiguaient (à peu d'exceptions près) en fastueuses dépenses, en divertissements, en excès de toute sorte, en achats simoniaques; et si, dans certains cas, ils faisaient usage de leur opulence pour décorer des Églises, l'or et les peintures y semblaient plutôt accumulés par ostentation que dans le but d'entretenir l'esprit de dévotion et la piété chrétienne.

S. Bernard déplorait ces abus, lorsqu'il reprochait aux Moines le luxe de leurs habits, le faste qu'ils étalaient, la profusion d'ornements dans leurs édifices sacrés, la multitude de chevaux et le pompeux attirail des Abbés qui voyageaient avec une suite toute princière, et mettaient entièrement de côté la modestie religieuse. Toutes ces fâcheuses réalités frappaient trop sensiblement les yeux du peuple, pour ne point produire l'envie chez les pauvres, la jalousie chez les riches, la crainte chez les faibles, le mépris et l'indignation chez les ennemis de l'État Religieux, la douleur enfin chez les bons. Au milieu de tant de passions suscitées parmi la multitude, il n'est point étonnant qu'il se soit rencontré certains esprits ardents et turbulents qui, frappés de l'énormité d'un tel abus des richesses et considérant la source de celles-ci, aient cherché à la tarir pour faire cesser le scandale. Tout le monde n'avait point l'esprit de S. Bernard qui, en blâmant le luxe du Clergé et en recommandant aux Prêtres et aux Moines de chercher plutôt à orner leur âme des vertus de leur état, n'avait garde de méconnaître la nécessité du culte extérieur. De tout temps, au contraire ont été nombreux les hommes qui, au lieu de réformer, détruisent, et au lieu de convertir le mal en bien, blasphèment contre le mal et empêchent le bien. Tel était à notre avis, Pierre de Bruys.

Réfléchissant sur l'opulence du Clergé et voyant probablement avec dépit la puissance des Moines, il conçut le dessein d'abolir complétement le culte extérieur, afin que la Religion, renfermée désormais dans le cœur humain, ne fournît plus l'occasion de doter les Églises et les Monastères, de faire des offrandes aux Clercs et aux Moines, et afin que l'exercice du saint ministère n'encourageât plus les aumônes et les dons volontaires des Fidèles. En effet, réputant inutiles le baptême et les prières pour les morts, niant la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans la Très-Sainte Eucharistie, insinuant l'horreur de la Croix et de tous les autres signes de la Passion du Rédempteur, soutenant que la prière dans les Églises et les Églises elles-mêmes n'étaient nullement nécessaires, il en venait, tout naturellement à supprimer les motifs qui légitimaient les oblations des Fidèles et les donations des princes aux Églises. Après que le mépris des rites sacrés avait été de la sorte inculqué au peuple, le ministère Sacerdotal devenait entièrement superflu, et chacun pouvait se servir de Prêtre à soi-même.

Que ce fût là où voulût finalement en arriver cet hérétique, c'est ce que nous pouvons déduire des circonstances du temps où il vivait, et surtout de la conduite d'un grand nombre des partisans de la nouvelle doctrine. En effet, si

les Ministres du Sanctuaire eussent été partout pour les peuples de véritables pères et leur eussent fait goûter la Religion de Jésus-Christ dans toute sa vérité, sa justice et sa charité, en donnant eux-mêmes l'exemple de ces vertus, les esprits ne se seraient point laissé prévenir si aisément contre le Clergé, mais auraient plutôt accueilli le novateur avec indignation. Le peuple, ne l'oublions pas, confond souvent les qualités personnelles avec la doctrine du prédicateur.

Pierre de Bruys, originaire du Dauphiné, commença l'an 1110 à répandre ses erreurs, qui se propagèrent avec assez de rapidité dans le midi de la France. Bientôt il fanatisa tellement le peuple, que celui-ci se mit à brûler les Églises, à abattre les Croix et à insulter de toute manière au Culte Catholique. Nous avons déjà fait observer que les doctrines de Pierre de Bruys furent condamnées dans le Synode de Toulouse, sous le Pape Callixte II. Les chroniques du temps nous apprennent comment finit cet hérétique et dangereux perturbateur de l'ordre social; il fut brûlé vif à S. Gilles en 1130. Ce châtiment exemplaire ne rencontrera sans doute pas l'assentiment d'un siècle comme le nôtre, qui réserve toute son indifférence pour les massacres, œuvre des sectes révolutionnaires, tandis qu'il fait sonner bien haut de prétendus sentiments d'humanité, quand il s'agit

de sauvegarder la propriété, la Religion et le droit. Mais les mœurs de l'époque dont nous nous occupons réclamaient hautement des remèdes énergiques, pour refréner l'audace d'hommes tels que Pierre de Bruys, qui menaçaient des plus sérieux dangers la société Chrétienne et civile.

Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, réfuta victorieusement les erreurs de Pierre de Bruys, en les ramenant à cinq chefs principaux, savoir: 1° l'inutilité du baptême des enfants. 2° l'inutilité des Églises. 3° l'horreur de la Croix. 4° la négation de la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. 5° l'inutilité de la Messe et des prières pour les morts. Chacun le voit, ces doctrines renversaient complétement le Culte Catholique, et comme elles produisaient rapidement leurs fruits, grâce à la démoralisation du siècle et à l'égoïsme des riches, elles nécessitèrent une nouvelle et solennelle condamnation, qui ne permit plus à personne de douter de leur impiété. Cette condamnation eut lieu dans le IIe Concile général de Latran, comme nous le verrons en son lieu. Beaucoup d'écrivains Protestants ont parlé de Pierre de Bruys et ils en ont fait un profond penseur, comme si, pour nier certaines vérités, il était nécessaire de posséder une grande intelligence et une vaste science, et que l'audace et l'ignorance n'avaient point suffi de tout temps pour remplir cette tâche. Or, au

commencement du XIIe siècle en particulier, eu égard à l'état dans lequel se trouvaient alors les peuples Chrétiens, il suffisait d'un esprit médiocre, mais audacieux, pour entraîner après lui dans l'erreur une multitude de partisans. Il n'est donc pas nécessaire de se représenter Pierre de Bruys comme un héros, pour expliquer la propagation des funestes croyances qu'il répandait parmi le peuple. Pour démontrer une vérité, il faut, il est vrai, savoir et intelligence; pour obscurcir cette vérité, c'est assez de l'ignorance. Toutefois, Pierre de Bruys ne fut point le seul de son temps à semer des erreurs et à troubler la tranquillité publique. D'autres suivirent son exemple, comme nous allons le voir, et causèrent d'innombrables maux à l'Église de Jésus-Christ: ce que prouve d'ailleurs l'importance même du IIe Concile général de Latran, où ces novateurs furent condamnés.

§. VI.

Arnaud de Brescia.

Parmi les lois sociales il s'en trouve qui, par leur nature même, servent de fondement à l'existence de toute association ou de tout corps moral. La plupart des hommes ne se rendent point compte de cette vérité; tous s'aperçoivent cependant que les

sociétés se transforment, soit par l'affaiblissement de leurs éléments constitutifs, soit par la séparation de leurs parties intégrantes, et finissent par donner naissance à plusieurs corps moraux ou associations distinctes. Cependant une société, tout en se maintenant à l'aide de ces diverses transformations, ne conservera la même forme qu'autant que les lois constituant la nature et le caractère de cette dernière continueront à être en vigueur. Les éléments de tout corps social sont comme cimentés et unis entre eux au moyen des grands principes de morale; si ceux-ci viennent à manquer, le corps social est détruit; s'ils viennent à s'affaiblir, il s'énerve et se dissout peu à peu. Il en est de même dans l'ordre physique. Enlevez à l'homme son âme, il ne reste plus qu'un cadavre; ôtez au corps même ses éléments constitutifs, il reste une matière informe laquelle, en vertu des lois naturelles de l'affinité chimique, se divise en une multitude de substances différentes qui tendent à s'unir à d'autres et à former avec elles de nouveaux composés. La seule société qui ne se transforme jamais, parce que ses principes constitutifs et les lois qui la conservent ne sauraient périr, c'est l'Église, ou la société Catholique; car *Christus heri et hodie.*

Ceci posé, il devient facile d'expliquer pourquoi tant de royaumes, tant d'empires, tant d'états, tant de corps moraux, après une existence plus ou

moins prolongée, ont cessé d'être; c'est que les lois qui conservaient ces sociétés ont cessé elles-mêmes d'exister, et alors les éléments constitutifs de chacune d'elles se sont affaiblis et désagrégés. Le Sénat Romain peut nous servir d'exemple. Fondé autrefois sur la vertu et le courage civique, sur l'esprit d'union et d'abnégation, il fit l'admiration des siècles. Lorsqu'ensuite se furent introduits dans son sein des éléments dissolvants, c'est-à-dire l'égoïsme, l'ambition personnelle, le honteux désir de s'enrichir des sueurs et des fatigues du peuple, (devenu entre ses mains un simple instrument de tyrannie), le Corps sénatorial nous apparaît s'affaissant de plus en plus, et, dans sa décadence, suivant la route prise par l'empire Romain tout entier, jusqu'au moment où la chute de ce dernier, le renversa lui-même comme un cadavre inanimé. C'est que les vertus des anciens Sénateurs avaient alors entièrement disparu. De là ces factions qui divisèrent la noblesse Romaine et affligèrent si souvent Rome au Moyen-âge, de là l'indifférence des patriciens à l'égard du bien public, de là leur coutume d'entretenir chacun une bande de sicaires pour mieux abaisser leurs rivaux, de là enfin cet état de mort morale auquel se trouva bientôt réduit le Sénat. Impuissant, d'une part, à soutenir sa haute position dans Rome et, d'autre part, à former un corps compact et capable de ré-

sister aux chocs qu'il recevait du dehors, ce corps autrefois si illustre, avait cessé d'être à la hauteur des besoins de la société. En devenant égoïste, en abandonnant successivement et en foulant aux pieds chacune des lois morales qui l'avaient élevé à un si haut degré de grandeur, de dignité et de pouvoir, il s'était affaibli d'abord, désuni ensuite, et avait fini par tomber dans l'impuissance et par ressembler à un corps entièrement privé de vie. Aux yeux du peuple Romain, les Sénateurs n'étaient plus les Pères de la patrie, mais simplement des plantes parasites, qui lui suçaient le plus pur de son sang. Ce fut alors que ce même peuple, humilié de l'oubli dans lequel étaient tombées ses anciennes gloires et dégoûté du joug sénatorial, que n'accompagnaient plus les victoires et les conquêtes d'autrefois, trouva dans les Papes, et seulement en eux, une compensation à ce qu'il avait perdu.

Les Papes remplacèrent ainsi naturellement le Sénat tombé, comme on le voit, sous le poids de sa propre corruption; ils devinrent donc en quelque sorte souverains de l'Italie, et les peuples acclamèrent en eux des libérateurs qui devaient les sauver de l'oppression commune. Quant au Sénat, il était devenu une institution inutile; il n'avait plus de vie, il avait fait son temps et la mémoire de ses splendeurs passées était incapable de le faire revivre. Car

toutes les fois que les membres d'un corps moral n'ont plus d'autres titres à faire valoir que des souvenirs historiques , on peut dire que ce sont des membres gangrenés qui, faute de vertus personnelles, cherchent à se parer des mérites d'autrui.

Le Sénat Romain, du temps d'Innocent II, n'avait donc plus aucune vie. Les factions qui s'agitaient alors à Rome étaient comme les dernières convulsions d'un corps prêt à se dissoudre ou à se transformer, ou, si l'on veut encore, comme celles d'un cadavre galvanisé. Mais les institutions humaines, une fois détruites, ne reviennent plus jamais à leur premier état: elles peuvent se modifier, se ressembler, mais elles ne peuvent jamais redevenir ce qu'elles étaient d'abord, par la raison que ni les mêmes circonstances de temps, ni les mêmes conditions de la société, ni les mêmes qualités chez les personnes, ni les mêmes besoins sociaux, ni les mêmes aspirations chez les peuples ne peuvent exister de nouveau simultanément. C'est pourquoi, vouloir ressusciter une institution humaine déjà morte et lui rendre sa vie d'autrefois , sera toujours une tentative inutile, capable seulement de troubler et même d'ensanglanter un pays.

Arnauld de Brescia était un homme au caractère impatient et à la parole facile ; après avoir obtenu le grade de *Lecteur*, à Brescia, poussé par l'amour de la nouveauté, il partit pour la France,

où la dialectique d'Abailard lui fournit des armes pour attaquer, déchirer et ruiner de réputation le Clergé et les Moines. C'est ce que nous apprend Othon de Frisingue *(De reb. gest. Friderici I imp.)*. Revenu en Italie, il prit l'habit religieux, afin de séduire plus facilement le peuple. Il se mit alors à répandre des erreurs, empruntées peut-être aux Pétrobrusiens, sur le baptême des enfants et l'Eucharistie. Il osa, en outre, rêver le rétablissement de l'antique puissance Romaine. Car se laissant emporter par une dialectique toute sophistique, ou par une ambition effrénée, ou par le désir de se venger des Moines, ou par sa haine contre le Clergé, il contemplait avec dépit l'accroissement continuel du pouvoir des Papes. Il conçut par suite le projet de ressusciter la vieille République Romaine. S'il crut trouver des circonstances favorables à son dessein dans les vices du Clergé et des Moines, dans les factions qui divisaient alors le peuple de Rome et dans les partis qui s'agitaient en Italie, il ne sut toutefois ni mesurer la force de la Papauté, ni comprendre la toute-puissance du Catholicisme. Il ne sut point non plus se rendre compte de la foi des peuples, ni des avantages que leur procurait l'autorité paternelle des Souverains Pontifes ; enfin au lieu de reconnaître un corps privé de vie dans le Sénat Romain, il s'imagina que ce dernier s'é-

tait simplement endormi à l'ombre du Vatican. Il vint donc hardiment à Rome, revêtit l'habit monastique, et, pour mieux gagner les laïques, il commença par déclamer contre le luxe, les richesses du Clergé et les possessions temporelles de l'Église, en prétendant qu'elles appartenaient au pouvoir civil et aux séculiers, à qui il fallait par conséquent les restituer. Cette doctrine trouva, comme toujours, de nombreux partisans, avides des richesses et des dépouilles du Clergé. Parmi les patriciens, elle rencontra aussi quelques admirateurs mûs, non par la conviction, mais uniquement par ce désir de dominer et de s'enrichir qui s'empare si facilement de l'esprit d'une personne noble, que l'indolence ou l'ignorance a fait tomber dans la misère.

Arnauld de Brescia, en propageant un enseignement aussi peu conforme aux idées de son temps et aussi opposé à la Religion Catholique, devait s'attendre à une condamnation de la part du Pontife Romain. En effet, accusé par son Évêque au IIe Concile général de Latran, il y fut condamné par les Pères. Il s'enfuit alors en Allemagne, où il ne fit qu'un bref séjour, en y répandant toutefois ses doctrines subversives. S. Bernard, qui se leva alors pour les combattre, appelle leur auteur (dans une lettre adressée à l'Évêque de Constance) : *Homo neque manducans, neque bibens, solo*

cum Diabolo esuriens et sitiens sanguinem animarum. Le même S. Bernard, dans une lettre écrite au Cardinal Guy, trace encore d'Arnauld un portrait repoussant. Gonthaire Ligurinus ou Ligurius, poëte de l'époque, en parle aussi comme d'un homme impie. C'était avec les plus justes raisons que les hommes de bien flétrissaient ainsi Arnauld et quand Innocent II voulut que l'on s'occupât du novateur au IIe Concile général de Latran, il avait les plus graves motifs pour en agir ainsi. Il prévoyait les maux terribles auxquels les nouvelles doctrines allaient exposer la ville de Rome. En effet, le premier fruit de ces doctrines fut la reconstitution du Sénat Romain, le second fut la révolte de Rome contre la Souveraineté Pontificale. Le Pape Lucius II fut victime de ce soulèvement populaire. Baronius, il est vrai, nie ce dernier fait; mais nous avons un historien, Godefroy de Viterbe, qui nous a conservé la mémoire du sacrilége outrage commis contre le Pape Lucius. Ce dernier, monté au Capitole avec ceux qui lui étaient demeurés fidèles, pour y défendre ses droits contre les usurpations révolutionnaires, fut accueilli à coups de pierres et mourut peu de temps après des suites de ses blessures. Arnauld revint à Rome en 1145 et y souleva le peuple par ses déclamations fanatiques contre le Clergé. Beaucoup de Prêtres et même de Cardinaux eurent alors à souffrir, de la

part de la populace déchaînée contre eux, insultes, affronts, coups, spoliations et violences de tout genre. L'agitateur avait une idée fixe: c'était de faire revivre le Sénat ainsi que l'ancien Ordre Équestre, et d'obliger les Papes à rentrer dans les catacombes. Arnauld de Brescia était, comme on le voit, le Luther du XIIe Siècle. Mais il ne s'apercevait pas que les sectes savent seulement détruire ce qui est destructible, mais qu'elles sont incapables de rien édifier. La Papauté était trop grande pour être attaquée avec succès par un semblable pygmée.

L'an 1155, il trouva enfin, à Rome même, la juste récompense de ses entreprises insensées ; car, par l'intermédiaire de l'empereur Frédéric, il fut arrêté et remis entre les mains de Pierre, préfet de Rome, qui le fit pendre, puis brûler, et jeta ses cendres dans le Tibre. La populace égarée ne put par conséquent pas conserver les restes de ce fanatique, qui s'imaginait pouvoir réformer le monde en foulant aux pieds la justice et en renversant la Religion dans la fange. L'empereur Frédéric était venu, à cette même époque, traiter avec Adrien IV, et, sans en avoir l'intention, il vengea le Pape des insultes d'Arnauld de Brescia; car ce fut en vertu d'un ordre impérial que ce faux-prophète fut arrêté en Campanie et livré au préfet de Rome. Les ennemis de la Papauté, dans les siècles postérieurs, ont fait d'Arnauld de Brescia un héros.

Si les héros laissent après eux les traces du sang qu'ils ont fait couler, si leurs exemples enseignent l'art de tromper les peuples, celui de voler et d'assassiner; s'ils respirent une haine implacable contre la vérité et la justice, s'ils apprennent à souiller toute bonne action de l'esprit d'hypocrisie, oui Arnauld fut un héros, mais d'un héroïsme facile à imiter, puisqu'il est si facile à l'homme de se plonger dans le vice, tandis que c'est chose si ardue pour lui de pratiquer la vertu.

§. VII.

Abailard.

Il semblait que les principales écoles de l'Orient, celle d'Antioche et celle d'Alexandrie, cherchaient à se réfugier en Occident; mais le nouveau terrain était bien différent de l'ancien et plusieurs de leurs principes ne pouvaient y prendre racine. Les écoles Orientales descendaient des écoles Grecques et avaient par conséquent une tradition philosophique. Les écoles Occidentales, au contraire, n'avaient point de traditions en philosophie et y suppléaient, au XIIe siècle, en s'inspirant de l'esprit du temps ou, en d'autres termes, de l'esprit de parti, qui se manifeste toujours dans une société déchue de ses anciennes grandeurs et tombée en décadence, lorsqu'elle sent en elle-même la force

nécessaire pour se reconstituer. C'est pourquoi les écoles Orientales étaient plutôt pour l'Occident un monument qu'un fondement. Comme en Orient toutefois, Aristote et Platon devaient diviser en deux le camp philosophique. L'Allemagne, toujours positive, se tenait en observation ; l'Italie, avec son bon sens pratique qu'elle ne séparait point des principes, réfléchissait, et plus particulièrement, c'est-à-dire plus immédiatement dirigée par l'enseignement Catholique des Papes, elle évitait soigneusement tout ce qui pouvait l'éloigner de la vérité. La France, au contraire, accueillait toutes les doctrines de l'Orient, en les adaptant à son génie propre. Afin de nous mieux faire comprendre, qu'on nous permette de dire ici toute notre façon de penser sur la nation Française ; nous ferons jaillir ainsi une nouvelle lumière sur l'époque dont nous nous occupons, époque qui mérite d'être connue aussi exactement que possible.

Nos ancêtres, (je parle ici des Romains) qui n'auraient jamais conquis le monde s'ils n'avaient point été un peuple profondément intelligent, plein de prévoyance et fécond en expédients, s'aperçurent bientôt que l'avenir réservait un rôle important aux Gaulois. Les laisser demeurer barbares équivalait à les avoir toujours pour ennemis ; les soumettre au joug de Rome, c'était leur procurer la civilisation et faire d'eux un jour une grande puis-

sance. On dirait que les anciens Romains se sentaient pour ainsi dire poussés à civiliser le monde entier, mais en employant la guerre, seul moyen que comportait alors la rudesse de ces temps, pour adoucir les mœurs des peuples barbares. Plus tard, au contraire, après que la Croix de Jésus-Christ eut été plantée à Rome, la charité remplaça la force, la vérité l'idolâtrie; alors la Religion devint la civilisatrice des peuples. Tout le monde connaît les guerres faites par les Romains aux Gaulois ; César nous en a conservé les détails et son récit nous offre une source inépuisable de réflexions. Il est vrai qu'avec le cours des siècles le vieux sang Gaulois se mélangea avec celui de divers autres peuples, et subit les modifications auxquelles est soumise toute nation qui s'étend en absorbant de nouveaux éléments; mais il est vrai aussi que les Français ont conservé un type tout à fait particulier parmi les autres nations de l'Europe. Leur intelligence toujours active n'est jamais entièrement satisfaite de l'état de la société dans laquelle ils vivent, et cherche souvent à le remplacer par d'autres qui ne correspondent point toujours aux besoins réels du temps. La volonté du Français ne se laisse arrêter par aucune difficulté; son énergie s'accroît même en raison directe de la difficulté qu'elle rencontre. Le cœur, chez ce peuple, est expansif et tellement incliné à la bien-

faisance qu'il atteint facilement à l'héroïsme; mais il est capable aussi d'éprouver, en un clin d'œil, une réaction de nature à faire trembler le monde entier. L'histoire est là et nous ne pouvons la changer. C'est avec un pareil cœur, une pareille volonté, une pareille intelligence, que le peuple Français a pu voir s'unir en lui de grandes vertus à de grands vices. Si l'on considère d'ailleurs son intelligence, on ne doit pas s'étonner de le trouver plus familiarisé avec la dialectique que les autres peuples du Moyen-âge. Mais tout en sachant profiter de la lumière, plus d'un esprit en France, ne sut point éviter certaines erreurs qui, d'Orient, où elles avaient pris naissance, commençaient à se répandre dans l'Occident. On avait lu avidement et avec curiosité Aristote et Platon. Chacun voulait y voir un nouveau monde d'idées et l'on étudiait les doctrines grecques dans l'espoir d'y découvrir des nouveautés, de satisfaire la curiosité et aussi de contribuer en quelque chose au progrès des intelligences. Platon avait ses admirateurs aussi bien qu'Aristote. La doctrine Platonicienne tendait à pousser les esprits dans une direction; la doctrine Aristotélicienne cherchait à les entraîner dans une autre. De là deux écoles qui s'élevèrent en France, l'une appelée des *Réalistes* et l'autre des *Nominalistes*. Roscelin était *Nominaliste* et Guillaume de Champeaux *Réaliste*.

Pour faire comprendre la différence de ces deux célèbres écoles, il nous suffira de reporter le lecteur à leurs formules respectives et caractéristiques. Les *Nominalistes* enseignaient que : *Entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem.* Les *Réalistes* enseignaient : *Rem de re praedicari non posse, sed ideam de ideis.* La doctrine d'Aristote, transformée et devenue le Nominalisme, fournissait un moyen facile de soutenir des paradoxes et même des hérésies. Bientôt la dialectique fut une véritable puissance dominant les intelligences et en venant par l'abus jusqu'à les faire dévier de la vérité. En même temps le Manichéisme s'était insinué dans certains esprits, et ceux-ci, s'appuyant d'ailleurs sur la dialectique, se représentaient la Divinité par rapport aux créatures, comme si ces dernières constituaient une émanation de la première.

Tel était l'état des écoles en France, lorsque apparut Abailard. Cet homme vraiment supérieur semblait fait pour devenir un jour un nouveau Père de l'Église ou un hérétique insigne, tandis qu'il ne fut en réalité ni l'un ni l'autre, mais suivit une voie intermédiaire, en inclinant tantôt du côté de la vérité, et tantôt de celui de l'erreur. Il naquit auprès de Nantes en Bretagne, l'an 1079, de parents que la piété porta ensuite à terminer leur vie dans le Cloître. D'une intelligence supérieure, mais portée à la subtilité, d'une éloquence

peu commune, d'une excessive sensibilité d'âme, il fit, dès ses premières années, pressentir qu'il ne remplirait point dans la société le rôle d'un homme vulgaire. Son aspect était majestueux et sympathique, sa taille avantageuse, et son regard trahissait la vivacité de son intelligence. Par sa grande érudition et son incroyable facilité à citer les auteurs sacrés et profanes, il sut s'attirer l'admiration des uns et l'inimitié des autres. Pour se mettre à la hauteur de la science d'alors, il suivit les leçons du célèbre Nominaliste Roscelin ainsi que celles de l'Archidiacre Guillaume de Champeaux, Réaliste, qui fut ensuite Chanoine Régulier, puis Évêque, et, de maître d'Abailard, finit par devenir son rival. Abailard s'appropria de la sorte le système platonicien et celui d'Aristote, adaptés l'un et l'autre aux tendances du siècle. Après de semblables études, il ne pouvait plus continuer à occuper le rang de disciple. Son talent naturel et sa science firent bientôt de lui un chef d'école, et il éclipsa en peu de temps la gloire de ses maîtres. A l'âge de trente-sept ans, il s'était déjà fait un nom dans les chaires de Paris pour avoir dans plusieurs disputes (quoique d'une manière assez âpre et arrogante) tenu tête à un autre de ses maîtres, Anselme, vieillard alors, ainsi qu'à plusieurs de ses condisciples. Mais se fiant trop à la force de son intelligence et ne se défiant pas assez

de la sensibilité de son cœur, il ne sut ni se défendre d'une passion que la nécessité rendit à la fin platonique, ni se préserver de plusieurs erreurs que S. Bernard releva avec une grande vigueur de raisonnement dans une lettre adressée à Innocent II. Abailard trouva des ennemis parmi ses anciens compagnons d'étude, et composa le récit de ses souffrances. Ses écrits sur la Trinité devinrent une source de discordes et de disputes théologiques et furent l'occasion de la convocation de plusieurs Synodes. Il s'attira l'inimitié des Moines de S. Denys, dont il avait revêtu l'habit, en leur reprochant leur manière de vivre séculière, et, ajoutent quelques auteurs, en soutenant que S. Denys l'Aréopagite n'avait point été Évêque de Paris, opinion qu'il ne faudrait d'ailleurs pas condamner trop à la légère. Aussi ces Religieux lui firent-ils une opposition acharnée. Obligé de s'enfuir, il se réfugia dans le diocèse de Troyes, et y bâtit le célèbre monastère appelé *le Paraclet*, où il se fit admirer surtout par la grande austérité de sa vie. Ses ennemis toutefois ne le laissèrent point en paix et l'accusèrent de ne reconnaître qu'une seule des trois Personnes de l'adorable Trinité, c'est-à-dire l'Esprit-Saint. Il fut plus tard élu supérieur de l'Abbaye de Ruys, au diocèse de Vannes, et abandonna la maison du *Paraclet* à Héloïse et à ses compagnes. Héloïse habitait auparavant à Argenteuil un mo-

nastère qu'elle fut obligée de quitter, parce que les Moines de S. Denys vinrent s'y établir. Abailard, pour obéir à sa conscience, comme il le disait lui-même, tenta de réformer ses Religieux; mais il n'aboutit qu'à provoquer leur haine, qu'ils poussèrent au point de le menacer de mort. Ayant reconnu l'inutilité de ses efforts pour rétablir l'observance parmi les Moines de Ruys, il se retira à Cluny. L'esprit de charité dont était animé Pierre le Vénérable, alors Abbé de ce célèbre monastère, parvint à triompher de l'opiniâtreté d'Abailard. Celui-ci consentit à se réconcilier avec S. Bernard, qui avait combattu ses doctrines, et avec Innocent II, qui les avait condamnées. Cette réconciliation rendit Abailard vraiment grand et le fit parvenir à l'apogée de sa gloire, devenue alors véritable. Cependant sa santé, brisée par tant de fatigues, d'afflictions, d'adversités que lui avaient attirées son caractère fier et sa doctrine peu sûre, ou que l'envie, la haine et l'esprit de vengeance de ses ennemis lui avaient suscitées, l'obligea à aller respirer un air plus salubre, après qu'il eut revêtu l'habit de Cluny et édifié quelque temps, par sa vie austère, cette Communauté. En conséquence, il se retira au Prieuré de S. Marcel, bâti dans un site des plus agréables, sur les bords de la Saône, non loin de Châlon. Ce fut là qu'il mourut le 21 Avril 1142. Son corps fut transporté au Paraclet,

où vivait encore Héloïse en réputation de sainteté. Elle fit ensevelir celui dont l'affection, autrefois trop chère à son cœur, avait été purifiée par la pénitence et la Religion.

Les erreurs du célèbre docteur portaient sur la Trinité, l'Incarnation, le libre arbitre, l'Eucharistie, le péché originel et la morale, comme on peut le voir dans les écrits de S. Bernard. Abailard fut condamné au Concile de Soissons en 1121 et ensuite, en 1140, au Concile de Sens, en présence du Saint. Il en appela à Rome et Innocent II confirma la sentence du Concile; Abailard donna alors des marques non douteuses de conversion.

§. VIII.

Le Concile.

Par les articles précédents le lecteur aura déjà pu se rendre compte du besoin que devait éprouver l'Église de mettre définitivement un terme au schisme de Pierre de Léon, de condamner les erreurs et les hérésies de l'époque et enfin, par de sages lois, de rendre plus conformes à l'esprit Chrétien et à l'esprit Religieux les mœurs du peuple, du Clergé et des Moines. Aussi fut-ce une inspiration pleine de sagesse qu'eut le Pape Innocent II de convoquer un Concile général. Le lieu fixé pour les

séances fut l'Archibasilique de Latran, où les Évêques et les Abbés, au nombre de mille environ, comme le rapportent Othon de Frisingue et la chronique d'Usperge, se trouvèrent bientôt réunis sous la présidence du Pontife Romain. Il ne nous reste sur ce Concile que fort peu de renseignements et les Canons qui y furent publiés. Nous ne pourrons par conséquent pas résumer chacune des Sessions, comme nous l'avons fait pour les Conciles d'Orient. Les détails que nous possédons ne nous ont été conservés que par les chroniques du temps. Cependant il est tout à fait certain que le principal objet des délibérations des Pères fut le schisme d'Anaclet. L'Antipape avait fait des ordinations et s'était ainsi formé une Église à lui. Or, on ne pouvait reconnaître ces ordinations, sans conserver en même temps la vie au schisme; de plus il importait, surtout en vue de l'avenir, d'ôter toute espérance de voir jamais sanctionnés les actes de l'usurpateur. L'Église, d'ailleurs, avait trop souffert pour ne point prendre, dans cette sainte assemblée, un parti résolu, énergique et efficace. Aussi voyons-nous, dans le IIe Concile général de Latran, toutes les ordinations de l'Antipape Anaclet déclarées nulles, c'est-à-dire incapables d'avoir aucun effet légitime. On arracha aux Évêques schismatiques leur Croix pectorale, leur anneau et, à qui le portait, *le pallium*. L'on prit tant de précautions pour

prévenir le renouvellement du schisme, que le décret ordonnant la déposition de tous les Ecclésiastiques qui avaient adhéré au défunt Antipape pourra peut-être paraître trop rigoureux à plus d'un lecteur. C'est que nos ancêtres comprenaient mieux que nous la tactique des ennemis de la vérité et de la justice. En effet, ceux-ci, lorsqu'ils sont vaincus, comptent toujours sur les concessions des bons ; tandis que, s'ils sont victorieux, ils ne font jamais quartier à leurs adversaires. Les Pères de Latran savaient parfaitement avec quel soin les schismatiques, et particulièrement Anaclet, avaient travaillé à se créer un parti redoutable dans toute l'Europe. Chacun avait encore présentes à l'esprit les tentatives faites par l'Antipape pour attirer dans son schisme l'empereur d'Orient, le roi d'Angleterre et divers autres princes, un grand nombre d'Évêques et jusqu'aux puissants Moines de Cluny. A la vérité le fruit de tant d'efforts ne correspondit point aux espérances dont Pierre de Léon et les siens s'étaient bercés; cependant il n'en est pas moins vrai qu'il mirent en œuvre tous les moyens capables de faire jeter au schisme de profondes racines. Mais Dieu veillait sur son Église. Aussi S. Bernard, qui fut, dans cette circonstance, le principal promoteur de l'obéissance due au Pape légitime, se riait-il, dans une de ses lettres (la CXXVI^e^) adressée aux Évêques d'Aquitaine, de tous les efforts d'Anaclet. Dans cette lettre,

le Saint Abbé compare le petit nombre des partisans de l'Antipape à la qualité et au nombre de ceux qui reconnaissaient le Pape Innocent. Et ceux-ci, ajoutait-il en parlant plus clairement encore, ne s'étaient laissé ni gagner par l'argent, ni tromper par les artifices, ni entraîner par les séductions de la chair et du sang, ni effrayer par les puissances séculières; mais obéissant à l'impulsion divine, ils avaient refusé d'adhérer au schisme. Les Pères de Latran, éclairés de la sorte sur toutes les machinations des schismatiques, ne pouvaient donc point se montrer indulgents envers un parti aussi profondément corrompu que l'était celui d'Anaclet. Par leur salutaire sévérité, ils pourvurent à la tranquillité de l'Église, ils frappèrent de terreur ceux qui hésitaient encore à se soumettre, et en même temps ils punirent les coupables et ôtèrent à quiconque aurait voulu tenter de nouveaux efforts en faveur du schisme toute espérance de pouvoir efficacement persévérer dans la révolte. Il n'y avait d'ailleurs lieu pour personne de s'attendre à une indulgence inopportune de la part du Concile, après la condamnation de l'Antipape et de ses partisans dans les Synodes de Reims et de Liége, en 1131, et dans ceux de Plaisance et de Pise, en 1134. Toutes ces raisons firent ressortir encore davantage la justice du décret en vertu duquel les actes de l'Antipape Anaclet furent annullés et les ordinations

faites par lui considérées comme non avenues. Voici la teneur de ce décret : *Ad haec ordinationes factas a Petro Leonis et aliis schismaticis et haereticis evacuamus et irritas esse censemus.* Ce décret fait partie du Canon XXe.

Après avoir terminé l'affaire du schisme, les Pères passèrent à l'examen de certaines erreurs et hérésies. A cette époque, le Manichéisme venait de s'introduire de la Bulgarie en Europe, par l'intermédiaire d'une vieille femme. Cette pernicieuse doctrine, si féconde elle-même en autres erreurs, donna naissance à diverses sectes dont la principale, celle des Albigeois, se transforma à son tour de bien des manières et s'appela successivement de plusieurs noms, selon ceux des chefs de la secte. Parmi ces derniers nous connaissons déjà Pierre de Bruys.

Ce novateur avait beaucoup d'admirateurs en France et comptait ailleurs un grand nombre de disciples. Le principal d'entre eux fut Arnauld de Brescia. Nous avons parlé plus haut de l'un et de l'autre. Les erreurs des Pétrobrusiens avaient déjà été condamnées, vingt ans avant la tenue du Concile, par Callixte II, au Synode de Toulouse, dans un Canon qui est le troisième de la série entière. Toutefois les Pères de Latran, émus des maux causés à la Religion et à la société par ces hérétiques ainsi que par les Arnaldistes, reconnurent la néces-

sité de leur opposer une digue; à cet effet, remettant en vigueur le IIIe Canon du Concile de Toulouse, ils firent le décret suivant : *Eos autem qui, religiositatis speciem simulantes, Dominici Corporis et Sanguinis Sacramentum, Baptisma puerorum, Sacerdotium et cœteros Ecclesiasticos, Ordines et legitimarum damnant fœdera nuptiarum, tanquam haereticos ab Ecclesia Dei pellimus et damnamus et per potestates exteras coerceri præcipimus. Defensores quoque ipsorum ejusdem damnationis vinculo innodamus. (Can. XXIII.)*

Par la condamnation de ces hérétiques, le Concile pourvoyait au maintien de la tranquillité publique et de la Religion dans tous les pays et particulièrement en France. La morale et la discipline, lésées en bien des points, réclamèrent ensuite une attention spéciale de la part des Pères de Latran.

Le lecteur voit déja quelle funeste époque était celle d'Innocent II et quelle sollicitude maternelle l'Église était obligée de déployer pour faire cesser, ou tout au moins pour diminuer les maux qui désolaient alors le monde Chrétien. La vente des Bénéfices et même en quelque sorte des Sacrements, le prix que l'avarice des Moines et des Clercs exigeait en échange des prières ou de la sépulture accordées aux défunts excitaient l'envie du peuple et faisaient mépriser la Hiérarchie Ecclésiastique. C'est pourquoi les Pères de Latran sauvegardèrent, par des Canons on ne peut plus opportuns,

la dignité du Clergé, tant séculier que régulier, ainsi que l'administration gratuite des Sacrements. Le luxe des vêtements chez les Clercs contribuait aussi à indigner le peuple, qui souvent languissait dans la misère et voyait des habits précieux portés avec ostentation par ceux-là mêmes auxquels le ministère sacré aurait dû faire une obligation de couvrir la nudité des pauvres. Le Concile publia un Canon pour faire disparaître cet abus.

Mais la corruption des mœurs, contre laquelle S. Bernard, plus que tout autre, s'était élevé avec tant d'énergie, ne se manifestait point seulement par les signes extérieurs que nous venons de décrire. Le concubinage des Clercs et des Moines, les mariages contractés trop souvent par les uns comme par les autres, (sans parler de Religieuses coupables des mêmes désordres), portèrent, on le comprend aisément, les Pères du Concile à publier des lois très-sévères pour prévenir de pareils scandales et à défendre absolument de conférer les Ordres sacrés aux fils de ces indignes Ministres du Sanctuaire, à moins qu'avant l'Ordination ils n'eussent pris l'habit Monastique ou Canonial.

Le Concile s'occupa aussi des biens temporels de l'Église, des décimes, de la nomination aux Bénéfices, de la vacance des Siéges Épiscopaux et des héritages laissés par les Évêques.

Si le Clergé avait besoin de réforme, si les

Moines et les Religieuses avaient perdu leur esprit de solitude primitif et en étaient même venus au point de vivre de manière à scandaliser le peuple, le peuple de son côté avait grand besoin de réformer la licence effrénée de ses mœurs et la cruauté de ses actes. Les Pères de Latran gémissaient unanimement sur la fréquence des meurtres qui se commettaient, soit au moyen du duel, soit au moyen de nombreux spadassins dont l'industrie était encouragée par l'impunité des homicides. Souvent même la haine et la vengeance révolutionnaire attaquaient les Ecclésiastiques non-seulement dans leur honneur ou dans leurs biens, mais encore dans leur personne. C'est pourquoi le Concile publia le célèbre Canon dont voici le texte : *Item placuit ut si quis, suadente Diabolo, hujus sacrilegii reatum incurrit quod in Clericum, vel Monachum, violentas manus injecerit, anathematis vinculo subjaceat et nullus Episcoporum illum praesumat absolvere, nisi mortis urgente periculo, donec Apostolico conspectui praesentetur et Ejus mandatum suscipiat.* On ne respectait ni les jours de fêtes, ni les solemnités religieuses, de sorte qu'en tout temps, en tout lieu, l'on repoussait les attaques individuelles ou bien l'on en tirait vengeance, l'épée à la main. Cette coutume féroce ouvrait naturellement la voie à d'autres crimes, entre autres à l'incendie des maisons, des bois et des vignes. En conséquence,

le Concile promulgua plusieurs lois pleines de sagesse, par lesquelles il espérait adoucir les mœurs du temps et rendre la paix à la société.

Les Pères considérèrent ensuite les maux d'un autre genre, qui résultaient des mariages contractés par des personnes déjà unies par les liens du sang. Ils se préoccupèrent aussi des dangers du prêt à intérêt, de l'hypocrisie de certains pénitents et enfin de l'emploi de certaines armes meurtrières contre des Catholiques. Ils n'hésitèrent pas à remédier à chacun de ces maux par des mesures qui manifestèrent encore davantage l'esprit de prudence, tout à la fois religieuse et sociale, dont le Concile était animé. Cette sainte assemblée, en effet, au lieu de consacrer son temps à de vains discours, qui n'ont guère d'autre but, dans des réunions analogues, que d'obtenir les applaudissements des tribunes, s'appliquait uniquement à purger la société de tous les abus et de tous les désordres qui y régnaient et qui provenaient, en premier lieu, de l'ignorance du peuple, mais en grande partie aussi, à notre avis, du mélange des races Barbares avec des races en possession d'une civilisation décrépite.

Le IIe Concile général de Latran se dresse, au commencement du XIIe siècle, comme un phare lumineux vers lequel l'Europe entière tournait les yeux pour trouver une voie de salut, au moment où tout conspirait à la plonger dans la plus profonde bar-

barie. Sans doute, le Clergé, séculier et régulier, avait bien des fautes à se reprocher devant le peuple, et le peuple avait à son tour bien des fautes à se reprocher devant le Clergé; mais en somme l'Église de Jésus-Christ seule était l'ancre de salut capable de sauver à la fois l'un et l'autre. C'est ce qu'elle fit, au IIe Concile général de Latran, en mettant fin au schisme, en démasquant l'hérésie, en corrigeant les mœurs et en se préparant de nouvelles armes pour combattre, avec plus d'efficacité encore, les ennemis de la Religion et de la société.

§ IX.

Les Canons du Concile.

Les Canons promulgués par le IIe Concile général de Latran sont au nombre de trente; deux d'entre eux se rapportent à la condamnation des hérésies; les vingt-huit autres ont pour but le rétablissement de la discipline et remettent en vigueur les anciens Canons (particulièrement ceux du Concile de Reims en 1131) que la malice des temps avait fait tomber dans l'oubli. Nous résumerons ici la substance de ces Canons de Latran comme nous l'avons fait pour les autres Conciles généraux. Chacun d'ailleurs peut lire dans Labbe le texte original.

Les Pères décrétèrent donc que les Clercs ordonnés par simonie seraient privés de leur office. Ils déterminèrent les peines à infliger à ceux qui vendaient ou achetaient des choses sacrées, de quelque manière et à quelque titre que ce fût, frappant en outre les coupables d'infamie et déclarant abolie toute coutume contraire. Et afin de couper court à toutes les tromperies auxquelles recouraient d'ordinaire les excommuniés pour être réconciliés avec l'Église, le Concile défend aux Évêques d'un Diocèse étranger de les absoudre.

On priva des Bénéfices Ecclésiastiques les Clercs qui portaient des habits somptueux ou d'une couleur point assez sévère, ou bien qui prenaient de leur chevelure un soin efféminé.

On remit en vigueur le XXIIe Canon du Concile de Chalcédoine, (déjà renouvelé, en 1131, par le Pape Innocent II lui-même au Concile de Reims), qui défend d'usurper les biens laissés à leur mort par les Évêques, les Prêtres et les Clercs, et ordonne de les rendre aux Églises ou à ceux qui y auraient droit.

On décréta que l'on priverait de leur office les Sous-Diacres qui prendraient femme ou vivraient en concubinage. Renouvelant ensuite les décrets de Grégoire VII, d'Urbain II et de Pascal II, on défendit d'entendre la Messe des Prêtres mariés ou concubinaires.

On déclara nuls et non avenus les mariages contractés par les Clercs engagés dans les Ordres Sacrés, par les Chanoines Réguliers ou par les Moines profès, et l'on infligea de graves pénitences aux coupables. Le même Canon fut étendu aux Religieuses.

On interdit tant aux Chanoines Réguliers qu'aux Moines les fonctions d'avocat dans les causes civiles et aussi celles de médecin exercées dans un but lucratif; de plus l'on priva des honneurs attachés à leur dignité les Évêques, les Abbés ou les Prieurs qui concéderaient à leurs subordonnés la permission de remplir les fonctions que l'on vient d'indiquer.

On défendit aux laïques de percevoir les décimes, et de posséder des Églises. L'on interdit à qui ne serait point Prêtre de devenir Doyen et à qui ne serait point Diacre d'être fait Archidiacre. Les Pères de Latran s'occupèrent aussi de pourvoir à la stabilité des Curés.

Pour arriver à empêcher les duels et les combats singuliers, si communs à cette époque, le Concile crut qu'il fallait procéder peu à peu et commencer par fixer des limites de temps; il déclara donc ces luttes barbares absolument interdites en certains jours. On priva des dernières consolations de la Religion, et même de la sépulture, les usuriers obstinés et impénitents. On décréta aussi des

peines spirituelles d'une extrême gravité contre les soldats qui, dans certaines foires, pour faire parade de leurs forces, se battaient entre eux comme des gladiateurs et risquaient ainsi leur vie.

On interdit la jouissance d'un Bénéfice à titre d'héritage : *Quoniam honores Ecclesiastici sanguinis non sunt, sed meriti, et Ecclesia Dei non haereditario jure aliquem, neque secundum carnem, successorem expectat, sed ad sua regimina et officiorum suorum dispensationes honestas, sapientes et religiosas personas exposcit*; tel est le langage des Pères.

On défendit les mariages entre proches parents.

On excommunia les incendiaires ainsi que leurs instigateurs et adhérents.

On écarta de l'autel les fils de Prêtres, à moins qu'ils n'eussent revêtu l'habit de Chanoine Régulier ou de Moine.

On condamna les fausses pénitences de certains laïques. On condamna aussi la coutume de recevoir des Bénéfices de la main des laïques.

On réprouva l'usage, introduit par certaines femmes, de porter l'habit religieux sans s'assujétir à la règle de S. Augustin, ou à celle de S. Basile, ou à celle de S. Benoît. L'on interdit aux Religieuses de psalmodier au chœur avec les Moines ou avec les Chanoines Réguliers.

On condamna encore la pratique de l'art san-

guinaire *ballistariorum et sagittariorum* contre les Chrétiens et surtout contre les Catholiques.

Enfin l'on régla qu'un Siége Épiscopal ne devait point être laissé vacant plus de trois mois.

Tous ces Canons nous permettent d'apprécier à leur juste valeur les mœurs de l'époque; ils nous montrent les tendances qu'avait alors le peuple, et en même temps la sollicitude avec laquelle les Pères cherchaient à sauvegarder non-seulement la dignité de la Religion mais encore la tranquillité publique, la paix des familles et même le droit fondamental de propriété.

Chapitre III.

DU IIIe CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

§. I.

Le Manichéisme.

Manès, hérésiarque du IIIe siècle, est regardé comme l'auteur de l'hérésie des Manichéens. Persan d'origine, il était né vers l'an 240 et avait lu les écrits de l'Arabe Scythianus ou d'un disciple de ce dernier nommé Buddas. De la religion de Zoroastre et Mage lui-même, il se convertit au christianisme, selon quelques auteurs, et devint Prêtre, ce que nie toutefois S. Cyrille de Jérusalem. Manès ne fit autre chose qu'appliquer au Christianisme la vieille doctrine du *Dualisme*, ou *des deux principes*, réfutée dès son apparition par Archélaus Évêque de Charchas ou Cascar en Mésopotamie, l'an 277, comme on le voit dans les documents publiés par Zacagni en 1698 (*Collect. monum. veter. Eccl. Graec. et Lat.*). Manès, d'après la version la plus probable, fut mis à mort par Sapor.

Pour développer l'idée du Dualisme, au point de vue théorique et au point de vue pratique, les anciens recoururent à plusieurs hypothèses qui variaient avec le genre de civilisation et le degré de culture intellectuelle des peuples. Afin de nous rendre exactement compte des erreurs du XIIe siècle, force nous est ici d'élargir le cercle de nos recherches. Le véritable auteur du système des *deux principes*, ou du Dualisme, se dérobe à nos regards au milieu des ténèbres de l'histoire. Toutefois, selon nous, quelles que soient à ce sujet les dénégations d'une certaine classe d'écrivains, on ne peut nier que le Monothéisme, et non le Dualisme, n'ait été, dès l'antiquité la plus reculée, la doctrine religieuse commune à toutes les nations. Le Dualisme, en effet, n'est autre chose que la première corruption de l'idée d'un Dieu unique, idée que Dieu lui-même a imprimée dans l'intelligence de l'homme et que les annales de l'humanité signalent partout, bien que parfois enveloppée d'erreurs, comme ayant été la première notion de tous les peuples. Les philosophes furent les premiers qui formulèrent le système du Dualisme; car ne prenant point pour guide la révélation divine, ils voulurent expliquer sans elle l'origine du mal, tandis que la Genèse nous enseigne si clairement que Dieu créa le Ciel et la terre, mais que l'homme commit le péché. Les noms seuls de Pythagore, d'Empédocle, d'Héraclite,

d'Anaxagore, de Platon et d'Aristote rappellent les efforts faits par l'esprit humain pour rendre raison de la coexistence du bien et du mal. Les croyances populaires suivirent les opinions des philosophes. La doctrine de deux principes créateurs, l'un du bien et l'autre du mal, devint la doctrine d'un grand nombre. Les Égyptiens appelaient le bon principe *Osiris* et le mauvais *Typhon*, noms qui chez les Juifs équivalaient à ceux de גד (*Gad*) et מְנִי (*Meni*). Pour les Persans c'étaient *Ormuz* et *Arimane*. Les Romains les nommaient *Jovis* et *Vejovis*. Les Grecs avaient aussi leurs bons Esprits et leurs mauvais Esprits. Il n'y eut pas jusqu'à l'Astrologie qui n'adoptât le Dualisme ; et elle classa les astres en attribuant aux uns une influence bienfaisante et aux autres une influence maligne. Nous laissons de côté les Indiens et les Chinois.

Cependant les anciens n'étaient point d'accord entre eux sur la manière d'entendre le Dualisme et il s'en trouva même qui allèrent jusqu'à croire la matière éternelle. Les Gnostiques du second siècle de l'Église, tels que Basilide, Valentin, Marcion et autres, pour donner plus de consistance à toutes leurs rêveries, se rallièrent au Manichéisme. Cette dernière hérésie se divisa ensuite en tant de sectes différentes, que Théodoret en comptait déjà soixante-dix existant à son époque. La doctrine la

plus généralement répandue par les Manichéens enseignait que les âmes étaient des émanations du bon Esprit, et que les corps étaient autant de créatures du mauvais Esprit ou de Satan. Ainsi, d'après ce système, les corps, ou la matière sous toutes ses formes animées, recevraient la vie de la lumière qui émane du bon Esprit, c'est-à-dire du Soleil; les âmes ne seraient autre chose que ces émanations ou particules lumineuses elles-mêmes, qui se purifieraient ensuite par la métempsychose, jusqu'à ce qu'elles se réunissent enfin de nouveau au bon principe.

De pareilles conceptions, transportées dans le Catholicisme, devaient nécessairement donner naissance à une multitude d'erreurs. On en arrivait à nier le purgatoire et l'enfer. On légitimait, au nom de la nature, la satisfaction de toutes les passions. On prétendait que le Christ ne s'était incarné qu'en apparence et que notre Rédemption, par conséquent, n'avait été opérée non plus qu'en apparence. On niait la présence réelle de Notre-Seigneur dans la Très-Sainte Eucharistie; l'on rejetait le culte de la B. Vierge. Pour mieux faire ajouter foi à leurs enseignements, les nouveaux Manichéens corrompaient la Ste Écriture et maudissaient l'Ancien Testament. Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce sujet ni exposer ici tous les différents points de la doctrine Manichéenne; car le but

de cet ouvrage ne le requiert point, et il ne nous paraît pas nécessaire de retenir plus longtemps le lecteur sur cette matière. Qu'il nous suffise d'avoir rappelé, comme nous venons de le faire, ce que fut le Manichéisme à son origine, et les erreurs plus récentes auxquelles il donna lieu, pour pouvoir apprécier la portée de son application aux doctrines Catholiques.

A la fin du IXe siècle, les Manichéens, persécutés en Orient et ne trouvant plus de soutien, même chez les Sarrasins, auxquels ils s'étaient joints précédemment pour augmenter leurs forces, se replièrent vers l'Europe. Un certain nombre d'entre eux passèrent en Bulgarie et furent ensuite désignés sous le nom même de Bulgares ; d'autres se réfugièrent en Lombardie. De là ils envoyèrent des émissaires en France, où, plus qu'ailleurs au Moyen-âge, les études se distinguaient par un caractère marqué d'abstraction. Soit à cause des affinités nombreuses qu'il avait avec les inclinations désordonnées de cette époque, soit à cause de l'attrait spécial qu'offrent les nouveautés lorsqu'elles semblent pouvoir apaiser la conscience ou simplement l'endormir, le Manichéisme trouva aisément accès en Provence et en Languedoc. Cependant c'était pour ces pays une doctrine toute nouvelle. Afin de se faire accepter, l'hérésie fut d'abord obligée de ne point contredire ouvertement l'enseignement

Catholique, profondément enraciné dans l'esprit des habitants. Cette dernière circonstance rendait difficile aux Manichéens de nier tout d'un coup les vérités de notre foi; mais en revanche, ils pouvaient facilement les transformer, grâce à l'ignorance des temps et au déréglement des mœurs. En un mot, le Manichéisme, pour se faire accepter, ne devait pas se contenter de donner satisfaction aux passions : il lui fallait aussi se présenter sous un masque religieux qui lui donnât, au moins extérieurement, un aspect semblable à celui du Catholicisme. De là, chez nos Manichéens, un double Christ, dont l'un, incarné en apparence, crucifié et ressuscité également en apparence, représentait le principe mauvais, tandis que l'autre, c'est-à-dire le principe bon, n'avait jamais, disaient-ils, apparu parmi les hommes. Ils voulaient faire entendre par là que le bien sur la terre ne se montre pas, quoiqu'il existe, tandis que le mal se montre toujours, déguisé sous l'apparence du bien. De plus, comme une multitude d'iniquités se commettent continuellement sur cette terre (et au XIIe siècle en particulier on pouvait constater leur abondance), lorsqu'on se demandait leur origine, il devenait facile au Manichéisme de répondre, en ayant recours à l'existence d'Esprits mauvais ou démons, qui se trouveraient dans nos corps et seraient seuls auteurs de toutes les actions criminelles. Car, en

somme, les Manichéens prétendaient expliquer l'origine du péché au moyen de l'action de démons incarnés, et l'origine du bien au moyen du *Christ bon,* qui ne s'était jamais rendu visible aux yeux des hommes.

Les conséquences qui découlaient de cette funeste doctrine étaient faciles à tirer. Pour les Manichéens, la foi seule était nécessaire au salut éternel; car le *Christ bon*, que les yeux de l'homme n'avaient jamais contemplé sur cette terre, représentait précisément la nécessité de la foi. Le purgatoire, les prières pour les morts, le Sacrifice même de la Messe n'étaient plus nécessaires. Le *Christ bon*, qui n'avait jamais été visible, ne pouvait plus se supposer présent dans la Sainte Eucharistie; aussi les nouveaux Manichéens niaient-ils absolument la présence réelle. En outre, comme la foi seule pouvait sauver selon eux, le baptême devenait inutile pour les enfants qui sont incapables d'émettre un acte de foi et n'était plus, chez les adultes, qu'une cérémonie propre à exciter cette vertu. Une si grande confusion dans la doctrine, une transformation si radicale des principes engendrait forcément le mépris des Sacrements et de tout le Culte Catholique. Par suite, le mariage était regardé par ces hérétiques comme un joug insupportable et ils lui substituaient la communauté des femmes; les Églises n'étaient plus pour

eux des lieux spécialemənt destinés à la prière, puisque les cris de notre cœur, disaient-ils, peuvent aussi bien s'élever vers Dieu du fond de nos habitations privées; les rites sacrés n'étaient plus que des cérémonies superflues et même dangereuses, parce qu'elles pouvaient déguiser les véritables sentiments de l'âme.

Toutes ces erreurs ou hérésies ne possédaient d'ailleurs aucun caractère d'unité, de sorte que leNéo-manichéisme du Moyen-âge, appliqué aux données Catholiques, loin de constituer une seule doctrine, se transformait en une multitude de sectes, dont chacune portait un nom particulier, comme celle des Pétrobrusiens, celle des Albigeois, celle des Cathares et beaucoup d'autres du même genre, toutes filles de l'hérésie Manichéenne. Cependant les Manichéens purs, c'est-à-dire ceux qui s'en tenaient strictement aux principes exposés plus haut, se divisaient en deux classes appelées l'une des *Parfaits* et l'autre des *Croyants*. Les premiers affectaient extérieurement une extrême sévérité de mœurs, une excessive tempérance dans leur nourriture, une rigoureuse modestie dans leur manière de se vêtir et un grand esprit de recueillement et de contemplation; mais ces hypocrites faisaient bientôt blasphémer la vertu, dont ils n'avaient que les dehors et qu'ils déshonoraient réellement par leurs vices. On n'a qu'à lire sur cette matière ce

que dit S. Augustin, qui s'était laissé prendre au piége par les Manichéens, après avoir été attiré vers eux par cette apparence même de probité, qui sait dissimuler les œuvres les plus criminelles. Quant à la seconde classe de Néo-manichéens, tous les déréglements imaginables de la vie humaine y étaient ouvertement permis. Les hérétiques de ces deux sectes faisaient de concert la guerre au Catholicisme, séduisaient le peuple et troublaient la société ; ils incendiaient les Églises, renversaient ou détruisaient tous les signes extérieurs du Culte Chrétien, maltraitaient le Clergé et soustrayaient les populations à l'autorité des Évêques et des princes.

Parmi tous les Manichéens du XIIe siècle, les plus fameux sont les Albigeois (qu'un assez grand nombre d'écrivains ont confondu à tort avec les Vaudois). Ils tiraient leur nom de la ville d'Alby, où leur secte avait pris une extension considérable, et furent condamnés en 1176. Leur fureur, les assassinats, les incendies, les sacriléges auxquels ils se livraient ne pouvaient être arrêtés, ni par les tribunaux, ni par la crainte de la prison ou du bûcher, ni même par les Croisades entreprises contre eux. Ils portèrent d'ailleurs divers noms, outre ceux de Pétrobrusiens, Henriciens, Arnaldistes, Publicains, Cathares, et il serait trop long de les énumérer tous.

Les Albigeois ayant, comme nous venons de le dire, semé l'effroi parmi les populations du Midi de la France, firent de nombreux prosélytes ; mais ils rencontrèrent aussi de redoutables adversaires, non-seulement parmi le Clergé, mais aussi parmi les princes. Leurs désolantes doctrines, pénétrant ensuite en Angleterre et en Allemagne, y donnèrent naissance aux Wicleffiens et aux Hussites, qui, unis par une communauté de but, devinrent les ancêtres du Protestantisme. On ne doit donc point s'étonner de ce qu'Alexandre III, après avoir fait la paix avec Frédéric Barberousse et accommodé les difficultés politiques qui empêchaient le Saint Siége d'exercer pleinement son influence bienfaisante sur les peuples, tourna son attention sur les Albigeois, les Cathares et autres hérétiques du même genre, et de ce qu'il les condamna solennellement, dans le IIIe Concile général de Latran, au mois de Mars 1179.

Cette condamnation indiquait à la société combien était grave le mal qui, selon les prévisions du Pape, pouvait résulter de ce nouveau Manichéisme, appliqué de la manière que nous avons dit au Christianisme. Observons en passant, que ces prévisions d'Alexandre III précédaient de plusieurs siècles le moment où le Protestantisme devait jeter le masque et se déclarer purement et simplement Naturalisme.

Le lecteur nous permettra sans doute d'exposer ici notre manière de voir sur un point de la doctrine Manichéenne, celui qui est relatif à la transmigration des âmes. En considérant l'origine et le progrès de la croyance à la métempsychose, il semble que cette hérésie ait eu deux sens. L'un, à l'usage du vulgaire, était celui de la purification des esprits, avant leur réunion définitive avec Dieu, Créateur du bien; l'autre, à l'usage des chefs de la secte, était, comme chez les Egyptiens, tout à fait mystérieux et connu seulement d'un très-petit nombre d'adeptes. Dans ce second sens, on entendait par métempsychose le développement progressif de l'humanité, en vertu duquel l'homme, en se perfectionnant peu à peu, devait parvenir à une prétendue liberté parfaite, que nos incrédules modernes s'imaginent toucher enfin du doigt. Car aujourd'hui, on voit clairement quelle est la dernière expression du Protestantisme, vrai fils du Manichéisme. Si donc, en considérant à ce point de vue le système en question, nous le trouvons digne de réprobation et tout à fait pernicieux pour l'homme et pour la société, nous ne pouvons cependant nous empêcher de le trouver logique et de constater qu'il fait ressortir la sagesse des Pontifes Romains. Ces derniers, en effet, surent reconnaître les conséquences funestes de cette dangereuse hérésie ; et cela à une époque où la société, ne soupçonnant même

pas la malice des Manichéens, accueillait ces derniers comme les restaurateurs de la morale et de la Religion. Aussi le IIIe Concile général de Latran, en condamnant ces sectaires sous la dénomination d'Albigeois, rendit-il un service signalé non-seulement à la Religion, mais encore à l'humanité.

§ II.

Les Vaudois.

Sous le Pontificat d'Alexandre III, les Albigeois continuèrent à faire des progrès, et plusieurs sectes hérétiques surgirent sous de nouveaux noms, quoique sans erreurs nouvelles. L'Église de Jésus-Christ se trouvait ainsi d'une part cruellement assaillie, tandis que de l'autre elle était déchirée par un schisme, entretenu par quatre Antipapes et favorisé par l'empereur Frédéric Barberousse, comme nous le verrons au prochain §.

Il ne manque pas d'auteurs, même de beaucoup de mérite, qui confondent entre elles les diverses hérésies du Moyen-âge. Nous accordons qu'au fond de toutes les hérésies se retrouve toujours une même idée de négation, parce que toutes contredisent la révélation positive, les traditions divines et les lois de la Ste Église ; mais nous voyons aussi que chaque hérésie a une forme qui lui est propre

et qui lui a été communiquée par son auteur. C'est pourquoi nous ne saurions nullement embrasser le sentiment de certains écrivains Protestants ou Catholiques, fort graves d'ailleurs, selon lesquels les Vaudois seraient la même chose que les Albigeois ou auraient pour père Claude de Turin, disciple de Félix d'Urgel. Il n'en est point ainsi, et les Vaudois n'ont point une origine antérieure à l'an 1160. Les Protestants, et en particulier les Calvinistes, ont un grand intérêt à reculer de trois siècles au moins l'origine des Vaudois; car, adversaires de la tradition pour tout le reste, ils voudraient recourir à elle afin d'établir et de défendre leur propre origine. Le vrai père des Vaudois fut Pierre Valdo, riche marchand de Lyon.

Sous le Pontificat d'Alexandre III, les abus condamnés par les deux premiers Conciles généraux de Latran n'avaient point encore disparu. Le luxe des Clercs, les richesses des Moines, le faste de certains Évêques n'étaient vus de bon œil ni par les méchants qu'excitait l'envie, ni par les bons qu'animait l'amour de la Religion. Et comme tout zèle est loin d'être un zèle *selon la science*, il arrive souvent qu'un sentiment, bon dans le principe, dégénère peu à peu et que l'on tombe dans l'excès opposé. C'est ainsi, par exemple, que la vue de certains Prêtres exploitant l'administration des Sacrements et les œuvres de miséricorde spirituelles

exercées envers les morts, provoque nécessairement l'indignation de quiconque connaît la charité Chrétienne. Mais si cette indignation ne sait point se contenir dans les limites tracées par le devoir, en voulant remédier au mal, on dépassera les bornes du véritable zèle et l'on s'engagera dans la voie de l'insubordination envers l'autorité légitime; car on se fera, sans mission aucune, juge inopportun des actions d'autrui, et l'on deviendra la cause ou l'auteur d'une multitude d'excès dont on ne pourra prévoir le résultat final. Le luxe, le faste, les richesses donnent souvent lieu, chez l'homme qui ne peut en jouir et qui se trouve d'ailleurs dépourvu de vertus solides, à une réaction provenant soit d'un zèle intempérant, soit d'une basse et honteuse envie. De là le vol des biens du Clergé et de l'Église, de là cet hypocrite esprit de réforme, inspirateur et auteur de tant de crimes. Il ne faut donc pas nous étonner si Pierre Valdo, homme d'un caractère excentrique, dont le zèle n'était nullement éclairé et cachait sous l'apparence d'un parfait détachement des biens terrestres l'orgueil éternel des sectaires, voulut tenter une réforme parmi les Chrétiens. Les circonstances paraissaient propices à son entreprise. Le peuple, bien que corrompu lui-même dans ses mœurs, voyait avec dégoût les Prêtres et les Moines abuser de richesses qu'augmentait journellement le fruit de

ses propres sueurs. Le terrain était donc prêt à recevoir une nouvelle semence, destinée à produire un jour la destruction totale des richesses du Clergé.

Pierre Valdo vendit donc tous ses biens et proclama, pour lui comme pour les autres, la nécessité d'une pauvreté Évangélique, sans laquelle, disait-il, personne ne pouvait espérer le salut éternel. Revêtu d'un manteau sale et grossier, marchant presque pieds-nus, il ne tarda point à faire des prosélytes séduits par son exemple et devint bientôt un objet d'admiration aux yeux de la multitude. Comme, selon lui, il ne pouvait y avoir d'autres justes que les pauvres, il rejetait le ministère Sacerdotal, le réputant absolument inefficace et regardait comme Prêtre, par le fait même, quiconque vivait en observant strictement la pauvreté Évangélique. La négation du Sacerdoce Chrétien avait pour conséquence nécessaire l'abolition du Sacrifice de la Messe, des prières de l'Église pour les morts, des Sacrements et de tout le Culte Catholique. Après avoir tiré de son hérésie toutes ces déductions, en abusant de certains textes de la Ste Écriture (car il avait fait traduire à cet effet en langue vulgaire le Nouveau Testament par un Prêtre nommé Étienne d'Évisa), Valdo se trouva professer, sans s'en apercevoir, les mêmes hérésies que les Albigeois, les Cathares, les Patarins et autres sectaires, qui affligèrent l'Église particulièrement au XIIe siècle. On comprend sans

peine maintenant comment les Vaudois ont pu être plus d'une fois confondus avec les Albigeois. Poursuivis en France, ils devinrent plus rusés et plus prudents, afin de mieux répandre leurs erreurs parmi le peuple; ils se réfugièrent ensuite dans les Pays-Bas et de là en Italie, où ils trouvèrent bon accueil de la part des sectaires appelés *Barbetti*. Les Vaudois passèrent par des phases diverses qu'il serait inutile de retracer ici au lecteur. Il nous suffira de rappeler que de 1160 à 1179, lors de la célébration du IIIe Concile général de Latran, ces novateurs avaient fait de rapides progrès en France. Nous ne les trouvons point mentionnés parmi les hérétiques condamnés d'une manière explicite par ce Concile. Toutefois nous pouvons avancer, sans crainte aucune de nous tromper, que les Pères avaient certainement eu l'intention de comprendre, dans la condamnation des Albigeois et des Cathares, la secte des Vaudois. Car ces derniers étaient demeurés jusqu'alors confondus avec d'autres hérétiques, et n'avaient point encore revêtu extérieurement le caractére distinctif qu'ils prirent plus tard et qui leur attira, avec une triste célébrité, la condamnation prononcée contre eux par le Pape Lucius III. Nous trouvons toutefois qu'au IVe Canon du Concile de Tours, tenu en 1168, il est fait mention des Vaudois dans les termes suivants: *In partibus Tolosae damnanda haeresis dudum emersit , quae,*

paulatim more cancri ad vicina loca se diffundens, per Guasconiam et alias provincias quam plurimos jam infecit. Ces paroles, en effet, ne sauraient désigner les Albigeois, qui infestaient déjà depuis longtemps la France.

§. III.

Coup d'œil sur les vingt ans qui précédèrent le IIIe Concile Général de Latran.

La célébration du IIe Concile général de Latran, en 1139, semblait avoir assuré à la société Chrétienne une paix longue et durable, par l'extinction du schisme d'Anaclet II. Mais le germe déposé dans Rome par Arnauld de Brescia avait déjà trop pris racine, et l'ambition des princes étrangers ne cessait malheureusement pas de considérer avec jalousie la grandeur de la Papauté et de convoiter des conquêtes dans notre belle péninsule. Le Sénat Romain, imbu des doctrines Arnaldistes, s'imaginait pouvoir retrouver son antique grandeur, et, tout en travaillant à affaiblir le pouvoir temporel des Papes, il prétendait que ceux-ci l'aidassent à occuper de nouveau dans Rome une position que ne comportaient plus ni les temps ni les mœurs. D'autre part, l'empereur Barberousse aspirait à s'emparer de toute l'Italie, et aurait voulu gagner à sa cause les Papes,

dont l'influence était considérable . Les princes, en effet, reconnaissaient l'insuffisance de la voie des armes pour soumettre les peuples d'Italie; et ceux-ci manifestant leur aversion pour un joug étranger, se montraient plutôt Guelfes que Gibelins. Aussi les yeux des ambitieux se dirigeaient-ils avec indignation vers le Pape, qui, par suite, se voyait continuellement sous la menace de la violence et de la persécution. Car le Souverain Pontife était l'obstacle le plus grand qu'ils rencontrassent à leurs desseins : le moyen le plus sûr de réussir était donc, selon eux, de diminuer la puissance Papale, ou bien de s'en défaire en créant des Antipapes, qui montreraient plus de condescendance et satisferaient l'ambition impériale ou royale en contribuant à établir un nouvel ordre de choses conforme aux passions et aux désirs de tous les ennemis du S. Siége. Le Sénat aurait crû en puissance, et l'empire Germanique se serait étendu jusqu'aux extrémités de notre péninsule. Mais les Sénateurs de Rome ne se rendaient pas compte de toutes les conséquences d'une invasion étrangère; de son côté aussi l'empereur Frédéric Barberousse, qui combattait alors avec tant d'acharnement contre la Papauté, était loin d'avoir prévu les suites funestes que devait entraîner après elle la persécution du Pape jointe au rétablissement d'un Sénat Romain, constitué démocratiquement, avec certains germes de vie.

Bien des efforts, on le voit, étaient dirigés contre le Souverain Pontife, quoique dans des vues tout à fait différentes. La faction sénatoriale de Rome voulait la République, la faction de Frédéric voulait la conquête de toute l'Italie. Malgré la diversité d'intérêts, ces deux partis se soutenaient mutuellement pour mieux assaillir la Papauté. Celle-ci, placée entre deux feux et exposée ainsi à un double choc, ne s'appuyait ni sur les souvenirs d'un passé devenu impossible, ni sur la force brutale d'armées à demi-barbares, mais sur sa vitalité propre et sur cette force morale qui finit toujours par donner la victoire. Pendant qu'une guerre aussi inique se faisait au Vicaire de Jésus-Christ, Manuel Comnène observait Frédéric et flattait le Pape, dans l'espoir de recouvrer les anciennes possessions de l'empire byzantin et de relever son influence en Italie. De son côté Guillaume, roi de Sicile, menacé à la fois par l'ambition germanique et par l'ambition grecque, se tenait étroitement uni à la Papauté.

Déjà, sous Adrien IV, Frédéric Barberousse avait donné des preuves non douteuses de l'esprit de conquête qui l'animait. Quoique Adrien eût à redouter de sérieux dangers de la part de ce prince, il lui députa, en 1159, quatre Cardinaux. Ceux-ci étaient chargés de signifier à l'empereur: 1° que Rome ne pouvait recevoir de lui ni

magistrats ni juges, attendu que cette ville était sous l'autorité du Siége Apostolique; 2° qu'il eût à renoncer désormais à la prétention d'exercer le droit de *régales* sur les domaines du S. Siége et sur les terres d'Italie. Par là, le Pape cherchait à délivrer les villes Italiennes du joug onéreux que faisait peser sur elles Frédéric, jeune d'années, il est vrai, mais d'une malice déjà invétérée. Les Cardinaux envoyés en ambassade à l'empereur étaient Octavien, Cardinal-Prêtre du titre de Ste Cécile, Henri, Cardinal-Prêtre du titre des SS. Nérée et Achillée, Guillaume et Guy de Crème, tous deux Cardinaux-Diacres de l'Église Romaine. Nous verrons le premier et le dernier de ces quatre Cardinaux devenir plus tard Antipapes. Une pareille ambassade, comme on le pense bien, ne fut nullement du goût de l'empereur, qui soutint énergiquement ses prétentions et sut même gagner à ses intérêts les Cardinaux Octavien et Guy de Crème. Frédéric proposa alors de soumettre le différend au jugement de jurisconsultes; mais cette offre fut déclinée par Adrien, dont les droits ne pouvaient être mis en doute.

Le Sénat de Rome saisit cette occasion de faire injure au Pape, et, voyant le courroux de l'empereur, envoya à ce dernier des députés, qui reçurent un accueil des plus favorables. Frédéric avait encore un autre sujet d'irritation contre Adrien. Le Pontife

avait refusé de se plier aux désirs du monarque, lorsqu'à la mort d'Anselme, Archevêque de Ravenne, Guy, fils du comte de Biandrate, avait été élu à la place du défunt. Guy, Sous-Diacre et Cardinal, ne pouvait occuper ce Siége sans la permission du Pape, bien que l'élection eût été faite à l'unanimité par le Clergé. Piqué de ce refus, sachant de plus l'opinion qu'Adrien avait de lui, soupçonnant même le Pontife de n'être point étranger à certains accords que semblaient former entre elles plusieurs villes de Lombardie, le jeune empereur prit une attitude hostile vis-à-vis du Siége Apostolique. L'Abbé d'Usperge, lui aussi, crut voir les commencements de la Ligue Lombarde sous le Pontificat d'Adrien IV. Frédéric s'enhardit davantage lorsqu'il apprit la mort du Pape, arrivée à Anagni, le 1er Septembre, et il se mit à déployer toute son énergie dans la formation et la poursuite de plans politiques véritablement déplorables.

Cette époque si funeste pour l'Église, par suite de l'ambition de Barberousse, le fut bien davantage encore pour l'Italie. En effet, dès le mois de Janvier de l'année 1159, l'empereur avait envoyé dans la Péninsule son chancelier Raynald (depuis Archevêque de Cologne), afin d'y donner une nouvelle direction à la politique. Frédéric se proposait d'abolir les anciens statuts des cités Italiennes, en vertu desquels se maintenait le régime consulaire, et de remplacer

partout les consuls par des podestats. Milan fut la première ville choisie par le monarque Allemand pour y réaliser son projet, et, à partir de ce moment, Milan commença à gémir sous la plus dure tyrannie. Il en fut bientôt de même de Crème et de plusieurs autres villes illustres et florissantes. Dans le but d'écraser et d'intimider davantage les populations, l'empereur se rendit lui-même, après les fêtes de Pâques, en Italie, où l'impératrice Béatrix, sa femme, vint ensuite le rejoindre. Là, il s'occupa de réunir une armée formidable, destinée à servir d'instrument à ses futures conquêtes. En attendant, il se faisait donner de nombreux ôtages, afin d'exercer plus aisément son autorité despotique sur toute la Lombardie. Ce fut sur ces entrefaites que le Pape Adrien IV mourut d'une inflammation de gorge; Frédéric s'empressa alors de tout disposer pour profiter du deuil dans lequel cette mort plongeait l'Église.

Octavien, de la famille des comtes de Tusculum, vivait alors à Rome. Il avait été créé, par Innocent II, en 1138, Cardinal-Diacre de S. Nicolas *in Carcere*, puis Cardinal-Prêtre du titre de Ste Cécile. Sous Eugène III et Adrien IV, il avait été chargé de traiter, en qualité de Légat, avec les empereurs Conrad III et Frédéric Ier. Sa famille visait à obtenir le premier rang à Rome et espérait profiter de l'élévation d'un de ses membres au

Cardinalat pour le placer sur la Chaire de S. Pierre. Ambitieux lui-même, plein d'audace, stimulé par les siens, fort de l'amitié de Barberousse, Octavien, à la mort d'Adrien IV, crut le moment venu d'atteindre enfin le but de ses désirs. Les Cardinaux se réunirent à S. Pierre, le 4 Septembre, pour l'élection d'un nouveau Pape, et trois jours après tous les suffrages, à l'exception d'un fort petit nombre, se portèrent sur Roland de Pise, fils de Ranuccio Bandinelli. D'abord Chanoine Régulier à Pise, puis Cardinal-Diacre du titre des SS. Cosme et Damien, enfin Cardinal-Prêtre du titre de S. Marc, il avait été fait Chancelier de l'Église Romaine par Eugène III. Le nouveau Pape prit le nom d'Alexandre III. Recommandable par sa doctrine, sa prudence, sa sagacité ,sa piété, sa force d'âme, il n'avait jamais ambitionné la Tiare et ne voulait point l'accepter. Ses vertus étaient tout particulièrement connues et appréciées de S. Bernard. Lorsqu'on apporta la chappe au Souverain Pontife élu, il refusa de s'en laisser revêtir, craignant que l'on ne considérât cette cérémonie comme un signe d'acceptation de sa part. Le Cardinal Octavien, qui ne lui avait point donné son vote, saisit alors audacieusement la chappe ; mais comme un sénateur la lui arracha des mains, il en prit une autre, qu'il tenait préparée d'avance, et s'en couvrit les épaules avec précipitation, ne s'apercevant point qu'il la mettait à rebours, et qu'il

s'ajustait autour du cou la partie destinée à couvrir les pieds. Cet incident excita l'hilarité des assistants, provoqua en même temps une indignation générale et fournit ensuite au peuple Romain matière à de sanglantes satires. Octavien monta alors sur la Chaire Pontificale, entouré de gens armés, qui s'étaient introduits violemment dans l'Église pour favoriser son intrusion et qui poussaient des cris furieux. L'Antipape prit le nom de Victor IV. Accompagné d'un petit nombre de Prêtres rapaces et aveuglés par l'amour du lucre, il fit son entrée dans le palais. De là, il se rendit au monastère de Farfa, où il se fit consacrer par les Évêques de Tusculum, d'Amalfi et de Ferentino.

L'élection de Victor fut une véritable comédie, de nature à faire tout ensemble rire et pleurer. Il fut élu par des Cardinaux que *nec virtutis elegantia nec litterarum peritia commendabat*, comme l'atteste Arnoul, Évêque de Lisieux, qui nous a conservé sur leur compte de précieux détails. Le premier des quelques Cardinaux favorables à l'Antipape était l'Évêque de Tusculum. Ce vieillard, habitué à une vie commode, fuyait avant tout l'ennui et la fatigue, et, sacrifiant ses devoirs à ses aises, vivait en véritable Épicurien, au point que, quand l'heure du dîner ou du repos venait à sonner, il abandonnait immédiatement toute autre affaire pour ne plus songer qu'au soin de sa personne : *horam quietis et prandii*

solitus observare, Epicureus alter reputabatur ab omnibus. Et de fait, il abandonna ses collègues, au moment même de l'élection d'Alexandre III, parce que l'heure du dîner venait de sonner. Un second Cardinal ambitionnait la Tiare pour lui-même, et voyant que l'occasion lui échappait, il quitta également l'assemblée, plein de colère et de jalousie. Enfin un troisième, au lieu d'observer les Canons, voulut favoriser un parent, en votant pour Octavien, avec qui d'ailleurs l'orgueil et l'ignorance lui donnaient plus d'un trait de ressemblance. Tels furent les dignes auteurs d'un schisme lamentable, qui nous rappelle la prétendue ordination Épiscopale faite dans un cabaret en Angleterre, pendant un autre schisme, et de laquelle proviennent tous les Évêques Anglicans actuels.

Alexandre III fut gardé prisonnier au Vatican avec tous les Cardinaux ; mais délivré ensuite, grâce au peuple qui le réclamait à grands cris et grâce aussi à la puissante intervention des Frangipanes, il fut consacré à Nympha par l'Évêque d'Ostie, le 20 Septembre 1159. Il se rendit ensuite à Terracine, et ne perdant point de vue Frédéric, qui assiégeait alors Crémone, il lui envoya sans retard des Légats, chargés de notifier à ce prince les résultats de l'élection. Barberousse fut vivement contrarié de l'avénement du nouveau Pape ; mais en revanche, il se réjouit de l'usurpation de

Victor IV, qu'il savait favorable à ses desseins ambitieux. En conséquence, il traita avec mépris les Légats et refusa dédaigneusement de recevoir les lettres du Pape. Alexandre écrivit aussi aux Évêques pour leur donner communication du fait de son élection, et il adressa une lettre spéciale à l'Évêque et au Clergé de Bologne, afin d'affermir la fidélité des Bolonais.

Octavien, de son côté, ne restait point oisif. Il envoya des Encycliques aux Évêques et à Frédéric des lettres, dans lesquelles il traitait Alexandre d'intrus et l'accusait d'avoir usurpé le Trône Pontifical. En même temps, l'empereur reçut des lettres toutes semblables, mais en faveur d'Alexandre, de la part des Cardinaux qui avaient élu ce dernier; car ils espéraient trouver en Frédéric le protecteur du Siége Apostolique et non le défenseur d'un Antipape.

Si Barberousse eût écouté la voix de la justice plutôt que celle de l'ambition et du ressentiment, Victor IV n'aurait pas conservé un seul instant son pouvoir usurpé et un nouveau schisme n'aurait point déchiré l'Église de Jésus-Christ. Ce fut malheureusement le contraire qui arriva. L'empereur reconnut Octavien et repoussa Alexandre. Cependant sachant bien qu'il s'exposait au danger de voir sa propre souveraineté méconnue de ses peuples, si son adhésion à l'Antipape n'était point soutenue par

un simulacre d'autorité Ecclésiastique, il ordonna qu'un Concile se tiendrait à Pavie pour l'Épiphanie de l'année 1160, et que l'on y discuterait les droits d'Alexandre et de Victor, afin de trancher au profit de l'un des deux la question de légitimité. Cet artifice assez commun et qui consiste, lorsqu'on veut renverser un ennemi, à employer la coopération de cet ennemi même, n'échappa point à la pénétration d'Alexandre III. Le Pape vit sous ce subterfuge un piége destiné à faire tomber dans l'avilissement la dignité Pontificale, en la faisant dépendre, pour ainsi dire, de l'autorité impériale, et en même temps, un moyen habilement imaginé pour faire déclarer Octavien Pontife légitime. Aussi n'était-il nullement disposé à accepter l'invitation de Frédéric.

Cependant les deux partis s'étaient constitués, celui du Pape et celui de l'Antipape. L'empereur chargea alors deux Évêques, l'Évêque de Verdun et l'Évêque de Prague, d'une lettre par laquelle il invitait Alexandre et Octavien à se rendre à Pavie. Dans cette lettre il appelait simplement le premier Roland, Chancelier de l'Église, tandis qu'il donnait au second le titre de Pape. Animé de cet esprit vraiment Apostolique qui fait affronter le martyre pour la justice, le Souverain Pontife, alors à Anagni, reçut les deux envoyés impériaux comme ils le méritaient, et leur reprocha d'avoir accepté une mission si opposée à ce que réclamait d'eux la dignité

Épiscopale. Sans séparer le respect du courage, il répondit à l'empereur qu'il honorait en lui l'avocat et le défenseur de l'Église, mais qu'il ne pouvait lui reconnaître une autorité qui appartenait exclusivement au Pontife Romain, d'après les traditions canoniques et le sentiment unanime des Pères. C'est pourquoi il refusait de se rendre à Pavie. *Ad curiam* (c'est-à-dire à la cour de l'empereur) disait Alexandre, *vel ad sententiam accedere canonica traditio et reverenda Patrum auctoritas non permittunt.* Cette déclaration était accompagnée, chez lui, de la résolution de subir n'importe quels tourments plutôt que de manquer à sa dignité; et il se sentait prêt à imiter les nobles exemples de ceux de ses prédécesseurs qui avaient souffert le martyre, en maintenant haut et ferme l'étendard de l'autorité suprême, confiée à Pierre par Jésus-Christ. *Extrema audemus pericula sustinere*, répondait le Souverain Pontife aux envoyés de Frédéric. Ceux-ci, ayant donc perdu tout espoir de ce côté, allèrent trouver l'Antipape, qui résidait à Segni, le saluèrent au nom de l'empereur et le reconnurent pour Pape.

Octavien était dans des dispositions bien différentes. Il s'empressa d'accepter l'invitation impériale, et avant de se rendre à Pavie, il se procura des déclarations explicites du Clergé de la Basilique Vaticane et de divers autres personnages, à l'effet de prouver la légitimité de son élection.

Frédéric Barberousse, loin d'être déconcerté par le refus du Pape, réunit à Pavie un Concile composé de quarante-quatre ou, tout au plus, de cinquante Évêques, auxquels il commit le soin d'examiner l'élection d'Alexandre et celle de Victor, en se déclarant lui-même, par un raffinement d'hypocrisie, sans autorité aucune pour trancher la question, vu sa qualité de laïque. Vieille tactique des ennemis de l'Église, qui vont toujours chercher dans la portion gâtée du Clergé des instruments dociles pour accomplir leurs odieux desseins ! La corruption de l'époque secondait d'ailleurs merveilleusement les plans de l'empereur, et il ne lui fut point difficile de trouver des Prélats qui, selon son désir, proclamèrent Octavien Pontife légitime. C'était le 11 Février 1160.

Le Synode de Pavie ne fut en réalité qu'une comédie, selon l'expression de Guillaume de Newbridge: *Scenae theatralis haec species est potius quam Reverendi imago Concilii (De reb. Angl.)*. Néanmoins Barberousse l'entoura de toutes les apparences d'une autorité suprême, et fit écrire à tous les Évêques du monde des lettres Encycliques, afin que Victor IV fut reconnu partout pour Pape légitime.

Alexandre ne demeurait point non plus inactif, et le jour de Pâques de l'année 1160, il excommunia l'Antipape à Anagni. Le Saint Pontife gémissait

sur les maux de l'Église et sur ceux de l'Italie, devenue alors, par l'ambition de Frédéric, un vaste champ de bataille, où le sang coulait à flots, particulièrement en Lombardie. L'histoire de Crème et surtout celle de Milan nous ont conservé les plus tristes souvenirs de ces temps malheureux, pendant lesquels il n'y eut pas jusqu'au roi de Maroc qui ne contribuât à troubler la paix universelle. Ce fut ainsi que le schisme de Victor aida le barbare Frédéric à opprimer de plus en plus les Italiens, diminua l'influence d'Alexandre, qui voulait secourir les cités Lombardes, enleva à ce grand Pape les moyens d'écarter des populations Chrétiennes les maux dont les menaçait l'invasion Marocaine, et paralysa enfin, dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ, l'unique autorité capable de réprimer à la fois la tyrannie des gouvernants et les soulèvements des peuples indignés. Il était donc de la plus grande importance de procurer au plus tôt l'extinction de ce schisme.

A cette même époque, vivait un de ces hommes providentiels, envoyés visiblement de Dieu, qui sentent en eux un besoin irrésistible de défendre la vérité et la justice, sans se laisser arrêter par aucune crainte. Cet homme était Arnoul, Évêque de Lisieux, dont la plume, la parole, la piété et les vertus exerçaient une influence considérable sur les rois d'Angleterre et de France, ainsi que sur

beaucoup d'Évêques des deux royaumes. Le Pape Alexandre lui écrivit pour l'informer des circonstances critiques dans lesquelles se trouvait l'Église, lui exposa la conduite de l'Antipape et celle de Barberousse, et l'exhorta à prendre la défense du Siége Apostolique, surtout auprès de Henri II, roi d'Angleterre. En même temps, l'empereur, espérant attirer à son parti Henri II et Louis VII, écrivait à ces deux princes en faveur de l'Antipape.

Le roi d'Angleterre, maintenu fidèle à son devoir par Arnoul, n'hésita point à reconnaître pour Pape Alexandre III. Il prit même tellement à cœur cette affaire qu'il fut sur le point de publier un édit, afin d'obliger tous ses sujets à se soumettre comme lui au Pontife légitime; la crainte seule d'aigrir davantage l'esprit de l'empereur le décida à ne point donner suite à ce projet. Cependant, en réalité, les sujets de Henri et ceux de Louis VII n'en reconnurent pas moins Alexandre, grâce à la confiance qu'inspirait à tous l'Évêque de Lisieux. Ce dernier, d'ailleurs, avait pris soin d'écrire à un très-grand nombre de Prélats et les avait mis en garde contre les intrigues impériales. Il exposa aux Évêques les raisons qui militaient en faveur d'Alexandre et devaient leur faire rejeter l'Antipape. Celui-ci avait consenti honteusement à ce que Barberousse lui conférât, par l'anneau, l'investiture du Souverain Pontificat. Nous ne pouvons passer sous silence le

jugement porté en cette occasion par l'Évêque de Lisieux sur l'Église de France, jugement que l'histoire n'a jamais démenti. Nous citerons les paroles mêmes d'Arnoul: *Pater misericordiarum* (c'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre adressée aux Évêques d'Angleterre) *et Deus totius consolationis, qui Ecclesiae Gallicanae solitam misericordiam benignus impendit, ut eam semper et agnitione veritatis illustrat et pedes ejus a justitiae tramite nullatenus aberrare permittit..... Sola Gallia monstra non habuit, sed sinceritate fidei, doctrinae veritate, virtutum quoque titulis et plurima operum exhibitione praefulsit.*

Le roi de France, comme celui d'Angleterre, aurait soutenu par des décrets la cause d'Alexandre III, s'il n'eût été retenu par la crainte qu'inspirait Barberousse. Ajoutons aussi que les bonnes intentions des deux monarques furent combattues par la politique des courtisans qui s'opposaient, comme toujours, au triomphe de la vérité et insinuaient tout bas que l'autorité Pontificale est une puissance gênante pour les têtes couronnées. Néanmoins l'empereur demeura seul à favoriser l'Antipape avec un misérable parti, se soutenant seulement par la force ou par l'espoir des récompenses et entièrement dépourvu de sincérité et de conviction.

Dans les royaumes d'Angleterre et de France, où l'indignation était grande contre Octavien, deux Conciles furent tenus alors. L'un se célébra à

Neuf-Marché (*apud Novum mercatum*) ; les Évêques de Normandie, les barons et le roi Henri II lui-même y assistèrent. Le second fut célébré à Beauvais par les soins de Louis VII. L'illégitimité des prétentions de Victor IV était trop évidente pour que cet intrus ne fût point condamné, et la validité de l'élection d'Alexandre était trop claire pour ne point entraîner l'un et l'autre Synode à se ranger sincèrement et unanimement sous l'obédience du Pape véritable. C'est ce qui arriva du reste dans ces deux Conciles, qui furent tenus au mois de Juin 1161, comme nous l'apprend Robert du Mont. *(Append. ad Sigebertum).*

Toutefois ces deux Synodes, composés d'Évêques et de barons, semblaient avoir un caractère plus politique que religieux. C'est pourquoi, afin de mieux lever tous les doutes, il fut résolu que l'on célébrerait à Toulouse un autre Synode, auquel intervinrent environ cent Évêques ou Abbés. Ce Concile pouvait être considéré comme composé exclusivement d'Ecclésiastiques, bien que les deux rois de France et d'Angleterre s'y trouvassent présents. Les Pères savaient parfaitement de quelle manière scandaleuse Octavien avait revêtu les insignes de la Papauté; néanmoins afin de rendre leur jugement plus solennel et d'ôter tout prétexte aux réclamations des schismatiques, ils voulurent écouter publiquement les raisons allégnées par les partisans

de Victor, aussi bien que les motifs invoqués par les défenseurs d'Alexandre. En agissant de la sorte, ils ne prétendaient nullement s'arroger une autorité quelconque sur le Pape légitime, que la France et l'Angleterre, d'ailleurs, avaient déjà reconnu ; mais ils se proposaient de mettre dans tout leur jour l'illégitimité des prétentions de l'Antipape et la canonicité de l'élection d'Alexandre III. Nous ne nous étonnerons donc point de trouver dans plusieurs auteurs du temps, que le Cardinal Guy de Crème prit la parole devant les Pères de Toulouse, et soutint la cause de Victor IV, tandis que Guillaume, Cardinal-Prêtre du titre de S. Pierre-aux-Liens, démontra victorieusement qu'Alexandre III était le Pape légitime. Ce fut alors que les Pères du Synode, émus et convaincus à la fois par les arguments irréfutables produits en faveur d'Alexandre, excommunièrent l'Antipape et démasquèrent solennellement le schisme, dont la cause principale était l'ambition de Barberousse.

Amaury, Patriarche de Jérusalem, tint de son côté un Synode, dans lequel Victor IV fut également condamné.

Cependant tant d'assemblées Synodales et tant de sentences solennelles, rendues en faveur d'Alexandre III, ne purent arrêter ni l'ambition d'Octavien, ni la haine de l'empereur. Dans un conciliabule tenu à Lodi, et composé uniquement de courtisans,

Victor IV fut reconnu pour Pape légitime. Mais Frédéric vit bientôt que le meilleur moyen pour faire réussir ses projets était de créer des périls au Souverain Pontife.

Ce dernier exerçait tranquillement à Rome son ministère sacré et venait de consacrer l'Église de *S^a Maria Nuova*, lorsqu'il découvrit que ses jours étaient sérieusement menacés par les partisans de Frédéric. Ceux-ci, gagnés par l'or ou séduits par l'ambition, ne pouvaient manquer de se trouver en assez grand nombre à Rome, où (selon l'expression de Tacite) : *undique pudenda confluunt celebranturque.* Alexandre crut alors prudent de s'éloigner; il laissa dans la ville, comme son Vicaire, Jules, Évêque de Palestrine, et se retira lui-même dans la campagne Romaine. Les villes environnantes étaient déjà divisées en deux partis. Orvieto, Terracine et plusieurs autres tenaient pour Alexandre; le reste reconnaissait l'Antipape, tandis que les Allemands dominaient tout le pays situé entre Acquapendente et Ceprano. La Haute Italie était plongée dans la désolation depuis l'arrivée de Raynald, Archevêque élu de Cologne et archichancelier de l'empire. A la tête d'une multitude de gens armés et de seigneurs Allemands, il venait de faire soudainement irruption dans le Milanais et menaçait Milan ainsi que plusieurs autres villes importantes. Enfin, dans la Basse Italie, c'est-à-dire en Sicile, des intrigues et des

conspirations se succédaient, tramées par les barons dans le but de détrôner le roi Guillaume Ier et de mettre à sa place son fils Roger encore enfant. Mais le complot avorta et le jeune Roger mourut des suites d'un coup de pied que son père lui donna en le repoussant violemment. Guillaume, comme on le voit, se montrait cruel envers les siens: toutefois cette cruauté servait sa politique. Jaloux et soupçonneux à l'endroit de l'empereur de Byzance, éprouvant en outre un secret effroi à la vue des conquêtes de Frédéric, il reconnut que son intérêt était de protéger le Pape. En conséquence, il fournit les moyens de se transporter en France à Alexandre III, qui échappa ainsi au danger de tomber entre les mains de Barberousse.

Au mois de Janvier 1162, les Génois accueillirent le Souverain Pontife, qui se rendit ensuite à Montpellier. Là il rencontra les ambassadeurs que le roi Louis VII avait envoyés au devant de lui pour le complimenter. De Montpellier, Alexandre III vint à Clermont, trouvant partout sur son passage la paix que l'empereur l'empêchait de goûter en Italie, et expérimentant l'hospitalité amicale et filiale de cette noble terre de France, refuge assuré des Pontifes persécutés.

En France, le Pape se vit obligé de faire usage de sa suprême autorité et d'éclairer le monde Chrétien sur le véritable état des choses. A cet effet,

il tint à Montpellier un Concile, dans lequel il excommunia Victor IV et tous ceux qui adhéraient au schisme de l'Antipape. Enfin, arrivé à Paris, le Souverain Pontife annonça l'ouverture prochaine d'un nombreux Concile à Tours.

Tandis que la Catholique France, malgré les hérésies dont elle était travaillée et qui se multipliaient sous de nouveaux noms, se réjouissait de posséder le Pontife Romain, l'Italie, divisée par les partis politiques et religieux, était en proie à des guerres continuelles. Les coutumes y étaient devenues barbares. On n'y avait point horreur d'un genre extrêmement périlleux de tournois dans lesquels les joûteurs les plus audacieux perdaient d'ordinaire la vie. La corruption des mœurs faisait que des Chrétiens ne rougissaient point de prêter main forte aux Sarrasins contre d'autres Chrétiens, et de commettre dans les campagnes, surtout au détriment des pauvres, de continuelles déprédations. Quelques uns même s'avilissaient, par amour du gain, jusqu'à s'engager en qualité de domestiques dans des maisons Juives.

A tous ces maux dont l'Italie se trouvait déjà affligée vinrent encore s'en ajouter d'autres, occasionnés par Barberousse. En effet, cet empereur, non content de persécuter le Pape légitime, avait résolu de réduire à une honteuse servitude les plus nobles cités de la Lombardie et en par-

ticulier Milan, qui était la principale d'entre elles. Raynald, Archevêque élu de Cologne, homme aussi rompu aux intrigues séculières qu'impropre à la gestion des affaires Ecclésiastiques, exerçait en Italie, au nom de Frédéric, une autorité souveraine, faisait la guerre, exigeait des otages et concluait des alliances. Milan eut alors à souffrir des maux tels que le pillage fut encore le moindre de tous. Barberousse voulut ainsi assouvir sa colère sur cette ville infortunée, qui avait toujours repoussé le joug impérial, et que le joug impérial finit par écraser. On y conservait, selon une tradition populaire, les corps des rois Mages ; Raynald, rapportent les chroniques contemporaines, s'empara de ces reliques et les transporta à Cologne, où on les vénère encore aujourd'hui. L'impératrice Béatrix vint rejoindre en Italie son époux et l'accompagna à Pavie. Le nom seul de Frédéric répandait l'effroi et les villes terrifiées lui ouvraient leurs portes. Mais tous ces succès, obtenus par les armes, ne satisfaisaient point Barberousse ; car c'était sur la Papauté qu'il désirait surtout remporter la victoire. Peu s'en fallut qu'il n'attirât dans son parti le roi de France, et que Louis VII ne se portât médiateur entre l'empereur et le Souverain Pontife, dans le but de faire consentir ce dernier à la réunion d'un Synode, qui aurait examiné les titres d'Alexandre et de Victor à la Tiare.

Au fond, l'âme de Frédéric était loin de nourrir des sentiments de paix : ce qu'il désirait uniquement c'était sa propre gloire, à laquelle il sacrifiait également Papes et Antipapes, rois et peuples. Si le Souverain Pontife, avec sa perspicacité, n'eût pas fait connaître au roi de France la trame ourdie par Barberousse, Louis VII serait certainement tombé dans le piége ; mais il put s'en détourner à temps, s'éloigner de l'empereur et trouver dans Henri II, roi d'Angleterre, un appui et un allié. L'Antipape Victor finit par s'apercevoir, lui aussi, que l'on ne pouvait se fier à Frédéric. Dégoûté de l'Allemagne, il repassa en Italie, où il put contempler la dévastation des villes Lombardes et la guerre acharnée que les Génois et les Pisans continuaient à se faire, sans parler de l'état d'abaissement auquel Rome, tyrannisée par les factions, se trouvait réduite.

Paris, à cette époque, semblait devenu la cité de la paix, et tous les yeux se tournaient vers la capitale de la France, pour y admirer le roi généreux qui donnait si noblement l'hospitalité à un grand Pape. En effet, à l'arrivée d'Alexandre dans la ville, Louis VII se porta à sa rencontre, et, descendant de cheval à la vue de tout le peuple, il se prosterna et baisa humblement les pieds du Pontife. L'Évêque de Paris et son Clergé étaient venus également au devan tdu Pape, et l'accompagnèrent pro-

cessionnellement à travers les rues de la ville, tandis que le roi se tenait respectueusement à ses côtés. Alexandre III passa le Carême à Paris, et y célébra la fête de Pâques. Il se rendit ensuite à Tours, où il tint, le 19 Mai 1163, un grand Concile auquel assistèrent 17 Cardinaux, 124 Archevêques ou Évêques et 411 Abbés. On y déclara nuls les Actes du Conciliabule de Pavie ; on renouvela l'excommunication prononcée précédemment contre l'Antipape et ses adhérents; enfin, par le IXe des dix Canons de ce Concile, les Pères déclarèrent non avenues les ordinations des schismatiques. L'on fit aussi plusieurs règlements, afin d'empêcher les Chanoines Réguliers et les Moines de perdre l'esprit du Cloître, en enseignant publiquement le droit civil.

Dans cette assemblée, trois grandes figures dominaient toutes les autres : Alexandre III, S. Thomas de Cantorbéry (qui était assis à la droite du Pape) et Arnoul, Évêque de Lisieux. Ce dernier, avec son éloquence accoutumée, prononça en Concile un admirable discours sur l'unité et la liberté des Églises Chrétiennes, et fit voir toute la difformité du nouveau schisme. Nous possédons de ce Synode les relations qu'en ont laissées Guillaume de Newbridge et Matthieu Paris.

Après le Concile de Tours, Alexandre III se fixa provisoirement à Sens, car il voyait qu'il lui était impossible de rien faire d'utile en Italie. Ce

malheureux pays était alors plus tourmenté que jamais par les ministres de Barberousse, parmi lesquels se faisait remarquer Pierre de Counin, dont le nom est resté en exécration chez les Milanais. Les Pisans, au lieu de se ranger du côté du Pape, flattaient l'ambition de Frédéric ; ce qui indisposa fortement contre eux l'empereur Grec Manuel Comnène. La dignité Épiscopale elle-même ne jouissait plus d'aucune considération en Italie. Les Vénitiens en donnèrent la preuve : ils jetèrent en prison l'Évêque d'Aquilée, Ulric, et celui-ci n'obtint sa liberté qu'en s'engageant à payer un tribut annuel de douze porcs, auxquels les Vénitiens coupaient ensuite la tête: coutume qui avait pour but de déconsidérer l'Évêque aux yeux du peuple.

Tout ce qui précède fait voir dans quel état de désolation et d'affaissement moral était tombée l'Italie et, avec l'Italie, jusqu'à un certain point, l'Europe elle-même, à la suite du schisme fomenté par Frédéric Barberousse. Ce schisme, en affaiblissant ou plutôt en éteignant chez beaucoup de membres du Clergé le sentiment de leur propre dignité, les portait peu à peu à mener une vie toute séculière. De là provenaient le relâchement des mœurs chez tant d'Ecclésiastiques et leur peu de sollicitude à conserver dans toutes leurs actions, publiques et privées, cette honnêteté et cette pureté, qui ont toujours distingué et honoré le Sacerdoce Catholique.

Beaucoup d'entre eux vivant, comme nous l'avons dit, d'une vie plus séculière que Cléricale, n'éprouvaient aucune répugnance à soumettre leurs différends aux tribunaux laïques plutôt qu'à celui de leur Évêque. La confusion de tous les principes de justice achevait de mettre le désordre dans les rapports sociaux. Par un véritable abus de pouvoir des Ordinaires, les Clercs étaient souvent condamnés sans jugement régulier et sans admonitions préalables: ce qui indisposait contre les Évêques et faisait encore davantage prendre en aversion les tribunaux Ecclésiastiques. A tous ces maux venait s'ajouter l'avarice du Clergé, qui cherchait à retirer le plus d'argent possible de l'administration des Sacrements et de la sépulture des morts. En outre, cette même avarice poussait beaucoup de Clercs à se faire nommer d'avance à des Bénéfices qui n'étaient point encore vacants, sans s'inquiéter aucunement de cultiver la vertu dans leur cœur et la vérité dans leur intelligence. Aussi leur ignorance était-elle devenue proverbiale. Comment s'étonner maintenant de ce qu'au milieu des guerres civiles, des schismes et des graves désordres qui régnaient dans le Clergé séculier, certains Ordres Religieux aient usurpé les droits Épiscopaux, ou bien aient fait de l'argent une des conditions requises pour l'admission à la vie Monastique ?

Cependant le Pape ne se laissait point décou-

rager, et de Sens, où il résidait et où les Français l'entouraient d'honneurs et de vénération, il s'efforçait de remédier aux maux de l'Église et vaquait aux affaires de la Papauté. Parmi celles-ci, il en était une qui affectait douloureusement le cœur d'Alexandre : c'était le différend survenu entre le roi d'Angleterre et l'Archevêque de Cantorbéry.

Un an après le Concile de Tours, l'Antipape Victor fut appelé à comparaître au jugement de Dieu, le 20 Avril 1164. Il se trouvait alors à Lucques, où il mourut sans donner aucun signe de résipiscence, ce qui fut cause que les Chanoines refusèrent de lui donner la sépulture dans leur Église. Néanmoins, parmi les fauteurs du défunt Antipape, il s'en trouva qui osèrent répandre le bruit que des miracles s'opéraient à son tombeau. C'est ce que nous apprend Acerbo Morena, courtisan lui-même de Barberousse et grand admirateur de Victor IV *(Muratori. Rer. Italic. T. VI)*.

Il semblait que la mort d'Octavien dût mettre un terme à un schisme si désolant; mais l'aversion toujours croissante de l'empereur pour le Pape Alexandre empêcha qu'il en fût ainsi. Guy de Crème, le même Cardinal qui avait plaidé la cause de Victor au Synode de Toulouse, fut mis à la place du défunt par deux autres Cardinaux et quelques Évêques schismatiques; il prit le nom de Pascal III. L'on avait pressé, avant lui, l'Évêque de Liége

d'accepter la Tiare; mais ce Prélat avait refusé, ce qui ne l'empêcha cependant pas de consacrer le nouvel Antipape. Pascal se hâta d'envoyer des lettres et des Légats à l'empereur, qui, de son côté, s'employa à faire reconnaître l'usurpateur pour Pontife légitime, par un Conciliabule tenu à Wurzbourg, en 1165 ou 1166. Dans cette même assemblée, l'orgueilleux et obstiné monarque jura, sur les Reliques des Saints, de rendre toujours à Pascal III la vénération due au Vicaire de Jésus-Christ, de ne jamais implorer l'absolution d'Alexandre III, et de ne point même l'accepter si elle lui était offerte; il prétendit en outre engager, par ce serment, la conscience de son successeur. Les 40 Évêques de la faction impériale, présents à ce Conciliabule, émirent, ainsi que les seigneurs de l'empire, un serment semblable sur les Saints Évangiles. De pareils faits paraîtraient incroyables, si on ne les lisait point dans les lettres encycliques publiées, à cette époque, par l'empereur Frédéric lui-même et citées par Baronius.

Barberousse faisait des efforts inouïs pour perpétuer le schisme et en même temps pour maintenir sa domination en Italie. Celle-ci était toujours divisée en deux partis. L'un, dans des vues basses d'intérêt, et afin de pouvoir plus sûrement exercer une autorité tyrannique à l'ombre d'une puissante protection, tenait pour Frédéric, comme faisaient les

Pisans. L'autre, animé d'un vif sentiment de dignité et d'indépendance, voulait secouer à tout prix le joug impérial. Plusieurs villes de Lombardie s'étaient unies d'abord secrètement, puis ouvertement, pour résister aux attaques de Barberousse. Ce fut là l'origine de la fameuse *Ligue Lombarde*. Les populations, exaspérées par la rapacité des officiers du monarque Allemand et par les prétentions toujours croissantes de ce dernier, mettaient tout en œuvre pour montrer au monde entier combien elles abhorraient le nom de Frédéric. C'est ce qu'elles ne firent que trop voir, en massacrant dans les environs de Bologne son lieutenant, Bozzo. L'empereur, soupçonnant l'existence de la Ligue, vint jusqu'à Vérone. Là, il s'aperçut plus clairement du péril qui le menaçait. Il prit alors toutes ses mesures pour conjurer l'orage, et, ayant laissé dans plusieurs villes d'Italie des garnisons composées de soldats Allemands (les seuls auxquels il pouvait se fier), il repassa lui-même les Alpes, afin de rassembler une nouvelle armée. La naissance de la *Ligue Lombarde* peut être considérée comme coïncidant avec la mort de Pierre de Novare, autrement Pierre Lombard, surnommé le *Maître des sentences*, qui mourut le 20 Juillet 1164.

Jules, Évêque de Palestrine, résidait alors à Rome, en qualité de Vicaire du Pape Alexandre III. Étant venu à mourir, il fut remplacé par Jean,

Cardinal-Prêtre du titre des SS. Jean et Paul. Dès que celui-ci eut pris possession de sa nouvelle charge, tous ses efforts eurent pour but de réconcilier les esprits des nombreux schismatiques qui l'entouraient avec l'obéissance due au Pape légitime. Il réussit de fait à ramener dans la bonne voie un nombre considérable non-seulement de simples gens du peuple, mais encore de patriciens et de sénateurs. En conséquence, des députés furent envoyés de Rome en France, pour rappeler Alexandre III et l'inviter à venir habiter de nouveau le lieu de sa résidence naturelle. Le moment était favorable: Barberousse se trouvait en Allemagne, où la guerre avait éclaté entre les Guelfes et les Gibelins, tandis qu'à Rome le Cardinal Jean occupait déjà le Vatican et avait fait rentrer sous l'obéissance du Pontife le comté de Sabine.

Alexandre III ne tarda point à quitter Sens, où il avait célébré la fête de Pâques, l'an 1165. Arrivé à Paris, il s'y arrêta pour la fête des SS. Apôtres, prit ensuite la route de Montpellier, et s'embarqua dans l'octave de l'Assomption. Mais les Pisans, ayant eu connaissance du départ du Pape, envoyèrent leur flotte, avec ordre de lui intercepter le passage ou même de s'emparer de sa personne. Alexandre avait avec lui des Cardinaux, et S. Galdin, qu'il créa plus tard Hubert Archevêque de Milan, Cardinal du titre de Ste Sabine. Le Pape ordonna alors que l'on

rebroussât chemin, et Lui et sa suite purent débarquer sains et saufs en France, d'où ayant mis à la voile une seconde fois, ils parvinrent heureusement à Messine. Là, ils rencontrèrent les ambassadeurs que le roi Guillaume envoyait au Souverain Pontife. Ceux-ci accompagnèrent jusqu'à Rome Alexandre III, qui, après avoir traversé Salerne le jour de la fête de Ste Cécile, remonta sans encombre le Tibre et se présenta à la porte de Latran. Le peuple Romain, désireux de recevoir dignement le Vicaire de Jésus-Christ, sortit en foule à sa rencontre; chacun tenait à la main un rameau d'olivier en signe d'allégresse. Les sénateurs et les patriciens eux-mêmes se montrèrent empressés de fêter l'arrivée d'Alexandre. De leur côté, toutes les corporations de Rome s'étaient rendues à la porte de Latran, afin d'introduire le Pape, avec tous les honneurs qui lui étaient dus, dans la Ville Éternelle. Les différents Clergés, ayant à leur tête celui de Latran, en habits sacerdotaux et précédés de leurs pavillons, s'avançèrent pour recevoir le Souverain Pontife et l'accompagner à l'Archibasilique du Très-Saint Sauveur. Au milieu de tout cet appareil de fête, de tout ce concours de peuple, de toutes ces corporations, de toutes ces classes de citoyens, de tous ces corps divers du Clergé, chacun contemplait avec surprise la population Juive, qui, précédée par son Grand Rabbin portant la Bible, venait don-

ner au Pape un témoignage public de son obéissance. Cette démarche des Juifs était d'ailleurs bien juste; car c'était seulement auprès de la Papauté qu'ils trouvaient appui et protection, toutes les fois que leur race était menacée de destruction par la colère des peuples Chrétiens. Enfin les juges, les magistrats et les milices de la ville venaient compléter l'imposant tableau qu'offrait aux regards toute cette multitude, formant cortége, avec un ordre parfait, au glorieux Pontife, qui faisait alors son entrée dans Rome. Le Pape, après avoir prié dans l'Archibasilique, sa Cathédrale, passa dans le palais contigu à celle-ci.

L'Antipape Pascal III voulut opposer à l'arrivée d'Alexandre III dans la capitale du monde Chrétien un acte, qui fit en quelque sorte contre-poids à ce triomphe du Pontife légitime, et rappelât sur lui-même l'attention de toute l'Europe. C'est pourquoi, le 29 Décembre 1165, il voulut faire preuve d'autorité en canonisant, à Aix-la-Chapelle, l'empereur Charlemagne. C'était un trait de politique. Le nom de Charlemagne, en effet, était populaire dans toute l'Europe, et à son souvenir était lié intimement celui de la Papauté, dont l'action bienfaisante s'était accrue, grâce à la généreuse protection de ce grand prince. Le corps de l'empereur se conservait à Aix-la-Chapelle, où, en 990, il avait été retrouvé intact par Othon III, suivant ce

que l'on prétendit alors. On gardait aussi dans la même ville beaucoup d'objets rappelant la mémoire de ce célèbre monarque; on les y voit encore aujourd'hui et on les y vénère, au moins comme restes précieux d'une antiquité respectable; nous-même avons pu les contempler de près en 1864. Toutefois, l'Église Romaine n'a jamais reconnu comme valide la canonisation de Charlemagne ; elle s'est bornée à tolérer le culte rendu par les Fidèles à cet insigne protecteur des Souverains Pontifes. Barberousse, qui s'imaginait marcher sur les traces de Charlemagne, avait été le principal promoteur de cette canonisation.

A la même époque, Frédéric, qui était en Allemagne, crut utile, ou plutôt nécessaire, afin de maintenir son autorité en Italie, de franchir de nouveau les monts avec une puissante armée. Ce furent surtout les habitants de Brescia et de Bergame qui devinrent, en cette occasion, l'objet de la fureur de l'empereur, pour avoir adhéré à la Ligue récemment formée.

En même temps, des troubles éclataient sur les terres du roi de Sicile, à la mort de ce prince. Guillaume avait soutenu le Pape Alexandre, plus par crainte de voir ses propres états tomber au pouvoir de Barberousse, que par un sentiment réel de vertu. Cruel par caractère, il avait exilé ou mis à mort un grand nombre de personnes, principa-

lement à l'instigation de son favori, Pierre Goito, Sarrasin d'origine, qui s'était fait Chrétien par intérêt, de même qu'il retourna par intérêt à son ancienne religion. Guillaume Ier, voyant sa santé gravement altérée, eut recours à Romuald, Archevêque de Salerne, qui avait la réputation d'être un savant adepte de la fameuse *École de Salerne*. Mais le roi, n'ayant point suivi les conseils de l'Archevêque, mourut au mois de Mai 1166, et laissa pour successeur un enfant, Guillaume II, sous la tutelle de sa veuve Marguerite. Cette princesse rendit la paix au royaume, en rappelant les exilés et en ouvrant les prisons, que le défunt roi avait remplies d'une multitude de gens de bien. Elle se montra toujours alliée fidèle du Pape Alexandre et sut déjouer les plans astucieux de Manuel Comnène, qui, sous prétexte de donner une de ses filles en mariage au jeune roi, cherchait à annexer à son empire le royaume de Sicile. L'empereur de Byzance, en effet, convoitait l'Italie et aurait voulu faire placer sur sa tête, par le Souverain Pontife, les deux couronnes impériales d'Orient et d'Occident. Il n'en fit du reste aucun mystère, lorsqu'il envoya à Rome Giordano, *Sebaste*, fils de Robert prince de Capoue. S'étant présenté à Alexandre III, au nom de l'empereur, Giordano s'efforça de décider le Pape à concourir à la formation d'une nouvelle ligue, qui aurait eu pour but de donner un autre maître

à l'Italie, et de substituer la domination de Manuel à celle de Barberousse. Pour séduire plus aisément le Pontife, l'ambassadeur faisait briller à ses yeux la possibilité d'opérer la réunion des deux Églises Grecque et Latine, en même temps que s'effectuerait celle des deux empires. On promettait d'ailleurs au Pape de l'or, des armes et des troupes pour l'aider à se défendre contre Frédéric.

La mission de Giordano avait, comme on le voit, deux objets, l'un politique, au profit du monarque Byzantin, l'autre religieux et que le Pape ne pouvait rejeter. Alexandre III déclina le premier, conformément à tous ses actes antérieurs; car il s'était constamment montré partisan de la paix et non de la guerre, protecteur des peuples Italiens et non leur oppresseur, défenseur de leurs institutions municipales et non fauteur de la tyrannie impériale. Mais tout en maintenant, en cette occasion, sa noble attitude vis-à-vis de l'Italie, le Pape s'empressa de favoriser le projet de réunion des deux Églises, et envoya à Constantinople deux Cardinaux chargés de s'assurer si les Grecs étaient véritablement disposés à se réconcilier avec l'Église Latine.

Les Pisans ne suivirent point l'exemple du Pape. Pour mieux lutter contre les Génois et repousser la domination de l'empereur Grec, ils acceptèrent le joug pesant de Barberousse, ce qui

les obligea ensuite à combattre avec les Allemands contre les villes Italiennes.

Cependant la présence d'Alexandre III à Rome inquiétait l'Antipape Pascal, et plus encore l'empereur Frédéric, contre qui le Pape fulmina solennellement, du Latran, l'excommunication, en déliant tous les sujets de ce prince de leur serment de fidélité. Cet acte, décrété en Concile (l'an 1167 selon nous, et non l'an 1168, comme le veut Jean de Salisbury), rappela au monde l'excommunication de l'empereur Henri IV par S. Grégoire VII. Mais la fierté de Barberousse, au lieu de se laisser décourager par l'invincible fermeté du Pape, se fortifiait au contraire à la pensée de trouver toujours un secours puissant et assuré dans la portion corrompue du Clergé et dans les Évêques feudataires de l'empire. Quelques uns de ces derniers étaient plus accoutumés à manier l'épée que le bâton pastoral. La simonie s'était de nouveau répandue parmi les Clercs, dont beaucoup s'étaient laissé séduire par l'appât de riches Évêchés et d'une autorité seigneuriale. A la simonie s'ajoutait la manière inconvenante et déplorable de nommer aux Siéges Épiscopaux vacants. Pour ces promotions, ni la science, ni la pureté des mœurs, ni même la légitimité de la naissance n'étaient exigées; au contraire, on nommait souvent aux Évêchés les plus importants des hommes qu'aucune

vertu ne recommandait et qui étaient absolument incapables de gouverner une Église. La corruption dans les élections en était arrivée à un point tel que l'on voyait quelquefois élire Évêques jusqu'à des enfants, qui passaient, selon l'expression de S. Bernard : *de sub ferula ad principandum Presbyteris.* C'est ainsi que Guillaume de Newbridge, parlant de Roger, Archevêque d'York, nous le représente occupé à *equitare in arundine longa.* Il en était de même pour les Prêtres et pour les Diacres, que l'on appelait quelquefois aussi beaucoup trop jeunes, et encore enfants, à des Ordres si élevés dans la hiérarchie de l'Église.

Parmi tant d'Évêques indignes d'exercer leur charge, était le farouche Raynald, Archevêque élu de Cologne, plutôt fait pour le métier des armes que pour porter la crosse. Aidé par les Pisans, il s'avança vers Rome avec une forte armée et se disposa à bloquer la ville. Son but apparent était de faire une diversion en faveur de l'Antipape Pascal III; son but réel était de s'emparer de la personne d'Alexandre III, et de faire disparaître ainsi le principal obstacle que rencontrait l'empereur pour dissoudre la Ligue Lombarde, dont la persistance causait à Frédéric les plus vives inquiétudes. A la crainte des armes Raynald voulut joindre la tentation de l'or, afin de détacher du Pontife légitime les esprits des Romains. Il connaissait l'ancien

adage qui disait de Rome: *Si inveniret emptorem, se venalem praeberet.* Ce mot était alors dans toutes les bouches et exprimait, ce nous semble, une triste vérité; car Rome n'a jamais été une ville composée exclusivement de Romains, mais une ville dont les habitants appartiennent à toutes les nations et portent le nom de Romains. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans tous les temps, se sont rencontrés dans notre patrie des ennemis de la Papauté et des hommes prêts à la trahir. Il n'en manquait point à l'époque où Raynald répandait l'or à pleines mains dans la Ville Éternelle. Le grand Pape Alexandre ne perdait cependant point courage; il exhortait tantôt les uns, tantôt les autres, à demeurer fidèles, en attendant les secours qui devaient lui venir de Sicile. Les Frangipanes et la famille de Pierre de Léon étaient à la tête du parti Pontifical; les autres patriciens favorisaient le parti Allemand. Le jeune roi de Sicile s'avançait d'un côté au secours du Pape, tandis que, de l'autre, Frédéric et sa femme Béatrix marchaient sur Rome, en signalant leur passage à travers l'Italie par toute sorte de cruautés, notamment à Bologne, où l'empereur voulut venger le meurtre de son lieutenant Bozzo.

Sur ces entrefaites, la Ligue défensive, déjà formée depuis longtemps entre les cités Lombardes, se resserra par un serment solennel, et, sous la protection du Souverain Pontife, reprit de nou-

velles forces pour repousser la domination tyrannique de Barberousse. Crémone, Bergame, Mantoue, Brescia, Ferrare et Bologne étaient les principales d'entre ces villes, qui se lièrent par un engagement sacré et dont les citoyens sauvèrent l'honneur de l'Italie, en défendant héroïquement la Papauté et avec elle leurs propriétés, leurs familles et leur propre dignité. Aux villes dont nous venons de parler s'en joignirent bientôt d'autres, et toutes, d'un commun accord, résolurent de commencer par reconstruire Milan, détruit par Frédéric.

Cependant l'Antipape était à Viterbe, et le Pape Alexandre encore à Rome, tandis que l'armée impériale, entrée dans la Pouille et parvenue jusqu'au Tronto, se trouvait en face de celle du roi de Sicile. Mais comme il tardait, avant toutes choses, à Pascal III de voir Rome prise, il persuada à Barberousse de revenir sur ses pas et de mettre le siége devant la Ville Éternelle.

Le 24 Juillet 1167 fut un jour mémorable. L'empereur était avec son armée sur le *Monte Mario* et menaçait le Vatican, dont il voulait à toute force s'emparer. Le palais Pontifical était gardé, tant extérieurement qu'intérieurement, par de généreuses milices, accourues des provinces restées fidèles au Pape, pour défendre le Père commun. Leur résistance fut héroïque, mais elle ne put triompher de la trop grande supériorité du nombre. Frédéric avait

déjà forcé le mur extérieur et le portique du Vatican. S'apercevant alors des efforts désespérés que faisaient les Romains, surtout pour défendre l'accès de la Basilique, il fit mettre le feu aux maisons voisines. Les flammes menaçaient le palais Pontifical et allaient atteindre la Basilique elle-même, lorsque les assiégés, mus par le désir de sauver le Vatican bien plutôt que par celui de conserver leur propre vie, consentirent enfin à capituler. Barberousse fit de la sorte son entrée à S. Pierre, grâce non point à la bravoure de ses troupes, mais à la force brutale. A peine Pascal III eut-il appris l'issue de ce combat acharné, qu'il se hâta de venir à Rome, et ne rougit point d'accomplir au Vatican même la cérémonie du couronnement de l'empereur Frédéric. En effet, le 1er Août 1167, dans la Basilique du Prince des Apôtres, l'audacieux Antipape ceignit la tête de Barberousse d'une couronne d'or, et lui conféra le titre de patrice Romain, en présence des partisans du schisme, parmi lesquels se trouvait Acerbo Morena. L'impératrice Béatrix partagea avec son époux les honneurs du couronnement, que l'empereur avait reçus autrefois seul sous le Pape Adrien IV, en 1155.

Pendant que tout ceci se passait, Alexandre III, ne se trouvant plus en sûreté au palais de Latran, à cause des excès toujours croissants auxquels se livrait la populace excitée par Barberousse, se ré-

fugia d'abord chez les puissants Frangipanes, près du *Palladium*, et ensuite au Colysée, où, défendu par la portion honnête des citoyens, il continua de vaquer aux affaires de l'Église. Frédéric s'aperçut bientôt des immenses difficultés qu'il rencontrerait dans l'accomplissement de ses desseins, par suite de l'intrépide résistance du Pape. Convaincu d'ailleurs qu'il ne pourrait jamais amener le courageux Pontife à se montrer aussi complaisant que l'Antipape, il résolut de faire renoncer simultanément à la Papauté Alexandre III et Pascal III, en s'aidant à cet effet du concours des patriciens Romains. Mais ce projet échoua. Car Guillaume, roi de Sicile, ayant appris ce qui s'était passé à Rome, envoya au Pape deux galères et des secours en argent. L'or que reçut le Pontife lui fut extrêmement utile dans ces circonstances, et fut distribué aux Frangipanes, à la famille de Pierre de Léon et aux troupes qui gardaient la ville, de sorte que la partie du peuple Romain, demeurée fidèle à Alexandre, eut ainsi de quoi vivre. De plus, au lieu de s'éloigner lui-même de Rome, le Pontife envoya deux Cardinaux à Guillaume. Mais, à la fin, voyant le péril augmenter tous les jours et perdant l'espoir de se soustraire plus longtemps aux embûches de ses ennemis, le Souverain Pontife quitta Rome travesti et fut bientôt suivi du Sacré Collége. Parvenu à Terracine, il put se rendre facilement à

Gaëte, où il reprit ses habits Pontificaux, et continua sa route vers Bénévent.

Les Pisans n'avaient pas peu contribué aux succès de Frédéric. Auparavant ils s'étaient déjà mis en opposition avec le Pape, en persécutant leur Archevêque, Villano, qu'ils contraignirent à aller chercher un refuge dans l'île de la Gorgone, tandis qu'ils recevaient pour pasteur l'intrus Benincasa. En outre, ils avaient donné des secours à Raynald, Archevêque élu de Cologne, qui soutenait les habitants de Tusculum en guerre avec les Romains.

L'état des choses devint bientôt intolérable à Rome, après le couronnement de Frédéric. L'irritation des esprits s'accrut de part et d'autre et donna lieu à des désordres et à des excès de toute espèce. Dieu ne voulut pas laisser impuni le sacrilége attentat commis contre la Basilique de S. Pierre, ni la persécution dirigée avec une fureur toujours croissante envers le Saint Pontife Alexandre. La fièvre, disent certains auteurs, mais plus probablement une véritable peste, causa la mort de plusieurs milliers d'Allemands faisant partie de l'armée impériale. Plus de deux mille Évêques, princes, ducs, comtes, marquis et officiers supérieurs des troupes de Barberousse, atteints du fléau, expirèrent après une douloureuse agonie. Frédéric lui-même dut s'enfuir de Rome et expérimenta, pour son propre compte, combien la cité des Pa-

pes est fatale aux rois et aux empereurs qui l'envahissent. Acerbo Morena, qui nous a conservé beaucoup de mémoires du temps, et qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait été présent au couronnement de l'empereur dans la Basilique Vaticane, s'enfuit alors de Rome ; mais il emportait avec lui le germe pestilentiel et vint mourir aux environs de Sienne.

L'année 1167 fut une année fatale. Rivalités et combats entre les seigneurs Siciliens, guerre entre les Pisans et les Génois, démêlés entre les Romains et les Tusculans, luttes entre les villes Lombardes, invasion de Rome par Barberousse, départ d'Alexandre pour Bénévent, discordes partout, enfin la peste, juste châtiment infligé par le Ciel au monarque Allemand, persécuteur sacrilége du Vicaire de Jésus-Christ.

Au milieu de tant de calamités, l'Archevêque de Milan, S. Galdin, prévoyant l'avenir, s'efforçait de rattacher les Vénitiens à la Ligue Lombarde et fut cause que Lodi, abandonnant le parti de l'Antipape, se remit sous l'obédience du Pontife légitime.

Après que la peste l'eut obligé à évacuer Rome, Frédéric se porta de côté et d'autre en Italie, commettant partout des cruautés inouïes. A Pavie, il fit arracher les yeux à un noble de l'endroit. Partout où il passait, il emmenait comme otages des jeunes gens appartenant aux meilleures familles.

A la fin, la crainte le saisit en voyant son armée s'affaiblir de plus en plus, tandis que la Ligue Lombarde devenait chaque jour plus redoutable; il crut nécessaire alors de s'en retourner en Allemagne pour y lever une nouvelle armée. Ce départ de Barberousse ressembla beaucoup à une fuite. En effet, lors de son passage à Suze, ayant mis à mort l'un des otages que lui avait donnés la noblesse de Brescia, il vit ses jours en danger à la suite de cet acte de barbarie. Laissant alors dans son lit un Allemand qui lui ressemblait, et prenant l'habit d'un de ses serviteurs, il put s'échapper en prétextant qu'il allait préparer un logement à son maître. Ce fut ainsi que ce prince, longtemps la terreur de l'Europe, et que les docteurs de l'époque appelaient le maître du monde, fut réduit à s'enfuir d'Italie sous un vêtement qui ne lui appartenait même pas.

Le départ de Barberousse fut pour la Ligue Lombarde le signal d'agir à découvert. Elle se proposait, de l'accord unanime de tous ses membres, de reconquérir, pour les villes de Lombardie et pour le Siége Apostolique, la liberté que leur avait enlevée la tyrannie de Frédéric. Les Lombards comprenaient mieux que beaucoup d'autres l'impossibilité pour l'Italie de secouer le joug qui l'opprimait, à moins que le Pontife Romain ne fût à la tête du mouvement, attendu que Lui seul, Maître de vérité et de justice en Israël, sait réprimer les abus,

condamner qui le mérite, maintenir les peuples fidèles et parler un langage ferme aux têtes couronnées, quelle que soit leur puissance. Si les cités Lombardes ne s'étaient point unies sincèrement à Alexandre III, leur coalition aurait eu la forme de secte, et, par suite, elle n'aurait certainement pas pu triompher de Barberousse.

Pour montrer davantage à l'Italie entière que leur Ligue avait particulièrement en vue la liberté de l'Église Romaine, les Lombards résolurent de construire tous ensemble, en l'honneur du Pape Alexandre, une ville à laquelle ils donneraient le nom du Pontife. Dans ce but, ils choisirent un terrain entouré de trois fleuves, aux confins du pays de Montferrat, entre Asti et Pavie. Ils se mirent donc à l'œuvre, afin d'élever en cet endroit, le plus tôt possible, une ville capable de résister aux efforts de l'armée impériale et de tenir en respect Padoue, centre de la domination de Frédéric Dans la crainte d'être attaqués, et pour hâter davantage les travaux commencés le 1er Mai 1168, ils se contentèrent tout d'abord de couvrir en chaume les maisons de la nouvelle ville, ce qui lui fit donner par les habitants de Pavie le nom dérisoire d'Alexandrie *de la Paille*, nom qui lui est demeuré jusqu'à nos jours. Des consuls furent ensuite institués à Alexandrie et envoyés l'année suivante à Bénévent, où se trouvait Alexandre III, afin de faire hommage au Pape

de la cité fondée en son honneur, et destinée à demeurer toujours sous la protection des Pontifes Romains, à qui elle devait payer chaque année un tribut. La Ligue Lombarde se fortifia dès lors de plus en plus. La concorde qui régnait entre les peuples de la Haute Italie était d'autant plus remarquable que les Pisans et les Génois se faisaient la guerre, ainsi que les Romains et les Tusculans: les premiers, par rivalité au sujet de l'empire de la mer, les derniers, à l'instigation de Christian, Archevêque de Mayence, qui protégeait Tusculum.

L'empereur Grec ne voyait point d'un œil indifférent tant de discordes en Italie, ni tant de partis s'y élever avec des aspirations municipales ou nationales. C'est pourquoi, nourrissant toujours l'espérance de ceindre un jour une double couronne impériale, il fit de nouvelles, mais inutiles tentatives auprès du Pape, au moyen d'ambassadeurs qu'il lui envoya à Bénévent.

L'Italie présentait alors un spectacle déplorable. Les angoisses d'Alexandre III étaient à leur comble. La Ligue Lombarde permettait, il est vrai, d'entrevoir la paix, mais seulement dans une perspective lointaine. Les Évêques Allemands, qui s'étaient faits chefs des troupes amenées par eux en Italie, mettaient de sérieux obstacles au rétablissement de la tranquillité dans la Péninsule. Le roi de Sicile n'était point non plus sans alarmes par

suite de la jalousie de ses barons; et quoiqu'il s'efforçât de protéger le Souverain Pontife, il ne voulait cependant pas mettre sa couronne en danger. Les Génois, conseillés par l'intérêt, n'étaient point fort éloignés de respecter plus l'empereur que le Pape. Quant aux Pisans, il n'y avait rien à attendre d'eux, vu l'alliance étroite qu'ils avaient contractée avec Barberousse. Rome se trouvait divisée en deux partis, l'un et l'autre puissants. Le premier, avide de pouvoir, fermait les yeux pour ne point reconnaître dans la protection impériale un joug tyrannique; le second, celui des Frangipanes et de la famille de Pierre de Léon, soutenait le Pape Alexandre, et voyait en lui le Père commun des Fidèles, faible, il est vrai, par ses ressources matérielles, mais invincible par ses vertus.

Le Souverain Pontife se rendait parfaitement compte de l'état des choses, et, dans la situation à laquelle se trouvait alors réduite l'Italie, s'il eût voulu ne consulter que son propre avantage et n'eût point regardé comme un déshonneur pour lui de renoncer à soutenir les intérêts des peuples Italiens, rien ne lui était plus facile que de tirer parti de l'ambition de l'empereur Grec. Il n'avait qu'à appeler ce dernier en Italie, pour y détruire la domination Germanique ; mais cette démarche n'aurait abouti, après tout, qu'à faire changer de maître à la Péninsule. La politique Byzantine au-

rait de nouveau pris pied en Italie, créé plus tard des embarras à la Papauté et aux populations, sans parler du danger que n'aurait pas manqué de faire courir à notre pays le schisme Grec, dont le résultat principal a été, comme chacun sait, de faciliter aux Musulmans la conquête de Constantinople. Mais Alexandre III était Pape, et, dans l'exercice de sa charge suprême, il sut se comporter de la manière qui convenait au Vicaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire en zélé promoteur de la paix et non de la guerre; aussi, tout en fondant certaines espérances sur l'action de la Ligue Lombarde, était-ce dans le secours de Dieu qu'il mettait sa confiance.

A Rome, en proie aux factions qu'avait ravivées surtout la présence de Pascal III, le calme et la tranquillité des esprits semblèrent tout à coup renaître, le 20 Septembre 1168. L'Antipape venait de mourir d'un chancre au Vatican, comme le rapportent Jean de Ceccano et Romuald de Salerne, le premier dans la chronique de Fosseneuve, le second dans Muratori (*Rer. Ital. T. III*). Le schisme ne s'éteignit toutefois pas et les ennemis d'Alexandre III donnèrent pour successeur à Pascal Jean, Abbé de Struma, (ou selon Platina, de Sirmium), personnage d'une vie scandaleuse et misérable apostat, qui prit le nom de Callixte III.

Aux calamités occasionnées par la guerre vinrent s'adjoindre encore celles que la nature du

sol rend de temps en temps inévitables à l'Italie. Le 4 Février 1169, à la suite d'un tremblement de terre qui se fit sentir dans toute la Sicile, 15000 habitants de Catane furent engloutis, ainsi que tous les Moines, dont le nombre était considérable, et l'Évêque lui-même, qui s'était rendu coupable de simonie. D'autres désastres du même genre, survenus en divers lieux, achevèrent de répandre la terreur dans toute l'île.

Alexandre III, après avoir rejeté l'idée de mettre à profit l'ambition de Manuel Comnène, prit des mesures pleines de prudence pour épargner à l'Italie les nouveaux malheurs dont la menaçait Barberousse. En effet, cet empereur, ayant accueilli les Légats de Callixte III et reconnu l'Antipape, venait de faire couronner roi d'Italie et de Germanie son propre fils, Henri, par Philippe, Archevêque de Cologne; en même temps, il avait doté ses autres enfants de fiefs enlevés aux Églises et notamment à celle de Salzbourg, comme l'atteste Othon de S. Blaise. Alors le Pape organisa, pour résister aux envahissements de Frédéric, une Ligue à laquelle prirent part les Grecs, les Siciliens et les Lombards. L'on ne pouvait compter sur les peuples des Romagnes, continuellement en guerre les uns avec les autres; il en était de même des Toscans et des Génois, qui se disputaient la prépondérance maritime.

L'empereur s'aperçut que l'attitude des Italiens envers lui devenait sérieusement menaçante et que l'issue de la lutte qui allait s'engager dépendait entièrement du Pontife Romain. Aussi députa-t-il Everard, Évêque de Bamberg, à Alexandre III, afin d'en venir à un accommodement avec ce dernier. L'ambassadeur impérial refusait toutefois de mettre les pieds sur le territoire du roi de Sicile. Le Pape, de son côté, toujours prêt à écouter des propositions de paix, mais résolu en même temps à ne point se laisser surprendre par les ruses, les subterfuges et les manœuvres hypocrites, consentit à recevoir la députation envoyée par Frédéric et à se rendre dans ce but à Alatri. Toutefois il eut soin auparavant d'exiger que les représentants de la Ligue Lombarde seraient très-exactement tenus au courant des négociations, attendu que le S. Siége n'a jamais eu coutume de trahir ses alliés. L'Évêque de Bamberg réussit, il est vrai, après bien des sollicitations, à obtenir d'Alexandre une audience secrète; mais il demanda en vain que les propositions faites alors au nom de l'empereur ne fussent point manifestées à la Ligue Lombarde. Ces propositions étaient que le Pape reconnût les ordinations schismatiques ainsi que plusieurs autres actes dont la validité ne dépendait nullement de l'autorité impériale. Le Pontife Romain, au contraire, avait à cœur deux choses : premièrement et avant

tout, une liberté pleine et entière pour l'Église, en second lieu, la liberté des peuples d'Italie. Aussi répondit-il à l'Évêque-ambassadeur que les propositions de l'empereur étaient tout-à-fait insuffisantes. De plus, il communiqua immédiatement le résultat de cette conférence aux Cardinaux et au député de la Ligue Lombarde, qui avait été appelé expressément à Alatri. Dans cette circonstance, Alexandre III reprocha, avec une liberté toute Apostolique, à l'Évêque de Bamberg d'avoir accepté une semblable mission.

Pendant son séjour à Alatri, le Pape donna son approbation au mariage de Frangipane avec une nièce de l'empereur Manuel, que plusieurs Évêques Grecs et beaucoup de nobles personnages de Constantinople avaient accompagnée jusqu'en Italie, apportant avec eux de riches présents. Le noble couple se transporta à Véroli, afin de recevoir du Pape la bénédiction nuptiale. Cette union était l'œuvre de la politique astucieuse de Manuel Comnène, qui, aspirant toujours à ceindre la couronne impériale d'Occident, employait tous les moyens qui lui semblaient propres à faire réussir son projet. L'influence des Frangipanes à Rome et les chances de succès du parti qui soutenait le Pape Alexandre donnaient espoir à l'empereur Grec, qu'en faisant pencher la balance de ce côté, il pourrait aisément parvenir à ses fins. En même

temps, afin de n'être point inquiété par les Génois, il cherchait à s'assurer de leur neutralité et leur envoya, à cet effet, trois ambassadeurs; mais ceux-ci ne purent rien obtenir.

Aux espérances que le Pape nourrissait de voir bientôt se rétablir l'ordre et la tranquillité générale vint se mêler une cause inattendue d'amertume. L'Archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, venait d'être tué par des sicaires, en haine de la Religion, le 29 Décembre 1170. Le mérite du Saint Archevêque, qu'Alexandre III avait connu personnellement, rendait un crime, déjà si atroce en lui-même, encore plus sensible au Pontife Romain et à la Chrétienté toute entière. Aussi les esprits des Catholiques s'émurent-ils de toutes parts, mais surtout en Angleterre, où ce généreux martyr des droits et des libertés de l'Église était particulièrement estimé. Henri II, commençant à redouter les conséquences du meurtre sacrilége dont il avait été l'instigateur, envoya au Pape des ambassadeurs qui trouvèrent Alexandre à Tusculum, le 25 Mars 1171; car les Tusculans avaient fait leur paix avec le Souverain Pontife, afin de n'être plus exposés aux incursions des Romains. Alexandre III refusa de recevoir les ambassadeurs du roi d'Angleterre la première fois qu'ils se firent annoncer; et ce fut seulement après avoir protesté publiquement par ce refus contre le crime commis, qu'il consentit à leur donner audien-

ce. Les envoyés de Henri II s'efforcèrent d'excuser leur maître, et prétendirent qu'il n'avait eu aucune part à la mort de S. Thomas; ils rappelèrent ensuite au Pape le respect dont leur Souverain avait toujours fait preuve envers la Religion. Mais Alexandre III connaissait mieux que personne les démêlés du roi d'Angleterre avec l'Archevêque; car sa sollicitude Pontificale avait travaillé en vain à les apaiser. C'est pourquoi, sans accepter ces excuses, mais en même temps sans se prononcer immédiatement sur l'innocence ou sur la culpabilité du monarque Anglais, le Pape résolut d'envoyer en Angleterre deux Cardinaux chargés de prendre exactement connaissance de cet horrible crime.

En agissant de la sorte, Alexandre III faisait preuve d'une admirable prudence, dans le but d'éloigner de l'Église universelle, autant qu'il le pouvait, tout nouveau danger de la part des princes Européens. Il rencontrait déjà tant de difficultés dans la tâche ardue de gouverner le monde Catholique, à une époque où l'esprit de vengeance et, disons-le aussi, de barbarie, exerçait tant d'empire! En effet, le meurtre de S. Thomas de Cantorbéry ne fut point un fait isolé dans le siècle qui nous occupe. D'autres Évêques furent, comme lui, cruellement massacrés, bien que sous des prétextes différents. Nous citerons nommément Robert, administrateur des diocèses de Cambrai et d'Arras,

suffragant de l'Archevêque de Reims. Il fut tué en 1174, près de Valenciennes, probablement parce qu'aux yeux des populations ignorantes il passait pour être magicien et en relation avec les démons. Nous rappellerons aussi les noms de deux Évêques Bretons, tous deux morts d'une manière tragique. L'un, appelé Aymon de Léon, fut victime de la trahison de son propre frère et de son propre neveu, en 1171. L'autre, Yves Ovinon, Évêque de Tréguier, se rendait à Rome pour y assister au IIIe Concile général de Latran, lorsqu'il fut attaqué et tellement maltraité par des brigands, qu'il en mourut huit jours après.

Le Pape lui-même ne se trouvait point en sûreté en Italie. Les Génois et les Lucquois s'étaient ligués contre les Pisans, après que les premiers eurent rendu à la Sardaigne Barason, ce roi extravagant, véritable fléau de son peuple. Les Milanais se fortifiaient dans l'expectative d'une nouvelle invasion Allemande. Christian, Archevêque élu de Mayence, qui était entré en Italie pendant l'automne, avait passé le Tanare, en quête de nouvelles alliances, et avait été reçu à Gênes avec toute sorte d'honneurs. Les Milanais indignés avaient alors interdit l'exportation des grains de tout leur territoire, ce qui occasionnait la disette chez les Génois. Les Vénitiens, attaqués par Étienne, roi de Hongrie, et menacés ensuite par Manuel Comnène, se défen-

daient contre le premier et armaient un nombre considérable de galères afin de résister au second. Alors l'empereur Byzantin, craignant d'avoir à combattre deux flottes, dont l'une pourrait l'assaillir à droite et l'autre à gauche, trouva le moyen de temporiser avec les Vénitiens et de faire la paix avec les Pisans. Il envoya dans ce but des ambassadeurs à Pise, pour conclure avec cette république un accord, en vertu duquel les Pisans prisonniers à Constantinople furent mis en liberté. Les envoyés Grecs, en compensation des dommages causés par les Génois, promirent au nom de Manuel Comnène une somme annuelle de 500 besants d'or pendant 15 ans, et un *pallium* chaque année pour l'Archevêque. Ce traité pouvait être avantageux pour l'empire Grec, mais ne servait guère les intérêts du Pape; en effet, les Pisans, alliés de Frédéric, se trouvaient dorénavant plus libres de soutenir ce dernier, au préjudice de la Papauté et de l'Italie.

Alexandre III voyait ou prévoyait toutes ces complications, amenées par la jalousie des gouvernements, par la politique astucieuse de Byzance, par la cruauté teutonique et par la rivalité des peuples. A une situation déjà si embrouillée venaient s'adjoindre les menées du sénat Romain, qui voulait à tout prix tirer vengeance des Tusculans, mais se voyait arrêté dans ses projets, attendu que le Pontife avait pris Tusculum sous sa protection. Cette circon-

stance, unie aux encouragements de Barberousse, décida le Sénat à faire de nouveau de l'opposition au Pape et à lui poser, comme condition *sine qua non* de son obéissance, le démantèlement de Tusculum. Alexandre était parfaitement au courant des sourdes intrigues du corps sénatorial, si profondément corrompu; cependant il ne voulut pas, même en apparence, mettre un obstacle au rétablissement de la concorde, et, par son intervention, les murs de Tusculum furent abattus. Mais il arriva alors ce qu'il était facile de prévoir. Les Romains tentèrent de prendre la ville d'assaut, de sorte que le Pape fut obligé d'y envoyer de l'infanterie et de la cavalerie, pour protéger les habitants. Alexandre lui-même dut se retirer à Anagni, où il résida assez longtemps. Père commun des Fidèles, le Souverain Pontife ne pouvait se dispenser de chercher à réconcilier ensemble le peuple de Tusculum et le peuple de Rome; mais aussi il ne pouvait permettre qu'après avoir obtenu la destruction des murs de leurs rivaux, les Romains vinssent attaquer une ville sans défense; ce fut donc très-justement qu'il y mit des troupes, comme nous venons de le dire.

D'Anagni, Alexandre III ne cessait de travailler à l'extinction du schisme, et continuait à encourager la Ligue Lombarde. Le Pape croyait, en effet, plus nécessaire que jamais de protéger les villes coalisées; car il n'ignorait pas les efforts que faisait

Barberousse pour augmenter la puissance impériale en Italie. Frédéric cherchait alors à apaiser les différends qui existaient entre un grand nombre de cités Italiennes, pour mieux les fondre toutes ensuite dans l'unité de l'empire Allemand, au détriment du Siége Apostolique. Ce fut, semble-t-il, uniquement dans ce but que Christian, Archevêque élu de Mayence, (le même que nous avons vu plus haut reçu avec tant d'honneurs par les Génois) fut chargé de négocier secrètement avec les Pisans. En conséquence, le 3 Février 1172, il se rendit à Pise, où il fut accueilli avec les démonstrations de la plus vive sympathie; car les Pisans étaient Gibelins jusqu'à la moëlle des os, par intérêt mercantile. Christian, après s'être concerté avec eux, tint dans l'Église de S. Genès une assemblée, à laquelle assistèrent les représentants de beaucoup de villes d'Italie et parmi eux le préfet même de Rome. On traita du rétablissement de la paix entre les Pisans, les Lucquois et les Génois. Évidemment le but de cette assemblée, ou plutôt de Christian, grand-chancelier de l'empire, était de faire contre-poids à la Ligue Lombarde, à l'aide d'une confédération formée d'un grand nombre d'autres villes. Et, de fait, si le pays de Gênes, la Toscane toute entière, les Romagnes, les Marches et le Patrimoine de S. Pierre se fussent unis dans un même dessein, la Ligue Lom-

barde aurait été entièrement, ou à peu près, neutralisée. Mais les Pisans, par leur avarice, furent cause que la conférence n'aboutit point. Le véritable obstacle qui les empêcha de s'allier aux Génois et aux Lucquois fut la somme à fixer pour la rançon des otages. L'Archevêque de Mayence irrité mit au ban de l'empire Pise et Florence, comme nous le rapportent les annales de la première de ces deux villes *(Muratori Rer. Ital. T. VI)*. Christian comprit alors quelle sorte d'amis avait le gouvernement impérial, et de quels sentiments ils étaient animés envers la personne de son maître.

A une autre extrémité de l'Italie, ce n'était point la paix, mais bien la guerre, qui était l'objet de tous les efforts. Vital Micheli, doge de Venise, ayant réuni une flotte, composée d'un nombre considérable de galères, dans le dessein d'attaquer l'empereur Grec, se mit lui-même à la tête de l'expédition, et vint jeter l'ancre auprès de l'île de Chio, où il s'arrêta quelque temps, afin de voir si Manuel Comnène accepterait ou non la lutte. Mais, sur ces entrefaites, la peste surprit et décima l'équipage de la flotte Vénitienne et celle-ci, avec son chef, dut rebrousser chemin et mettre à la voile pour Venise. Les résultats de cette retraite furent extrêmement funestes à la République ; car la ville, attaquée du fleau pestilentiel, s'en prit au doge, qui fut blessé dans un soulèvement populaire et mourut peu après.

Le Pape seul vivait tranquillement au centre même de l'Italie, fort de sa conscience, plein de prudence dans toutes ses entreprises et faisant par sa constance l'admiration de l'univers entier. Pendant que l'ambition agitait les empereurs, Alexandre III canonisait dans la ville de Segni l'illustre Martyr S. Thomas de Cantorbéry.

Cependant le sanguinaire Frédéric nourrissait toujours le désir de retourner en Italie avec une puissante armée et d'en finir une bonne fois avec la Ligue et avec le Pape. Rencontrant un obstacle à ses desseins dans le roi de Sicile, il offrit adroitement à ce prince la main d'une de ses filles, afin de le détacher ainsi de l'alliance du Pontife Romain. Mais les liens qui unissaient le jeune roi à celui-ci étaient trop forts pour être si facilement rompus. Guillaume II repoussa l'offre de l'empereur et ne voulut point abandonner Alexandre, qui comprit encore davantage la nécessité de hâter l'action de la Ligue Lombarde. On décida donc qu'une assemblée, dans le but de confirmer la Ligue, aurait lieu à Modène. Le Pape y députa trois Cardinaux, Hildebrand, Théodin et Albéricone; de leur côté, les consuls de toutes les villes qui détestaient le joug impérial s'y rendirent. Dans cette célèbre réunion, l'on convint qu'aucun des membres de la Ligue ne traiterait de quelque manière que ce fût avec Frédéric, sans le consentement de tous les au-

tres. L'assemblée eut lieu le 10 Octobre 1173. L'Archevêque de Mayence ne pouvait demeurer insensible à un acte aussi solennel. Ce Prélat intrigant, qui, au lieu de demeurer dans son Diocèse et d'y veiller au salut des âmes, était venu en Italie alimenter le schisme et troubler la paix des peuples, s'aperçut bien vite des dangers qui menaçaient le parti impérial. Il aurait désiré, d'une part, maintenir fidèles les Pisans; mais, d'autre part, il voulait se venger d'eux. Aussi, tout en leur promettant la paix, il faisait contre eux des préparatifs de guerre. Il espérait tenir de la sorte les esprits en suspens, jusqu'à l'arrivée de Frédéric, qui était attendu d'Allemagne avec une nouvelle armée. La Ligue, de son côté, ne restait point oisive ; elle recevait chaque jour l'adhésion de nouvelles villes et se préparait à une lutte prochaine.

Nul, en effet, ne pouvait ignorer les desseins de Barberousse. Dans une Diète nombreuse, tenue à Ratisbonne, l'empereur avait rassemblé les principaux personnages de l'empire, afin de trouver les moyens de réunir une armée formidable, avec laquelle il se proposait de fondre sur l'Italie et de détruire avant tout la nouvelle ville d'Alexandrie. Il quitta donc l'Allemagne, traversa la Bourgogne et la Savoie, et vint occuper Turin et Suse. Dans cette dernière ville, il n'oublia point de se venger du mauvais parti qu'on lui avait fait

précédemment et dont il a été question plus haut, lorsqu'il s'était vu obligé de prendre la fuite, déguisé en domestique. Il passa ensuite par Asti, d'où il déboucha, à la tête de toutes ses forces, dans les environs d'Alexandrie , avec l'intention d'assiéger cette ville. Barberousse avait avec lui le roi de Bohême et un grand nombre de princes Allemands.

Toutefois la prise d'Alexandrie n'était pas l'unique but que se proposait Frédéric : il tenait extrêmement aussi à s'emparer d'Ancône, cité florissante, qui se trouvait encore sous la suzeraineté de l'empereur Grec. En conséquence, l'ordre de donner l'assaut à la ville fut envoyé au lieutenant impérial, l'Archevêque Christian, homme avare et cruel, déjà connu du lecteur, et qui avait précédemment fait éprouver de grandes pertes aux Bolonais. Les habitants d'Ancône firent d'héroïques efforts pour résister aux assiégeants et préférèrent se nourrir de la chair des animaux les plus dégoûtants, plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi. Si Guillaume Adelardi et Aldruda Frangipane, comtesse de Bertinoro, n'étaient point venus avec un nombreux corps de troupes au secours des Ancônitains, ceux-ci auraient vu leur ville détruite et condamnée à subir le sort de Milan. Alors Christian, forcé de lever le siége et ne pouvant se replier vers le Nord, à cause de

la Ligue Lombarde, marcha contre Terni et déchargea sa colère sur cette malheureuse cité, à laquelle il fit subir d'immenses dégats ; aussi l'année 1174 est-elle restée une année tristement mémorable pour cette ville, qui nous est particulièrement chère comme chef-lieu de notre ancien Diocèse.

Pendant ce temps, le roi de Sicile, Guillaume II, avait réussi à conclure la paix avec les Génois, et devenait ainsi plus puissant sur terre et sur mer, au point que, peu après, il put envoyer en Égypte une flotte considérable contre les Sarrasins.

De son côté , Frédéric pressait de plus en plus le siége d'Alexandrie , qui s'attendait chaque jour à être secourue par la Ligue. Les Alexandrins se défendaient avec un courage digne du nom Italien; mais l'empereur, afin de s'emparer plus promptement de la ville , voulut joindre la ruse à la force. Il fit creuser secrètement une mine, ou conduit souterrain, qui allait aboutir dans l'intérieur de la place, et par lequel deux cents hommes armés devaient s'introduire, forcer les portes à l'intérieur et les ouvrir à l'armée impériale. Pour mieux éloigner tout soupçon de la part des assiégés, le Jeudi Saint de l'année 1175, Barberousse leur fit savoir que , pendant les jours consacrés à rappeler aux Chrétiens la mémoire du Rédempteur, l'on s'abstiendrait de toute attaque.

Mais en même temps, mettant à profit la bonne foi des Alexandrins, il engagea dans le souterrain les plus déterminés de ses soldats. Heureusement que cette perfidie fut déjouée par le courage des assiégés. Ceux-ci, en effet, s'étant aperçus du stratagème et de la fourberie de l'empereur, coururent aux armes, massacrèrent les les premiers soldats ennemis qu'ils rencontrèrent et mirent en fuite tous ceux qui ne restèrent pas ensevelis sous les décombres. Ensuite, sachant que l'armée de la Ligue se trouvait réunie à Plaisance et prête à marcher à leur secours, ils ouvrirent eux-mêmes les portes de la ville, tombèrent comme la foudre sur les troupes de Frédéric et taillèrent en pièces tout ce qui ne parvint point à s'échapper.

L'orgueilleux monarque, se voyant alors pris entre deux feux, fut réduit à demander la paix. La Ligue n'exigeait d'ailleurs de lui que deux choses: la liberté des villes confédérées et la liberté de l'Église Romaine; mais sur ces deux points aucune transaction n'était possible. Frédéric se montra disposé à tout accorder, et témoigna le désir de traiter immédiatement avec le Souverain Pontife, qu'il invita ainsi que les représentants de la Ligue à un congrès. Mais Alexandre III n'était point homme à se laisser prendre si facilement au piége; et autant il avait confiance dans la Ligue, autant

il se défiait de Frédéric. Aussi se contenta-t-il d'envoyer à Pavie, en qualité de Légats, les Cardinaux Ubald, Évêque d'Ostie, Bernard, Évêque de Porto et Guillaume de Pavie, Cardinal-Prêtre du titre de S. Pierre aux Liens. Toutefois les désirs du Pape et de la Ligue se trouvèrent frustrés par l'arrogance et les prétentions de Barberousse.

A la même époque, le Souverain Pontife voulant donner un témoignage public d'affection à la ville d'Alexandrie, l'érigea en Évêché, et lui donna pour premier Évêque Hardouin, Sous-Diacre de l'Église Romaine. Il enleva, au contraire, le *pallium* à l'Évêque de Pavie, pour le punir d'avoir favorisé le parti de l'empereur contre le Siége Apostolique. Aux sujets d'affliction déjà si nombreux qu'avait Alexandre III vint encore s'ajouter le mort de l'Archevêque de Milan, S. Galdin, survenue à la suite d'une prédication du Saint contre les Cathares, que nous avons fait connaître plus haut, et dont l'hérésie était, comme le schisme de Frédéric, une source de maux et de désordres pour l'Italie.

La défaite que venait d'éprouver l'empereur ne suffisait point encore pour le ramener à des sentiments équitables. Irrité de n'avoir pu faire, comme il l'entendait, la paix avec le Pape, et plus furieux que jamais contre la Ligue, il résolut de tenter un dernier effort afin de réduire ses adversaires. Il fit venir d'Allemagne une nouvelle et puis-

sante armée, que conduisaient des Archevêques, des Évêques et des princes feudataires de l'empire. Il alla lui-même à la rencontre de ces troupes, rassemblées par ses ordres de toutes les parties de l'Allemagne. L'armée de la Ligue, de son côté, ne s'abandonnait pas au repos, et, si elle n'égalait point en nombre celle de Frédéric, elle la surpassait au moins par le courage et la confiance en son bon droit. Elle se mit donc en marche, et vint prendre position entre Legnano et le Tésin; l'endroit semblait on ne peut mieux choisi pour livrer bataille à l'ennemi et en finir une bonne fois avec la tyrannie de Barberousse. On en vint aux mains, et si d'abord les lances teutoniques semblèrent avoir le dessus, à la fin cependant les épées Italiennes devinrent fatales aux Allemands; car les troupes de la Ligue, sans calculer le danger, se précipitèrent en masse compacte et résolue au milieu de celles de Fréderic. Le choc fut terrible. L'armée impériale fut mise en désordre tant au centre que sur les ailes, et bientôt il ne resta aux Allemands d'autre moyen de salut que la fuite. Barberousse lui-même fut obligé de s'enfuir et de se cacher pour n'être point massacré; pendant quelque temps même on le crut tué, et l'on chercha son cadavre parmi les morts, sur le champ de bataille. Les confédérés, après avoir remporté cette brillante victoire, appri-

rent que l'empereur avait pu à grand'peine se réfugier à Pavie, tandis qu'à Côme, où l'impératrice Béatrix attendait en vain son époux, on croyait qu'il avait péri dans la mêlée. Ce mémorable événement eut lieu le 29 Mai 1176. Dans ces circonstances, si humiliantes pour l'orgueil de Frédéric, il lui devenait impossible de penser à lever une nouvelle armée. Réfléchissant alors à la puissance toujours croissante de la Ligue Lombarde et à l'inaltérable fermeté du Pape, il se décida enfin à demander la paix. Mais pour l'obtenir il comprit que le meilleur moyen était de s'adresser d'abord au Pontife Romain. Il envoya donc à Anagni, où résidait alors Alexandre III, Christian, Archevêque élu de Mayence, Guillaume, Archevêque de Magdebourg, et Pierre, Archevêque élu de Worms. Le Pape accueillit ces trois Prélats avec bienveillance, mais uniquement à cause des propositions de paix qu'ils apportaient, car ils étaient plutôt hommes de guerre qu'hommes d'Église. Le Souverain Pontife, toujours à la hauteur de sa dignité, accepta les offres de paix qu'on lui faisait ; mais en même temps il déclara nettement et sans arrière-pensée (selon la coutume des Pontifes Romains), qu'il voulait la paix lui aussi, à la condition toutefois qu'on n'en exclurait ni le roi de Sicile, ni l'empereur Grec, principalement en vue de la réunion espérée des deux Églises, ni surtout la Ligue

Lombarde. Ce dernier point souleva des difficultés de la part des ambassadeurs; car Frédéric nourrissait de trop violents sentiments de haine contre la Ligue, cause principale des revers essuyés par lui en Italie, pour accepter facilement la condition posée par le Pape. L'on négocia, l'on espéra longtemps fléchir ce dernier; mais Alexandre III resta inébranlable. La constance et les vertus dont ce grand Pontife avait fait preuve pendant tant d'années d'angoisses furent enfin récompensées : l'orgueil et la dureté de l'empereur se virent vaincus par l'humilité et la douceur du Pape; l'on se mit sérieusement à l'étude d'un projet de paix entre le Sacerdoce et l'empire. Mais comme, dans ce différend, les difficultés portaient principalement sur le terrain religieux, tandis que la politique ne venait qu'en second rang, l'empereur et le Pape traitèrent secrètement leurs affaires par le moyen de délégués, munis à cet effet de pleins pouvoirs. Les résultats de ce congrès, résumés en autant d'articles secrets, devaient faciliter les négociations relatives à la Ligue et auxquelles devaient prendre part les députés des villes Lombardes.

Barberousse aurait voulu s'aboucher directement avec Alexandre III. Cologne et Ravenne se préparèrent même à l'honneur de recevoir dans leurs murs les deux Souverains ; mais diverses raisons d'état s'opposèrent chaque fois à l'entrevue projetée.

Cependant à l'humilité et à la douceur Alexandre III unissait aussi la prudence. Il envoya deux Cardinaux, le Cardinal-Évêque d'Ostie et le Cardinal-Diacre de S. Georges avec mission de faire solennellement ratifier à Frédéric la promesse de ne point molester le Pape pendant son voyage. Les Légats rencontrèrent près de Modène l'empereur, qui signa l'engagement en question. Conrad, marquis de Montferrat et plusieurs autres seigneurs de l'empire promirent également, avec serment, de garantir de toute embûche la personne du Souverain Pontife. Alexandre, informé de ce résultat, résolut de se rendre à Venise, qui ne faisait partie ni de l'empire germanique, ni de la Ligue Lombarde, ni des possessions du roi de Sicile, ni de celles de l'empereur Grec. Il fit choix de cette ville, afin d'être plus libre lui-même, afin de rendre plus libre aussi l'intervention des députés de la Ligue et en dernier lieu afin de sauvegarder la dignité du roi de Sicile, qui devait participer au traité de paix. Le Pape se mit donc en route; mais au lieu de prendre le chemin des Romagnes, il prit celui de Bénévent, d'où il se proposait de gagner la mer et de s'embarquer pour Venise. Toutefois, avant de partir, il députa six Cardinaux à Frédéric qui se trouvait alors à Ravenne.

Dans ce qui suit, nous ferons surtout usage de la relation de Romuald, Archevêque de Salerne,

qui accompagna le Pape Alexandre à Venise *(Muratori. Rer. Ital. T. VII)*.

D'Anagni le Souverain Pontife se rendit à Bénévent, d'où il continua sa route par Troja et Siponto jusqu'à Vasto. Là, sept galères envoyées par Guillaume II, roi de Sicile, l'attendaient. Il s'embarqua le 9 Mars 1177. Le Pape avait avec lui cinq Cardinaux et deux plénipotentiaires du roi de Sicile, Romuald, Archevêque de Salerne, et Roger, comte d'Andria. Ils touchèrent à Zara et arrivèrent le 24 Mars à Venise, où ils allèrent tous loger dans le monastère de *S. Niccolò del Lido*.

Le jour suivant, le doge Sébastien Ziani, accompagné des Patriarches d'Aquilée et de Grade, suivis eux-mêmes de leurs Évêques suffragants, au milieu d'un concours immense de peuple, conduisit le Pontife Romain, avec toute sorte d'honneurs, à la Basilique de S. Marc et ensuite au palais Patriarcal, qui devait servir de résidence à Alexandre.

L'empereur, ayant appris l'arrivée du Pape à Venise, et désirant hâter la conclusion de la paix, s'empressa d'envoyer dans cette ville les Archevêques de Magdebourg et de Worms, chargés de faire désigner un autre endroit que Bologne pour lieu de réunion. Mais le Pape ne voulant rien décider sur ce point sans le consentement des villes Lombardes, se rendit à Ferrare, où vinrent le trouver les

députés de la Ligue. L'Archevêque de Milan, Algisio, et celui de Ravenne, avec leurs suffragants, vinrent de leur côté rendre hommage au Souverain Pontife. Après avoir délibéré sur le choix de la ville où se tiendrait le congrès, l'on convint que ce serait à Venise même. La Ligue aurait préféré Bologne, mais l'empereur ne pouvait exposer son archichancelier, Christian de Mayence, au ressentiment des Bolonais, qu'avaient exaspérés les massacres commis récemment chez eux par ordre de ce cruel Prélat.

Le 9 Mai, selon ce qui avait été réglé d'un commun accord, se trouvèrent réunis à Venise le Pape, les Cardinaux et Évêques et tous les représentants des diverses parties intéressées, y compris les plénipotentiaires de Frédéric. Ce prince s'abstint alors de se présenter en personne, par ce qu'il se trouvait encore sous le coup de l'excommunication. Les conférences s'ouvrirent. Les Lombards déclarèrent qu'ils n'entendaient rendre à l'empereur aucun autre hommage que l'hommage rendu par leurs ancêtres à Henri V, à Conrad et à Lothaire, et ils réclamèrent pour les villes confédérées le maintien de leurs libertés et coutumes; car, de temps immémorial, ces villes avaient joui du droit de percevoir les régales et d'élire leurs propres magistrats. Cette ferme volonté de la Ligue rencontra, comme on pouvait s'y attendre, une forte résistance de la part des

plénipotentiaires impériaux. L'on ne voulait céder ni de part ni d'autre; les espérances de la paix tant désirée par le Pape, par l'empereur, par le roi de Sicile, ou, pour mieux dire, par tout le monde, étaient sur le point de s'évanouir. Ce fut alors qu'Alexandre III, avec la prudence et la sagacité qui le caractérisaient, trouva moyen de concilier, au moins provisoirement, les esprits et de procurer un commencement de paix, en laissant le soin de la consolider au temps et à la sagesse des gouvernants. Le moyen proposé par le Pape fut une trêve, que Frédéric signa en effet, pour six ans avec la Ligue Lombarde et pour quinze ans avec le roi de Sicile. Mais Alexandre n'obtint ce résultat qu'en faisant le sacrifice de certains avantages matériels; il céda, notamment, à l'empereur pour plusieurs années le revenu des anciennes possessions de la comtesse Mathilde et, plus tard, celui de Bertinoro. C'est sans aucun fondement que Muratori critique cette trève, comme si le Pape, en la faisant conclure, n'eût eu en vue que ses propres intérêts et eût abandonné ceux de la Ligue Lombarde, dans laquelle il avait trouvé un appui si efficace contre les prétentions tyranniques de Barberousse. Les exigences et l'obstination des parties ne laissaient d'autre alternative qu'une trève, comme celle qui fut conclue, ou bien une nouvelle guerre. Le Pape, considérant d'une part les périls

qui résulteraient certainement de la guerre, et d'autre part les biens qui devaient découler de l'acceptation d'une trêve, choisit ce dernier parti. En prenant cette détermination, Alexandre III fit preuve d'une grande sagesse, même au point de vue politique. Il connaissait mieux que personne l'état des villes Italiennes et savait que, dans certaines d'entre elles, la faction dominante était favorable à l'empereur et contraire à la Ligue Lombarde. Muratori lui-même n'énumère pas moins de vingt-trois villes d'Italie hostiles à la Ligue. Nous nommerons seulement Gênes, Turin, Crémone, Pavie, Imola, Faenza, Forli, Ravenne, Rimini, Céséna. Aux ressources dont pouvaient disposer ces villes venaient s'ajouter celles des marquis de Montferrat, del Guasto, del Bosco et des comtes de Biandrate et de Lomello. On voit donc qu'au moment de la paix de Venise les conditions dans lesquelles se trouvait la Ligue Lombarde n'étaient point tellement sûres, qu'elles permissent à cette dernière de braver la fureur de Barberousse.

Une victoire ne suffit point toujours pour sauver un gouvernement ou un peuple ; quelquefois même elle peut leur devenir fatale. Nous disons ceci à l'adresse de certain auteur contemporain, qui, égaré par un sentiment excessif d'amour envers son pays, n'a voulu voir dans la trêve conclue par Alexandre III qu'un acte de faiblesse. Le Pape

aurait dû, selon cet écrivain, ne tenir aucun compte des circonstances du temps, et dans l'espérance d'un bien futur et incertain, négliger entièrement le bien présent et certain. Mais, comme nous venons de le démontrer, Alexandre III fit un acte de haute sagesse en proposant cette trêve; toutes les parties intésessées finirent par l'accepter et le Pontife Romain remporta ainsi une grande victoire morale, en refrénant la férocité et l'ambition du César Germanique, en apaisant l'esprit de vengeance dont était animée la Ligue Lombarde, en préservant cette dernière de sérieux périls, et en rendant lui seul, par sa conduite pleine de prudence, la paix au monde Chrétien. A peine Barberousse eut-il reçu connaissance de la convention qui venait d'être arrêtée, qu'il se retira précipitamment à Chioggia. Ce départ de l'empereur, avant que les conditions de la paix eussent été signées, indisposa tellement les députés de la Ligue, qu'ils abandonnèrent Venise en toute hâte et se retirèrent de leur côté à Trévise. Le Pape lui-même était sur le point de s'en retourner, lorsque, grâce surtout aux sages efforts du doge Sébastien Ziani, les plénipotentiaires impériaux se décidèrent tout-à-coup à signer et à confirmer par serment le traité de paix.

Après que le calme fut de la sorte rentré dans les esprits, on fixa au 24 Juillet de cette même année 1177 l'entrevue du Pape et de l'empereur.

De grand matin, le Souverain Pontife se rendit à la Basilique de S. Marc pour y attendre Frédéric. En même temps, il lui envoya trois Cardinaux-Évêques suburbicaires, ceux d'Ostie, de Porto et de Palestrine, chargés de l'absoudre de l'excommunication prononcée autrefois contre lui. Pour rendre cet acte plus solennel, un certain nombre d'autres Cardinaux s'étaient joints aux trois Légats. De leur côté, Christian, Archevêque de Mayence, ainsi que plusieurs Évêques, abjurèrent publiquement le schisme et expressément aussi toute solidarité avec les Antipapes Victor III, Pascal III et Callixte III. Après cela, il ne restait plus au Pape qu'à recevoir l'hommage de l'empereur.

A cet effet, le doge Ziani, avec les grands navires d'apparat *(bucentori)*, tout resplendissants d'or, alla prendre l'empereur, qui, accompagné processionnellement du Patriarche, des Évêques suffragants et du Clergé de Grade, des princes, comtes et marquis de l'empire et d'un grand nombre de Cardinaux, se dirigea vers la Basilique de S. Marc. Cette Église, dédiée à l'Évangéliste l'an 828, restaurée après l'incendie qui faillit la détruire en 977, avait été terminée en 1071. Là, Alexandre III, revêtu des habits Pontificaux, ayant à ses côtés plusieurs Cardinaux, le Patriarche, les Évêques suffragants et le Clergé d'Aquilée, les consuls des cités Lombardes, les plénipotentiaires du roi de Sicile, Guillaume II, et en-

touré d'une foule immense, se tenait prêt à recevoir l'empereur à l'entrée du portique. Les cinq grandes ouvertures de la magnifique façade, les festons, les guirlandes de feuillage et les somptueuses draperies qui ornaient les voûtes et faisaient ressortir encore davantage la beauté des statues représentant les Prophètes, ces immenses coupoles dorées réfléchissant au loin les rayons du soleil, ce noble palais des Doges s'élevant là tout près, ajoutaient à la majesté du Pontife Romain un éclat et un prestige véritablement imposants. A peine les yeux du Pape eurent-ils aperçu l'empereur qu'ils se remplirent de larmes de joie. Frédéric, de son côté, à la vue du Souverain Pontife, dont le visage respirait je ne sais quoi de divin, se dépouilla à l'instant même du manteau impérial, le jeta loin de lui, et vint se prosterner tout de son long devant le Vicaire de Jésus-Christ, à qui il baisa humblement les pieds, en présence d'une multitude innombrable, accourue de toutes les parties de l'Allemagne et de l'Italie. A cet instant si solennel, l'émotion du Pontife ne put se contenir. Pleurant de joie et de consolation, Alexandre III se baissa, releva l'empereur, l'embrassa, et le baisant tendrement au front, lui donna sa bénédiction. Frédéric, relevé et debout devant le Souverain Pontife, lui prit alors la main droite, et tous deux entrant de la sorte dans l'Église, se dirigèrent vers le grand

Chœur. L'on entonna le *Te Deum*, auquel, tout le peuple répondit. On voyait des larmes briller dans tous les yeux, tant était général le contentement de savoir la paix enfin conclue entre le Sacerdoce et l'empire. Le Pape bénit alors le peuple et se retira ensuite dans le palais Patriarcal.

Le jour suivant, fête de l'Apôtre S. Jacques, Alexandre célébra pontificalement le Saint-Sacrifice dans la Basilique de S. Marc. L'empereur, réconcilié avec l'Église, était présent; il baisa publiquement les pieds du Saint-Père et présenta à l'Offertoire les oblations. Après la Messe, le Pape prêcha à la foule assemblée. Ensuite, toujours accompagné de l'empereur, des Cardinaux, des Patriarches, des Archevêques, des Évêques, des nobles et du doge Ziani, il monta à cheval. Alors le fier Barberousse, tenant de la main gauche l'étrier et saisissant la bride de la main droite, se disposait à conduire ainsi Alexandre III jusqu'au palais, si le Pontife ne l'eût congédié avec une bonté pleine d'humilité. Il est inutile de rapporter les démonstrations auxquelles s'abandonna la ville entière, en signe de réjouissance, dans cette circonstance solennelle, si mémorable pour Venise et si glorieuse pour le doge.

Cependant les conférences ne furent point interrompues. L'on s'y occupa d'aplanir entièrement les difficultés et de régler les questions qui pouvaient encore s'élever à la suite du Concordat. Tous les schis-

matiques furent absous et l'on travailla à faire disparaître les dernières traces de discorde, au moyen de la paix convenue. Le Pape, dans un Concile tenu à S. Marc le 14 Août, menaça d'excommunication quiconque romprait la trêve. L'empereur, avant de partir pour Céséna, baisa les pieds du Pontife et les Cardinaux au visage.

A la mi-Octobre, Alexandre III quitta Venise sur les galères de la République, attendu que celles du roi de Sicile étaient déjà reparties. Vers la fin d'Octobre le Pape débarqua à Vasto et revint par Siponto et Troja à Bénévent. Il poursuivit son voyage jusqu'à S. Germano, où il s'arrêta vers la mi-Décembre, et enfin il arriva à Anagni. Les Romains apprirent bientôt le retour du Souverain Pontife, et ils avaient auparavant eu connaissance de la réconciliation de l'empereur avec lui. Les sénateurs hostiles à la Papauté, n'ayant donc plus rien à espérer du côté de Frédéric, auraient bien voulu trouver moyen, sans rompre avec l'Antipape Callixte, de ne point encourir l'inimitié d'Alexandre. Dans ce but, ils députèrent à Anagni sept patriciens, pour inviter le Pape à revenir à Rome, ou tout au moins pour adoucir l'esprit du Pontife. Mais Alexandre III ne se laissait point tromper si facilement. Il envoya à Rome le Cardinal d'Ostie, et avec lui deux autres Cardinaux, chargés d'entamer des négociations, dont la base devait être la soumission et non le règne

du sénat, afin de faire disparaître ainsi désormais toute cause de conflit. Ensuite, afin de montrer aux Romains combien il avait à cœur le rétablissement de la concorde, le Pape vint à Tusculum, d'où il pouvait de plus près vaquer aux affaires publiques. Il continua à vouloir et il finit par obtenir un engagement du sénat, par lequel celui-ci, tout en restant à Rome, s'obligeait à rendre hommage au Pontife Romain, à lui jurer fidélité, et, comme preuve de la sincérité de ces promesses, à lui restituer les *régales* et le Vatican. Après que ce pacte eut été accepté, Alexandre III quitta Tusculum, et le 12 Mars 1178 fit son entrée solennelle et triomphale dans la Ville Éternelle, fière d'accueillir de nouveau dans ses murs ce grand Pape, pacificateur de l'Europe et restaurateur de la tranquillité des peuples. Après être entré dans l'Archibasilique du Très-Saint Sauveur avec le Clergé, le peuple et le sénat, le Souverain Pontife se retira dans le palais contigu. Peu de temps après, il célébra la fête de Pâques, au milieu de la joie universelle des Romains.

Cependant Callixte III se trouvait encore à Viterbe. Christian, Archevêque de Mayence, toujours à la tête des troupes impériales, mais devenu ami du Pape depuis la paix de Venise, cherchait à expulser l'Antipape de sa résidence et à faire rentrer la province de Viterbe sous l'obéis-

sance du Pontife légitime. Le peuple secondait les efforts du Prélat guerrier ; mais les barons, soutenus par une portion de la noblesse Romaine, se préparaient à la résistance. On en serait venu aux mains si Alexandre III n'eût empêché une collision. Cette résistance de l'Antipape déplut beaucoup à Frédéric, et il fit savoir à Callixte III qu'il eût à se désister, sous peine d'être mis au ban de l'empire. Alors l'Abbé de Struma, se voyant abandonné de Barberousse et sans appui suffisant dans Rome, redevenue presque entièrement dévouée au Pape, se rendit le 29 Août de la même année à Tusculum, où Alexandre III était venu passer l'été. Là, admis en présence du Souverain Pontife, l'Antipape confessa humblement sa faute, en implora le pardon et, pour employer les expressions d'un écrivain du temps, Romuald Archevêque de Salerne (*Rer. Ital. Tom. VII pag. 244*), *humilis et devotus accessit*, en disant : « *Domine* « *Reverende Papa, peccatum meum manifeste confi-* « *teor et ..... veniam a Vestra Pietate deposco* ». *Quem Alexander Papa, ut erat pius et humilis, non objurgavit et reprehendit, sed secundum sibi innatam mansuetudinem benigne recepit*, en lui répondant : « *Frater, gaudium est Angelis Dei super uno pecca-* « *tore pœnitentiam agente. Quod suggestione diabolica* « *unitatem Ecclesiæ scindere voluisti multum dolui-* « *mus.....Romana Ecclesia, quæ juxta Jesu Christi*

« *magisterium inimicos diligere consuevit*, *te hodie* « *pœnitentem in filium recepit et pro malis bona* « *tibi retribuere procurabit* »…. *Eum et in Curia et in mensa sua honorifice habuit.* Le chroniqueur anonyme du Mont Cassin ajoute que le Pape Alexandre: *Eum postea Rectorem Beneventi constituit. (Rer. Ital. Tom. IV).*

Cependant plusieurs schismatiques de Rome ne se découragèrent point et firent un nouvel Antipape dans la personne de Lando Sitino, auquel ils donnèrent le nom d'Innocent III. Certains auteurs le font appartenir, mais sans fondement, à la famille des Frangipanes. Voyant l'impossibilité de demeurer à Rome, l'Antipape se réfugia dans le château de Palombara, où il demeura jusqu'à la fin de l'année 1180. A cette époque, Alexandre III, voulant faire disparaître les restes du schisme, ordonna au Cardinal Hugues Pierre de Léon de s'emparer d'Innocent, qui fut relégué dans le monastère de la Cava. Mais au lieu d'y faire pénitence, il persévéra dans son endurcissement de cœur et mourut hors de la communion des Fidèles. Ainsi se termina un schisme qui, pendant plus de vingt ans, avait affligé l'Église au moyen de quatre Antipapes. Il avait pris naissance à l'élection d'Alexandre III et put être finalement éteint par ce Pontife lui-même.

L'empereur Frédéric, de son côté, après la

conclusion de la paix, traversa la province de Spolète et la Toscane, passa le Mont-Cenis et rentra en Allemagne par la Bourgogne. Rome se vit alors rendue à la tranquillité et le Pape put en toute liberté y célébrer un Concile général, qui allait mettre, en quelque sorte, le couronnement à la concorde rétablie entre le Sacerdoce et l'empire. L'œuvre de ce Concile devait consister à prévenir de nouveaux schismes dans l'Église en réglant l'élection des Papes, à démasquer les hérésies du temps, qui déchiraient d'une manière lamentable le peuple Chrétien, surtout en France et dans la Haute Italie, et enfin à rétablir la discipline Ecclésiastique, profondément ébranlée par tant de secousses politiques et religieuses.

§. IV.

Réflexions sur les articles qui précèdent. Convocation du Concile.

Avant la célébration du IIIe Concile général de Latran, l'Europe se trouvait en proie aux funestes effets de deux grandes luttes qui avaient lieu dans son sein. La première de ces luttes était toute religieuse, et menaçait de renverser jusque dans ses fondements le Catholicisme en France et dans la Haute Italie. La seconde était à la fois poli-

tique et religieuse: l'Église Romaine se trouvait attaquée et l'on s'efforçait de la diviser, parce qu'elle ne voulait point prêter son concours à l'oppression des populations Italiennes. A la seconde de ces deux luttes contre l'Église prirent part Frédéric Barberousse et quatre Antipapes. Dans la première comme dans la seconde, le Pontife Romain se montre à nous avec toute sa majesté, défenseur intrépide de la vérité et revendiquant, au nom de tous, les droits de la justice.

En France, se commettaient tous les excès qui accompagnent d'ordinaire une vraie révolution sociale. En Italie, les guerres se succédaient, les ruines s'amoncelaient, des villes entières étaient détruites, un Saint Pontife était persécuté. L'hérésie gagnait chaque jour du terrain et s'introduisait hypocritement dans les familles, sous prétexte de réformer les mœurs et d'extirper la superstition. L'ambition de Barberousse était la cause d'un schisme déplorable, qui tenait détachés du centre de l'unité Catholique une multitude de Chrétiens, et en faisait non plus les fils d'un même Père, c'est-à-dire du Pontife Romain, mais les esclaves d'un empereur barbare, dont l'unique but était d'exercer sa tyrannie en foulant aux pieds la dignité des peuples. Comme conséquence d'un pareil état de choses, on voyait se briser les liens qui unissaient les sujets aux gouvernants, les villes les unes aux au-

tres, le Clergé aux Évêques, les Évêques au Pape. Partout le désordre régnait. Seul, avec son caractère plein de force et de douceur, avec son zèle prêt à affronter le martyre, avec sa profonde intelligence et son extraordinaire perspicacité, avec sa bonté vraiment singulière, le Pontife Romain, Alexandre III, se tenait debout au milieu de tant de désastres, semblable à un roc élevé et immobile, sur lequel venaient se briser les flots de la tempête qui bouleversait l'Europe. Il savait à la fois condamner et pardonner, combattre les ennemis de la Religion et leur ouvrir les voies du repentir. Il respectait les souverains, mais il n'entendait point qu'ils devinssent les oppresseurs des peuples. Jamais il ne reculait devant les difficultés, mais à force de persévérance savait les aplanir. En un mot, c'était bien là le Pape qui convenait à son temps. En face de cette grande et majestueuse figure de Pontife, l'histoire nous montre les ennemis de la vérité et de la justice s'agitant vainement et obligés à la fin de s'incliner devant le Vicaire de Jésus-Christ et de le reconnaître pour Père et Pasteur de tout le peuple Chrétien.

Alexandre III, voyant donc mieux qu'aucun autre combien tant de calamités nouvelles avaient aggravé l'état de l'Europe déjà si triste auparavant, reconnut en même temps combien était intense le besoin général, non-seulement de paix, mais encore

de vérité et de justice. Son regard pénétra jusqu'au fond des consciences; il comprit qu'il fallait absolument opposer une digue aux hérésies, empêcher, autant que la chose était possible, le renouvellement du schisme et rétablir l'exacte observance de la discipline Ecclésiastique, oubliée ou foulée aux pieds pendant vingt années de troubles politiques et religieux. Pour réussir plus sûrement et plus efficacement dans ses desseins, il jugea, dans sa haute sagesse, que la célébration d'un Concile général était nécessaire. La paix conclue avec Barberousse et le calme qui venait d'être rétabli à Rome rendaient l'occasion favorable. Le danger de voir s'élever de nouveaux schismes semblait même changer cette occasion en nécessité; le relâchement d'une partie notable du Clergé achevait de pousser le Pape à accomplir cet acte solennel, qui devait couronner son long et glorieux Pontificat. En conséquence, l'année même de la conclusion de la paix, en 1177, au témoignage de Guillaume de Tyr *(De bello sacro)*, Alexandre III expédia en Orient, et l'année suivante en Occident, des lettres par lesquelles il convoquait à Rome tous les Évêques, pour y célébrer un Concile général. Les motifs de cette convocation étaient exposés dans la lettre du Pape de la manière suivante: *Quia in Ecclesia Dei correctione videmus quamplurima indigere, tam ad emendanda quae digna emendatione videntur quam ad*

promulganda quae saluti Fidelium visa sunt expedire... Insistant ensuite sur la nécessité de corriger certaines énormités, comme il les appelle, et de pourvoir aux intérêts de la Religion, le Pontife ordonne que le Concile s'ouvrira le premier Dimanche de Carême de l'an 1179: *Prima Dominica advenientis Quadragesimae ad Urbem Romam, ducente Domino, veniatis et, cooperante Sancti Spiritus gratia, tum in corrigendis enormitatibus, tum in statuendis quae Deo grata fuerint, communi studio quod fuerit agendum agatur... (Epist. ad Episcopos per Tusciam constitutos).*

§. V.

Le Concile.

Les historiens du temps nous donnent l'année 1179 pour date de la célébration du IIIe Concile général de Latran. Othon de Frisingue *(Chroniq.)* dit en outre clairement qu'Alexandre III célébra ce Concile deux ans après avoir été reconnu par toute la Chrétienté pour Pape légitime; or cette reconnaissance eut lieu lors de la paix de Venise en 1177. L'Archibasilique de Latran fut désignée pour être le lieu de réunion des Évêques, qui s'y trouvèrent assemblés au nombre de 300, suivant un témoin oculaire, Guillaume de Tyr *(de Bello Sacro)*, et de 310, suivant Matthieu Paris *(Hist. Angl.)*, Bénédictin Anglais, mort 70 ans après la tenue du Concile.

Un grand nombre des Pères étaient Français, comme on le relève des fragments historiques publiés par Picard, dans ses notes sur Guillaume de Newbridge, et comme on peut le voir aussi dans le spicilége de d'Achéry (*Tom. XIII*). Guillaume, Archevêque de Tyr, était né en Terre Sainte, mais de parents Français, et avait été élevé en France; c'est donc à juste titre que les historiens Français le comptent parmi ceux des Évêques de leur nation qui assistèrent au Concile. Les noms des Évêques présents se trouvent d'ailleurs dans Labbe *(Conc. Tom. XIII.)*, répartis en soixante-deux Provinces, dont dix-sept françaises. Les ambassadeurs des princes Chrétiens étaient présents au Concile, que présidait en personne le Pape Alexandre III. Ce grand Pontife était l'objet de l'admiration générale, pour avoir su traverser une période de vingt ans au milieu d'un schisme redoutable et de difficultés politiques dont l'histoire n'avait point encore présenté d'exemple.

Trois choses, comme nous l'avons dit, devaient surtout attirer l'attention des Pères : 1° le schisme, 2° les hérésies, 3° le relâchement de la discipline Ecclésiastique ; ajoutons y aussi, les dangers dont le peuple Chrétien se trouvait menacé par les progrès des Sarrasins. Tous ces maux réclamaient de prompts et énergiques remèdes. Le Concile n'eut que trois Sessions, (le 5, le 7 et le 19 Mars), dans

lesquelles les Évêques prirent des mesures pour empêcher le renouvellement du schisme et pour mettre un terme aux autres maux qui désolaient l'Église de Jésus-Christ.

Et tout d'abord, tenant pour démontré par l'expérience combien le mode d'élection du Pape pouvait avoir d'influence sur la propagation du schisme, le Concile jugea nécessaire de déterminer et de rendre obligatoire un mode particulier que l'on observerait à l'avenir dans cette élection, afin que désormais aucun doute ne pût s'élever sur la légitimité du Pontife Romain. On décréta donc que l'élection du Pape serait légitime toutes les fois que le candidat aurait réuni les deux tiers des suffrages. Comme ce décret est de la plus grande importance, le lecteur ne sera sans doute point fâché de le trouver ici reproduit textuellement: *Licet de evitanda discordia in electione Summi Pontificis manifesta satis a Nostris Praedecessoribus Constituta manaverint; tamen quia saepe post illa, per improbae ambitionis audaciam, gravem passa est Ecclesia scissuram, Nos etiam ad malum hoc evitandum, de consilio Fratrum Nostrorum et Sacri approbatione Concilii, aliquid decrevimus adjungendum. Statuimus igitur ut si forte, inimico homine superseminante zizania inter Cardinales, de substituendo Pontifice non potuerit concordia plena esse et duabus partibus concordantibus tertia pars noluerit concordare, aut sibi alium*

praesumpserit ordinare, ille Romanus Pontifex habeatur, qui a duabus partibus fuerit electus et receptus. Si quis autem de tertiae partis nominatione confisus, qui rem non potest, sibi nomen Episcopi usurpaverit, tam ipse quam qui eum receperint excommunicationi subjaceant, et totius Sacri Ordinis privatione mulctentur, ita ut Viatici eis etiam, nisi tantum in ultimis, Communio denegetur, et, nisi resipuerint, cum Dathan et Abiron, quos terra vivos absorbuit, accipiant portionem. Praeterea, si a paucioribus aliquis quam a duabus partibus fuerit electus ad Apostolatus officium, nisi major concordia intercesserit, nullatenus assumatur et praedictae poenae subjaceat si humiliter noluerit abstinere. Ex hoc tamen nullum Canonicis Constitutionibus et aliis Ecclesiasticis (alias *Ecclesiis*) *praejudicium generetur, in quibus majoris et sanioris partis debet sententia praevalere : quia quod eis in dubium venerit Superioris poterit judicio diffiniri. In Romana vero Ecclesia aliquid speciale constituitur, quia non potest recursus ad Superiorem haberi.*

Mais ce décret ne suffisait point pour rendre entièrement la paix à l'Église. Il existait encore un grand nombre de schismatiques qui avaient reçu les Ordres; il était urgent de déclarer non avenue leur ordination, et de s'assurer de la sincérité de leur conversion, en leur faisant abjurer sous serment le schisme. En conséquence, les Pères décré-

tèrent que les ordinations dont il s'agit seraient considérées comme nulles et sans effet et que l'on proposerait aux schismatiques la formule de serment suivante: *Ego anathematizo et recuso omnem haeresim extollentem se adversus Sanctam Romanam Ecclesiam Catholicam, praecipue vero schisma Octaviani, Guidonis et Joannis et ordinationes eorum irritas judico et eis contradico; et modo in antea me obediturum juro et promitto fidelitatem Sanctae Romanae Ecclesiae et Domino meo Alexandro et Successoribus Ejus juste intrantibus, Ipsique serviam, absque omni malo ingenio, contra omnem hominem secundum Ordinem meum. Consilia Ejus, quae mihi scripto certo mandaverit vel Ipse commiserit, nulli hominum pandam nec etiam pro periculo corporis atque membrorum. Legatum Ecclesiae Romanae honorabo et ducam et reducam et juvabo expensis. Sic me Deus adjuvet et haec Sancta Evangelia!*

Après avoir pourvu au maintien de l'ordre dans la Hiérarchie Ecclésiastique, les Pères de Latran s'occupèrent de déterminer les qualités que devaient posséder ceux qu'il s'agirait d'élever aux dignités dans l'Église de Jésus-Christ. Ils exigèrent qu'à l'âge vinssent s'ajouter la probité de la vie et la science: *Vita et scientia commendabilis.* Par là, ils remédièrent à l'abus, fortement enraciné à cette époque, d'élire soit des enfants, soit des hommes ignorants ou même vicieux.

Ensuite, voulant faire disparaître les maux occasionnés par les hérésies, le Concile se vit forcé d'user de la plus grande rigueur envers les hérétiques et d'invoquer contre eux l'appui du bras séculier, afin que les deux pouvoirs, civil et Ecclésiastique, travaillassent ensemble au salut de la société. Nous avons vu précédemment quels développements effrayants avait pris l'hérésie Albigeoise, fille du Manichéisme, si variée dans ses formes et si habile à se déguiser sous divers noms. Le Concile, afin de détruire toutes ces sectes, non-seulement les anathématisa, mais encore détermina certaines pénalités qui lui parurent les plus propres, faute d'autres moyens, à arrêter le progrès et à réfréner l'audace des hérétiques. Car ceux-ci ne se contentaient point de nier les vérités Catholiques, et au mépris de la Religion ils joignaient encore les incendies, les dévastations et les meurtres. Alexandre III, excommuniant en Concile ces êtres féroces, qui mettaient particulièrement à feu et à sang le midi de la France, pourvoyait donc par là-même au bien de la société. C'est ce que comprirent parfaitement un grand nombre de princes; et l'histoire nous les montre agissant alors de concert avec l'Église, pour extirper ces plantes vénéneuses, qui infectaient le champ du Père de famille.

Ici il nous est impossible de contenir notre étonnement, en voyant (comme nous l'avons

déjà observé plus haut) certains auteurs confondre les hérésies dont nous parlons avec celle des Vaudois; car pendant toute la période de temps que nous venons d'étudier, et qui s'étend de l'année 1160 à l'année 1179, ceux-ci n'avaient point encore occasionné à la société Chrétienne les massacres, incendies, et calamités du même genre dont l'avaient affligée les autres sectes. Toutefois, comme ils avaient déjà pris une attitude hostile envers l'Église, ils furent très-certainement atteints eux aussi par les anathèmes du Concile.

Mais revenons à la condamnation des hérétiques par les Pères de Latran. Le décret rendu en cette circonstance est extrêmement important et mérite d'être rapporté. Le voici tel qu'on le trouve dans Labbe *(Tom. XIII. p. 430)*: *Sicut ait B. Leo, licet Ecclesiastica disciplina, Sacerdotali contenta judicio, cruentas non efficiat ultiones, Catholicorum tamen principum constitutionibus adjuvatur, ut saepe quaerant homines salutare remedium dum corporale super se metuunt evenire supplicium. Eapropter, quia in Gasconia, Albigesio et partibus Tolosanis et aliis locis ita haereticorum, quos alii Catharos, alii Patarenos, alii Publicanos, alii aliis nominibus vocant, invaluit damnata perversitas, ut jam non in occulto, sicut aliqui, nequitiam suam exerceant, sed suum errorem publice manifestent, et ad suum consensum simplices attrahant et infirmos, eos, et de-*

fensores eorum et receptores anathemati decernimus subjacere et sub anathemate prohibemus, ne quis eos in domibus vel in terra sua tenere, vel fovere, vel negotiationem cum eis exercere praesumat. Si autem in hoc peccato decesserit, non sub nostrorum privilegiorum cuilibet indultorum obtentu aut sub aliacumque occasione, aut Oblatio fiat pro eis, aut inter Christianos recipiant sepulturam. De Brabantionibus et Aragonensibus, Navarris, Bascolis, Cotereilis et Triaverdinis, qui tantam in Christianos immanitatem exercent, ut nec Ecclesiis, nec Monasteriis deferant, non viduis et pupillis, non senibus et pueris, nec cuilibet parcant aetati aut sexui, sed more Paganorum omnia perdant et vastent, similiter constituimus ut qui eos conduxerint, vel tenuerint, vel faverint, per regiones in quibus taliter debacchantur, in Dominicis et aliis solemnibus diebus per Ecclesias publice denuntientur et eadem omnino sententia et poena cum praedictis haereticis habeantur adstricti, nec ad Communionem recipiantur Ecclesiae, nisi societate illa pestifera et haeresi abjuratis.

Le lecteur, s'il le veut, peut lire dans Labbe ce qui suit, concernant les Croisés et l'indulgence de deux ans substituée à l'indulgence plénière *in articulo mortis* qui leur avait été accordée autrefois.

Les Pères publièrent plusieurs autres décrets relatifs à la discipline Ecclésiastique et aux mœurs du peuple; nous en ferons mention dans le § suivant.

Pendant le Concile même, le Pape créa deux Cardinaux, Henri de Clairvaux et Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims.

Les événements qui suivirent le IIIe Concile général de Latran empêchèrent en partie ses décrets d'exercer sur le monde Chrétien leur salutaire influence; mais ceux-ci n'en sont pas moins admirables par la sagesse qui y resplendit, soit qu'on les considère au point de vue religieux, soit qu'on les envisage au point de vue purement social.

En effet, si les Pères eurent à cœur de sauvegarder la dignité du Clergé et des Moines, ils n'oublièrent pas non plus d'établir dans les Cathédrales des écoles destinées à l'instruction du peuple. En outre, par la défense qu'ils firent aux Fidèles de se mettre au service des Juifs et de fournir des secours aux Sarrasins, ils firent éclater la sollicitude de l'Église à maintenir dans son intégrité la dignité du nom Chrétien et à éloigner de ses enfants la nouvelle barbarie dont les menaçait l'invasion Turque. Car, on l'a vu plus haut, la cruauté et l'ignorance de ces temps suffisaient pour éteindre jusqu'à la dernière lueur de vérité, et elles auraient accompli leur œuvre si le Pontife Romain, dont le trône seul resplendissait au milieu de ces ombres, n'eût répandu au loin une divine lumière, et dissipé, par ses enseignements, les ténèbres de l'époque.

§. VI.

Les Canons du IIIe Concile général de Latran.

Le IIIe Concile général de Latran eut cinq objets principaux : le Clergé, les Moines, l'instruction publique, les laïques, l'hérésie. Il fit quinze Canons relatifs au Clergé, deux relatifs aux Moines, un sur l'instruction populaire, huit concernant les laïques et un concernant les hérétiques.

Il est hors de doute, et il ressort du caractère même de ce siècle, que le Clergé avait le plus grand besoin d'être ranimé et stimulé dans l'accomplissement de son ministère. De plus, certaines lois semblaient tout-à-fait indispensables pour rétablir l'ordre dans la discipline Ecclésiastique.

Avant tout, les Pères de Latran se préoccupèrent de l'élection des Pontifes Romains et s'appliquèrent à en écarter, autant que possible, toute occasion de nouveaux schismes, comme nous l'avons fait observer plus haut.

Pour réprimer l'audace des schismatiques, et aussi en punition de leur conduite coupable, le Concile déclara non avenues leurs ordinations, invalides les collations de Bénéfices faites par eux, et annulla tous leurs actes.

Ensuite on détermina les qualités que devait posséder quiconque serait à l'avenir élevé à la di-

gnité Épiscopale. Le Concile requiert l'âge de trente ans, l'intégrité de la vie et la science, en ordonnant de plus que personne ne pourra être promu à un Évêché, à moins d'être né d'un mariage légitime. On fixa à vingt-cinq ans l'âge requis pour les autres dignités inférieures à l'Épiscopat. Cette mesure avait pour but de mettre un terme à l'abus, fort commun alors, de conférer à des adolescents, ou même à des enfants, certaines charges Ecclésiastiques, lesquelles ne sauraient être convenablement exercées si à l'honnêteté des mœurs et à la science ne vient s'ajouter l'autorité d'un âge compétent.

Pour empêcher les Églises et le Clergé d'être grevés outre mesure par les visites pastorales, le Concile régla que, dans ces visites, aucun Archevêque ne pourrait avoir à sa suite plus de quarante ou cinquante chevaux, aucun Évêque plus de trente, aucun Cardinal plus de vingt-cinq, aucun Archidiacre plus de sept, aucun Diacre plus de deux, sans préjudice toutefois des coutumes louables qui pourraient exister sur ce point dans certains pays capables de supporter de plus grandes dépenses.

On défendit aux Évêques d'ordonner des Prêtres ou des Diacres dépourvus de *titre Ecclésiastique*, sous peine d'être obligés de maintenir à leurs propres frais ceux qu'ils auraient ordonnés autrement, à moins toutefois que ces derniers ne possédassent un patrimoine convenable. La sagesse de ce

Canon est manifeste; car il n'a d'autre but que d'empêcher les Ministres du Sanctuaire d'errer çà et là pour se procurer de quoi vivre. C'est la première fois qu'il est question, dans un Concile, du *titre patrimonial.* Voici les paroles mêmes dont se servirent les Pères, après avoir imposé aux Évêques l'obligation de maintenir à leurs frais les Prêtres et les Diacres ordonnés sans *titre Ecclésiastique : Nisi forte talis qui ordinatur extiterit, qui de sua, vel paterna haereditate, subsidium vitae possit habere.*

On défendit aux Évêques et aux Archidiacres de prononcer aucune sentence d'excommunication, sans l'avoir fait précéder des monitions canoniques, excepté toutefois dans certains cas spécifiés. Pour éviter la confusion qui s'introduisait souvent dans les procédures juridiques au détriment de la justice, le Concile interdit tout appel avant l'introduction de la cause et décréta encore plusieurs autres mesures ayant pour but de régulariser la forme des jugements.

On défendit d'exiger de l'argent pour l'administration des Sacrements et pour les sépultures. Le Concile déclare simoniaque la pratique contraire et ne veut même pas que l'on fasse payer le terrain ou lieu de sépulture. Les aumônes que l'on pourra recevoir à cette occasion doivent être uniquement données *pro redemptione peccatorum.*

Souvent l'on promettait les Bénéfices avant

qu'ils vinssent à vaquer. Cet usage était sujet à une foule d'inconvénients et donnait souvent lieu à de graves désordres. Les Pères de Latran y remédièrent par un Canon spécial.

Divers autres abus s'étaient introduits dans le Clergé, par suite de son immixtion dans les affaires purement civiles. Beaucoup d'Ecclésiastiques, en effet, ne s'occupaient guère que de ces dernières et remplissaient les fonctions de procureurs, ce qui les obligeait à comparaître devant les tribunaux laïques. Pour cette raison, le Concile défendit aux Clercs de recevoir les procurations des séculiers.

Comme les mœurs du Clergé étaient loin d'être partout irrépréhensibles et que le concubinage exerçait encore son empire sur beaucoup de gens d'Église, le Concile renouvela les décrets qui interdisaient aux Ecclésiastiques de laisser des femmes habiter chez eux. On maintint toutefois les exceptions faites par les anciens Canons.

La multiplicité des Bénéfices (même de ceux auxquels étaient adjointes de hautes dignités) conférés à un même individu causait également de grands maux à l'Église. Pour y remédier, l'on interdit à tout Clerc de posséder à la fois plusieurs Bénéfices, Dignités ou Paroisses. On défendit aussi d'accepter de la main des laïques *l'institution Canonique*, et l'on ordonna que les biens des Clercs décédés demeureraient au pouvoir de leurs Églises,

toutes les fois que ces biens seraient le fruit de Bénéfices Ecclésiastiques.

On abolit l'abus introduit par certains Doyens, qui, à prix d'argent, se procuraient le droit d'exercer la juridiction Épiscopale.

On pourvut aux ordinations ainsi qu'aux nominations, dans le cas où celles-ci dépendraient de plusieurs patrons ne s'accordant point entre eux.

L'importance, ou pour mieux dire, la puissance acquise par les Templiers et par les Hospitaliers était cause que ces Ordres militaires usurpaient les droits Épiscopaux, souvent même dans un intérêt pécuniaire. Les Pères de Latran, pour empêcher un aussi grave désordre, firent un Canon particulier.

L'amour du lucre était également cause que les Moines demandaient de l'argent à leurs Novices, ou même stipulaient avec eux une certaine somme pour prix de leur entrée en Religion. L'attention du Concile dut nécessairement se porter sur un abus aussi révoltant et l'on interdit sévèrement aux Monastères de rien recevoir des Novices pour leur admission.

Tous ces règlements avaient pour but de former un Clergé exemplaire, digne du saint ministère et d'extirper des Cloîtres les abus qui s'y étaient introduits. Les Pères de Latran cherchaient ainsi à corriger les vices de l'époque. Ce fut le

même zéle qui leur fit publier leur XIXe Canon, dans le but d'empêcher les consuls et les magistrats de grever les Églises et d'exiger d'elles des subsides.

La sollicitude éclairée du Concile n'oubliait rien de ce qui pouvait contribuer au bien des âmes. Voyant combien les tournois entraînaient après eux de funestes conséquences et combien les duels, devenus de plus en plus fréquents, contribuaient à rendre barbares les mœurs du peuple, les Pères défendirent les premiers et s'efforcèrent de réprimer les seconds à l'aide de la *Trève de Dieu*. Il était d'ailleurs bien urgent d'adoucir les coutumes populaires d'alors. Les rues elles-mêmes n'étaient plus sûres: laïques, Clercs et Moines s'y querellaient et ne s'y livraient que trop souvent à des voies de fait, au mépris de l'immunité personnelle dont l'Église revêt ses Ministres. Le Concile pour remédier à ces désordres publia son XXIIe Canon.

La charité des Pères de Latran n'oublia point non plus les lépreux. La nature même de leur mal faisait que tout le monde fuyait ces infortunés et qu'ils ne pouvaient par conséquent ni fréquenter les Églises, ni être enterrés dans les cimetières communs. (Nous avons fait voir dans un autre de nos ouvrages (1), le caractère de cette triste ma-

(1) *Il Magnetismo animale.* - Roma 1842.

ladie, en démontrant qu'elle est contagieuse et incurable). On ordonna qu'à l'avenir ils auraient leurs Églises et leurs cimetières particuliers.

Une autre peste, bien plus dangereuse que la lèpre, exerçait ses ravages parmi le peuple : nous voulons parler de l'usure. Le Concile priva de la communion les usuriers manifestes.

Un grand nombre des désordres publics et privés de cette époque provenaient de l'ignorance, qui faisait ressentir ses effets dans toutes les classes de la société. Les princes, occupés presque uniquement à faire la guerre et à usurper les domaines d'autrui, ne pensaient nullement aux intérêts de leurs peuples. Ces derniers avaient cependant un extrême besoin d'instruction et ne connaissaient que fort imparfaitement leurs devoirs envers Dieu et envers la société. Ce fut en vue de remédier à ce fâcheux état de choses que le IIIe Concile général de Latran fit un décret plein de sagesse en ordonnant qu'une école publique et gratuite serait établie dans chaque Cathédrale, et que, de plus, les Évêques, pour mieux favoriser les études, n'éloigneraient point des chaires d'enseignement les professeurs capables de les bien remplir. Ce Canon, qui est le XVIIIe de la série, fut une nouvelle et éclatante preuve de la vive sollicitude qu'a toujours déployée l'Église Catholique pour donner une sérieuse et forte impulsion au développement intellectuel de la société Chrétienne et particulièrement des pauvres.

Le Concile ne se borna point à décréter des mesures locales, ou à publier des règlements purement Ecclésiastiques ; il voulut encore conjurer le péril dont les Sarrasins menaçaient le monde entier. Certains Chrétiens, entraînés par l'appât du gain, n'avaient point honte de fournir à ces Barbares des armes que ceux-ci tournaient ensuite contre la Religion et la civilisation. Parmi ces indignes Chrétiens, il y en avait même qui allaient jusqu'à se mettre au service des ennemis de la Foi. Le Concile, dans les XXIVe et XXVIe Canons, prononça les peines les plus sévères contre ceux qui se rendraient coupables de ce genre de délit, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut.

Enfin, par le XXVIIe Canon, des peines extrêmement graves furent décrétées contre les hérétiques. Nous en avons parlé au § précédent.

En jetant un coup d'œil sur toutes ces diverses lois, les ennemis de l'Église sont eux-mêmes obligés de reconnaître dans les Papes et dans les Évêques, à une époque aussi grossière et aussi corrompue que l'était le XIIe siècle, une profonde sagesse, tant au point de vue religieux qu'au point de vue social. Les législateurs, en effet, ne purent mieux faire plus tard que de s'inspirer d'elle, en lui empruntant les dispositions les plus propres à procurer le bien des états. Le IIIe Concile général de Latran, n'eût-il publié que son XIIIe Canon, aurait

déjà rendu à la société un service signalé. Mais il fit plus, comme nous l'avons dit, et il s'efforça d'opposer une digue à l'invasion des Sarrasins qui menaçaient l'Europe. Car si ces Barbares n'avaient point rencontré dans les Papes un obstacle insurmontable, ils auraient retardé de plusieurs siècles l'ère de la civilisation et auraient plongé nos contrées dans un abîme de maux incalculables et qui seraient restés longtemps sans remède. La voix du Concile de Latran fut seule à s'élever alors en faveur de l'humanité, en même temps que cette Sainte Assemblée, portant remède au relâchement du Clergé et des Moines, travaillait au bien spirituel du peuple Chrétien.

Alexandre III couronna son Pontificat par la célébration de ce mémorable Concile. Il mourut, laissant à notre Latran l'impérissable souvenir de ses vertus privées lorsqu'il n'était encore que simple Chanoine Régulier, de son admirable sagesse lorsqu'il fut plus tard élevé sur le Siége Apostolique, enfin de son zèle infatigable en tout temps pour le triomphe de la Religion. Ce grand Pontife, en effet, écrasa le schisme, fit courber la tête à l'un des plus fiers empereurs qui aient jamais combattu l'Église, et, dans le Concile de Latran, enseigna à tous, du haut de la Chaire Apostolique, la voie qui conduit les nations aussi bien que les individus à la vraie félicité.

Chapitre IV.

IVe CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

§. I.

Du IIIe Concile général de Latran au XIIe Concile général, IVe de Latran.

En Orient l'invasion des Sarrasins et la corruption de la cour Byzantine, en Occident la prolongation du schisme et la lutte séculaire entre le Sacerdoce et l'empire, avaient fait jeter de trop profondes racines aux maux qui affligeaient la Chrétienté, pour permettre au IIIe Concile général de Latran de porter tous ses fruits. Car certains bouleversements sociaux peuvent souvent, en quelques mois, produire les plus funestes conséquences, tandis qu'une longue suite d'années ne suffit pas toujours pour réparer l'œuvre de destruction.

Quiconque jette avec impartialité les yeux sur l'histoire est immédiatement frappé des infatigables efforts faits par les Pontifes Romains pour diriger

la société dans le chemin de la justice; mais en même temps l'on ne peut voir sans tristesse avec quelle violence les passions humaines cherchent toujours à résister à l'enseignement Catholique, phare unique de salut, seul guide sûr, aussi bien pour les gouvernements que pour les peuples. Nous ne devons donc point nous étonner si, dans la période de temps qui s'écoula entre le IIIe Concile général de Latran et le IVe, la société ne put recueillir tous les heureux résultats que lui promettaient les sages règlements publiés dans la première de ces deux Saintes Assemblées. Toutefois le courage des Papes ne faiblit jamais, et ils continuèrent à travailler au bien de la société et de la Religion, en dépit de l'opposition que leur ont faite de tout temps les puissants du siècle. C'était pour mieux atteindre leur but qu'ils tenaient des Synodes, lorsque ceux-ci devenaient nécessaires pour conserver l'unité de la foi dans le lien de la paix.

Entre tous les autres, le IVe Concile général de Latran restera à jamais célèbre dans l'histoire, car il sert à marquer une époque de transition sociale qui devait finir par imprimer à l'esprit humain une nouvelle direction, en corrigeant les erreurs du passé et en préparant un meilleur avenir. Mais avant de commencer à parler du Concile lui-même, nous croyons non-seulement utile, mais encore nécessaire, de jeter sur les événements qui le précé-

dèrent un coup d'œil rapide. Le lecteur pourra ainsi mieux apprécier l'importance des travaux de cette auguste réunion d'Évêques, en voyant quels furent les véritables motifs de sa convocation.

L'empereur Alexis avait succédé à son père Manuel Comnène. Ce dernier avait fait, comme il a été dit plus haut, tous ses efforts pour rétablir la domination grecque en Italie. Néanmoins les souverains de Byzance avaient vu disparaître peu à peu les derniers vestiges de leur autorité dans la Péninsule, tant à cause de leur négligence et de leur avarice qu'à cause de l'imprudence de leurs représentants. Andronic renversa du trône Alexis, dont il se débarrassa en le faisant jeter dans la mer. Le nouvel empereur persécuta les Latins et déploya envers eux une cruauté incroyable, au point de leur faire arracher les yeux lorsqu'il consentait à leur laisser la vie. Mais chassé du trône par Isaac l'Ange (personnage issu d'un sang illustre), il reçut à son tour, par une mort violente, le châtiment dû à ses crimes. Un changement aussi heureux pour le bien de l'état fut en grande partie l'œuvre du roi de Sicile, Guillaume, qui pénétra en Orient à la tête d'une armée et finit par conclure une alliance avec Isaac.

Toutefois les cruautés des empereurs précédents et leurs continuelles rivalités avaient considérablement affaibli l'empire assailli par les Sar-

rasins. Ceux-ci étendaient de jour en jour leurs conquêtes, aux dépens des pays Chrétiens.

Les Papes seuls opposaient à ces Barbares un obstacle sérieux, en encourageant les Croisades, en extirpant les vices et en ranimant l'esprit religieux chez les peuples Catholiques. L'Europe elle-même se voyait menacée par la férocité des ennemis de la Croix, d'ailleurs pleins de feu et d'impétuosité dans les combats. Les côtes de la Méditerranée particulièrement se trouvaient exposées aux plus grands dangers, par suite de la puissance toujours croissante du roi de Maroc, qui exerçait sa domination jusque sur l'Italie méridionale, (sans parler du littoral de l'Afrique) et qui pouvait compter au besoin sur l'appui des Sarrasins d'Espagne. La haine que les Musulmans portaient au nom Chrétien était, à leurs yeux, un motif plus que suffisant pour saccager une ville, sans épargner ni l'âge le plus tendre, ni la faiblesse du sexe, ni la vieillesse la plus vénérable.

A tous ces maux s'en joignaient beaucoup d'autres, surtout pour le peuple Romain. En effet, en 1180, un débordement du Tibre causa d'immenses dégats dans les campagnes et fut suivi de la peste et d'une mortalité effrayante. Plus que personne, le Souverain Pontife ressentait toutes ces calamités, à cause de l'impossibilité de faire parvenir ses secours partout où ils auraient été nécessaires.

L'année 1181 fut une année de deuil pour la Chrétienté entière : au mois d'Août, Alexandre III mourut à Civita-Castellana. Ubald, Cardinal-Évêque d'Ostie, fut élu d'un accord unanime pour lui succéder. Le nouveau Pape était de Lucques. A l'école de son prédécesseur, il avait appris avec quelle prudence et avec quel courage le Pontife Romain doit affronter les périls pour défendre non-seulement les droits du Siége Apostolique, mais encore l'existence et les possessions du peuple Chrétien. Les tendances ambitieuses du sénat, comprimées jusqu'alors, se réveillèrent, et le Pape, pour sauvegarder sa dignité, se vit contraint de se retirer quelque temps à Vellétri, d'où il partit ensuite pour Vérone. Dans cette dernière résidence, Lucius III fit deux choses sur lesquelles la plupart des historiens passent légèrement, mais dont les conséquences ont cependant été extrêmement importantes.

La première fut de décider les princes Chrétiens, et particulièrement ceux de l'Orient, à mettre de côté tout sentiment de jalousie ou de vengeance et à réunir leurs forces pour résister plus efficacement aux invasions des Sarrasins. A cet effet, il accueillit, à Vérone, Héraclius, Patriarche de Jérusalem, et prit de concert avec lui plusieurs mesures énergiques dans l'intérêt de l'Orient.

La seconde fut de condamner l'hérésie, alors

dominante, des Cathares, des Patarins et des Vaudois : car l'erreur de ces derniers n'était point nouvelle, malgré leur origine récente. Ainsi, tandis que les Musulmans, en Orient, faisaient la guerre à la Croix, les hérétiques s'efforçaient de la renverser en Occident. Aux premiers Lucius opposa une ligue Catholique, et aux seconds un tribunal, devenu plus tard l'objet constant des attaques d'une certaine classe d'écrivains, tant à cause du silence dont il s'entoure, qu'à cause de l'intervention finale du bras séculier. C'est en effet à Lucius III que l'on doit l'institution de l'*Inquisition;* car, en 1184, il tint, en présence de l'empereur Frédéric, un Concile à Vérone et y traça aux Évêques les règles à suivre pour procéder contre les hérétiques, soit publics, soit dénoncés. Les diverses catégories de suspects, convaincus, pénitents, récidifs indiquent assez avec quelle équité et quelle précision devaient se traiter les causes de ce genre. Celles-ci comportaient des peines variables et proportionnées à la gravité des délits. Ces peines étaient les unes spirituelles et infligées par les Évêques, les autres temporelles et infligées par l'autorité civile, à laquelle l'Église abandonnait alors les coupables. Si certains auteurs s'étaient exactement rendu compte de la nature de l'Inquisition et aussi des mœurs du temps, ils n'auraient jamais commis l'injustice d'accuser l'Église de cruauté. Si, de plus,

ces mêmes auteurs eussent bien compris toute la profondeur des maux de l'époque dont nous parlons et l'extrême danger que les hérésies faisaient courir à la société entière, ils n'auraient pu que louer (sous peine de manquer à l'équité naturelle) la sagesse déployée par le Pape Lucius III, lorsqu'il publia dans le Concile de Vérone sa Constitution contre les hérétiques. Ceux-ci, en effet, ont toujours été et seront toujours les ennemis de l'humanité, par cela même qu'ils sont les ennemis de la Religion de Jésus-Christ. Ne nous y trompons pas ; si les Souverains Pontifes n'avaient point d'une part repoussé les Sarrasins et d'autre part combattu l'hérésie, l'Europe se trouverait à l'heure qu'il est Musulmane ou barbare et même plus que barbare, sous le règne de l'athéisme, dernière formule de l'hérésie.

Mais revenons à Vérone, où Lucius III mourut après quatre ans d'un Pontificat généralement peu connu, mais d'une grande importance pour quiconque sait lire avec fruit l'histoire. Ce même Pape eut encore la gloire de contribuer puissamment à la conclusion d'une paix définitive entre l'empereur Frédéric et les villes Lombardes. Nos lecteurs n'auront certainement point oublié les efforts d'Alexandre III dans le but de procurer cette paix, ni la manière dont nous avons apprécié la trève de six ans qu'il dut se contenter d'obtenir et que cer-

tains auteurs ont si injustement critiquée, parcequ'ils n'ont point su en approfondir toutes les conséquences. La prudence d'Alexandre III fut justifiée en 1183 : l'empereur Frédéric se décida alors à signer une paix définitive avec les villes de la Lombardie, des Romagnes et des Marches. Quatre personnages furent députés par Barberousse à l'effet de conclure le traité, Guillaume d'Asti, le marquis Henri surnommé le Borgne, Rodolphe grand-officier de la Couronne et le Moine Théodore. Le 25 Juin de la même année, fut publié à Constance, au nom de l'empereur et de son fils Henri, l'acte par lequel la paix tant désirée était enfin conclue avec les populations Italiennes. Cette paix coïncida avec la mort de Christian, Archevêque de Mayence. Ce Prélat guerrier qui, avant la trêve de Venise, avait combattu le Pape et soutenu le parti de l'empereur, vint mourir à Tusculum, en défendant cette dernière ville contre les Romains rebelles à l'autorité Pontificale. Le Pape Lucius se trouvait alors à Vellétri.

Après que la paix de Constance eut été signée, l'empereur Frédéric passa en Italie, où sa présence cessa d'être un signe de guerre et devint au contraire un gage de la sincérité de ses dispositions pacifiques. Ce fut dans ces circonstances que le Pape Lucius se rendit à Vérone, afin d'y avoir une entrevue avec l'empereur. Il condanna alors, comme

nous l'avons dit, plusieurs sectes hérétiques, différentes quant au nom, mais les mêmes quant à la doctrine et quant à l'influence pernicieuse qu'elles exerçaient sur la société civile et religieuse. Il régla également la nature des secours à envoyer en Terre Sainte, pour y arrêter les progrès alarmants de Saladin, qui régnait à cette époque sur les Sarrasins d'Égypte. L'entrevue de l'empereur et du Pape était une occasion de traiter encore plusieurs affaires d'un intérêt spécial pour l'Église, et entre autres, celle de la restitution des biens laissés jadis au Saint Siége par la comtesse Mathilde. Mais les ouvertures faites sur ce dernier point à Frédéric rencontrèrent chez ce prince une forte résistance et le mécontentèrent tellement qu'il quitta brusquement Vérone. Le Pape continua néanmoins à résider dans cette dernière ville jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Novembre 1185.

Lucius III eut pour successeur Lambert Crivelli, Archevêque de Milan, qui prit le nom d'Urbain III. Déplorant vivement les divisions des princes Chrétiens en Orient, le nouveau Pontife s'efforça, mais en vain, de rétablir parmi eux la concorde. Après la mort de Baudoin IV, surnommé *le Lépreux*, roi de Jérusalem, l'ambition du comte de Tripoli suscita, au sujet de la succession au trône, des discordes dont le rusé et cruel Saladin sut tirer profit. Bientôt les Chrétiens éprouvèrent des pertes

considérables, et les Templiers, qui occupaient Ptolémaïs eurent la douleur de voir leur Grand-Maître tomber entre les mains du tyran. Jérusalem elle-même finit par devenir la proie des Barbares, quatre-vingts ans après sa conquête par les Latins. D'aussi lamentables catastrophes ne pouvaient laisser indifférent quiconque portait intérêt à la Religion et à la civilisation.

Aux calamités de l'Orient s'ajoutaient celles que causaient de nouveau en Occident l'ambition et la malice de Frédéric Barberousse. Cet empereur, habitué à employer la violence envers les Pontifes Romains, dont la faiblesse et le dénûment de ressources humaines lui faisaient toujours espérer un triomphe facile, commença à se montrer hostile au Pape Urbain III. Le roi Henri exerçait sur les domaines de l'Église une autorité que rien ne légitimait, tandis que Frédéric, au moyen d'alliances projetées, s'efforçait adroitement et sans l'assentiment du Pape d'annexer la Sicile à l'empire et, par conséquent, de la soustraire à la suzeraineté du Saint Siége. Urbain, qui se trouvait à Vérone, voyant Barberousse léser ainsi les droits de l'Église Romaine, et reprendre l'exécution de ses anciens projets, crut nécessaire de détromper les peuples : pour mieux écarter la fausse supposition d'un accord entre Lui et l'empereur, il menaça Frédéric de l'excommunication. Les Véronais, redoutant

les effets de la vengeance impériale, résistèrent en cette occasion au Souverain Pontife, qui dut abandonner leur ville et se retirer à Ferrare. Ce fut là qu'accablé de douleur à la vue des désastres survenus en Orient et des maux qui affligeaient l'Italie, Urbain III alla recevoir la récompense éternelle, le 19 Octobre 1187, après un Pontificat aussi court qu'éprouvé. Grégoire VIII, Cardinal-Prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, monta, après Urbain III, sur la Chaire de S. Pierre. Son règne fut encore moins long que le précédent; car le nouveau Pape mourut à Pise presque aussitôt après son élection. Il eut cependant la douleur d'apprendre les conquêtes de Saladin. Il fit également d'énergiques efforts pour déterminer les princes Chrétiens à marcher au secours de l'Orient et à arrêter la marche victorieuse des Sarrasins.

A Grégoire VIII succéda, sous le nom de Clément III, Paul, Évêque de Palestrine, qui, entrant dans les vues de ses prédécesseurs, dirigea immédiatement toute son attention vers les affaires d'Orient. Celles-ci prenaient une tournure de plus en plus menaçante pour l'Europe. La renommée des féroces exploits de Saladin et la rapidité de ses conquêtes avaient jeté partout la terreur et fait impression jusque sur l'esprit de l'empereur Frédéric. Le Pape saisit fort judicieusement l'occasion que lui offraient l'émotion et l'effroi général. Il redoubla

d'efforts pour rétablir partout la paix en Occident; car c'était seulement à cette condition qu'il pouvait espérer de réunir toutes les forces de la Chrétienté pour les opposer au torrent envahisseur des armées Musulmanes. L'empereur se réconcilia avec le Pape, et les Romains eux-mêmes, à la vue du danger commun, se soumirent à Clément et lui restituèrent les régales. Alors le Souverain Pontife envoya des Légats aux princes Chrétiens, dans le but de préparer une expédition pour l'année suivante 1189. L'histoire nous a conservé le souvenir du magnanime élan avec lequel le monde Catholique se leva tout entier pour abattre la puissance du tyran de la Palestine.

En cette circonstance, les peuples de l'Italie (nous disons ceci uniquement pour rendre hommage à la vérité et sans le moindre sentiment de vanité puérile) se montrèrent à la hauteur des besoins de l'époque. Ce ne sont point les chroniques Italiennes que nous invoquerons à l'appui de notre assertion, mais ce sera l'autorité non-suspecte de la chronique d'Usperge qui louera nos ancêtres. Les Italiens d'alors y sont appelés: *Homines bellicosi, discreti et regula sobrietatis modesti, prodigalitatis expertes, parcentes expensis quando necessitas non incubuerit, et qui inter omnes gentes soli scripta legum sanctione reguntur.* Nous avons voulu rapporter ce jugement, afin que le lecteur pût comparer les

deux époques et décider si l'Italie, quand les Pontifes Romains présidaient à ses destinées, était plus grande et plus vertueuse que l'Italie d'aujourd'hui, où l'on fait la guerre à l'Église.

Afin que les Ecclésiastiques donnassent aux laïques l'exemple d'affronter courageusement les périls communs, la flotte Vénitienne, équipée contre l'Orient, emmenait avec elle Gérard, Archevêque de Ravenne, et l'Évêque de Faenza, tandis que la flotte des Pisans, réconciliés avec les Génois par les soins du Pape Clément, avait à son bord l'Archevêque Ubald.

Le Pape, qui, depuis le mois de Mars 1188, était revenu habiter le palais de Latran, s'efforçait de coordonner les mouvements des Croisés. Mais l'Europe avait à surmonter bien des obstacles avant de réussir dans cette grande entreprise; car le désintéressement et l'amour de la Religion n'étaient point toujours les mobiles de certains princes Chrétiens. Ainsi l'armée de Frédéric, qui venait de partir pour l'Orient, en passant par la Hongrie, ne rencontra que vexations et mauvais vouloir de la part de l'empereur Isaac l'Ange. L'Évêque de Munster et le comte de Nassau, qui conduisaient l'armée Allemande, furent même maltraités par les ordres du monarque Byzantin. Les troupes de Frédéric dûrent forcer le passage sur les Grecs, toujours jaloux à l'excès de leur domination. Le choc fut terrible et favorable à Barberousse, qui passa l'hiver sur les

terres de l'empire Grec. Outre ces difficultés qui retardaient le succès de la Croisade, il en surgissait d'autres, créées par les dissensions des Chrétiens, et que la prudence du Pape fut seule capable de faire disparaître. Sans entrer ici dans trop de détails, il nous suffira de rappeler que la guerre éclata entre les rois de France et d'Angleterre et que le Pape Clément réconcilia ces deux souverains, par l'intermédiaire de Cardinaux-Légats, afin que toutes les forces de l'Europe conspirassent au même but.

A la même époque (1189) survint un incident qui faillit faire évanouir toutes les espérances conçues relativement à l'Orient par le Souverain Pontife. Guillaume II, roi de Sicile, mourut, tandis qu'à Palerme se réveillait la haine des Sarrasins contre les Chrétiens. Vint ensuite la question de succession. Constance, veuve du défunt roi, combattait les prétentions de Tancrède, comte de Lecce, qui se portait comme héritier de la couronne, en qualité de descendant des princes Normands.

Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric était passé en Asie et avait pénétré dans la portion de l'ancienne Cilicie appelée alors Arménie (à cause des Chrétiens Arméniens qui s'y étaient réfugiés et établis). Les chaleurs du climat commençaient à se faire vivement sentir, lorsque l'armée se trouva sur les bords du Sélef qui arrose ces délicieuses contrées.

Séduit par la fraîcheur du fleuve, Frédéric s'y baigna et trouva la mort dans les flots dont le froid glacial le saisit. C'était le 10 Juin 1190. Espérons que Dieu aura fait miséricorde à cet empereur, qui marchait au secours des Chrétiens d'Orient et à la conquête des Lieux Saints. Pendant de longues années, il est vrai, la vie de Barberousse n'avait été qu'une source de larmes pour l'Église et d'oppression pour les peuples. Cependant si le règne de ce prince a été funeste à la Religion et à l'Italie, on ne peut nier que sa mort n'ait été des plus glorieuses, puisqu'il avait pris en main la Croix de Jésus-Christ et conduisait une armée contre les ennemis de l'Évangile. Ce monarque réunissait à la fois de grandes qualités et de grands vices qui rendent sa mémoire impérissable. Toutefois l'histoire ne séparera jamais du nom de Frédéric Ier celui du grand Pape Alexandre III.

La mort de Barberousse ne laissa point sans chef l'armée Allemande : Frédéric, fils du défunt empereur, en prit le commandement. Mais le jeune prince fut bientôt victime du courage qu'il déploya contre les Sarrasins, au fameux siége de Ptolémaïs (S. Jean d'Acre), qui coûta la vie à tant d'autres guerriers Chrétiens.

Les rois de France et d'Angleterre hâtèrent alors leur marche au secours des Croisés. Néanmoins le second était loin d'être uniquement mû

par le zèle de la Religion; la soif de l'or surpassait de beaucoup chez lui le désir de se mesurer avec les Musulmans. C'est, en effet, ce qui ressort de la conduite du roi Richard à Messine. Lors de son arrivée dans cette ville à la tête de ses troupes, le monarque Anglais, non content des massacres commis par ses ordres, extorqua encore une somme de 20,000 onces d'or que Tancrède fut contraint de lui donner à titre de douaire pour la veuve du roi Guillaume.

A cette époque vivait un homme tenu en grande opinion de sainteté par les uns et regardé comme un imposteur par les autres. C'était Joachim, Abbé du Monastère de Flore. La diversité des opinions touchant ce célèbre personnage provenait de ce qu'il passait pour avoir le don de prophétie. Comme il arrive toujours en pareil cas, deux partis se formèrent, l'un opposé, l'autre favorable à ce Moine. Quoi qu'il en soit, comme le merveilleux stimule toujours la curiosité humaine et que tout homme a un désir naturel d'écarter le voile qui lui dérobe l'avenir, il n'est point étonnant que le roi Richard d'Angleterre ait fait venir à Messine l'Abbé Joachim, afin de l'interroger sur les destinées futures de Jérusalem. La réponse, dit-on, fut que le temps n'était point encore venu pour la Ville Sainte de retomber entre les mains des Chrétiens. Quant à la valeur des prophéties de ce fameux Cistercien,

voici ce qu'en dit S. Thomas : *Abbas Joachim, non prophetico spiritu, sed conjectura mentis humanae, quae aliquando ad verum pervenit, aliquando fallitur, de futuris aliqua vera praedixit et in aliquibus deceptus fuit. (In IV. Sentent. Dist. XLIII. quaest. I^a Art. 3. quaestiunc. 3).*

L'Italie se trouvait alors déchirée de nouveau par les partis. Les Ferrarais et les Mantouans se faisaient une opposition acharnée. C'étaient deux peuples entreprenants et pleins d'audace ; l'animosité qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre se changea bientôt en une véritable guerre.

Pendant que l'Orient voyait se dérouler les péripéties des Croisades et que l'Italie déplorait les rivalités de ses enfants, la mort de Clément III, survenue à la fin de Mars 1191, vint plonger dans le deuil l'Église de Jésus-Christ. Hyacinthe, Cardinal-Diacre de Ste Marie *in Cosmedin*, fut alors élu Pape et prit le nom de Célestin III. Son âge vénérable de 85 ans n'avait point abattu en lui la vigueur de l'esprit et ne l'empêcha point de déployer un courage vraiment Apostolique. A peine monté sur la Chaire de S. Pierre, il travailla de toutes ses forces au bien de la Chrétienté. Il sut se concilier le respect de Henri VI; et le lendemain même de la consécration de Célestin, qui eut lieu le jour de Pâques, 14 Avril 1191, on vit l'empereur se présenter au Vatican pour y être couronné, avec sa femme Con-

stance, de la main du Souverain Pontife. Auparavant Henri s'était entendu avec les Romains au sujet de la possession de Tusculum, qu'il avait ensuite cédé au Pape, comme le rapporte Sicardi Évêque de Crémone *(Muratori. Rer. Ital. Tom. VII)*. Le Pape à son tour céda cette ville aux Romains. Ceux-ci loin de correspondre aux généreuses intentions de Célestin III, détruisirent cette malheureuse cité, y commirent une foule d'actes de vengeance, et, afin de mieux conserver la mémoire de leur triomphe, transportèrent de Tusculum à Rome des blocs de pierre qui furent longtemps conservés au Capitole. La destruction de Tusculum donna naissance à la ville de *Frascati*.

Le jour indiqué plus haut, le Pape se rendit donc du palais de Latran au Vatican, où, sur les degrés extérieurs de la Basilique, assisté des Cardinaux, en présence d'une foule innombrable de peuple, il fit prononcer à Henri le serment qui précédait, selon l'usage, le couronnement solennel des empereurs. Henri et Constance furent ensuite introduits dans l'Église et ceints de la couronne impériale par le Pontife Romain devant le tombeau des Apôtres. Roger de Hoveden nous a transmis, touchant cette cérémonie, certains détails qui méritent d'être consignés ici, d'autant plus que nous ne les trouvons rapportés par aucun autre historien. Le Pape, dit l'auteur que nous citons, *sedebat in*

Cathedra Pontificali, tenens coronam auream imperialem inter pedes suos, et imperator inclinato capite recepit coronam, et imperatrix similiter de pedibus Domini Papae. Dominus autem Papa statim percussit cum pede suo coronam imperatoris et dejecit eam in terram, significans quod Ipse potestatem ejiciendi eum ab imperio habet, si ille demeruerit. Sed Cardinales statim arripientes coronam imposuerunt eam capiti imperatoris.

Il importait grandement à Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, de contre-balancer la puissance croissante de Henri qui, poursuivant les plans de son père, cherchait à s'emparer de la Sicile. A cet effet, le monarque Grec conclut le mariage de sa fille Irène avec Roger, fils de Tancrède. Alors, comme si les Chrétiens d'Orient n'avaient plus eu besoin d'être secourus, Henri, uniquement préoccupé de ses intérêts propres et aidé par les Pisans et les Génois, opéra une descente sur les côtes de l'Italie méridionale, dans le but de déjouer les desseins d'Isaac. Mais au siége de Naples, la peste se déclara dans le camp Allemand et l'empereur, tombé lui-même malade, fut obligé de suspendre sa marche et de repartir ensuite pour Gênes, afin d'y réunir de nouvelles forces contre le royaume de Sicile. Tancrède mit à profit le départ précipité de Henri et reprit un grand nombre de places dont l'armée impériale s'était d'abord emparée. De plus, les Salernitains livrèrent en otage au prétendant

l'impératrice Constance. A cette nouvelle, l'empereur implora l'intervention du Pontife Romain et Célestin III obtint la mise en liberté de Constance.

Tandis que l'extrémité méridionale de l'Italie se trouvait ainsi en proie aux partis, les dissensions des Croisés en Orient prenaient des proportions effrayantes. La diversité de caractère qui existait entre le roi de France, Philippe-Auguste, et le roi d'Angleterre, Richard, était la source d'une rivalité et d'une jalousie croissantes. Même après que les troupes de Philippe eurent été ravagées par la famine et par la peste, la discorde n'en continua pas moins de régner entre les deux armées. Richard, surnommé Cœur de Lion, devenu par sa bravoure la terreur des Sarrasins, s'était emparé de l'île de Chypre. L'amour de l'or la lui fit vendre, d'abord à l'Ordre des Templiers pour 25,000 marcs d'argent, puis (après l'avoir conquise une seconde fois) à Guy de Lusignan, ex-roi de Jérusalem, pour la somme de 26,000 besants. En agissant de la sorte, le roi d'Angleterre, on le voit, au lieu de contribuer avec toutes ses forces au succès de la Croisade, cherchait les occasions d'augmenter ses trésors. Toujours âpre au gain et attentif à exploiter les hommes et les choses, Richard ne laissait infructueuse, sous ce rapport, aucune de ses conquêtes. Lorsque la ville de Ptolémaïs tomba, le 13 Juillet 1191, entre les mains des Chrétiens et qu'en

même temps plusieurs autres places furent occupées par les Croisés, le monarque Anglais se résigna à partager le butin avec le roi de France, parce qu'il ne pouvait traiter ce dernier comme les autres princes moins puissants. Quant à ceux-ci, ils ne retirèrent aucun autre profit de leur victoire, que l'honneur d'avoir combattu pour la cause de la Religion et de la civilisation. Les dissensions survenues entre Philippe et Richard empêchèrent seules la prise de Jérusalem, qui serait certainement tombée au pouvoir des Chrétiens, sans l'ambition et l'intérêt qui dominaient ces deux rois.

Dans la Haute Italie, où les Sarrasins n'étaient point à redouter, les haines et les jalousies régnaient de ville à ville. Brescia et Bergame se faisaient la guerre, et chacune de ces deux villes entraînait dans son parti les cités voisines. Aux calamités inséparables d'un pareil état de choses vint s'ajouter le meurtre de Conrad, marquis de Montferrat, qui tomba à Tyr sous le fer du fanatisme musulman. Ce prince était doué des plus belles qualités et s'était attiré, dans le gouvernement de son état, l'estime et l'amour de tous ses sujets.

Les victoires momentanées des Chrétiens en Orient, ayant diminué les craintes précédemment inspirées par les progrés des Sarrasins, encouragèrent probablement les populations de la Pouille à se soulever. Lès villes s'armèrent les unes contre

les autres et bientôt l'on ne vit partout qu'homicides et brigandages. Au milieu de si graves désordres, se faisait remarquer l'Abbé du Mont Cassin, qui avait échangé contre l'épée le bâton pastoral et semblait de Moine s'être fait soldat. La mort du roi de Sicile, arrivée en 1194, attira dans cette île Henri, toujours aidé des Pisans, fidèles alliés des empereurs. Il fit son entrée à Palerme, mais le tort qu'il eut de beaucoup promettre et de ne point tenir ses engagements finit par lui aliéner tous les esprits. Les Siciliens, qui eurent toujours en horreur la domination étrangère, voyaient de mauvais œil la présence des troupes impériales, et accoutumés qu'ils étaient à être gouvernés par leurs Évêques et leurs barons beaucoup plus que par leurs rois eux-mêmes, ils en vinrent bientôt à une résistance ouverte contre Henri. Au caractère violent et indomptable des habitants de ce sol volcanique, l'empereur opposa une cruauté ou plutôt une férocité sauvage. Il jetait en prison Évêques et barons, faisait enchaîner un grand nombre de personnes, arracher les yeux aux uns, conduire au gibet les autres, et l'incendie couronnait ordinairement les odieux exploits de ce vindicatif tyran. Par son ordre, la reine Sybille fut emprisonnée. Enfin il s'en retourna en Allemagne, emmenant avec lui les otages qu'il avait pris en Sicile et dans la Pouille. Cédant soit à la haine soit à la crainte, il

fit arracher les yeux à un grand nombre de ces derniers et s'il épargna en cette circonstance l'Archevêque de Salerne, ce fut uniquement de peur de s'attirer davantage l'inimitié du Clergé, dont la puissance était si redoutable à cette époque. Cependant ne voulant point laisser disparaître l'autorité qu'il venait d'exercer en Sicile, ce tyran barbare fit bientôt une nouvelle descente en Italie, où il se fit précéder par l'Évêque de Worms, Prélat auquel le casque convenait beaucoup mieux que la mître. L'armée impériale, à son entrée dans la Pouille, reçut des renforts amenés par l'Abbé du Mont Cassin, qui, oubliant ses obligations monastiques, s'était fait commandant de troupes, comme nous l'avons dit plus haut. A la tête de toutes ces forces, Henri débarqua de nouveau en Sicile, comme nous l'apprend Arnauld de Lubeck, et pour se venger des conjurations ourdies contre lui, y versa tant de sang et y commit tant d'horreurs, que son nom mérita de rester à tout jamais l'objet de l'exécration universelle. Il n'y eut point jusqu'à l'impératrice Constance qui ne devint bientôt suspecte à son farouche époux, parce qu'elle compatissait aux maux des Siciliens et conservait des sentiments de reconnaisance envers Tancrède, qui lui avait rendu la liberté, à la prière du Pape. Le trône de Sicile, d'ailleurs, appartenait à cette princesse, que Célestin III avait tirée du couvent de

Palerme. Enfin la mort vint mettre un terme à l'insatiable cruauté de Henri et le frappa à Messine, à la fin de Septembre 1197. Chacun vit un châtiment de Dieu dans la fin tragique de cet empereur, qui mourut traité par tout le monde comme un excommunié, et fut empoisonné par son épouse, assurent quelques auteurs. Toutefois ce dernier point est nié par Conrad, Abbé d'Usperge, qui pouvait mieux qu'un autre savoir la vérité; car il avait été familier de l'empereur avant de devenir Chanoine Régulier, puis Abbé, chez les Prémontrés. Mais en mettant de côté cette question d'empoisonnement, la croyance universelle fut alors que Henri VI était mort excommunié, comme le rapporte, entre autres, Roger de Hoveden, historien anglais. La rançon extorquée par l'empereur au roi Richard revenant de la Croisade, était la principale cause de cette conviction générale. Aussi plusieurs auteurs rapportent-ils, comme un fait hors de doute, que l'Archevêque de Messine ne put ensevelir l'empereur en lieu saint, malgré les instances faites par ce Prélat lui-même auprès de Célestin III. A la mort de Henri VI, les seigneurs Allemands abandonnèrent l'Italie et s'en retournèrent dans leur pays, afin de se trouver présents à l'élection du nouveau roi. Ils laissèrent la Péninsule dans le désordre et vinrent porter le trouble en Allemagne.

Autant la mort de Henri VI avait été une cause

de joie universelle, autant la mort de Célestin III, survenue trois mois après, plongea dans l'affliction toute la Chrétienté. Célestin mourut le 8 Janvier 1197 et fut enterré au Latran, qu'il avait embelli par des ouvrages en mosaïque et par d'autres travaux exécutés sous son règne. Mais Dieu compensa largement la perte que venait d'éprouver son Église; Lothaire, Cardinal-Diacre du titre des SS. Sergius et Bacchus, fut élu Pape et prit le nom d'Innocent III. Le nouveau Pontife était fils de Trasmondo, comte de Segni, et n'avait que trente-sept ans lorsqu'il prit possession du Saint Siége. Quoique jeune encore, il était d'une vertu et d'une science consommées. Il eut la gloire d'ouvrir une ère nouvelle, qui devait apporter au monde la vraie civilisation et fournir plus tard à l'histoire des pages admirables. Il avait d'abord étudié à Rome sous l'habit des Chanoines Réguliers de Latran; il alla ensuite se perfectionner dans les sciences et dans le droit à Paris et à Bologne. A son avènement, il trouva l'Europe en proie aux dissensions, l'Orient menaçant toujours d'envahir l'Occident, enfin les États de l'Église désorganisés et soustraits à l'autorité Pontificale par suite des usurpations de Henri VI, qui avait occupé violemment les provinces dépendantes du Saint Siége.

Innocent III voulut observer exactement les prescriptions de la Ste Église relatives aux jours d'ordination. En conséquence, il attendit jusqu'au 21

Février pour recevoir l'onction Sacerdotale. Le lendemain, il fut consacré Évêque et couronné Pape dans la Basilique de S. Pierre. Profondément ému pendant l'accomplissement de ce grand acte religieux, le Souverain Pontife fondait en larmes. Quatre Archevêques, vingt-huit Évêques, six Cardinaux-Prêtres, neuf Cardinaux-Diacres et dix Abbés assistaient à cette consécration (*Muratori. Rer. Italic. pag. 487*). Entouré de ces Prélats, auxquels s'étaient joints le *Prieur* de la Basilique, les sous-Diacres, le Primicier, les Chantres, ainsi que les magistrats, les archivistes *(scrinarii)* et les corporations, Innocent se mit en marche vers le Latran, pour y prendre solennellement possesion de son Siége. Le préfet, le sénateur, les principaux personnages et toute la noblesse de Rome, ainsi qu'un nombre considérable de commandants de troupes, consuls et gouverneurs des villes environnantes l'accompagnaient. Toute la ville était en fête et présentait l'aspect joyeux des grandes solennités. Le Clergé précédait le Souverain Pontife. L'air était embaumé d'encens et de parfums. Le peuple jonchait la route de fleurs, en chantant des hymnes et des cantiques, tandis que l'on faisait aux pauvres les largesses accoutumées. Le Pape arriva de la sorte au Latran et après y avoir accompli les rits et cérémonies d'usage avec une pompe grandiose, qui accroissait encore l'émotion et la joie des Fidèles,

il monta au palais et entra dans les appartements appelés *Léoniens*. Là, il donna un festin d'apparat, après avoir fait au Clergé, selon l'ordre voulu, la distribution du *presbyterium*.

Le premier acte d'Innocent fut de conférer autorité au préfet de Rome, de façon que ce magistrat ne dépendit plus que du Souverain Pontife. En conséquence, le préfet prêta serment de fidélité au Siége Apostolique, tandis que ses prédécesseurs avaient toujours prêté ce serment à l'empereur. Innocent III fit ainsi disparaître le dernier vestige de la domination impériale dans la Ville Éternelle. Il tourna ensuite ses soins d'un autre côté et s'occupa de recouvrer les provinces enlevées au Saint-Siége. Il fit alliance avec Florence, Lucques, Sienne, Pistoie et plusieurs autres villes de Toscane, mécontentes du gouvernement des empereurs; car c'était seulement du Souverain Pontife qu'elles pouvaient espérer une protection et un appui assez efficaces pour assurer le maintien de leurs franchises. Cette Ligue, assez semblable à la Ligue Lombarde, est connue sous le nom de *Ligue Guelfe*. Les Pisans refusèrent d'en faire partie, parce que leurs intérêts commerciaux leur faisaient désirer de rester en bonnes relations avec les Allemands.

Les dénominations de *Guelfes* et de *Gibelins*, qui commencèrent alors à s'introduire en Italie, tirent, comme chacun sait, leur origine de la riva-

lité des deux partis entre lesquels se divisait l'Allemagne. Les ducs de Souabe et les empereurs de cette famille, descendants par les femmes de la maison des Henris, seigneurs de *Wiblingen*, étaient à la tête du premier, tandis que le second était soutenu par les ducs de Saxe et de Bavière de la maison d'Este, qui descendaient aussi par les femmes de l'ancienne famille des *Guelfes*. On commença alors à donner en Italie le nom de *Gibelins* aux partisans de l'empereur et le nom de *Guelfes* aux partisans des libertés des villes que le Pontife Romain protégeait contre la tyrannie impériale. Ordinairement les ducs, comtes, marquis et autres seigneurs de la Péninsule appartenaient au parti Gibelin, tandis que les populations étaient généralement Guelfes. Toutes les fois que les libertés réclamées par les villes furent des libertés véritables et non abusives, elles trouvèrent un défenseur dans le Pape et dans le Pape seul, tandis qu'elles ne rencontrèrent qu'oppression de la part des empereurs Allemands. C'est là un fait historique et qui vaut la peine d'être médité par certains personnages contemporains, dont la voix s'élève en toute occasion pour accuser la Papauté d'avoir été constamment l'ennemie du peuple Italien. La vérité est que, sans la Papauté, l'Italie serait à l'heure qu'il est Allemande ou Musulmane.

En Allemagne la rivalité des Guelfes et des Gibelins, qui fut à son apogée lorsque Philippe et

Othon se disputèrent la couronne royale, enveloppa familles, villes et nations comme dans un tourbillon de meurtres et de révoltes et rend l'histoire de ce pays une épopée lamentable.

En Sicile, au commencement du Pontificat d'Innocent III, l'état des affaires publiques était également loin d'être prospère. Les Siciliens et les Allemands en venaient continuellement aux mains, de sorte que l'impératrice Constance ne trouva d'autre moyen pour assurer la tranquillité du royaume que d'en éloigner entièrement les étrangers. Cette princesse à l'âme virile envoya ensuite à Innocent III des ambassadeurs, chargés de demander au Pape l'investiture du royaume de Sicile pour le jeune Frédéric, fils de Henri VI. Innocent, dont la grande intelligence avait compris tous les maux que pouvait causer à l'Église le prétendu droit de la couronne de Sicile appelé *della monarchia*, saisit cette occasion pour l'abolir. Parmi les ambassadeurs de Constance se trouvait Anselme, Archevêque de Naples, homme éloquent et d'une grande habileté dans le maniement des affaires. Plus dévoué aux intérêts de l'empereur qu'à ceux de l'Église, ce Prélat s'efforça, mais en vain, d'amener le Pape à accorder l'investiture du royaume au jeune Frédéric, sans supprimer le fameux *droit de la monarchie* en Sicile. Mais Innocent n'était point d'un caractère à reculer lorsqu'il avait pris une ré-

solution, ni à temporiser lorsqu'il s'agissait du bien de la Chrétienté. Il ne se laissa fléchir en aucune façon par les éloquentes insinuations d'Anselme, et il abolit cette coutume, avec laquelle une foule d'abus avait pris naissance, et qui était devenue une source intarissable de désordres. Voici, en effet, ce que nous trouvons dans la vie d'Innocent III (*Muratori. Rer. Ital. Tom. III, n. XXI*): *Ipse sagacissimus Pontifex, diligenter attendens quod privilegium concessionis, indultum primo ab Hadriano et renovatum postea a Clemente, super quatuor Capitulis, videlicet Electionibus, Legationibus, Appellationibus et Conciliis, derogabat non solum Apostolicae dignitati, verum etiam Ecclesiasticae libertati, mandavit imperatrici ut his Capitulis renuntiaret omnino, quum ea non esset aliquatenus concessurus.* Les conditions posées par le Pape, avant de consentir à donner l'investiture du royaume de Sicile à Frédéric, furent acceptées par les plénipotentiaires, *Capitulis illis omnino remotis.* Innocent exigea en outre que le roi s'obligeât à recevoir un Légat envoyé par le Saint Siége, et qui fut Octavien, Évêque d'Ostie.

A leur retour en Sicile, les ambassadeurs, qui rapportaient l'acte d'investiture dressé en faveur du jeune Frédéric, trouvèrent que l'impératrice Constance était morte, le 27 Novembre 1198. Avant de mourir, cette princesse, dans le but de consolider le trône de son fils, avait désigné pour tuteur de l'en-

fant-roi le Pape Innocent III, à qui elle voulut que l'on payât annuellement 30,000 *tari* (sans compter les autres sommes nécessaires à l'administration du royaume), pendant tout le temps que durerait la tutelle. L'éducation du jeune prince fut confiée aux trois Archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue.

Innocent signala encore le commencement de son Pontificat par un autre acte de générosité : il procura la liberté à Sybille, femme de Tancrède, ainsi qu'aux filles de cette princesse, et elles purent toutes ensemble quitter l'Allemagne et se retirer en France.

Pendant que Philippe et Othon se faisaient la guerre en Allemagne, Markward ou Markwald, obligé d'évacuer avec ses troupes la Marche d'Ancône, entra dans la Pouille et, après avoir saccagé S. Germano, assiégea l'Abbaye du Mont Cassin. De là, il se dirigea vers la Sicile, prétendant se substituer au Pape et prendre en main la tutelle du jeune Frédéric. Il soutenait cette prétention par la force des armes. Le Souverain Pontife se vit alors contraint d'envoyer en Sicile Jacques, son cousin, pour défendre le patrimoine du prince orphelin contre les convoitises allemandes. Les deux armées en vinrent aux mains entre Palerme et Montréal. Les Sarrasins fournirent des secours à Markwald. Le Pape avait fait défendre aux Pisans d'aider en

quoi que ce fût l'armée du défunt empereur. La bataille fut des plus sanglantes et la victoire resta à Jacques, qui trouva dans le camp ennemi le testament de Henri VI. Les Pisans eurent dans la défaite une part bien méritée, pour s'être joints aux Sarrasins et avoir favorisé ainsi l'invasion de Markwald. Mais ce dernier, ayant repris courage au départ de Jacques, qui dut bientôt s'éloigner avec ses troupes, parvint à s'introduire dans Palerme. Walter ou Gauthier, Évêque de Troja, grand-chancelier du royaume, profita alors de l'occasion pour se faire élire Archevêque de la capitale, malgré le Souverain Pontife. L'obstination et l'ambition de cet intrus, qui partageait avec Markwald le gouvernement du pays, fit répandre bien du sang, dans le but d'entretenir une résistance armée contre le Pape, tuteur légitime du jeune Frédéric.

Innocent III déployait toute sa sollicitude pour pacifier d'un côté la Sicile et de l'autre l'Allemagne. Conrad, Archevêque de Mayence, revenait de l'Orient; le Pontife Romain profita du passage de ce Prélat en Italie pour lui confier la mission délicate de réconcilier Philippe et Othon et de mettre ainsi un terme à la guerre acharnée que se faisaient ces deux princes. Toute discorde survenant alors dans l'Europe Chrétienne donnait une nouvelle impulsion à l'invasion musulmane. Le Pape était seul à comprendre la nécessité de la paix et

à s'efforcer de la procurer; mais ses peines étaient loin d'être toujours couronnées de succès; car l'ambition et l'esprit de vengeance, une fois déchaînés, se laissent difficilement dompter. Aussi voyait-on, en Italie, Parme faire la guerre à Plaisance, et d'autres villes, comme Gênes et Pise, conserver entre elles une attitude hostile. La Lombardie était en proie aux dissensions; à Brescia, l'opposition entre le peuple et les nobles donnait un funeste exemple, qui ne tarda pas à être suivi ailleurs. La division régnait partout dans les esprits et aurait enlevé jusqu'à l'espérance d'un meilleur avenir, si la grande âme d'Innocent III n'avait point veillé aux intérêts du monde.

Sachant de quelle importance était la tranquillité de la Sicile pour assurer celle du reste de l'Italie, le Souverain Pontife ne perdait point de vue le Sud de la Péninsule. Alliant la force d'âme à la prudence et à l'esprit de conseil, il prononça l'excommunication contre Walter, qui exerçait de fait le pouvoir royal à Palerme, d'où avait dû s'enfuir le Légat Pontifical. De plus, il retira au grand-chancelier les Évêchés de Palerme et de Troja et nomma à ces Siéges deux nouveaux Évêques. Contraint alors de quitter la ville de Palerme, qui se trouvait d'ailleurs entièrement au pouvoir de Markwald, Walter passa dans la Pouille, où il ne rougit point de se joindre au comte Diopold

pour combattre le Pape. Mais le comte de Brenna, quoique à la tête de forces peu nombreuses, repoussa les ennemis du S. Siége. Markwald, quelque temps après, tomba malade de la pierre et mourut en 1201. Il fut remplacé par un autre Allemand, nommé Guillaume Capperone, qui était devenu très-puissant en Sicile. Walter, ayant fini par reconnaître sa faute, fut absous par le Pape et revint en Sicile, mais son retour ne fut d'aucune utilité pour lui-même ni pour les autres.

Innocent III multipliait ses efforts afin de faire cesser partout la guerre; malheureusement il n'était point aidé dans cette tâche épineuse. Après la Sicile, l'Allemagne le préoccupait vivèment, à cause de la lutte acharnée qui s'y était engagée entre Philippe et Othon. Il envoya, pour la seconde fois, aux deux princes rivaux un médiateur, dans la personne de Guy, Évêque de Palestrine. Arrivé à Cologne, le Légat, s'étant convaincu de l'impossibilité d'un accord, se décida à reconnaître, au nom du Pape, Othon IV; en même temps il excommunia Philippe.

Sur ces entrefaites, le danger devenait de plus en plus grave en Orient. Alexis, qui avait, en 1195, chassé du trône impérial de Constantinople son frère Isaac l'Ange et lui avait fait crever les yeux, ne donnait aux Chrétiens de Palestine aucune espérance de secours. La position de ces derniers devenait déplorable, et leurs cris de détresse

retentissaient jusqu'aux extrémités de l'Europe. Innocent III alors redoubla d'efforts pour réunir toutes les forces de la Chrétienté et les envoyer au secours des Latins d'Orient. La Croisade fut prêchée en France, dans les Flandres, et dans plusieurs autres contrées de l'Europe; bientôt l'on vit se diriger vers l'Orient une foule de seigneurs et d'Évêques, conduisant à leur suite des troupes de Croisés. Le rendez-vous général était Venise, comme nous le rapporte l'historien contemporain Sicardi, Évêque de Crémone. De Venise, l'armée Chrétienne suivit la route de mer, tandis que le roi de Hongrie, qui avait pris la Croix, s'avançait de son côté sur les terres des Grecs. Mais son armée eut à souffrir toute sorte de vexations de la part de ces derniers. Les Génois et les Pisans, au lieu de mettre leurs flottes au service des Croisés, continuaient à se faire la guerre, malgré les exhortations paternelles et réitérées du Pape, qui les conjurait de se réconcilier.

Cependant Alexis, fils de l'empereur détrôné, avait été jeté en prison, avec son père, par l'usurpateur, son oncle; il parvint à s'échapper et vint à Rome se jeter aux pieds d'Innocent III, en lui demandant secours et protection. De Rome, il alla ensuite trouver en Allemagne sa sœur Irène, femme du roi Philippe, et ayant été, là aussi, favorablement accueilli, il vint rejoindre, à la tête de nouvelles forces, l'armée des Croisés à Venise. Arrivé à Zara,

le jeune Alexis conclut un accord avec le doge; et suivi de la moitié de la flotte Vénitienne, il se présenta devant Corfou, qui lui fit un accueil enthousiaste.

Ce fut dans ces circonstances que les Croisés, au lieu de tourner leurs armes contre les Sarrasins, se dirigèrent sur Constantinople, qu'ils assiégèrent pendant sept jours, après lesquels la ville tomba entre les mains des Latins. L'usurpateur Alexis prit la fuite, et l'armée victorieuse, en entrant dans Constantinople, délivra de prison le vieil empereur Isaac, qui, associé à son fils Alexis, fut replaçé sur le trône. La cérémonie du couronnement eut lieu à Ste Sophie, au mois de Juillet 1203. Le jeune empereur Alexis se mit alors à la poursuite de son oncle, le défit, mais sans réussir à s'emparer de sa personne. Constantinople fut à la même époque désolée par un incendie mémorable.

Cependant le rétablissement d'Isaac sur le trône de Byzance ne procura point la paix entre les Croisés et l'empire. De graves dissentiments s'élevèrent, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, entre les Grecs et les Latins, entre le parti de l'usurpateur Alexis et celui du jeune Alexis. La faction grecque de la haute noblesse élut, sur ces entrefaites, un nouvel empereur nommé Constantin, tandis que le peuple, de son côté, mit sur le trône un autre Alexis, connu sous le nom de

Murzufle. Ce dernier fut couronné, le jeune Alexis tué, et Isaac mourut peu après. Au milieu d'une pareille confusion et en face de tous ces prétendants à la couronne impériale, les Latins ne pouvaient méconnaître la force que leur donnait la présence de l'armée destinée à combattre les Sarrasins. Afin donc de ne plus rencontrer à Constantinople un souverain hostile, ou simplement neutre à leur égard, dans leurs futures expéditions, ils résolurent de changer l'empire Grec en un empire Latin. En conséquence, ils placèrent, l'an 1204, sur le trône impérial Baudouin, comte de Flandre. Murzufle s'enfuit alors, et les Croisés se partagèrent les provinces de l'empire. Les Vénitiens en eurent le quart, et de plus on accorda au doge le privilége de nommer le Patriarche de Constantinople. Morosino fut le premier doge qui exerça ce droit. Les Grecs commencèrent ainsi à recueillir le fruit de leurs perpétuelles divisions et surtout de leur schisme.

Tandis qu'en Orient s'accomplissaient de si graves événements, Innocent III, qui avait déjà eu beaucoup à souffrir des Romains mécontents de voir Viterbe réconciliée avec le Pape, se trouvait de nouveau en butte aux efforts des factions. Il s'éloigna de Rome, comme le rapporte Jean de Ceccano *(Chroniq.)*, et, après avoir traversé Férentino, arriva à Anagni, où il tomba si gravement malade

que plusieurs même le crurent mort. Cette nouvelle s'étant répandue avec la rapidité de l'éclair produisit dans la Pouille les plus fâcheux résultats. La révolte éclata dans un grand nombre de villes et le parti allemand releva la tête. Mais Innocent, tandis qu'on le croyait mort, donna à Gérard, Cardinal de S. Adrien, la mission d'aller pacifier la Sicile. Les Pisans, qui soutenaient toujours la domination des empereurs, mettaient obstacle à cette œuvre de pacification ; en outre, leur esprit mercantile les portait à s'emparer des lieux les plus favorables au commerce. D'un caractère hardi et calculateur, ils étaient particulièrement redoutés. Syracuse avait expérimenté leur audace et s'était vue occupée par eux et privée de son Évêque, jusqu'au moment où il leur fut enfin rendu par les Génois, rivaux infatigables des Pisans.

L'esprit de révolte se manifestait de toutes parts, malgré les efforts énergiques d'Innocent III pour l'étouffer. C'est ce dont Plaisance nous offre un scandaleux exemple. La discorde s'y était mise entre le peuple et le Clergé, au point que ce dernier, ayant à sa tête l'Évêque, abandonna la ville pendant trois ans et demi. Une division si déplorable devint bientôt contagieuse dans toute la Haute Italie. C'était surtout aux biens des Clercs, des Évêques et des Abbés que l'on en voulait; l'on faisait la guerre aux mitres afin de s'emparer des ri-

chesses des Prélats. Ce n'est point là, d'ailleurs, chose nouvelle dans l'histoire de l'Église. Toutes les fois que l'on convoite les biens du Clergé, l'on commence par déblatérer contre les Prêtres et on les représente comme autant de plantes parasites qui épuisent la substance de la société. Nous ne prétendons cependant pas nier que le Clergé du temps dont nous parlons n'ait fourni plus d'une arme à la malveillance de ses ennemis; mais si un certain nombre de ses membres méritaient des reproches, d'autres, en revanche, l'illustraient par l'éclat de leurs vertus. Laissons donc de côté cette triste page de l'histoire; nous ne la retrouverons, hélas! que trop souvent en parcourant les annales de l'Église, et elle y apparaîtra toujours comme le prélude de quelque affaissement social et comme le signe avant-coureur d'un déluge de maux pour l'humanité.

En Orient, l'infortuné empereur Baudouin fut tué par les Bulgares et eut pour successeur son frère Henri. Boniface, marquis de Montferrat, homme d'une grande habileté politique, afin de contrebalancer l'impression fâcheuse produite par ce funeste événement, fit prisonniers auprès de Corinthe l'ex-empereur Alexis, frère d'Isaac, sa femme et ses fils et les envoya tous à Gênes, d'où ils furent conduits à Montferrat par les fils du marquis. Vers la même époque, celui-ci vendit aux

Vénitiens l'île de Candie, qui devait servir à la République de point d'appui contre les Turcs. La possession de cette île par Venise était un bien; car aux autres maux causés à la Chrétienté par les Sarrasins il fallait encore ajouter la piraterie, encouragée chez les Infidèles par les continuelles luttes des Génois et des Pisans, qui se disputaient la prépondérance maritime.

Les guerres se succédant presque sans interruption, les séditions et les discordes civiles étaient autant d'obstacles au développement intellectuel des peuples. Aussi les auteurs du temps rapportent-ils comme une chose tout-à-fait extraordinaire la fondation faite à Vicence d'une espèce d'Université, sur le modèle de celles qui existaient déjà à Bologne et à Padoue, et qui étaient principalement destinées à l'étude du droit.

L'Italie cependant semblait aspirer à la paix. Diopold, mettant bas les armes, vint à Rome et fit la paix avec le Pape. Envoyé ensuite par le Pontife à Palerme, il parvint à obtenir que Guillaume Capperone remît entre les mains du Légat du Saint Siége la personne du jeune Frédéric, pupille du Pontife Romain. Innocent III déployait en faveur de cet enfant la plus tendre sollicitude, désirant qu'il fût élevé dans la vertu, qu'il devînt un jour capable de défendre l'Italie contre les Musulmans et se montrât digne d'être compté parmi les

plus fidèles protecteurs de la Papauté. L'histoire nous fera connaître la monstrueuse ingratitude de Frédéric et comment il récompensa de tant de soins paternels le Souverain Pontife, des mains duquel, plus tard, il reçut encore la couronne impériale. Nous aurons occasion de revenir sur cette matière lorsque nous traiterons du Ier Concile général de Lyon.

Si nous tournons maintenant nos regards vers l'Allemagne, nous la trouvons toujours désolée par la guerre, qui se prolongeait entre le Gibelin Philippe de Souabe et le Guelfe Othon. Le Pape, véritable père des rois et des peuples, envoya alors, comme nous l'avons dit, deux Cardinaux pour mettre d'accord les deux prétendants. En Orient, le marquis Boniface fut blessé mortellement par les Sarrasins en Thessalie. Cette mort arrivée l'an 1207 fut pour les Croisés une perte irréparable.

Dans l'Italie méridionale, le feu de la discorde se ralluma entre les Salernitains et les Napolitains. Le Nord de l'Italie était déchiré par les luttes des Guelfes et des Gibelins, qui, après s'être longtemps disputé le pouvoir dans beaucoup de villes, le virent à la fin tomber entre les mains du peuple lui-même, de sorte que ceux qui exerçaient l'autorité suprême étaient des chefs de républiques bien plutôt que des souverains. Comme on le voit, l'état de bouleversement politique dans lequel se trouvait l'Italie pouvait subir quelques variations,

mais en somme il persistait, au grand détriment de la Religion et des populations. Les regards étaient surtout dirigés vers l'Allemagne, d'où il semblait que de nouveaux désastres allaient venir fondre sur la Péninsule. La lutte sanglante, engagée entre les deux rois Philippe et Othon, se termina, sur ces entrefaites, d'une manière tragique, en donnant naissance à une série d'événements inattendus. Philippe tomba malade à Bamberg, et tandis qu'il gardait la chambre, affaibli par deux saignées consécutives, il fut surpris et tué par un seigneur de sa cour, Othon, comte de Wittelsbach. Ce dernier se vengeait ainsi du manque de parole de Philippe, qui, après lui avoir promis la main de sa fille Cunégonde, la lui avait définitivement refusée. Le meurtrier s'enfuit aussitôt après avoir commis le crime; mais il fut tué à son tour et, par sa mort, laissa Othon IV délivré d'un redoutable compétiteur. D'aussi tristes événements ne pouvaient manquer d'affliger profondément Innocent III. En revanche, ils comblaient les vœux du roi Othon; car ayant épousé Béatrix, fille de Philippe, il reçut d'elle, en dot, de nombreuses possessions, qui augmentèrent considérablement son patrimoine et, par conséquent aussi, sa puissance.

Le Pape n'était point à Rome, ce semble, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Philippe. Au rapport de Jean de Ceccano *(Muratori. Rer. Ital.*

Tom. III), il était parti le 16 Juin pour Anagni, d'où il se rendit à Piperno, puis à Fossanova et arriva, le 23, à S. Germano, afin d'y avoir une conférence avec les barons et de prendre plusieurs mesures dans l'intérêt du jeune roi Frédéric.

Cependant, les Milanais, voyant le triomphe assuré à la cause d'Othon, envoyèrent des députés à ce prince pour l'inviter à venir en Italie se faire couronner roi. C'est du moins ce que nous trouvons dans la chronique de Galvanus Flamma; et quoique cet auteur ne fasse point toujours preuve d'un grand esprit de critique, il est néanmoins digne de foi dans tout ce qui touche à l'histoire de Milan.

Vers cette même époque, l'amiral Vénitien, Ranieri Dandolo, fut défait par Henri, comte de Malte, qui, aidé des Génois, enleva à la République de Venise l'île de Candie.

Othon se trouvait à Spire lorsqu'il reçut des Milanais l'invitation de venir se faire couronner roi d'Italie; mais désireux surtout de ceindre la couronne impériale, il promit au Pape de restituer au Saint Siége tout ce qui avait été concédé à ce dernier par le diplôme de Louis *le Débonnaire*, en 817, à Aix-la-Chapelle. Aussitôt que la bonne harmonie eut été rétablie de la sorte entre les esprits, Othon descendit en Italie, après avoir célébré à Augsbourg la fête des SS. Apôtres. Il traversa Trente, Mo-

dène et arriva à Bologne. Là, il trouva un grand nombre de seigneurs, qui lui firent, ainsi que le peuple, un accueil enthousiaste. Il se rendit ensuite à Milan, où, dans la Basilique de S. Ambroise, il ceignit la couronne d'Italie. De Milan, il passa en Toscane et s'arrêta à Viterbe. Il renouvela à Innocent III les promesses déjà faites à Spire, et combina avec lui tout ce qui avait rapport à la prochaine solennité du couronnement. Il fut réglé que celle-ci aurait lieu au Vatican. Othon se mit alors en marche vers Rome avec son armée et campa, le 1er Octobre 1209, sur le *Monte Mario*. Là, le roi attendit dans sa tente la moment fixé pour la cérémonie. Il n'entra point dans Rome, car il ne connaissait que trop les dispositions des Romains à son égard. Il put d'ailleurs les constater bien vite, lorsqu'à l'entrée de l'Évêque d'Augsbourg, une rixe éclata entre les Romains et les Allemands. Néanmoins, le 4 Octobre, il entra par la porte *del Castello* dans la Cité Léonine. Le Clergé vint en procession au devant d'Othon, que le préfet de Rome attendait non loin de l'Église *della Traspontina*. Le comte palatin du Latran, à la tête d'un corps de troupes armées de lances et de masses d'armes, maintenait à distance la foule, accourue en partie par curiosité et en partie pour ramasser les pièces d'argent qu'Othon faisait généreusement jeter sur son passage. Tandis que le Clergé en grande

pompe, avec l'encens et les chants sacrés, allait prendre le roi pour le conduire au Vatican, Innocent III, majestueusement assis devant la *porta di bronzo* de S. Pierre, en face de l'escalier grandiose qui y conduisait, était entouré d'un grand nombre de Cardinaux et d'Évêques et attendait Othon. Dès que l'on vit ce dernier s'approcher, deux Évêques, quittant les côtés du Pape, descendirent les degrés et, après avoir béni le roi, l'amenèrent devant le Souverain Pontife, sur qui étaient dirigés tous les regards. Le monarque s'agenouilla aux pieds du Pape et les baisa humblement. Ensuite il émit le serment solennel qu'avait coutume de prêter l'empereur avant son couronnement. Innocent III lui demanda alors s'il voulait conserver toujours la paix avec l'Église, et sur la réponse affirmative d'Othon, il baisa le prince en forme de croix, c'est-à-dire d'abord au front, ensuite au menton, puis aux joues et enfin à la bouche. Lui ayant encore demandé une seconde fois s'il voulait être un fils dévoué de la Ste Église, et ayant reçu du roi la même réponse qu'auparavant, le Pape le prit par la main droite, le couvrit de son manteau et le monarque imprima à son tour respectueusement sur la poitrine du Souverain Pontife un baiser qui devait rappeler plus tard le baiser de Judas. Alors ils entrèrent ensemble dans la Basilique de S. Pierre, toujours accompagnés du Clergé, qui observait

avec soin le cérémonial prescrit en cette circonstance. A la droite d'Innocent III étaient assis sept Évêques Italiens et à la droite d'Othon sept Évêques Allemands. Le Pape posa la couronne impériale, avec toutes les formalités d'usage, sur la tête de ce prince, qui avait si longtemps trouvé en Philippe un redoutable compétiteur. *(Muratori. Rer. Italic. Tom. III. Par. II. pag. 578).* L'empereur ne s'en retourna au camp qu'après avoir accompagné le Pape au palais de Latran et y avoir pris un repas avec lui, tandis que le peuple Romain fêtait le couronnement de l'heureux monarque à des tables dressées et servies abondamment par ordre de ce dernier. Lors qu'Innocent monta à cheval, et aussi lorsqu'il en descendit, Othon IV, la tête toujours ceinte de la couronne impériale, tenait d'une main l'étrier et de l'autre la bride de la monture du Souverain Pontife. Mais toutes ces réjouissances et tous ces cris d'allégresse furent bientôt changés en deuil et en luttes sanglantes par la conduite hostile que l'empereur ne tarda point à tenir envers le Pape. Cette époque, en effet, ne manquait point de perturbateurs, qui, ressuscitant les doctrines d'Arnauld de Brescia, excitèrent le peuple à chercher querelle aux soldats d'Othon. Plusieurs rixes eurent lieu entre les Romains et les Allemands; ceux-là étaient plus nombreux, ceux-ci plus hardis. L'avantage demeura aux premiers, qui firent

subir à leurs ennemis des pertes considérables en hommes et en chevaux. C'est ce que rapporte Richard de S. Germano dans sa chronique, où il s'exprime en ces termes : *Otho, dux Saxoniae ab Innocentio... coronatur, non sine strage suorum etc.* Irrité de voir les Romains répandre ainsi le sang de ses soldats, peut être aussi poussé par ses légistes, mécontents des promesses qu'il avait faites au Pape, le nouvel empereur prit occasion de ce qui s'était passé pour rompre avec Innocent, et partit brusquement pour la Toscane, d'où il passa en Lombardie. Le Souverain Pontife, ne pouvant plus douter de la mauvaise foi d'Othon, lui envoya une admonition par l'intermédiaire de l'Archevêque de Pise. En même temps, pour contre-balancer le manque de fidélité de l'empereur à la parole donnée, le Pape s'efforça de resserrer les liens qui unissaient déjà le Saint Siége à Frédéric, en procurant à ce prince la main de Constance, fille du roi d'Aragon. Le mariage eut lieu au mois de Février 1210.

Othon, de son côté, ne resta point oisif en Lombardie, et afin d'isoler le Souverain Pontife, il tendit des embûches au jeune roi de Sicile, dont il convoitait d'ailleurs les états. La haine de l'empereur contre ce prince, disent les historiens, provenait de ce qu'Othon était de race Guelfe, tandis que Frédéric était de race Gibeline. Mais ce n'était là qu'un voile dont se couvrait l'ambition séculaire

des empereurs Allemands, qui aspiraient toujours à dominer l'Italie. Othon parvint à s'emparer d'un grand nombre de villes en deçà du Phare et se mit à disposer des fiefs et à en conférer l'investiture, comme s'il eût été réellement souverain du pays. Son armée était renforcée par des troupes auxiliaires de Lombards et de Toscans, qui auraient pourtant dû se rappeler les maux dont leur patrie avait été affligée par les prédécesseurs d'Othon. A une conduite aussi déloyale de la part de l'empereur, le Pape n'opposa d'abord qu'exhortations, admonitions et conseils; mais voyant l'inutilité de ces moyens, il se décida à employer l'excommunication. Innocent III pouvait hardiment élever la voix contre Othon: car il avait à remplir son devoir de Pontife zélé et courageux et en même temps à défendre les intérêts du peuple Romain, menacé de l'oppression impériale. Il put d'ailleurs bientôt compter sur l'appui de Frédéric II, de Philippe, roi de France, et même d'un grand nombre de seigneurs allemands. Othon toutefois ne s'alarma point, et, parti de Riéti, il marcha vers Marzi et Comino, en semant partout l'effroi sur son passage. Roffrède, Abbé du Mont Cassin, malgré les représentations de ses Moines, eut la faiblesse d'aller visiter l'empereur ; mais au lieu de s'assurer par cette honteuse démarche la possession des domaines de l'Abbaye, il ne réussit qu'à perdre l'esti-

me des gens de bien, trésor infiniment préférable à toutes les richesses de la terre. Othon, qui avait eu soin de préparer le terrain par les menées et les séductions de ses agents, occupa sans résistance, entre autres villes, Capoue et Salerne. Il pénétra en Calabre et s'avança jusqu'à Tarente, dans le dessein de réduire Frédéric II avec l'aide des Sarrasins et des Pisans. Le Pape fit alors de nouveaux efforts pour ramener l'empereur aux sentiments du devoir et il lui envoya dans ce but, à Capoue, l'Abbé de Morimond. C'est ce que nous apprend la Chronique d'Usperge. Vains efforts! Inutile mission! Othon se moquait d'Innocent III et de ses propres serments.

Mais le Souverain Pontife, en face des obligations que lui imposaient sa charge de Chef de l'Église et la défense de son pupille Frédéric, n'était point homme à faiblir. Il avait reconnu toute la malice et la duplicité du monarque allemand et s'était en conséquence préparé à réprimer l'ambition de ce prince, en tournant enfin contre lui les armes spirituelles de l'Église. Tandis qu'Othon IV faisait peser un joug tyrannique sur les populations de la Pouille et des Calabres, les Évêques d'Allemagne publièrent l'excommunication lancée contre l'empereur. De plus, par le conseil du Pape, et d'accord avec le roi de France et avec un grand nombre de princes allemands, on décida que Fré-

déric II serait élu roi des Romains. Sigefroy, Archevêque de Mayence et Légat Apostolique, l'Archevêque de Trêves, le landgrave de Thuringe, le roi de Bohême, le duc de Bavière ainsi que beaucoup d'autres Évêques et seigneurs se mirent à la tête du mouvement. Ce coup politique, porté du fond de l'Allemagne à l'empereur, vint l'arrêter au milieu de ses triomphes en pays étranger, et le contraignit de songer à la défense de ses propres états. Car il avait bien pu mépriser l'excommunication prononcée contre lui par Innocent III et confirmée à Rome le Jeudi Saint de l'année 1211; il avait également pu mépriser l'interdit jeté à cause de lui sur les villes de Capoue et de Naples; mais cette fois il lui était impossible de méconnaître les dangers que lui faisaient courir les changements survenus en Allemagne. Aussi, au mois de Novembre 1211, Othon crut nécessaire de se porter avec ses troupes en Lombardie, afin d'empêcher Frédéric II de passer les Alpes. A Lodi, il tint une assemblée dans le but de sonder le terrain et de voir si les populations Lombardes se montreraient disposées à lui fournir des secours. Il put alors constater la froideur ou l'opposition d'un grand nombre de seigneurs et de villes, que le Pape avait eu soin de prévenir et de mettre en garde contre les plans impériaux. Toutefois, les Milanais firent alliance avec Othon. Ce fut en cette occasion que

le trop fameux Eccelin obtint le gouvernement de Vicence et commença à exercer une domination qui devait ensuite s'accroître de plus en plus et rendre à tout jamais son nom exécrable.

De son côté, encouragé par beaucoup de princes allemands, par le roi de France et par les conseils du Souverain Pontife, qui avait résolu d'en finir avec le parjure empereur, Frédéric II s'était mis en marche vers l'Allemagne, malgré sa femme Constance, qui se montrait contraire à cette expédition, soit par un effet de la timidité naturelle à son sexe, soit par suite de quelque sourde intrigue. Le jeune roi passa à Bénévent et arriva à Rome, où il fut accueilli par son vénérable tuteur, le Pape Innocent III, et fêté par le peuple Romain avec tous les signes de la plus vive allégresse. Ensuite, pour éviter une rencontre prématurée avec Othon, qui se trouvait alors à Milan, Frédéric se rendit par mer à Gênes et de Gênes à Pavie. Les Pavésans le reçurent avec joie. Il trouva également le marquis de Montferrat favorable à sa cause. En passant à Crémone, il fut joint par le marquis d'Este, qui voulut l'accompagner jusqu'à Coire avec un corps de troupes. Othon, n'ayant pas pu fermer le passage à Frédéric dans la Haute Italie, résolut de le lui disputer auprès de Constance. Mais le roi de Sicile le prévint et gagna sur lui trois heures d'avance, qui lui procurèrent la victoire. Après être

arrivé à Bâle, il descendit le Rhin, eut avec le roi de France une entrevue, dans laquelle les deux souverains conclurent une alliance, et finit par porter un coup terrible à la puissance d'Othon, en se faisant élire roi de Germanie à Mayence, dans les premiers jours de Décembre 1212.

En même temps, à cette époque d'enthousiasme pour la guerre sainte, se passait un fait extraordinaire. Un enfant, nommé Nicolas, rempli de l'idée de conquérir l'Orient, partit de l'Allemagne, à la tête de plus de sept mille personnes, hommes, femmes et enfants. Ces croisés d'un nouveau genre, arrivés à Gênes, sans vivres et sans ressources, furent bientôt dispersés et un grand nombre d'entre eux vendus comme esclaves aux Sarrasins.

L'absence de Frédéric II coïncida, pour la Sicile, avec une disette effroyable. Sicardi, Évêque de Crémone, raconte que des mères affamées allèrent jusqu'à dévorer leurs propres enfants. Presque à la même époque où le sud de l'Italie assistait à un aussi horrible spectacle, les Moines de S. Augustin, à Pavie, joignaient la cruauté au sacrilége en assassinant leur Abbé. Le Légat Pontifical chassa alors ces Religieux et donna leur Monastère et leur Église aux Chanoines Réguliers. C'est dans cette même Église que repose le corps de S. Augustin, ainsi que les os du célèbre Boëce,

vus et touchés par l'auteur de cet ouvrage, en 1842, lors de la restauration de l'édifice.

En Allemagne, tout s'était préparé pour la lutte, et les troupes de l'empereur se trouvèrent bientôt en présence de celles du roi de France à Bouvines. Ce dernier soutenait Frédéric II; Othon IV défendait sa couronne. Le choc des Français fut terrible, et l'armée allemande fut complétement mise en déroute. L'étoile de l'empereur pâlissait de plus en plus.

Cependant les Milanais, qui avaient embrassé le parti d'Othon, cherchaient à affaiblir en Italie celui de Frédéric; ils s'efforcèrent, dans ce bnt, de semer la discorde entre les villes environnantes. Guelfes et Gibelins en vinrent aux mains et de sérieuses hostilités eurent lieu entre les Vénitiens et les Padouans. Lors de certaines fêtes données à Padoue, on avait envenimé les esprits de ces deux peuples, à l'occasion d'un combat simulé dans lequel l'étendard de S. Marc avait été déchiré.

A une époque aussi triste sous tous les rapports et en particulier si peu favorable aux progrès de la science, Paris et l'Italie nous présentent des hommes qui se sont acquis un droit tout spécial à notre reconnaissance. Celui, en effet, qui s'applique, dans un siècle d'ignorance, à sauver quelque lambeau de civilisation pour le transmettre à la postérité, et plus encore celui qui,

dans des temps critiques, sait par son génie faire avancer la science, ont, par là même, bien mérité des générations futures. C'est pour cette raison que nous ne devons point passer sous silence la principale gloire de la France et de l'Italie pendant la période de temps que nous venons de parcourir, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe.

Les écoles de Paris, célèbres dans toute l'Europe, attiraient dans cette ville une multitude de jeunes gens et même d'hommes déjà mûrs, qui venaient s'y livrer à l'étude des sciences sacrées et y écouter des maîtres renommés pour la profondeur de leur intelligence et pour l'étendue de leurs connaissances. En Italie, surgissaient çà et là des hommes remarquables qui, préparant des temps plus heureux à la littérature et aux sciences, faisaient déjà briller d'un vif éclat celle de la jurisprudence. Nous citerons les noms de Piglio, qui se distingua dans l'enseignement du droit à Modène et se rendit surtout célèbre par ses *Questioni Sabatine*; de Jean Bassiano et d'Uguccione de Pise, qui enseignaient le droit civil et canonique à Bologne. Mais nous serions entraînés trop loin si nous voulions rappeler ici tous les hommes supérieurs à leur temps, qui, au milieu des discordes civiles, des séditions, des pestes, des famines et des guerres, s'appliquaient, entourés d'un nombre d'élèves

souvent fort restreint, à entretenir la flamme de la science et de la sagesse humaine. Toutefois nous ne saurions omettre de citer encore Charles de Tocco, qui vivait à Bénévent, et composa un ouvrage sur les lois lombardes; le jurisconsulte Nicolas *le furieux;* Rufin, Sylvestre et Jean de Faenza, tous les trois interprètes de Gratien ; Bandino de Pise, Othon de Pavie. Ces savants en produisirent d'autres, parmi lesquels nous mentionnerons Étienne et Héraclius, dont l'un devint Évêque de Tournay, et l'autre Patriarche de Jérusalem. Nous parlerons plus loin de la haute intelligence et de la vaste science d'Innocent III. Enfin nous voyons briller d'une illustration toute spéciale le célèbre Léonard de Pise, qui en Orient, où le négoce l'avait attiré, emprunta aux Arabes les chiffres dont ils se servaient dans leurs règlements de comptes et dans leurs calculs commerciaux. Ayant introduit en Italie, l'an 1202, l'usage de ces chiffres dits *arabes*, ou encore *indiens,* il s'appliqua à l'étude du calcul numérique, proposant à tous des questions du plus grand intérêt Ce fut aussi lui qui donna le premier en Italie une méthode de solution algébrique des problèmes renfermant des inconnues du premier et du second degré. Si l'empereur Frédéric II mérite un blâme sévère à cause de son ingratitude envers Innocent III et envers le Saint Siége, nous devons cependant lui accorder l'éloge

qui lui est dû pour avoir honoré les savants de son temps et entre autres Léonard de Pise, avec qui il se plaisait à s'entretenir de questions scientifiques.

§. II.

Innocent III.

On rencontre dans le cours des siècles certains moments solennels, dans lesquels semblent se résumer toute une époque passée qui finit et toute une époque nouvelle qui commence. Déjà nous avons appliqué cette remarque aux temps de Constantin et de Charlemagne. A ces deux noms, il nous faut ajouter maintenant celui d'Innocent III. Constantin, Charlemagne, Innocent III sont en effet, trois noms qui correspondent à trois époques représentant elles-mêmes les trois grandes vertus: la foi, l'espérance et la charité. La foi est personnifiée dans Constantin, qui plaça la Croix au dessus du trône impérial; l'espérance est personnifiée dans Charlemagne, qui déposa le sceptre sur le Trône Pontifical ; la charité enfin est personnifiée dans Innocent III, qui sut faire usage de la Croix et du sceptre pour le bien de l'Église et de la société. Ces trois grandes époques mettent dans leur jour la puissance de la Religion, la splendeur de l'autorité, la force

des vertus Chrétiennes: la puissance de la Religion dans la destruction de l'idolâtrie; la splendeur de l'autorité dans son union avec la Religion; la force enfin des vertus Chrétiennes dans la direction imprimée à la société, qui va se montrer désormais animée de l'esprit de l'Évangile et du respect dû aux lois. Avec Innocent III se clôt une ère qui n'offrait aucune lueur d'espérance quant à l'amélioration sociale, et commence une ère nouvelle dont l'aube semble promettre l'avénement d'une civilisation entièrement fondée sur le Christianisme.

L'histoire a bien souvent présenté à notre admiration des hommes d'un génie supérieur parmi les Papes que nous avons vus assis sur la Chaire de S. Pierre, et assurément il n'existe aucune suite de princes plus illustre et plus digne d'estime que celle des Pontifes Romains. Mais Innocent III répand autour de lui une splendeur telle, que bien peu, parmi les successeurs de Pierre, peuvent lui être comparés et qu'à coup sûr aucun ne le surpasse. C'est à ce grand Pape que l'on doit la célébration du IVe Concile général de Latran; il convient, par conséquent, que nous cherchions à retracer ici cette grande figure historique, et à la reproduire, autant que possible, dans toute sa vérité.

Innocent III vécut dans des temps extrêmement difficiles; la société était agitée par les partis, déchirée par les rivalités dynastiques, ensanglantée

par des luttes acharnées, effrayée par la cruauté musulmane, plongée dans les ténèbres d'une ignorance presque complète, corrompue enfin profondément par suite du relâchement des mœurs et du refroidissement de la charité. L'âge avancé des prédécesseurs d'Innocent, au moment de leur élection, avait été cause qu'une multitude d'affaires de la plus haute importance pour l'Église s'étaient accumulées autour du Souverain Pontife et attendaient encore une solution. En Orient, c'étaient les Sarrasins; en Occident, c'était la lutte entre le Sacerdoce et l'empire renouvelée non plus à propos des Investitures, mais à l'occasion de conquêtes. Henri VI avait usurpé sur le Saint Siége le comté de Bertinoro, pour le donner à un de ses fils. L'Allemand Markwald commandait en maître à Ravenne, dans la *Romandiola* et dans la Marche d'Ancône, dont l'extension était alors considérable. Conrad occupait Spolète et Assise; le Sénateur de Rome se faisait représenter dans la Sabine, comme exerçant sur cette province une autorité souveraine; certaines villes de l'Exarchat s'étaient constituées en municipes indépendants; enfin Rome elle-même, c'est-à-dire l'unique ville restée sous l'obéissance du Siége Apostolique, aspirait également à se donner un gouvernement municipal. Tel était l'état des choses au moment où Innocent III monta sur la Chaire de S. Pierre. A la vérité, la Terre de Labour reconnais-

sait encore nominalement son autorité, mais de fait elle ne lui était plus soumise, depuis que Henri VI en avait distribué la plus grande partie en fiefs à ses partisans. Rome, quoique fidèle au Souverain Pontife, avait son préfet, nommé par l'empereur, ses patriciens, dont beaucoup étaient dévoués à ce dernier, son peuple, en partie séduit par les doctrines démocratiques, introduites précédemment chez les habitants de la Ville Éternelle par Arnauld de Brescia, comme nous l'avons vu plus haut. A coup sûr, la situation générale des affaires publiques était loin d'être consolante, lorsqu'en 1197 Lothaire, Cardinal-Diacre du titre des SS. Sergius et Bacchus, fut élevé au Souverain Pontificat.

Fils de Trasimond, Comte de Ségni, et de Clarisse, issue de l'antique famille des Orsini, il naquit à Anagni, en 1160. La nature lui avait donné un esprit pénétrant, délié, réfléchi, une mémoire heureuse, une volonté ferme d'enrichir son âme de science et de l'orner en même temps de toutes les vertus. D'un commerce agréable, il se faisait remarquer d'ailleurs par la sévérité de ses mœurs, par la frugalité de sa vie, par la modération de ses désirs, par la constance de son amitié, par sa reconnaissance sincère envers les maîtres qui l'avaient formé. En effet, devenu Pape, il combla ceux-ci d'honneurs, et leur conféra des dignités, comme ce fut le cas pour Pierre Ismaël,

qu'il créa Évêque de Sutri. Car Innocent n'était pas un de ces hommes, heureusement peu nombreux, qui oublient facilement la sentence : *Deo, parentibus et magistris nunquam satis.* Après avoir étudié d'abord chez les Chanoines Réguliers, qui se glorifient de le compter parmi les leurs, (comme on peut le voir dans Pennotto), il se rendit, âgé seulement de vingt ans, à Paris, alors le rendez-vous des hommes les plus savants, particulièrement dans les sciences sacrées. Là, Lothaire suivit les leçons du célèbre Pierre, Chantre de la Cathédrale, et de Pierre de Corbeil. Il en conserva une estime et une reconnaissance profondes envers ces deux hommes illustres ainsi qu'envers l'Université de Paris. Aussi, Souverain Pontife, prit-il plus tard cette dernière sous sa protection. Avant de quitter Paris pour Bologne, où il voulait aller entendre les plus fameux docteurs en droit civil et en droit canonique, il se rendit en Angleterre, afin d'y vénérer les restes de S. Thomas de Cantorbéry, comme si, prévoyant l'avenir, il fût venu s'inspirer à cette source de courage apostolique. A Bologne, il eut pour maîtres Jean Bassiano de Crémone, philosophe et littérateur d'un grand mérite, au témoignage d'Odofredo, et Uguccione de Pise, jurisconsulte éminent et canoniste distingué. Ce dernier fut fait plus tard Évêque de Ferrare et mourut en 1210, après avoir assisté souvent de ses con-

seils son ancien élève devenu Pape. Lothaire suivait aussi les leçons de Bernard Balbi, surnommé *Circa*, et depuis Évêque de Pavie. Dans ces temps néfastes, les savants dont nous venons de parler maintenaient allumé le flambeau de la science à Paris et à Bologne. Ils se trouvaient d'ailleurs dignement récompensés de leurs travaux par l'estime et l'affection de leurs disciples. De retour à Rome, après s'être de la sorte formé l'intelligence aussi bien que le cœur, le futur Innocent III ne tarda point à être nommé Chanoine de la Basilique Vaticane. Ses relations de famille étaient puissantes et étendues. Il comptait parmi ses parents trois Cardinaux: Paul, Cardinal-Diacre du titre des SS. Sergius et Bacchus; Octavien, Cardinal-Évêque d'Ostie, et Jean, Cardinal-Prêtre du titre de S. Marc, son oncle maternel. Toutefois l'influence des siens, loin de lui conférer un mérite qu'il n'avait pas, mit simplement en relief celui qu'il possédait réellement; aussi fut-il employé par Lucius III aux affaires les plus importantes de l'Église, quoique âgé seulement de vingt-quatre ans. Ordonné Sous-Diacre par Grégoire VIII, il fut créé Cardinal-Diacre du titre des SS. Sergius et Bacchus par son oncle maternel, Clément III, à l'âge d'environ trente ans. De cette Diaconie, à en croire Cordella, il aurait été mis en possession du titre de Ste Pudentienne. En qualité de parent du Pape Clément, Lothaire eut

occasion d'être initié à bien des affaires et de se mettre en relation avec beaucoup de personnages appartenant aux divers royaumes Chrétiens. Cependant, comme on pouvait aisément s'y attendre, il fut mis à l'écart par Célestin III. Il se retira alors à Anagni, où il trouva à la fois profit et délassement d'esprit dans la conversation du savant Albert Longhi, Chanoine de la Cathédrale de cette ville et plus tard Évêque de Férentino. Ce fut en grande partie dans le commerce de cet homme remarquable que Lothaire acquit la prudence qui resplendit ensuite si vivement dans tous les actes de son Pontificat. Aussi Innocent III conserva-t-il toujours pour l'Évêque de Férentino une affection et une estime singulières, au point que, devenu Souverain Pontife, il allait souvent le visiter.

Sur ces entrefaites, Célestin III paya le tribut à la nature, le 8 Janvier 1197; mais avant de mourir, il désigna le Cardinal Jean Colonna comme étant celui qu'il désirait avoir pour successeur. Vu les circonstances des temps, les Cardinaux se hâtèrent de faire les funérailles au Vatican, et s'assemblèrent, le même jour, dans le monastère situé près du *Septizonium*, pour procéder à l'élection du nouveau Pape. Vingt-trois Cardinaux se trouvaient alors présents à Rome; cinq étaient absents. Le Cardinal Octavien Conti eut quelques voix, Jean de Salerne en eut dix. Dans cette solennelle circonstance, le

Cardinal Giordano de Ceccano fit preuve d'une grande ambition. Mais à la fin les Cardinaux s'accordèrent à élire Lothaire. Cependant son âge trop peu avancé avait donné lieu pendant quelques instants à une contestation assez vive; mais la considération de la sagesse, de la prudence et de l'expérience qu'il possédait dans le maniement des affaires l'emporta sur cette objection de la jeunesse du Cardinal, qui n'avait que 37 ans. Ce ne fut point sans une vive répugnance ni sans verser des larmes, que Lothaire courba les épaules sous le pesant fardeau qui lui était imposé, et dont le poids semblait devenu plus écrasant que jamais. Salué alors du nom d'Innocent III par le plus ancien des Cardinaux, Gratien de Pise, Sous-Diacre et Vice-Chancelier de l'Église Romaine, il fut revêtu de la chape et de la pourpre, puis conduit au Latran. Ordonné Prêtre le 21 Février, il fut le lendemain consacré Évêque à S. Pierre, ensuite couronné Pape et ramené solennellement au Latran par le Clergé et le peuple, pour y prendre possession de son Siége, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Les Romains étaient dans l'admiration en voyant un Pape unir une si grande sagesse à un âge encore si peu avancé. Ils ne tardèrent point à ressentir les effets de son zèle, lorsqu'Innocent mit la main à la réforme du Clergé, en commençant par celle de la

Cour Pontificale. Il supprima en effet ces abus de palais, véritables vexations, exercées surtout à l'égard de quiconque venait à Rome demander justice ou implorer des faveurs spirituelles. Ami de la frugalité, il voulut que cette vertu régnât aussi parmi toutes les personnes attachées à sa maison. Il défendit sévèrement de recevoir les présents appelés *sportule*, et fit disparaître une foule de désordres de l'administration de la justice. En outre, afin de donner auprès de lui un libre accès aux réclamations fondées sur l'équité, et afin aussi de rendre plus expéditive l'administration tant civile que religieuse, il tenait trois fois par semaine un Consistoire public de Cardinaux, dans lequel il expédiait toutes les affaires courantes. Chacun pouvait librement assister à ces Consistoires, et l'on y venait de contrées lointaines admirer la profonde sagesse du Souverain Pontife. Après avoir réformé la cour Pontificale, remis l'ordre dans l'administration de la justice, soumis le préfet de Rome à l'autorité du Saint Siége, fait le recensement de la population Romaine, il s'appliqua avec un courage invincible à recouvrer les possessions enlevées à l'Église. Il se servit, à cet effet, de deux Cardinaux d'une haute sagacité, Jean de Salerne et Cencio Savelli, depuis Honorius III. En peu de temps il fit rentrer sous son autorité toutes les provinces formant le domaine de l'Église, et il en visita per-

sonnellement une partie, au milieu des transports de joie des populations, qui se voyaient délivrées du joug de l'étranger et dotées par le Souverain Pontife de franchises particulières. Les habitants de la Toscane, fatigués de se trouver exposés à de continuels périls, tant de la part des empereurs que de la part des villes Italiennes dévouées à ces derniers, firent alliance avec Innocent. Ils comprenaient parfaitement ce qu'était le Pape par rapport aux Italiens, et ils se rappelaient les efforts d'Alexandre III pour arracher la Péninsule à la domination tyrannique de Barberousse. Après qu'Innocent III eut ainsi rétabli la Papauté dans toute sa grandeur, nous ne nous étonnerons point de le voir sollicité d'accepter la tutelle du jeune roi de Sicile, Frédéric. Mais tout en consentant à se charger de ce fardeau, et tout en défendant avec une sollicitude vraiment paternelle les intérêts de son pupille, le prévoyant Pontife, n'en déploya pas moins une fermeté toute Apostolique, lorsqu'il s'agit des prétendus droits, dits *della Monarchia di Sicilia*, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Innocent se trouva placé au milieu des circonstances les plus difficiles pour le gouvernement de l'Église. L'ambition de Henri VI qui voulait dominer en Sicile, la lutte de Philippe et d'Othon qui se disputaient la couronne impériale, les divorces de personnages royaux, les progrès des Sarrasins, les dissensions qui régnaient entre les princes Chré-

tiens furent pour ce grand Pape autant d'occasions de faire éclater sa prudence. Il pourvut à tout avec une admirable sagesse, tantôt lançant les foudres du Vatican, tantôt usant d'une douceur paternelle, tantôt conseillant simplement en ami, en un mot, employant toujours le moyen le plus efficace et le plus propre à calmer les esprits. L'Orient le préoccupait vivement et lui faisait rechercher les moyens de réaliser l'union des deux Églises. De ce côté il éprouva une grande consolation: les Bulgares et les Arméniens revinrent à l'unité de la foi.

Innocent III voyait dans les Croisades un besoin du temps, dans la pacification de l'Occident un besoin social, dans la réforme des mœurs du Clergé et du peuple un besoin impérieux de l'Église toute entière. Cette triple conviction le guida constamment dans tout ce qu'il opéra pour le bien de la société et de la Religion. Il mit à la tête des Croisés deux Cardinaux: Godefroy de Ste Praxède et Pierre de S. Marcel. Il distribua les couronnes aux rois et aux empereurs. Il dompta l'orgueil de la noblesse et l'esprit séditieux du peuple de Rome. Il envoya des missionnaires prêcher l'Évangile dans les contrées les plus lointaines et encore barbares. Il mit fin à de graves différends. Il termina des controverses de la plus haute importance, en prononçant sur les matières agitées le jugement du Saint Siége. Il éleva canoniquement le Siége Pa-

triarcal de Constantinople au dessus de celui d'Alexandrie. Il combattit énergiquement les hérésies dominantes en Italie et en France. Il réprima avec sévérité les persécutions et les cruautés auxquelles les Juifs étaient en butte de la part de certains Chrétiens, qui les traquaient comme des bêtes fauves. Le Pape eut ainsi la gloire d'être le seul protecteur de cette nation proscrite, dont on réclamait de tous côtés l'extermination. C'est là un fait que devraient se rappeler certains personnages de notre époque, lorsqu'ils se posent en défenseurs des Juifs contre le Siége Apostolique. Ils ignorent ou ils oublient malicieusement que la main puissante des Papes, et cette main seule, a su arracher plus d'une fois ces mêmes Juifs à la colère du peuple, dans les temps où leur existence même était le plus menacée. Si aujourd'hui cette main libératrice est déchirée par ceux-mêmes qu'elle a sauvés, ce n'est là qu'un nouveau trait de leur noire ingratitude; l'histoire toutefois l'enregistrera et le mettra en regard des généreux sentiments que la Foi Catholique a seule le secret d'inspirer.

Innocent III, embrassant avec sa grande intelligence, les nombreuses difficultés politiques et religieuses de l'époque, les surmonta toutes, soutenant les droits des grands aussi bien que ceux des petits, et guérissant, autant qu'il lui était possible de le faire, les maux de la société et de la

Religion. Jamais il ne recula devant son devoir, déployant en toute occasion une grande fermeté, surtout lorsqu'il se voyait obligé de recourir aux rigueurs de la justice Ecclésiastique. C'est ce qu'il fit voir notamment en lançant l'excommunication contre des têtes couronnées, et l'interdit contre des villes et des royaumes entiers. Les vertus personnelles de ce grand Pape et le zèle Apostolique avec lequel il traitait les affaires de l'Église lui permirent d'exercer une puissance telle que, sous son Pontificat, la ville de Rome semblait devenue le tribunal du monde entier. C'était, en effet, à Rome que recouraient les opprimés de tout rang et de tout pays, sans en excepter les souverains.

Mais l'événement le plus remarquable du règne d'Innocent III fut le IVe Concile général de Latran, célébré l'an 1215. Peu après, le 16 Juillet 1216, la mort vint surprendre l'illustre Pontife, à Pérouse, où il se trouvait de passage, et se disposait à aller personnellement réconcilier les Génois avec les Pisans. Il mourut jeune encore, enlevé par une fièvre dont les médecins ne surent point découvrir la nature. Ses os reposent auprès de ceux d'Urbain IV et de Martin IV dans la belle Cathédrale de Pérouse. De taille moyenne, d'un visage remarquablement beau et d'une grande vivacité de regard, il était du reste maigre et maladif, et prenait peu de soin de sa personne, qu'il sacrifiait toujours au bien des

autres. Magnifique et ami du grandiose dans les édifices qu'il faisait construire, plein de charité envers les pauvres, de gratitude envers ses anciens maîtres, il sut trouver au milieu des préoccupations de tout genre que lui imposaient le sceptre et la Tiare des loisirs à consacrer aux lettres et à la philosophie du droit. Aussi nous reste-t-il de lui plusieurs écrits fort remarquables, qui font regretter davantage la perte de ses autres ouvrages. Outre plusieurs hymnes et l'oraison *A cunctis,* on lui attribue le *Stabat Mater* (que certains auteurs cependant croient l'œuvre de Jacopone) et la séquence *Veni sancte Spiritus* (que d'autres veulent avoir été composée par le roi de France, Robert).

Les hommes d'un mérite éminent seront toujours exposés à l'envie et à la jalousie des âmes viles. Il ne faut donc point trouver surprenant que certains écrivains, du temps même d'Innocent III, aient cherché à obscurcir la gloire de cet immortel Pontife. La calomnie va toujours de pair avec la vertu, et l'histoire nous offre de cette vérité une multitude d'exemples, bien propres à consoler quiconque est victime d'accusations fausses et malicieuses. En effet, en voyant sur cette terre la vertu constamment persécutée, le Chrétien calomnié met toute sa consolation dans le témoignage de sa conscience et dans la paix céleste que la Religion donne à son âme. D'ailleurs les hommes véritablement

grands n'en resplendissent pas moins dans l'histoire, tandis que les misérables insectes qui ont essayé de les attaquer demeurent écrasés dans la poussière. Ce fut le cas pour Innocent III. Ce grand Pape a donné son nom à une époque dont le souvenir est impérissable, époque glorieuse entre toutes dans l'histoire du monde; car elle jeta les semences de la civilisation et fit oublier les temps qui l'avaient précédée, parce qu'en conservant tout le bien existant jusqu'alors, elle y ajouta, au moins en germe, tout celui qui devait exister dans la suite.

§. III.

S. Dominique et S. François.

Entre tous les maux qui affligeaient alors la société, les deux plus dangereux étaient l'hérésie multiforme, fille du Manichéisme, et l'amour immodéré des jouissances de la terre. L'hérésie dépravait les intelligences et l'abus des biens matériels corrompait les cœurs. Ces deux maux tenaient en quelque sorte le monde enchaîné. Les Papes et les Conciles promulguaient cependant les lois les plus saintes et les plus propres à subvenir aux besoins de l'humanité. Mais tout en reconnaissant la bonté, voire même la sainteté de pareilles lois, l'homme, s'il n'a dans le cœur aucune inclination

vertueuse, se borne à regarder et à admirer, sans en venir à pratiquer; et cela par la raison que le vrai et l'honnête ne présentent alors à son esprit qu'une idée abstraite et incapable d'émouvoir son cœur. Le mot des anciens : *Video meliora proboque, deteriora sequor*, contient tout un enseignement, et nous montre ce que devient l'homme, toutes les fois que l'intelligence agit chez lui séparément du cœur. Au contraire, lorsque nous voyons la vertu en action chez les autres, nous en comprenons mieux la beauté et nous nous sentons poussés à la pratiquer. Le XIIe et le XIIIe siècles, nonobstant les lois si utiles et si sages de la Ste Église, avaient grand besoin d'exemples vivants à imiter. La corruption des mœurs en était arrivée à un point tel que l'on pouvait se demander si la vertu avait jamais apparu sur la terre. La Foi néanmoins était grande chez les peuples; mais le plus souvent cette Foi existait sans les œuvres. Beaucoup de nobles croyaient assurer leur salut en faisant des donations pieuses, en bâtissant des Églises, en fondant des monastères ; et convaincus que ce genre d'aumônes était tout-à-fait suffisant *pro redemptione animae*, ils entretenaient des concubines dans leurs châteaux, répudiaient leurs femmes légitimes et opprimaient leurs sujets ou leurs vassaux. Une immoralité aussi révoltante était jointe à un luxe insultant pour la misère; ce luxe qui avait envahi jusqu'aux Cloîtres,

aveuglait la plupart des esprits, et les empêchait de reconnaître la beauté de la vertu.

Alors apparurent deux hommes dont l'un, confondant l'hérésie, ranima la foi dans les âmes, tandis que l'autre, foulant aux pieds les biens terrestres, réveillait dans les cœurs le véritable amour de la pauvreté Évangelique. Le premier était S. Dominique et le second, S. François. Ces deux Saints représentent ensemble toute une histoire ; l'éclat dont ils brillent dans l'Église de Jésus-Christ n'a jamais été surpassé et la grandeur de leur mission a été telle qu'elle a embrassé, par leurs œuvres et par celles de leurs enfants, l'univers entier.

A cette époque les Albigeois protégés par le comte de Toulouse, ainsi qu'une multitude d'autres hérétiques appartenant tous, malgré la diversité de leurs noms, à la secte Manichéenne, désolaient principalement les villes d'Italie et du midi de la France. A ces ennemis de l'Église se joignaient les Vaudois, dont la doctrine contagieuse fit tant de victimes en Europe. Les premiers, supprimant partout le culte Catholique, brûlaient les Églises, maltraitaient le Clergé, persécutaient les Évêques, attaquaient des villes paisibles et les obligeaient à se défendre et à résister par les armes au torrent envahisseur qui menaçait la Religion. Les seconds, commençant par prendre le masque d'une rigide pauvreté, prétendirent d'abord réformer par leur exemple le peuple Chré-

tien et la Hiérarchie Ecclésiastique; mais bientôt ils imitèrent les Albigeois et leur prêtèrent main forte dans la guerre que ceux-ci faisaient aux Fidèles. Aussi confondait-on souvent ces hérétiques les uns avec les autres, avec d'autant plus de raison, que leurs deux sectes tendaient au même but, c'est-à-dire à la destruction du Catholicisme en Europe. Les Albigeois se recrutaient surtout parmi les hommes violents et corrompus, toujours prêts à secouer le joug de l'autorité. Les Vaudois attiraient principalement à eux les hypocrites, qui, tombés dans la misère et ne voulant point se résigner à soutenir leur existence par d'honorables fatigues, étaient bien aises de faire passer pour pauvreté Évangelique l'état méprisable auquel les avaient réduits leur paresse et leur lâcheté. Comme nous l'avons vu plus haut, les Albigeois avaient déjà été anathématisés , et les Vaudois condamnés , par Lucius III. Mais il convenait, surtout à cette époque, qu'aux foudres de l'Église vint s'ajouter la force de l'exemple, et que les Fidèles pussent avoir sous les yeux des modèles éclatants de sagesse Chrétienne et de vertus Religieuses. Les ruses des hérétiques étaient trop au dessus de la simplicité des peuples pour être facilement découvertes, l'hypocrisie trouvait aisément créance auprès de gens généralement ignorants, l'erreur se déguisait sous les dehors de la vérité, et l'orgueil de la chair se revêtait des

apparences d'œuvres méritoires. Ce fut pour combattre d'aussi grands maux que Dieu suscita S. Dominique et S. François.

Calaroga, ville du Diocèse d'Osma, dans la Vieille Castille eut la gloire de voir naître S. Dominique, l'an 1170. Les parents du Saint étaient Félix de Guzman, d'une des plus nobles familles d'Espagne, et Jeanne d'Asa, femme non moins distinguée par sa naissance que par ses vertus et inscrite plus tard par l'Église au catalogue des Bienheureuses. Nous n'entreprendrons point ici de raconter la vie de l'illustre Fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, car cette tâche nous entraînerait trop loin et nous ferait sortir du cadre dans lequel nous voulons renfermer cet ouvrage. Toutefois nous ne pouvons nous dispenser de donner brièvement une idée de ce grand homme.

Doué d'une haute intelligence et rempli, dès ses plus tendres années, d'un vif amour pour la vertu, il ne se contenta point de s'appliquer avec ardeur à toutes les pratiques de la perfection Chrétienne; mais en outre il se proposa d'unir en lui le savoir à la sainteté, afin de pouvoir ensuite servir plus efficacement l'Église. A cet effet, il alla étudier à Salamanque et revêtit l'habit des Chanoines Réguliers, chez lesquels il fit de nouveaux progrès dans la science et dans la piété. Il fut bientôt chargé d'enseigner publiquement l'Écriture Sainte et com-

mença à se livrer au ministère de la prédication dans différentes parties de l'Espagne. Il accompagna peu après son Évêque, Diégo d'Azevedo, en Languedoc. Saisi de douleur, à la vue des ravages qu'exerçait alors l'hérésie Albigeoise dans ce malheureux pays, et transporté par son zèle pour le salut des âmes, Dominique commença par convertir l'hôte chez lequel il logeait. Ce premier fruit des efforts de son ardente charité le décida à s'employer tout entier à combattre l'hérésie par les armes spirituelles et avec un zèle vraiment Apostolique. Innocent III encouragea et bénit l'entreprise du saint prédicateur.

Celui-ci, en effet, envisageant la gravité des maux dont tant de contrées Catholiques étaient affligées par suite de l'audace toujours croissante des Albigeois et des Vaudois, comprit que la société toute entière courait risque de tomber dans les ténèbres de l'erreur, si l'on ne recourait point immédiatement à quelque moyen puissant pour convertir les hérétiques et pour empêcher la propagation de leurs doctrines. Avec l'esprit pénétrant, la science profonde, et le rare don d'oraison qui le caractérisaient, S. Dominique conçut alors un dessein éminemment propre à satisfaire aux besoins de la société Chrétienne. Ce n'était point en employant le fer et le feu que l'on pouvait songer à convertir les ennemis de la Foi; mais seulement en les éclai-

rant et en les instruisant des vérités Catholiques. La prédication de l'Évangile, par laquelle l'Église avait obtenu la conversion des Juifs et des Gentils au Christianisme, devait donc être, comme elle fut en effet, pour S. Dominique le point principal et, pour ainsi dire, le pivot autour duquel il lui fallait disposer les différentes pièces de l'édifice qu'il avait résolu d'élever pour le bien de l'humanité. Il fonda donc l'Ordre si célèbre des Frères Prêcheurs, Ordre auquel la Religion et la science ont imprimé un caractère de grandeur tel que ni la succession des siècles, ni l'ingratitude des hommes ne pourront jamais parvenir à le diminuer, encore bien moins à le détruire.

Pour apprécier à sa juste valeur l'Institut des Dominicains, il faut se rendre compte, avant tout, de l'époque à laquelle il fut fondé, et se représenter ce que serait devenue l'Europe, s'il n'eût jamais existé et s'il ne se fût point levé pour défendre la Chrétienté contre l'hérésie qui s'est montrée la plus redoutable de toutes, non-seulement à l'Église de Jésus-Christ, mais encore à l'intérêt social des peuples. Certains écrivains trouvent plus commode d'unir leur voix à celle des nombreux calomniateurs de cet Ordre illustre, que de rendre, sans respect humain, justice à ses mérites. On veut juger les hommes et les choses d'un temps passé comme s'ils appartenaient à notre époque; de là une foule

d'erreurs et d'appréciations fausses. S. Dominique eut le courage d'engager une lutte mémorable avec son siècle, et si les hérétiques d'alors furent ou convertis ou refrénés, c'est à lui et à son Ordre qu'en revient surtout la gloire. Cependant le cœur de ce grand homme ne pouvait se contenter de travailler à détruire l'hérésie; le désir de propager l'Évangile le consumait aussi. Il envoya, dans ce but, chez les nations barbares une multitude d'hommes à la fois saints et savants, qui illustraient déjà l'Institut naissant, et ces nouveaux Apôtres allèrent répandre de tous côtés le Christianisme et la civilisation.

En recherchant les causes principales des calamités sociales de son temps, S. Dominique demeura pénétré de l'idée que la femme pouvait être un puissant instrument de bien ou de mal. Sans parler, en effet, de l'influence qu'elle peut, par ses attributs naturels, si aisément exercer sur le cœur humain, il est certain que c'est sur le sein maternel que l'homme reçoit ses premières impressions, en même temps qu'il y puise la force d'exécuter ses premiers mouvements. L'expérience de tous les temps est là pour attester que l'on a toujours attribué à la bonne ou mauvaise éducation première, donnée par la mère de famille, la conduite vertueuse ou vicieuse des enfants. On fait généralement trop peu de cas du rôle de la femme et de l'influence

maternelle, parce qu'on ne se rend pas suffisamment compte des causes du bien et du mal dans la société; et cependant la mère est une véritable puissance sociale, qui imprime à chaque époque un caractère particulier. Trop souvent aussi cette dignité du sexe le plus faible est méconnue, parce que trop peu de fils ont ressenti l'action bienfaisante qu'elle devrait toujours exercer. Si l'on comprenait mieux la grandeur et la dignité du rôle de la mère de famille, on trouverait en elle l'instrument le plus efficace de tous ceux que l'on peut employer pour améliorer les mœurs d'un siècle. S. Dominique, éclairé par son ardente charité, comprit l'importance de l'action maternelle et s'appliqua de toutes ses forces à la sanctifier. Ses efforts lui étaient d'ailleurs inspirés par le désintéressement le plus pur; car toutes les fois que l'on veut associer aux travaux de l'Apostolat des personnes du sexe, il faut écarter avec soin des rapports que l'on est obligé d'avoir avec elles ce qui pourrait ressembler à de la passion ou qui paraîtrait satisfaire l'intérêt personnel. Ce fut en observant cette règle que le Saint eut la gloire de faire donner une éducation solidement Chrétienne à un grand nombre de jeunes personnes nobles, destinées à devenir plus tard des mères de famille. Il fonda, dans ce but, le célèbre Monastère de Prouille, et commença par y faire élever six jeunes filles. D'autres maisons sem-

blables se fondèrent bientôt et commencèrent à préparer une génération vertueuse, ennemie de la corruption de celle qui l'avait précédée. S. Dominique eut dans la suite un grand nombre d'imitateurs; mais observons-le en passant: toutes les fois que l'éducation des filles n'a point été animée du véritable esprit Chrétien, elle a produit dans la société, au lieu du bien qu'on se promettait, les résultats les plus funestes.

Après avoir ainsi doté l'Église d'un Ordre de zélés Missionnaires et d'un Ordre Religieux de femmes, S. Dominique put entreprendre plus facilement d'autres travaux, qui devaient exercer la plus heureuse influence sur le monde Chrétien. Il vint à Rome, sous le Pontificat d'Innocent III, et personne n'ignore avec quelle bienveillance il fut accueilli par le Père commun des Fidèles, et par quelle distinction, due à sa science et à son zèle, il fut appelé au IVe Concile général de Latran. Ce grand Saint opérait le bien sans bruit, néanmoins les fruits de son Apostolat ne tardèrent point à se manifester par toute la terre. Bientôt ses enfants franchirent les mers et allèrent planter la Croix dans des contrées jusqu'alors inconnues. Non content de l'avoir créé Maître du Sacré Palais, dignité restée héréditaire dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Honorius III voulut récompenser d'une manière plus éclatante encore les services rendus par Domi-

nique à l'Église entière et à Rome en particulier. En effet, la sainteté et les miracles du Serviteur de Dieu avaient triomphé des obstacles de tout genre qui s'opposaient à la réforme de beaucoup de Religieuses, dispersées sans règle et sans observance dans la Ville Éternelle. Il les réunit à S. Sixte-le-Vieux, d'où, sous la direction du Saint, et après avoir embrassé son Ordre, elles répandirent de tous côtés la bonne odeur de leurs vertus. Alors le Souverain Pontife donna à Dominique et aux Frères-Prêcheurs une portion de sa propre habitation et de l'Église adjacente, Ste Sabine. C'est de cette même résidence Pontificale de Ste Sabine qu'est datée la Bulle de confirmation de l'Ordre par Honorius III.

La vie de cet homme si grand et si humble à la fois, si providentiel et si calomnié plus tard, ne peut se résumer en quelque lignes; mais pour quiconque connaît l'histoire, le nom seul de S. Dominique rappelle l'avénement d'un nouvel ordre d'idées, et le merveilleux changement survenu, en grande partie grâce à lui, dans l'humanité. Ce nom civilisateur inaugure une puissance toute de persuasion, la puissance de la parole, et retrace à lui seul en quelque sorte les principaux événements qui depuis bientôt sept siècles composent les annales civiles et religieuses des peuples. Nous nous arrêterons donc ici, en ajoutant que S. Do-

minique mourut à Bologne, le 5 Août 1221, jeune encore et laissant tous ses contemporains, surtout ceux qui l'avaient connu de près, remplis à son endroit d'une admiration et d'un respect que font ressortir encore davantage aujourd'hui les injures et les calomnies de certains hommes aveuglés par la passion et ennemis de la vérité. Le Pape Grégoire IX, qui avait été témoin des vertus et des miracles du Saint, et qui le canonisa quelques années plus tard, déclara publiquement *qu'il ne doutait pas plus de la sainteté de Dominique que de celle des BB. Apôtres Pierre et Paul.*

S. François, qu'il est impossible de séparer de S. Dominique, nous apparaît à son tour, comme un héros foulant généreusement aux pieds les biens de cette terre, et, par la plus sévère pratique de la pauvreté conseillée dans l'Évangile, enseignant aux orgueilleux et aux matérialistes de son temps ce qu'est la vraie vertu Chrétienne, sans mélange d'hypocrisie. Les Vaudois affectaient une rigoureuse pauvreté; mais leur prétendue vertu n'était pour la société qu'une plante vénéneuse, à l'ombre de laquelle se commettaient, sous des dehors austères, toute sorte d'iniquités. Ces sectaires reprochaient aux Évêques et au Clergé de vivre dans le luxe et dans les richesses, tout comme Judas avait reproché à Marie Magdeleine la perte du parfum précieux dont il convoitait le prix. La foule de

ceux qui se contentaient de l'extérieur et jugeaient volontiers des choses par leur superficie, en voyant chez les Vaudois une si grande pauvreté et une manière de vivre si austère, commença par les admirer et finit par embrasser leurs doctrines. En vain l'Église s'efforçait-elle de désabuser ses enfants et démasquait-elle, par l'organe de ses Pasteurs, la perversité et l'hypocrisie de l'enseignement des hérétiques. Les masses, qui ne se laissent jamais toucher que par l'exemple, ne faisaient aucun cas des exhortations du Clergé, en face des apparences de sainteté sous lesquelles se présentaient les Vaudois. Ce fut dans ces circonstances que Dieu exposa aux yeux du monde S. François d'Assise, chez qui l'austérité de la vie et la pauvreté Évangélique s'unissaient aux véritables vertus Chrétiennes.

Né à Assise, l'an 1181, d'un riche marchand nommé Pierre Bernardoni, S. François mourut dans cette même ville en 1226. Pour mieux pratiquer la pauvreté, il vendit tout ce qu'il possédait, comme avait fait Pierre Valdo. Mais celui-ci, désireux de s'affranchir de toute loi et de toute sujétion Ecclésiastique, s'était séparé des Pasteurs placés par l'Esprit-Saint dans l'Église de Dieu pour la gouverner, tandis que François se comporta d'une manière toute opposée. Le Saint eut, comme Valdo, un grand nombre de disciples; mais il en forma un Ordre devenu célèbre, qu'il destina à vi-

vre étroitement uni à l'Épiscopat et aux Pontifes Romains, afin que ceux-ci trouvassent toujours dans les enfants de la grande famille Franciscaine autant de lampes ardentes, prêtes à illuminer le monde entier par l'exemple de la pénitence et de la mortification.

On peut dire que l'Ordre de S. Dominique et celui de S. François personnifient respectivement le dogme Catholique et la morale Évangélique, c'est-à-dire les deux grandes colonnes qui, depuis dix-neuf siècles, soutiennent l'Église, en dépit des persécutions les plus terribles suscitées contre Elle par les couverains, les peuples, les idolâtres, les Juifs, les hérétiques, les philosophes païens et les pseudo-philosophes de ces derniers temps. A notre avis, l'action exercée sur le monde Chrétien par ces deux illustres Patriarches, S. Dominique et S. François, est parfaitement représentée par la vision mystérieuse qu'eut (l'année même qu'Honorius III signait à Ste Sabine la Bulle de confirmation de l'Ordre des Frères Prêcheurs) Jean, *abstinentia et sanctitate famosissimus*. Cette vision se trouve dans un manuscrit inédit de Galvanus Flamma, dont le traducteur de cet ouvrage possède une copie authentique, et dans lequel se trouve exactement décrite la vie fervente et l'observance des premiers Dominicains.

Vers la neuvième heure du jour, Frère Jean fut ravi en extase au milieu de son oraison et vit

l'Église personnifiée, sous les traits mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette image céleste, d'une beauté merveilleuse, était sur un char mystérieux, porté par deux roues de feu, rappelant celles que décrit le Prophète Ezéchiel. S. Dominique et S. François, tenant à la main le premier une chaîne d'or, le second une corde *ex albo, rubeo et viridi colore permixtam*, fixées l'une et l'autre aux roues, entraînaient avec eux dans leur marche rapide le char de l'Église. Mais les passions humaines, l'hérésie et la Révolution, sous forme de bêtes monstrueuses (comme celles du livre de Daniel et de l'Apocalypse) s'efforçaient d'empêcher cette course triomphale; l'une d'entre elles, la plus terrible de toutes, parvint même un instant à briser la chaîne d'or, à rompre la triple corde et à renverser les roues du char symbolique. Mais les deux Saints Fondateurs reçurent alors des armes divines. La Bête fut mise à mort par eux, le feu du Ciel la réduisit en cendres et tous ses sectateurs disparurent. L'Image, ou corps mystique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, entraînée de nouveau par la chaîne d'or de Dominique et par l'humble corde de François, continua sa course glorieuse à travers les peuples et les siècles, tandis que tous les Bienheureux applaudissaient à la victoire des deux grands Patriarches. Enfin la voix du Seigneur lui-même se fit entendre disant : *Dominicum servum meum dedi*

mundo contra haereticorum perfidiam, et usque ad extrema tempora Ordo Praedicatorum permanebit. Amen.

Il serait intéressant d'entrer dans les détails de cette étonnante vision, qui eut lieu l'an 1216 et qui semble indiquer d'avance les phases principales par lesquelles doit passer la Ste Église et avec elle les deux Ordres fondés par S. Dominique et S. François. Nous nous bornerons à observer que l'ensemble des événements, qui accompagnèrent l'érection et illustrèrent l'existence (déjà presque sept fois séculaire) de ces deux grands Instituts Religieux, donne tout lieu d'espérer qu'ils résisteront au choc des révolutions, et continueront à faire la guerre à l'erreur et au vice, jusqu'au moment où ils auront à soutenir une lutte suprême contre l'Antechrist. Oui, jusqu'au dernier jour, probablement, ces deux Ordres si chers à la Sainte Église resplendiront comme deux chandeliers mystiques, éclairant et précédant les Fidèles dans les voies de la science sacrée et de la morale Évangélique, et invitant ceux qui vivent dans l'erreur et dans les ombres de la mort à entrer dans le chemin de la vérité et de la justice.

§. IV.

Le Concile.

Après tant de bouleversements politiques, tant d'ingratitudes de la part de certains souverains, tant d'efforts à main armée de la part des hérétiques, tant de lamentables revers essuyés par les Croisés d'Orient, il n'est point étonnant que la discipline Ecclésiastique se soit trouvée, elle aussi, ébranlée à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècles. Ce fut dans de pareilles circonstances qu'Innocent III résolut de célébrer un Concile œcuménique. Ces assises générales de la Chrétienté étaient, en effet, l'unique moyen de maintenir non-seulement l'unité de la foi, mais encore l'autorité du Souverain Pontife, seule planche de salut pour la société dans ces temps orageux. D'ailleurs, s'il y eut jamais un Pape capable de relever, par la célébration d'un Concile général, les esprits abattus des Catholiques, et en même temps de forcer, par l'étendue de sa science et de son courage Apostolique, les récalcitrants à respecter le Saint Siége, à coup sûr ce Pape fut Innocent III.

Les lettres d'indiction du Concile général, qui devait s'ouvrir à Rome, le Ier Novembre 1215, dans l'Archibasilique de Latran, sont du 19 Avril 1213.

Innocent fit cette convocation deux ans et demi d'avance, eu égard aux circonstances particulières des temps et à cause du grand désir qu'il avait de réunir autour de lui, en aussi grand nombre que possible, les Évêques de toutes les contrées, même les plus éloignées, et (par privilége) les représentants de tous les rois et souverains de la Chrétienté

Le Pape avait surtout en vue quatre choses, en célébrant ce Concile général : l'extirpation des hérésies, la réforme de la discipline Ecclésiastique, les Croisades et enfin le réglement de différentes questions, à la solution desquelles il désirait faire concourir la sagesse et les conseils de ses Frères dans l'Épiscopat. Dans la bulle de convocation *Vinea Domini Sabaoth*, Innocent III lui-même énumère les principaux motifs qui le portent à réunir un Concile œcuménique. Voici les paroles dont il se sert en s'adressant aux Patriarches, Archevêques, Évêques, Abbés, Prieurs etc. *Duo in hoc saeculo principaliter affectamus: ut ad recuperationem videlicet Terrae Sanctae ac reformationem universalis Ecclesiae valeamus intendere cum Fratribus nostris et aliis viris prudentibus.*

Le Souverain Pontife invita les princes Chrétiens à venir personnellement au Concile ou à s'y faire représenter. Il invita aussi le Chapître de la Basilique Patriarcale de Constantinople ainsi que

l'empereur Henri. En un mot, on n'oublia de convoquer aucun de ceux qui avaient intérêt à assister à la célébration d'un Synode dans lequel on devait traiter les affaires de l'Église universelle et celles d'un grand nombre d'Églises particulières. Le Moine Godefroy, dans ses annales, Richard de S. Germain et plusieurs autres chroniqueurs du temps nous apprennent que le Concile s'ouvrit le 9 Novembre, jour de la fête de S. Martin, dans l'Archibasilique de Latran. La multitude des Évêques, des Abbés et du peuple était si grande que l'Archevêque d'Amalfi tomba suffoqué sous le portique. Ce Prélat, qui s'appelait Matthieu de Capoue, fut enseveli dans l'Église. Le Pape présida lui-même le Concile. Les deux Patriarches Latins de Constantinople et de Jérusalem, l'un nommé Gervais, et l'autre Paul, étaient présents, ainsi qu'un Évêque représentant le Patriarche d'Antioche absent pour cause de maladie. Quant à celui d'Alexandrie, la tyrannie des Sarrasins l'empêchait de quitter son Siége; il envoya son propre frère, Diacre, pour le représenter. Jonas, Patriarche des Maronites, assista également au Concile. L'on comptait en outre dans cette vénérable Assemblée 77 Métropolitains. Parmi les Évêques on remarquait celui de Liége, qui se présenta au Concile en manteau et en barrette de couleur violette, puis assista, vêtu de vert, à la Session du 20, et enfin siégea à celle

du 30 (qui fut la dernière) avec les habits Épiscopaux; c'est qu'il était tout à la fois comte, duc et Évêque de Liége. On comptait plus de huit-cents Abbés et Prieurs de Monastères. Le nombre des procureurs ou représentants des Prélats absents et des Chapîtres était considérable. Une place spéciale avait été réservée aux orateurs des princes, à savoir: du roi de Sicile, Frédéric II, élu roi des Romains; de Philippe-Auguste, roi de France; des rois d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Jérusalem et de Chypre; de l'empereur Henri de Constantinople; c'est ce que rapportent, entre autre historiens, l'anglais Matthieu Paris et le chroniqueur d'Usperge. Othon IV, quoique excommunié et déposé, voulut avoir ses représentants au Concile pour se défendre devant les Pères. Parmi les envoyés des princes on remarquait l'Abbé de S. Gall, Ulric, qui représentait le roi de Sicile, Frédéric II.

Ce mémorable Concile dura depuis le 9 Novembre jusqu'au 30 du même mois, comme nous l'apprend le Moine Godefroy *(Annal.)*, et eut trois Sessions, le 9, le 20 et le 30 Novembre 1215. Le nombre des personnages qui y prirent part était, assure-t-on, de 2283, parmi lesquels on comptait 1212 Pères, y compris les Abbés. Jamais on n'avait vu de Concile aussi nombreux. Le Souverain Pontife, Innocent III, assis sur son trône, ouvrit la première Session par une allocution ayant pour

texte ces paroles : *Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum.* Il en fit l'application à une triple Pâque, temporelle, spirituelle, éternelle, à laquelle les Pères étaient invités. Par la Pâque temporelle, il entendait le recouvrement de la Terre-Sainte; par la Pâque spirituelle, la réforme de l'Église; par la Pâque éternelle, la vie glorieuse du Ciel.

Soixante-dix Canons furent décrétés par le IVe Concile général de Latran et réunis ensuite par ordre d'Innocent III, sous le nom de Chapîtres. Parmi les affaires traitées en Concile nous devons signaler celle qui était relative au comté de Toulouse, dont la possession avait été transférée à Simon, comte de Montfort. On traita également la question soulevée par rapport à la Primauté de l'Archevêque de Tolède.

Mais au milieu d'un grand nombre de délibérations, dont il est facile d'apprécier l'importance en lisant les 70 Canons, il en est une qui mérite une attention particulière de notre part. Il s'agissait de juger la cause de l'empereur Othon IV. Nous avons dit plus haut que ce monarque excommunié avait envoyé au Concile des orateurs, chargés d'y prendre sa défense. Ceux-ci, presque tous Milanais, oubliant les maux que Frédéric Barberousse avait fait souffrir à leurs ancêtres, et feignant d'ignorer la protection si efficace que les Pa-

pes avaient accordée aux villes Lombardes, dans les temps les plus périlleux, entreprirent de justifier l'empereur devant les Pères de Latran. Mais ils virent se lever contre eux un redoutable adversaire dans la personne du comte de Montferrat. Ce seigneur, pour faire ressortir davantage la haine qu'Othon IV portait à l'Église et au Pontife Romain, formula contre le prince excommunié une série d'accusations, et lui reprocha, entre autres choses, d'avoir appelé par dérision Frédéric II *le roi des Prêtres. (In contemptum Romanae Ecclesiae regem Fridericum appellavit regem Presbyterorum)*. Cet incident montre que l'expression dont on s'est servi de nos jours pour désigner certain souverain, défenseur du chef visible de l'Église, n'est point précisément neuve.

Quand on réfléchit à la gravité de chacune des questions traitées dans le Concile, on ne peut s'empêcher d'admirer la sagesse et la prudence déployées par les Pères (à une époque appelée par tant d'auteurs une époque d'ignorance) dans la discussion de certaines matières que l'on ne pourrait aborder, même de nos jours, sans une profonde connaisssance de la théologie et de la philosophie. Mais l'étonnement croîtra encore si l'on considère avec quelle précision plusieurs points extrêmement importants d'ontologie furent développés dans ce même Synode.

Pour bien nous rendre compte de la portée scientifique des Actes du IVe Concile œcuménique de Latran, même en faisant abstraction de son importance incontestable au point de vue Catholique, il faut oublier un instant ce qu'ont écrit les philosophes Chrétiens, postérieurs aux temps dont nous nous occupons. On comprendra alors toute l'étendue de la sagesse et du discernement que devaient posséder les Pères pour traiter, disons mieux, pour définir une doctrine philosophique qui fût parfaitement en harmonie avec les vérités révélées. Car, à cette époque, en Italie et en France, commençait à s'enseigner une philosophie fausse, ennemie de la Révélation, et qui de nos jours a fait, sous le nom de panthéisme, une nouvelle irruption dans le domaine de l'intelligence. Il était aussi facile alors qu'aujourd'hui de nier telles ou telles vérités, mais il n'en était plus de même, lorsqu'il s'agissait de les formuler. Nous avons donc tout sujet d'exprimer ici notre admiration de ce qu'en 1215 le IVe Concile général de Latran parle de Dieu, du monde visible et invisible, du corps et de l'âme constituant le composé humain, et de la création, aussi exactement que pourrait le faire aujourd'hui le plus grand philosophe Chrétien. Quelle clarté, en effet, dans le langage des Pères, quelle précision de termes, quelle propriété d'expressions, quelle admirable connexion d'idées, quelle harmo-

nie entre la philosophie et la théologie, quel constant accord entre la Révélation et la raison, quelle merveilleuse unité de doctrine enfin entre les Conciles généraux d'Orient et les Conciles généraux d'Occident !

Pour en donner un échantillon au lecteur, il nous suffira de rapporter le texte même de l'exposition de foi Catholique composée par le Concile. Nous n'y ajouterons aucun commentaire, de peur d'obscurcir ce qui est clair par soi-même. Les Manichéens, se cachant comme nous l'avons dit, sous les noms divers d'Albigeois, de Vaudois, etc., s'étaient répandus dans bien des provinces de France et d'Italie, et avaient pénétré jusque dans celle de Viterbe, c'est-à-dire dans l'État Pontifical même. Ils niaient la création du monde et cherchaient à détruire chez l'homme toute espérance d'une réconciliation avec Dieu. Les Pères de Latran, profondément émus à la vue d'une aussi désolante doctrine, virent immédiatement toutes les conséquences que l'impiété pouvait en déduire. Bien des erreurs, il est vrai, avaient été condamnées précédemment, mais d'une manière isolée; de sorte qu'on ressentait partout le besoin de posséder la doctrine Catholique, formulée avec toute la précision possible, pour l'opposer à la grande hérésie de l'époque et confondre d'avance l'erreur sous toutes ses formes possibles. En conséquence le Concile

exprima dans les termes qui suivent la croyance de l'Église.

Firmiter credimus et simpliciter confitemur quod unus solus est verus Deus, æternus et immensus, omnipotens, incommutabilis, incomprehensibilis et ineffabilis, Pater et Filius et Spiritus Sanctus; tres quidem Personae, sed una essentia, substantia, seu natura simplex omnino; Pater a nullo, Filius autem a solo Patre, ac Spiritus Sanctus ab Utroque pariter, absque initio semper et fine. Pater generans, Filius nascens, et Spiritus Sanctus procedens; consubstantiales et æquales, omnipotentes et coæterni; unum universorum Principium, Creator omnium invisibilium et visibilium, spiritualium et corporalium, qui Sua omnipotenti virtute, simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam. Diabolus enim et dæmones alii a Deo quidem natura creati sunt boni, sed ipsi per se facti sunt mali: Homo vero Diaboli suggestione peccavit (Labbe. T. XIII Conc. pag. 926). Le Concile continue cette magnifique exposition en parlant successivement du Christ Rédempteur, de l'unité de foi dans l'Église, du Très-Saint Sacrifice de la Messe, de la nécessité du Sacrement de l'Ordre pour pouvoir exercer le ministère Sacerdotal, de l'efficacité du Baptême conféré aux en-

fants et enfin de la Confession et du Sacrement de Pénitence. Il publia sur ce dernier point un décret devenu célèbre et taxé par les Protestants (sans aucun fondement théologique ou historique) d'innovation dans l'Église; nous en donnerons le texte au §. suivant.

Le Concile traita aussi une autre matière, encore plus importante. Quelques-uns, en effet, niant ou expliquant à leur manière le changement produit sur le pain et le vin par les paroles de la consécration, donnèrent occasion aux Pères de définir le dogme de la *transubstantiation*. C'est ce qu'ils firent dans les termes suivants, (qui méritent d'être rapportés intégralement et tels que nous les trouvons dans les Actes mêmes du Concile) en déclarant : *Corpus et Sanguinem Jesu Christi in Sacramento Altaris sub speciebus panis et vini veraciter contineri, pane in Corpus et vino in Sanguinem, potestate divina, transubstantiatis* (*Labbe. Tom. XIII Concil.*).

Les Pères de Latran condamnèrent ensuite certains écrits de l'Abbé Joachim dirigés contre Pierre Lombard. Cette condamnation fit, sans aucun doute, une grande impression sur certains esprits exaltés. L'Abbé Joachim passait pour prophète aux yeux de bien des gens (comme il s'en rencontre encore un bon nombre de nos jours), avides de pénétrer l'avenir à l'aide de prophéties vraies ou fausses ou

quelquefois même de simples conjectures accréditées parmi le peuple. Joachim, Abbé du Monastère de Flora, en Calabre, peu rompu aux subtilités théologiques de l'école de Paris, s'était mis à traiter, sans une précaution suffisante, les questions les plus délicates du dogme Catholique, et avait combattu Pierre Lombard en l'accusant même d'hérésie. Le Maître des Sentences enseignait ce qui suit: *Catholicis tractatoribus consentientes, diximus quod nec Pater Divinam Essentiam genuit, nec Divina Essentia genuit Essentiam. Hic autem, nomine Essentiae, intelligimus Divinam Naturam, quae communis est tribus Personis et tota in singulis (Lib. I. Sent. Dist. V).* Or ces paroles avaient été interprétées par le bon Abbé Joachim, (qu'emportait l'excès de son zèle), comme si Pierre Lombard avait voulu introduire une *quaternité in Divinis.* Mais en entreprenant de réfuter une doctrine qu'il avait mal comprise, Joachim tomba lui-même dans l'erreur. C'est ce qui arrive ordinairement à certains censeurs lorsque, dépourvus de la science requise, ils se mettent à attaquer un homme d'une intelligence supérieure. Pour combattre Pierre Lombard, l'Abbé de Flora niait que l'unité d'essence des trois Personnes Divines fut vraie, réelle et simple. Selon lui, c'était une unité de similitude ou une unité collective, c'est-à-dire résultant d'une certaine composition. En développant une matière aussi ab-

struse, il se trouvait amené, sans s'en apercevoir, à nier l'essence ou la nature même de Dieu. Toutefois la personne de l'Abbé Joachim, mort d'ailleurs à cette époque, ne fut point condamnée; car les Pères de Latran savaient qu'il s'était toujours montré plein d'obéissance envers le Siége Apostolique et qu'il avait pris la précaution de soumettre tous ses écrits au jugement du Pontife Romain, afin de ne jamais dévier volontairement du sentier de la vérité. Il faut reconnaître, d'autre part, que ce célèbre personnage n'était point sans mérite; car, s'il en eût été autrement, les Souverains Pontifes Lucius III et Clément III ne l'auraient point exhorté à commenter l'Écriture Sainte et en particulier l'Apocalypse. Fut-il ou ne fut-il pas doué du don de prophétie? Nous avons dit, au §. Ier, ce que nous pensons sur ce point. Quant aux doctrines de l'Abbé Joachim sur l'essence divine, il est question dans Matthieu Paris des disputes qu'elles occasionnèrent un peu avant la célébration du IVe Concile Général de Latran, où elles furent enfin condamnées.

Une autre erreur extrêmement grave, réprouvée également par le même Concile, fut celle d'Amaury. Nous croyons être agréable au lecteur en en donnant ici un aperçu. On y découvrira les germes des doctrines développées depuis par le panthéisme moderne; ce qui démontrera deux choses:

la première, c'est que nos pseudo-philosophes modernes n'ont point même le mérite de l'originalité dans leurs erreurs ; la seconde, c'est qu'au commencement du XIIIe siècle (si souvent taxé d'ignorance), il se rencontra des esprits hardis, de mâles intelligences, auxquelles une place distinguée aurait certainement été réservée dans l'histoire de la science, si elles ne s'étaient point mises au service de théories erronées.

A peine les œuvres d'Aristote eurent-elles été répandues en France, qu'elles y devinrent l'objet de sérieuses études. Amaury, Clerc natif de Bène, au Diocèse de Chartres, homme d'un esprit pénétrant et avide de savoir, s'était longtemps appliqué à approfondir la logique, et surtout la métaphysique et la physique du Philosophe Grec. Ses travaux le portèrent à s'occuper particulièrement des divers systèmes formulés jusqu'alors sur la nature et l'origine du monde. Pythagore, Démocrite, Thalès et Anaximandre étaient, à ses yeux, des hommes qui par leurs efforts étaient parvenus à jeter une grande lumière sur la formation du globe que nous habitons. Il ne réfléchissait pas que Moïse, dans la Genèse, aurait pu lui en apprendre beaucoup plus long qu'Aristote et que tous les philosophes de la terre. A force donc de méditer sur les différentes hypothèses imaginées avant lui pour expliquer l'existence du monde, et à force de lire

les commentateurs arabes des ouvrages d'Aristote, Amaury se persuada que Dieu n'était autre chose que la *matière première*. Marchant ensuite, ce nous semble, sur les traces de Straton, disciple d'Aristote, il en arriva à croire que la notion de la *matière première* et du mouvement qui serait inhérent à celle-ci suffisait pour expliquer l'existence de tous les êtres réels. Les dernières conséquences de ce faux principe ont été tirées (comme le lecteur, sans doute, l'aura déjà observé) par les panthéistes modernes. Car les phénomènes *cosmiques* à l'aide desquels ils prétendent expliquer toutes les manifestations des êtres se réduisent, en somme, au mouvement de la *matière première*, mouvement aussi nécessaire aux yeux des panthéistes que la *matière première* elle-même.

Mais Amaury ne s'en tint point là. Transportant ses études et ses idées sur le terrain de l'Écriture Sainte (qu'il aurait dû prendre, au contraire, pour point de départ, au lieu de lui appliquer son système philosophique), il s'ingénia à chercher dans le texte sacré des prétendues confirmations de sa théorie sur l'origine du monde. Interprétant d'une manière forcée divers passages de la Genèse, il les invoquait à l'appui de ses rêves. Naturellement une erreur adoptée pour principe devait en enfanter beaucoup d'autres.

En effet, Amaury, tournant ses regards sur la

Religion, se prit bientôt à la considérer comme obéissant aux lois d'un certain développement, résultant de l'éternel mouvement de la matière. Cette matière éternelle, disait-il, était Dieu, et, sous les diverses formes qu'elle affecte, on pouvait retrouver les trois Personnes Divines qui gouvernent l'univers, et qui constituent l'objet de la Religion. Il attribuait au Père la Religion Judaïque, dont le développement avait donné naissance à la Religion Chrétienne, représentée par Jésus-Christ. La Religion Chrétienne, se développant à son tour en vertu du mouvement perpétuel de la matière, devait, selon ce système, faire place en dernier lieu à la Religion de l'Esprit-Saint, dans laquelle tous les rites et tous les Sacrements cesseraient et les hommes rendraient à Dieu un culte purement spirituel. Amaury ajoutait que la fin de la Religion Chrétienne arriverait l'an 1200.

L'Université de Paris se montra fort émue de ces nouvelles doctrines qui aboutissaient à détruire la Révélation. Alors leur auteur chercha de la manière suivante à les adoucir et à les défendre tout à la fois. La matière première, disait-il, est un être simple, puisqu'elle n'a ni qualité, ni quantité, ni rien de ce qui sert à déterminer l'être. Dieu, d'ailleurs, selon la théologie, est aussi un être simple. Or, ces deux êtres simples doivent être identiques; car autrement il faudrait admettre, au

moins dans l'un des deux, certaines parties ou certaines qualités par lesquelles il diffèrerait de l'autre, mais en même temps cesserait d'être simple. Donc la matière éternelle, étant un être simple, est la la même chose que Dieu. L'Université de Paris, peu satisfaite, comme de juste, d'une pareille explication, condamna Amaury, qui en appela au Pape. Innocent III confirma, dans le IVe Concile général de Latran, la sentence des docteurs parisiens. Amaury, ce semble, rétracta ses erreurs, et mourut, peu de temps après sa condamnation, à S. Martin des Champs.

La cause d'Étienne, Archevêque de Cantorbéry, fut également discutée par les Pères. A en croire un historien du temps, l'Abbé Rodolphe (*Annal. Angl.*), l'Archevêque avait favorisé les menées des barons contre le roi d'Angleterre. L'Évêque de Vérone et Pandolphe, Évêque élu de Norwich, auraient été envoyés alors, disent plusieurs auteurs, par Innocent III, avec des lettres, vraies ou supposées, ordonnant d'excommunier les ennemis du roi Jean ainsi que l'Archevêque Étienne et de suspendre ce dernier de ses fonctions Épiscopales. Mais comme Matthieu Paris est seul à parler de cette suspense d'Étienne, nous la tenons pour douteuse, tout en étant certain d'ailleurs que cette affaire fut traitée en Concile par les Pères de Latran.

Les prétentions opposées de l'Archevêque de

de Tolède et de celui de Brague, au sujet de la Primauté de leur Siége, furent débattues devant le Concile; mais, à notre avis (qui est aussi celui de bien des auteurs), la question ne fut point définitivement tranchée. Il en est toutefois qui prétendent qu'elle fut résolue alors par Innocent III en faveur de l'Archevêque de Tolède. D'autres le nient, et invoquent à l'appui de leur opinion plusieurs lettres d'Honorius III.

Les Pères de Latran s'occupèrent de rétablir l'ordre dans les affaires de l'Église de Constantinople; car deux Patriarches élus et prétendants à ce Siége étaient venus à Rome. Ils furent déposés l'un et l'autre, comme le rapporte le Moine Godefroy des Trois Fontaines, historien contemporain, et l'on nomma à leur place Gervais, qui fut envoyé à Constantinople.

Les Églises de Chypre, au témoignage de Pierre de Lusignan *(Hist. Ital. Rer. Cypr.)*, furent aussi l'objet de la sollicitude du Concile.

Le XIIe Concile général donna aux Maronites la forme de leurs offices Ecclésiastiques. C'est ce que rapporte Albéric *(Ad ann. 1231)*. Leur Patriarche, Jonas, que le même Albéric appelle Jérémie, était présent au Concile, et fut ensuite élevé à la dignité de Patriarche d'Alexandrie.

Mais nous serions entraînés trop loin, si nous voulions rapporter une à une toutes les matières

qui furent traitées dans ce mémorable Concile. Il nous faudrait faire mention des erreurs de ceux qui condamnaient le mariage, du maintien de l'excommunication fulminée par Innocent III contre Othon IV et de la confirmation de l'élection de Frédéric II, comme on peut le voir d'ailleurs dans Richard de S. Germano. Il nous faudrait parler aussi du tribut annuel qu'un grand nombre de Prélats voulaient faire payer à la Cour Romaine par toutes les Églises du monde; mais Innocent III ne permit point qu'on en fit l'objet d'un décret. Cependant, plus tard, Honorius III le réclama des Français. Nous n'insisterons pas non plus sur ce qui fut réglé par les Pères en faveur de Simon de Montfort, relativement au comté de Toulouse; ni sur la publication d'une nouvelle Croisade, attendu qu'il est facile de trouver tous ces faits dans les auteurs du temps ou dans les collections des Conciles. Nous nous arrêterons donc ici, en renvoyant les lecteurs qui désireraient de plus amples détails sur le IVe Concile général de Latran aux chroniqueurs de l'époque ou bien à Labbe, Hardouin etc. Dans le § suivant nous passerons seulement en revue les Canons. Ils furent recueillis en 70 chapitres par ordre d'Innocent III, afin que l'on eût la série exacte des dispositions et des décrets émanés des Pères de Latran.

§. V.

Les Canons.

Certains auteurs ont prétendu que le IVe Concile général de Latran ne publia point de Canons et que ceux qu'on lui attribue sont en réalité des Canons du Concile œcuménique précédent. Parmi ces écrivains nous citerons le trop fameux de Dominis, Archevêque de Spalatro, et Louis Servin qui, au Parlement de Paris, eut la hardiesse de nier l'existence des Canons en question. L'un et l'autre ignoraient ou feignaient d'ignorer que tous les auteurs, à partir de 1215, font mention de ces Canons, qui se trouvent d'ailleurs dans les Décrétales de Grégoire IX. Mais comme cette opinion n'a aucun fondement solide, nous ne prendrons même point la peine de la réfuter et nous allons résumer ici les 70 Canons de Latran, en reproduisant le texte des plus importants, tel qu'il existe dans Labbe *(Tom. XIII Concil.)*.

Le Ier et le IIe renferment une exposition de la doctrine Catholique, formulée contre les Albigeois et les Vaudois. Nous en avons suffisamment entretenu le lecteur au § précédent. On trouve également, dans ces deux premiers Canons, la condamnation des erreurs de l'Abbé Joachim et d'Amaury.

Dans le IIIe, les Albigeois et leurs fauteurs sont menacés des peines spirituelles et temporelles les plus graves, et même, s'ils sont princes, de voir leurs sujets déliés du serment de fidélité.

Certains Prêtres grecs, dans leur aversion pour l'Église Romaine, regardaient comme profanés, et allaient jusqu'à laver et purifier les autels où les Prêtres Latins avaient célébré ; ils réitéraient même le baptême administré par ces derniers, le considérant comme invalide. Le Concile voulut faire cesser un pareil scandale, et ordonna, par son IVe Canon, d'excommunier et de déposer ceux qui s'en rendraient coupables.

Le Ve Canon détermine le rang et les priviléges de l'Église de Constantinople. Le lecteur se rappellera sans doute l'innovation qu'un certain nombre de Pères avaient essayé d'introduire sur ce point par le IIe Canon *(al. IIIe)* du Ier Concile général de Constantinople. On n'aura point oublié non plus la tentative semblable faite par les Pères de Chalcédoine dans leur XXVIIIe Canon. Mais on se souvient aussi de la persévérance énergique avec laquelle les Pontifes Romains avaient constamment refusé d'approuver ces deux Canons, parce qu'ils étaient contraires au VIe Canon du Ier Concile général de Nicée. Cependant, afin de faire disparaître toute occasion de discorde entre les deux Églises Grecque et Latine, Innocent III, dans le IVe

Concile général de Latran, consentit à reconnaître au Siége de Constantinople le premier rang, après celui de Rome, parmi les Siéges Patriarcaux. Voici le texte du Canon : *Antiqua Patriarchalium Sedium privilegia renovantes, Sacra Universali Synodo approbante, sancimus ut, post Romanam Ecclesiam, quae, disponente Domino, super omnes alias Ordinariae potestatis obtinet principatum utpote Mater universorum Christifidelium et Magistra, Constantinopolitana primum, Alexandrina secundum, Antiochena tertium, Hierosolymitana quartum locum obtineant, servata cuilibet propria dignitate : ita quod postquam eorum Antistites a Romano Pontifice receperint pallium, quod est plenitudinis officii Pontificalis insigne, praestito Sibi fidelitatis et obedientiae sacramento, licenter et ipsi suis suffraganeis pallium largiantur, recipientes pro se professionem canonicam et pro Romana Ecclesia sponsionem obedientiae ab eisdem.*

Le VIe Canon renouvelle les anciens décrets touchant la célébration annuelle des Synodes Provinciaux.

Dans le VIIe, on trace aux Évêques la méthode la plus efficace et la plus charitable pour corriger les mœurs de leurs Diocésains, surtout celles des Clercs et des Chanoines de leurs Cathédrales.

Le VIIIe précise divers modes de procédure que l'on pourra suivre dans les jugements. Après avoir établi certaines règles à observer, tant dans

la réception des plaintes ou accusations portées contre les Clercs et les Prélats, que dans l'audition des témoins, le Concile déclare que l'on peut procéder par voie d'accusation, par voie de dénonciation ou par voie d'information. Il fait néanmoins observer que l'on ne doit point facilement prêter l'oreille aux accusations dirigées contre les Prélats, attendu que ceux-ci, obligés par état à corriger leurs inférieurs, se trouvent nécessairement exposés à encourir bien des haines.

Afin d'empêcher la confusion et les conflits qui pourraient se produire entre plusieurs juridictions, si un même Diocèse, renfermant des Chrétiens de langages et de rits différents, possédait plusieurs Évêques, les Pères de Latran ordonnèrent par leur IXe Canon, que l'Évêque, partout où cette mesure semblerait nécessaire, déléguerait avec le titre de Vicaire, un Prélat Catholique, lequel serait chargé d'instruire et d'administrer les Fidèles de langue ou de rit différents.

Comme le peuple avait alors le plus grand besoin d'instruction, le Concile établit, dans le XIe Canon, que les Évêques destineront pour exercer le ministère de la prédication, des Ecclésiastiques distingués à la fois par leur vertu et par leur science. Les Évêques devront également choisir dans les Églises Cathédrales et Conventuelles les sujets les plus capables, afin de les ordonner, et d'avoir ainsi

en eux d'utiles auxiliaires et coopérateurs, non-seulement dans le ministère de la prédication, mais encore dans celui du Saint Tribunal et de la conduite des âmes.

Remettant en vigueur les décrets du IIIe Concile général de Latran, en vertu desquels chaque Église Cathédrale devait avoir un professeur destiné à l'instruction gratuite des jeunes gens et principalement des Clercs, le Concile, par le Canon XIe, étend ce bienfait à toutes les autres Églises dont les revenus le permettront. Outre le maître dont on vient de parler, les Pères veulent que dans chaque Église Métropolitaine il y ait un théologien, ou théologal, chargé d'enseigner l'Écriture Sainte et la morale. On réservera deux prébendes de Chanoine pour l'entretien de ces deux professeurs.

Tournant ensuite sa sollicitude vers les Ordres Religieux, le Concile détermine, par le Canon XIIe, comment les Abbés ou les Prieurs devront tenir leurs Chapîtres dans les divers royaumes ou provinces, à l'effet de réformer la discipline Monastique. Des Religieux d'une régularité éprouvée seront désignés pour aller visiter tous les Monastères tant d'hommes que de femmes et y maintenir l'observance.

La multiplicité des Instituts Religieux était regardée par les Pères de Latran comme une source de dépérissement pour les Ordres déjà existants et

de confusion pour les administrations Diocésaines. En outre, sous le prétexte fort plausible de travailler au bien de l'Église en fondant un nouvel Ordre Religieux, peut très-facilement se cacher un orgueil secret. C'est pourquoi le Concile, par son XIIIe Canon, interdit la création de nouveaux Ordres Religieux. Le même Canon défend qu'un Moine appartienne à plusieurs Monastères, ou qu'un Abbé ait plusieurs Abbayes. Le premier qui eut occasion de se conformer à la première partie de ce décret fut S. Dominique. Ses Religieux portèrent tout d'abord le nom de Chanoines Réguliers, et il leur donna la Règle de S. Augustin. Ce ne fut qu'en 1216 que les fils de ce grand Patriarche commencèrent à être appelés Frères Prêcheurs.

Le Concile voulut que l'on punît rigoureusement les Clercs incontinents ainsi que les Prélats qui se montreraient trop indulgents envers eux. Il publia, à cet effet, son XIVe Canon.

Les Pères ne s'en tinrent point là. Désirant voir le Clergé mériter sous tous les rapports l'estime et la vénération publiques, ils exigèrent, par le Canon XVe, que tous ses membres vécussent selon les lois de la tempérance, et évitassent surtout les excès dans le boire, ainsi que les chasses, le tout sous des peines fort graves.

Ils voulurent également que les Ecclésiastiques observassent une grande modestie dans la forme

et la couleur de leurs vêtements. Les Évêques porteront des surplis de lin, tant dans les Églises que dehors. Les Religieux ne devront jamais quitter l'habit de leur Ordre. Toutes ces prescriptions sont contenues dans le Canon XVIe, qui défend encore aux Clercs d'exercer des emplois séculiers, et notamment le commerce ; de fréquenter les maisons de jeux et les spectacles ; d'entrer dans les cabarets, si ce n'est en voyage. Ils devront aussi s'abstenir des jeux de hasard et consacrer leur temps à l'étude ou au saint ministère.

Le Canon XVIIe menace de suspense les Clercs et surtout les Prélats qui passeraient une partie de la nuit dans des réunions profanes, au lieu de réciter avec dévotion l'office divin, particulièrement les Matines.

Le Concile défend aux Clercs, par le XVIIIe Canon, de prendre part aux condamnations à mort. Il interdit même aux Sous-Diacres, aux Diacres et aux Prêtres de procéder à des opérations chirurgicales qui requerraient l'emploi du fer ou du feu.

Le respect du saint lieu et des objets consacrés au Culte Divin inspirèrent le XIXe Canon. Le Concile défend, par ce Canon, de placer dans les Églises des meubles profanes, hormis le cas d'incendie ou celui d'une invasion ennemie. On ordonne en même temps de tenir les vases sacrés, ornements, linges, etc., dans un état de grande propreté.

Le Canon XXe exige que la Très-Sainte Eucharistie et le Saint Chrême soient conservés soigneusement sous clef dans chaque Église.

Le XXIe ordonne que les Fidèles de l'un et l'autre sexe se confessent et communient au moins une fois l'an. Nous parlerons plus au long de ce Canon dans le § suivant.

Le XXIIe oblige le médecin appelé auprès d'un malade à exhorter avant tout ce dernier à faire venir le médecin de l'âme. De plus, on interdit sévèrement de conseiller des remèdes qui pourraient mettre en péril le salut de l'âme.

Par le XXIIIe Canon les Pères de Latran voulurent mettre un terme à l'abus de laisser indéfiniment vacants les Siéges Épiscopaux et Abbatiaux. La vacance ne pourra se prolonger au delà de trois mois.

Le XXIVe règle la manière de procéder à l'élection. Elle devra se faire par scrutin ou par compromis, à moins cependant que l'élu ne se trouve acclamé de tous, car dans ce cas l'élection serait considérée comme faite par une inspiration divine.

Si l'élection a été faite sous la pression de l'autorité séculière, elle est déclarée nulle par le XXVe Canon, et quiconque acceptera une pareille élection se rendra par là-même incapable d'être élu.

Le XXVIe commande à qui de droit d'examiner soigneusement tant l'acte d'élection que les qua-

lités de l'élu, de peur que d'indignes Prélats ne s'introduisent dans l'Église.

Dans le XXVIIe Canon le Concile recommande aux Évêques de ne conférer les Ordres Sacrés qu'à des sujets capables de remplir saintement le ministère Sacerdotal.

Lorsqu'un Prélat aura demandé et obtenu la faculté de renoncer à sa charge, soit pour raison de santé, soit pour l'utilité de l'Église, il sera tenu d'effectuer réellement cette renonciation, et au besoin on l'y contraindra. Telles sont les dispositions du Canon XXVIIIe.

Il est défendu, dans le XXIXe, à un même individu de posséder deux Bénéfices avec charge d'âmes, ou même deux Dignités Ecclésiastiques sans charge d'âmes. Le Saint Siége pourra cependant dispenser de cette loi certains personnages en considération de leur mérite ou de leur science.

Les Bénéfices Ecclésiastiques ne devront jamais être donnés à des sujets indignes, et quiconque en confèrera de la sorte perdra le droit de nomination. Telle est la teneur du Canon XXXe.

Pour prévenir bien des remarques scandaleuses, le Concile défend, par le XXXIe de nommer à certains Bénéfices des individus d'origine suspecte ou trop connue.

Le XXXIIe pourvoit à l'entretien des Curés et des Prêtres qui les assistent dans le soin des Paroisses.

Les Pères, par le Canon XXXIIIe, se proposèrent de faire disparaître l'abus qui consistait à exiger les taxes désignées sous le nom de *procurationes*, dans les visites Diocésaines. On fixe, par le XXXIVe, une limite au droit de ce genre que pourront exercer les Légats Pontificaux.

Les Canons XXXVe, XXXVIe, et suivants jusqu'au XLIIe inclusivement, règlent le mode de procédure à observer dans les poursuites judiciaires, et déterminent les conditions dans lesquelles peut avoir lieu la prescription des biens Ecclésiastiques et civils. Toutes ces lois sont pleines de sagesse et servirent ensuite de modèle à plus d'un code de procédure civile.

Le Concile fit le XLIIIe Canon relatif au serment que les Clercs prêtaient dans certains cas aux laïques.

Le XLIVe a pour objet l'immunité et la conservation des biens Ecclésiastiques.

Les Pères de Latran, par le XLVe, entreprirent de refréner l'audace des patrons des Églises, qui allaient quelquefois jusqu'à exercer de véritables persécutions contre les Clercs. Les coupables sont menacés de peines très-sévères.

Le XLVIe défend de frapper de taxes ou d'impôts les Ecclésiastiques.

Les Canons XLVIIe, XLVIIIe et XLIXe tracent les règles à suivre pour prononcer contre

quelqu'un l'excommunication. Le Concile exige que la sentence soit toujours précédée des monitions préalables, que la cause de l'excommunication soit manifeste et raisonnable. Il donne le droit d'en appeler, dans le cas où l'excommunié se croirait victime d'une injustice, et trace la marche à suivre dans les différents cas d'appel ou bien lors que les juges sont suspects.

Le L^e^ Canon modifie la limite des degrés de consanguinité ou d'affinité qui sont des empêchements à contracter mariage. Voici les paroles mêmes du décret: *Non debet reprehensibile judicari si secundum varietatem temporum statuta quoque varientur humana, praesertim cum urgens necessitas vel evidens utilitas id exposcit : quoniam Ipse Deus ex iis quae in Veteri Testamento statuerat nonnulla mutavit in Novo. Cum igitur prohibitiones de conjugio in secundo et tertio affinitatis genere minime contrahendo, et de sobole suscepta in secundis nuptiis cognationi viri non copulanda prioris, et difficultatem frequenter inducant et aliquando periculum pariant animarum; ut, cessante prohibitione, cesset effectus, Constitutiones super hoc editas, Sacri approbatione Concilii, revocantes, praesenti Constitutione decernimus ut sic contrahentes de caetero libere copulentur. Prohibitio quoque copulae conjugalis quartum consanguinitatis et affinitatis gradum de caetero non incedat : quoniam in ulterioribus gradibus jam non potest, absque gravi dis-*

pendio, hujusmodi prohibitio generaliter observari. Quaternarius enim numerus bene congruit prohibitioni conjugii corporalis, de quo dicit Apostolus quod vir non habet potestatem sui corporis, sed mulier : quia quatuor sunt humores in corpore, quod constat in quatuor elementis. Cum ergo jam usque ad quartum gradum prohibitio copulae conjugalis sit restricta, eam ita esse volumus perpetuam, non obstantibus Constitutionibus super hoc dudum editis, vel ab aliis, vel a Nobis, ut si qui contra prohibitionem hujusmodi praesumpserint copulari nulla longinquitate defendantur annorum, quum diuturnitas temporum non minuat peccatum sed augeat, tantoque graviora sint crimina quanto diutius infelicem detinent animam alligatam.

Par le Canon LIe sont défendus les mariages clandestins. Les enfants nés de ces unions sont déclarés illégitimes et des peines particulières sont prononcées contre les Curés ou les Religieux qui auraient assisté à ces mariages.

Le LIIe déclare que l'on n'admettra plus les dépositions de témoins *de auditu*, lorsqu'il s'agira de certifier l'affinité ou la consanguinité par rapport aux empêchements de mariage.

Les Canons LIIIe, LIVe, LVe et LVIe regardent la perception des dîmes, et tendent à faire disparaître plusieurs abus, auxquels donnaient quelquefois lieu les contrats ou cessions de biens.

Dans le Canon LVIIe le Concile détermine

l'extension de certains priviléges dont jouissaient les Confréries affiliées aux Ordres Religieux, principalement au sujet du droit de sépulture.

Le LVIII° autorise les Évêques en cas d'interdit, toutes les fois qu'il ne leur en est point fait une défense expresse, à célébrer à huis clos les offices divins, à condition toutefois que les interdits et les excommuniés n'y assistent pas.

Par le LIX° il est défendu à tout Religieux de se porter caution pour quelqu'un ou d'emprunter une somme d'argent, sans le consentement de son Supérieur et de sa Communauté.

Le LX° défend aux Abbés d'usurper les droits des Évêques, soit en prenant connaissance des causes de mariage, soit en dispensant de pénitences publiques, soit en accordant des Indulgences etc.

Par le LXI° sont confirmées plusieurs lois promulguées par le III° Concile général de Latran et relatives aux Réguliers, aux dîmes perçues par eux et à leurs Églises.

Le LXII° défend d'exposer à la vénération publique des Reliques récemment découvertes, sans une autorisation préalable du Pape. Ce Canon règle également plusieurs autres points concernant le Culte Divin et détermine les Indulgences que l'on peut gagner à l'occasion de la Dédicace d'une Église: à savoir un an d'Indulgence au jour même de la Dédicace et quarante jours d'Indulgence aux anniversaires.

Par le Canon LXIIIe il est défendu de rien exiger pour la consécration des Évêques ou la bénédiction des Abbés.

Le LXIVe défend expressément de recevoir, pour de l'argent, des postulantes dans les Monastères de Religieuses; des peines extrêmement sévères sont prononcées contre quiconque transgressera cette loi. La même prohibition est étendue aux Moines.

Le LXVe condamne les exactions que commettaient certains Prélats au préjudice des Églises.

Dans le LXVIe le Concile défend d'exiger ou d'extorquer de l'argent à l'occasion des funérailles, des bénédictions nuptiales et de l'administration des Sacrements; il maintient néanmoins les coutumes louables qui pourraient exister à ce sujet.

Le Canon LXVIIe déclare que les Chrétiens doivent cesser tous rapports sociaux avec les Juifs, si ceux-ci pratiquent envers eux l'usure à un degré excessif.

Le Concile ordonne, par le Canon LXVIIIe, que les Juifs porteront sur leurs habits un signe qui servira à les distinguer des Chrétiens. Il leur est interdit de se montrer en public le Dimanche de la Passion. Cette dernière disposition avait pour but de prévenir des conflits religieux entre les Fidèles et les Juifs.

Par le LXIXe il est défendu de confier des

charges publiques aux Juifs et aux Païens. La sagesse de ce Canon est démontrée d'une manière éclatante par l'histoire de notre siècle.

Enfin, par le Canon LXXe, le Concile enjoint aux Prélats de veiller avec soin à ce que les Juifs convertis à la Foi ne conservent rien de leurs anciens rites.

§. VI.

Innocent III et la Confession Sacramentelle.

Si nous nous interrogeons nous-mêmes, pourvu que nous n'ayons point étouffé dans notre cœur tout noble sentiment, nous entendrons toujours, après chaque faute commise délibérément, une voix intérieure de blâme; nous éprouverons en même temps le besoin d'aller faire l'aveu de cette faute à quelque ami intime, et de commencer ainsi à la réparer et à débarrasser notre conscience du poids qui l'oppressait. C'est là ce qui nous arrive toutes les fois que nous sommes remplis du regret d'avoir commis une faute. De même, en effet, que nos joies semblent s'accroître lorsque nous les partageons avec ceux qui nous aiment, de même nos afflictions nous paraissent diminuer lorsque nous les versons dans un cœur compatissant. L'homme est ainsi fait; et quiconque voudrait nier cette inclination

naturelle, montrerait qu'il ne connait point le cœur humain ou bien que les passions ont étouffé dans le sien tout noble sentiment. Il n'est point jusqu'au soupir sortant involontairement de notre poitrine, qui ne dénote ce besoin qu'éprouve alors notre âme de trouver quelque adoucisssement à sa douleur et ne semble implorer le secours d'une personne charitable et disposée à répandre au moins le baume de la parole sur notre blessure intérieure. Oui! quand nous pouvons en pareille occasion rencontrer un ami fidèle, quelqu'un qui compatisse à notre peine, qui nous indique avec bonté les moyens de sortir d'embarras, nous sentons se ranimer en nous le courage; et plus est grande la charité de l'ami qui nous console, plus nous trouvons facile de le mettre au courant de nos peines. C'est alors la charité qui porte notre semblable à venir nous secourir, en même temps qu'elle lui en inspire les moyens; et c'est aussi cette même charité qui, provoquant notre admiration, nous excite et nous aide à ouvrir notre cœur à celui qui nous console.

Qui ne voit maintenant combien il est contraire à l'inclination naturelle de l'homme, à son instinct inné, de nier le besoin que nous ressentons tous de faire l'aveu de nos fautes à quelqu'un? Qui ne voit par conséquent, l'irrésistible besoin que le cœur humain a de la confession, après avoir péché. Que les Protestants et nos modernes novateurs de toute

espèce appellent, tant qu'il leur plaira, la confession un joug insupportable, imposé pour la première fois aux Fidèles par Innocent III dans le IVe Concile général de Latran. Nous leur répondrons en leur montrant l'homme tel qu'il est, et non cet être apathique, insensible, indifférent au cri du cœur et de la conscience, que voudraient faire de lui les doctrines du prétendu progrès.

En effet, si l'on examine avec attention les doctrines des ennemis du Catholicisme et si on les compare aux enseignements de ce dernier sur la nature, la fin, les devoirs de l'humanité, pourvu que l'on veuille être juste, on reconnaîtra immédiatement que les premières dessèchent tout sentiment de piété, arrêtent l'âme dans ses élans les plus généreux, tendent à matérialiser de plus en plus les désirs de l'homme et finissent par le rendre semblable à l'animal dépourvu d'intelligence. Au contraire, la doctrine Catholique rapproche l'homme de Dieu, sanctifie les nobles instincts de notre âme, perfectionne nos bonnes actions, relève notre esprit lorsqu'il est abattu, console notre cœur dans ses afflictions, nous porte à nous sacrifier pour nos frères, et, afin de tout résumer en un mot, elle vient au secours de notre faiblesse à tous les moments de notre vie, depuis celui de notre naissance jusqu'à celui de notre descente au tombeau. La Religion Catholique est par

conséquent une mère véritable et pleine de tendresse pour les enfants d'Adam, tandis que l'hérésie ou l'incrédulité n'est qu'une cruelle marâtre, ennemie jurée de l'homme dont elle avilit ou méconnaît la dignité et qu'elle prive de toute consolation dans les plus dures épreuves de la vie. Telle sera notre réponse aux novateurs. Toutefois ajoutons que, dans la question qui nous occupe, ils se montrent d'une ignorance grossière en fait d'histoire. Celle-ci en effet, enseigne manifestement que ce ne furent ni Innocent III, ni le IVe Concile général de Latran qui inventèrent la Confession Sacramentelle. Selon notre habitude nous ferons parler les faits, en commençant par rapporter textuellement le XXIe Canon de Latran : ensuite, les pièces historiques en main, nous ferons voir comment, avant le décret d'Innocent III, la Confession Sacramentelle fut toujours en usage. Voici le Canon dont il s'agit.

Omnis utriusque sexus Fidelis, postquam ad annos discretionis pervenerit, omnia sua solus peccata confiteatur fideliter, saltem semel in anno, proprio Sacerdoti, et injunctam sibi pœnitentiam studeat pro viribus adimplere, suscipiens reverenter, ad minus in Pascha, Eucharistiae Sacramentum : nisi forte de consilio proprii Sacerdotis, ob aliquam rationabilem causam, ad tempus, ab ejus perceptione duxerit abstinendum; alioquin, et vivens ab ingressu Ecclesiae

arceatur, et moriens Christiana careat sepultura. Unde hoc salutare Statutum frequenter in Ecclesiis publicetur, ne quisquam ignorantiae cæcitate velamen excusationis assumat. Si quis autem alieno Sacerdoti voluerit, justa de causa, sua confiteri peccata, licentiam prius postulet et obtineat a proprio Sacerdote, cum aliter ille ipse non possit solvere vel ligare.

Sacerdos autem sit discretus et cautus, ut, more periti medici, superinfundat vinum et oleum vulneribus sauciati : diligenter inquirens et peccatoris circumstantias et peccati, per quas prudenter intelligat quale illi consilium debeat exhibere et cujusmodi remedium adhibere, diversis experimentis utendo ad sanandum ægrotum.

Caveat autem omnino, ne verbo, vel signo, vel alio quovis modo prodat aliquatenus peccatorem; sed si prudentiori consilio indiguerit, illud absque expressione personae caute requirat ; quoniam qui peccatum in pœnitentiali judicio sibi detectum praesumpserit revelare, non solum a Sacerdotali officio deponendum decernimus, verum etiam ad agendam perpetuam pœnitentiam, in arctum Monasterium detrudendum. (Labbe. Conc. Tom. XIII. pag. 955).

La simple lecture de ce Canon fait connaître l'obligation imposée aux Fidèles de se confesser à tout le moins une fois l'an. C'est qu'aux temps du Concile, comme le sait quiconque possède un peu l'histoire, bien des Chrétiens ne s'approchaient

du Sacrement de Pénitence qu'au moment de la mort. Nous ne rencontrons d'ailleurs, dans le texte que nous venons de rapporter , aucune expression de nature à indiquer que la Confession Sacramentelle n'était point en usage avant le IVe Concile général de Latran. Tout au contraire, l'excommunication dont sont menacés les transgresseurs de ce décret indique assez combien était invétérée chez plusieurs la coutume dangereuse de différer la confession trop longtemps, voire même jusqu'à la mort; car l'Église n'a jamais recours aux moyens de rigueur que quand la transgression de la loi est arrivée à un point intolérable. En revanche, la négligence et la présomption des Chrétiens, contre lesquels était surtout dirigé ce XXIe Canon, suppose nécessairement que l'usage de se confesser plus souvent existait chez un grand nombre de Fidèles. Il serait inutile de nous étendre sur ce point; et au besoin l'histoire est là pour confirmer notre assertion.

Notre intention n'est pas de donner ici à nos lecteurs une démonstration théologique de la vérité qui nous occupe. Autrement nous nous verrions forcés de sortir du cadre de cet ouvrage, attendu qu'une matière aussi grave ne saurait se discuter brièvement. Il ne manque point d'ailleurs de théologiens qui aient traité de la Confession Sacramentelle *ex professo*. Mais ce que nous voulons mettre

sous les yeux de nos lecteurs, ce sont plusieurs autorités antérieures au IVe Concile général de Latran et choisies tant en Orient qu'en Occident, de manière à faire voir la fausseté de l'assertion des auteurs Protestants, plagiaires eux-mêmes des Novatiens. Qu'on ne perde point de vue seulement ce qu'il s'agit de démontrer : c'est-à-dire que la Confession Sacramentelle est antérieure aux temps d'Innocent III.

L'Orient et l'Occident nous fournissent une foule de témoignages à l'appui de notre thèse. Citer simplement les noms des auteurs que nous pourrions invoquer serait déjà un travail fort long. C'est pourquoi nous nous contenterons de rapporter trois autorités qui méritent d'être citées entre toutes. La première, qui est celle de S. Clément Ier Pape, nous attestera l'usage de l'Église Orientale aussi bien que de l'Église Occidentale. La seconde, qui est celle de S. Jean Chrysostôme, nous rendra témoignage au nom de l'Église Grecque, et la troisième, qui est celle de S. Augustin, au nom de l'Église Latine. Nous avons choisi de préférence les deux grands Docteurs, Chysostôme et Augustin, parce que personne ne contestera à celui-ci l'autorité dont il a toujours joui en Occident, et parceque les novateurs ont prétendu s'appuyer sur celui-là pour attaquer la Confession.

S. Clément Ier Pape, dans sa seconde lettre

aux Corinthiens, exhorte les Fidèles à faire pénitence de leurs péchés pendant la vie présente, puisque après la mort cette pénitence n'est plus possible. *Postquam enim,* dit-il, *e mundo exivimus, non amplius possumus ibi confiteri, aut poenitentiam adhuc agere.* Ces paroles signifient évidemment que nous devons non-seulement faire pénitence de nos péchés, mais encore les confesser. Le lecteur sait d'ailleurs que les fragments que nous possédons de cette lettre de S. Clément Ier sont reconnus comme authentiques par les érudits. Il demeure donc établi que la nécessité de la Confession était reconnue et proclamée dès les temps Apostoliques, auxquels appartient ce Saint Pape.

S. Jean Chrysostôme, à son tour, dans un sermon prêché au peuple d'Antioche, pendant la semaine sainte, exhortait les Chrétiens à employer ce temps solennel à jeûner, à prier, et aussi à confesser leurs péchés: *ut fieret diligens et pura peccatorum Confessio.* Qu'on ne dise point que le Saint ait voulu par ces mots simplement indiquer la confession intérieure par laquelle l'homme reconnaît ses fautes devant Dieu et Lui en demande le pardon. Car 1° les paroles que nous venons de citer ont un sens clair et naturel qui confirme ce que nous avançons. 2° S'il en était autrement, ce passage de S. Chrysostôme ne pourrait plus se concilier avec ce qu'il dit au IIIe livre de son Traité du

Sacerdoce. Là, en effet, le grand Docteur de l'Église Grecque, comparant ensemble les Prêtres de l'ancienne loi et ceux de la nouvelle, dit on ne peut plus clairement, que les premiers ne guérissaient point la lèpre du corps, mais se bornaient à constater la guérison des lépreux, tandis que les seconds ne possèdent point, il est vrai, le pouvoir de déclarer les lépreux guéris de la lèpre du corps, mais ont reçu celui de prononcer leur jugement sur la lèpre de l'âme et même de la guérir parfaitement. *Non lepram corporis, sed immunditiam animae, non purgatam probandi, sed prorsus purgandi potestatem acceperunt.* (Οὐ λέπραν σώματος αλλ' ἀκαθαρσίαν ψυχῆς, οὐκ ἀπαλλαγεῖσαν δοκιμάζειν, ἀλλ' ἀπαλλάττειν παντελῶς ἔλαβον ἐξουσίαν). Comment maintenant les Prêtres pourraient-ils, selon la doctrine de S. Jean Chrysostôme, exercer le pouvoir de juger le degré de gravité des fautes, *immunditiam animae probandi*, et à plus forte raison celui de guérir parfaitement la lèpre de l'âme, *sed prorsus purgandi,* sans la Confession? Cette autorité est extrêmement grave et n'admet aucune interprétation contraire au sens que nous venons d'exposer. De plus, la pratique de l'Église Grecque vient encore lui donner un nouveau poids. En effet, après comme avant le schisme, l'usage de la Confession Sacramentelle ne fut jamais abandonné par les Orientaux; aussi ni Photius, ni Michel Cérulaire , ni les Grecs présents au Concile

de Ferrare en 1438, sous Eugène IV, n'osèrent le reprocher aux Occidentaux. Dans cette dernière circonstance en particulier, lorsqu'il s'agit de préciser les points de division qui pouvaient exister entre les deux Églises, ni Marc d'Éphèse, ni aucun autre envoyé des Grecs n'objecta la Confession. S. Augustin va maintenant nous apprendre que cette même coutume a toujours existé chez les Chrétiens d'Occident.

En effet, ce grand Docteur expose aux Fidèles de son temps, dans des termes on ne peut plus précis, la nécessité de la Confession Sacramentelle, en leur rappelant que l'acte intérieur par lequel nous confessons nos péchés à Dieu ne suffit point pour en obtenir le pardon. Voici les paroles mêmes du Saint dont les novateurs prétendent si souvent invoquer l'autorité : *Nemo sibi dicat : occulte ego apud Deum ago; novit Deus qui mihi ignoscit quia in corde ago. Ergo sine causa dictum est: quae solveritis in terra erunt soluta in coelo; ergo sine causa claves datae sunt Ecclesiae. Frustramus Evangelium, frustramus verba Christi* (Homil. LIX).

Après ces témoignages, il serait superflu de rapporter ici ceux de S. Irénée, de S. Cyprien, de Lactance, d'Origène, de S. Basile, de S. Grégoire de Nysse, de S. Hilaire, de S. Ambroise, de S. Jérôme, d'Innocent Ier, de S. Léon le Grand, de S. Grégoire le Grand et d'une foule d'autres

Pères, qui contredisent tous par leur doctrine et par leur autorité l'assertion des novateurs, à savoir que la Confession est une invention d'Innocent III.

En outre, dans les Églises dissidentes et antérieurement à lépoque de ce grand Pape, nous trouvons la Confession en usage, quoi qu'en disent plusieurs auteurs Protestants, lesquels, soit erreur, soit mauvaise foi, soutiennent que les Jacobites, par exemple, les Abyssiniens, les Arméniens et les Grecs schismatiques eux-mêmes ne pratiquaient point primitivement la Confession. Nous ne croyons pas nécessaire de discuter cette assertion. Il suffit, en effet, de lire ce que rapportent à cet égard Assémani, dans sa Bibliothèque Orientale, et Wansleb, dans son histoire de l'Église d'Alexandrie, pour se convaincre de la vérité. En même temps l'on verra combien il est aisé de se laisser tromper par les relations de certains voyageurs, qui, interprétant mal les livres symboliques des peuples dont nous venons de parler et prenant pour règle de morale la corruption même de leurs mœurs, viennent ensuite en Europe nous raconter des fables et sont crus sur parole par une foule de personnes peu exigeantes en matière de critique.

Nous sommes donc en droit de tirer ici, sans crainte de nous tromper, la conclusion historique suivante: La Confession Sacramentelle, comme l'entend l'Église Catholique, a toujours été en usage en Orient aussi bien qu'en Occident. Nous pou-

vons par conséquent aussi affirmer contre les novateurs que le XXIe Canon du IVe Concile général de Latran ne constitue en aucune manière un nouveau joug, qui aurait été imposé aux Fidèles par Innocent III. Nous terminerons enfin ces observations par les paroles suivantes de S. Augustin aux Donatistes: *Quod universa tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum, sed semper retentum est, nonnisi Auctoritate Apostolica traditum rectissime creditur.*

Chapitre V.

Ier CONCILE GÉNÉRAL DE LYON.

§. I.

Frédéric II.

La lutte entre le Sacerdoce et l'empire avait dû son origine à l'esprit de conquête; elle dut sa continuation à l'esprit de système. Les empereurs d'Occident tenaient leur prépondérance des Papes qui, au temps de Charlemagne, avaient rétabli en sa faveur la dignité impériale; mais ils furent loin de se montrer tous reconnaissants envers le Siége Apostolique. Ils commencèrent par vouloir étendre leurs possessions, surtout en Italie, où l'autorité des empereurs de Byzance s'affaiblissait graduellement, tandis que le Pouvoir Temporel des Souverains Pontifes prenait une extension toujours croissante, beaucoup plus en vertu de l'affection des populations que par suite de nouvelles concessions.

Alors s'engagea entre les empereurs et les Papes une lutte des plus vives. Cette lutte avait

un caractère agressif de la part des premiers et défensif de la part des seconds. Les empereurs se cherchaient des alliés, afin de pouvoir plus sûrement opprimer les peuples; les Papes, pour protéger ceux-ci, organisaient des ligues de résistance. Cette lutte eut d'abord pour théâtre l'Allemagne, ensuite l'Italie, où un concours de circonstances particulières la rendirent plus durable et plus périlleuse. En effet, les villes Italiennes accoutumées à un gouvernement municipal, à des institutions peu gênantes et nées sous l'influence de besoins locaux, supportaient d'autant plus difficilement le joug impérial, qu'elles se rappelaient leur oppression passée. Les Papes, d'autre part, étaient les seuls à protéger ces villes, à leur donner un appui moral et même matériel, toutes les fois qu'elles se trouvaient en danger de perdre leur autonomie et leur prospérité. Déjà autrefois les Pontifes Romains s'étaient montrés inspirés des mêmes sentiments nobles et généreux lors des diverses invasions des Barbares, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle. Ils les conservèrent également après l'immixtion des empereurs allemands dans les affaires de notre Péninsule. Cette sollicitude paternelle des Papes pour les populations italiennes aurait certainement été couronnée d'un succès beaucoup plus complet, si les Pisans en particulier n'avaient point fait cause commune avec le parti Gibelin.

Plus tard, lorsqu'à l'esprit de conquête des

princes vinrent s'allier les sophismes des légistes, la guerre faite par l'empire au Sacerdoce devint systématique et par conséquent beaucoup plus dangereuse. La raison en est claire. En effet, toutes les fois que ceux qui gouvernent sont ambitieux et trouvent à leur disposition des hommes de loi prêts à interpréter faussement et de parti pris tel ou tel principe de droit, la société se voit nécessairement envahie par une multitude de maux. Alors on en vient à justifier les actes les plus iniques et à représenter l'autorité qui se les permet comme beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est réellement. En invoquant de prétendues raisons d'intérêt général, on limite les droits de telle puissance, que l'on trouve gênante, et en même temps l'on élargit la sphère des siens.

Dès l'époque du couronnement d'Othon IV, les légistes se mirent à exalter l'autorité des empereurs et à déprécier celle des Souverains Pontifes. Ils persuadèrent à Othon qu'il avait eu tort de promettre au Pape ce qui pouvait demeurer à l'empire. Après qu'ils furent entrés dans les conseils impériaux, l'on vit surgir des prétentions que le Chef de l'Église ne pouvait accepter ou même auxquelles il était absolument obligé de s'opposer, tant dans l'intérêt des peuples que pour maintenir intacte l'autorité Pontificale, unique rempart de la vérité et de la justice. Les insinuations des légistes ne cessèrent

point à la mort d'Othon. L'empereur Frédéric II, en effet, avait auprès de lui Pierre des Vignes. C'était un homme fort versé, on ne peut le nier, dans la jurisprudence, mais qui, influencé soit par de vieilles réminiscences du passé, soit par une aversion naturelle pour la puissance des Papes, ne songeait qu'à accroître l'autorité impériale et à diminuer celle du Souverain Pontife. Confident intime de Frédéric II, il fut son conseiller dans les plus graves questions qui touchaient de près le droit public. Se laissant peut-être trop absorber par l'étude de la philosophie et par son attrait pour les sciences (que lui enseignaient des savants remarquables, entre autres Léonard Fibonacci ou de Pise), l'empereur s'abandonna facilement aux suggestions de Pierre des Vignes. Ce dernier devint bientôt si puissant qu'il lui arriva plus d'une fois d'annuller les ordres impériaux eux-mêmes. Frédéric engagea de la sorte une lutte acharnée contre le Pontife Romain et fit preuve ainsi de la plus noire ingratitude.

Il lui aurait cependant été facile de s'acquérir une gloire immortelle, en unissant ses efforts à ceux du Siége Apostolique pour travailler au bonheur de ses peuples. Deux moyens assurés d'illustrer à jamais son nom s'offraient d'ailleurs à lui: la guerre contre les Musulmans et la protection efficace qu'il pouvait accorder à la science et aux savants.

Par la guerre contre les Musulmans il aurait bien mérité à la fois de l'humanité et de la Religion, en arrêtant définitivement les progrès de ces Barbares. Car s'il s'était montré fidèle à son serment et aux engagements pris par lui envers le Souverain Pontife, il se serait vu soutenu et secouru au besoin par la Chrétienté toute entière. Il est vrai qu'à la fin il se détermina à passer en Orient; mais, à notre avis, ce ne fut qu'afin de pouvoir dominer plus facilement en Italie. En effet, une fois sans inquiétude du côté des Sarrasins, il se trouva posséder une plus grande liberté d'action en Occident. Cette ruse politique n'a point été relevée par les historiens, mais elle n'en ressort pas moins avec évidence, selon nous, de l'ensemble des faits.

Quant aux savants, Frédéric, avec son esprit plein de finesse, comprenait parfaitement combien leurs suffrages pouvaient contribuer à rendre glorieux le nom d'un empereur. En conséquence, il se mit à les protéger et en même temps à enrichir les Universités de nouveaux priviléges. Sous ce rapport, le règne de Frédéric II jette un éclat tout particulier. Il aimait d'autant plus à converser avec les gens doctes, qu'ils étaient les seuls qui pouvaient l'aider efficacement dans la position critique où il s'était mis. Il admettait Fibonacci dans son intimité et prenait un plaisir singulier à s'entretenir

avec lui. Il procurait aux jeunes gens qui faisaient concevoir d'eux de belles espérances les ressources nécessaires pour étudier avec succès, ouvrant de tous côtés des écoles et allant jusqu'à transformer son propre palais en un véritable Athénée. Aussi, pendant un certain temps, au lieu de dire que tel ouvrage était écrit en italien, disait-on qu'il était écrit en sicilien, tant s'était répandue en Europe, au point de vue littéraire, la réputation de la Cour de Palerme. Frédéric II donna encore une nouvelle impulsion au progrès de la science en introduisant les livres grecs en Occident. On lui attribue aussi le mérite d'avoir fait traduire les ouvrages d'Aristote. Toutefois l'histoire nous apprend qu'avant l'année 1209, les œuvres du Philosophe très-probablement à l'état de traduction étaient déjà parfaitement connues en France, surtout des illustres docteurs qui professaient alors à l'Université de Paris. Nous trouvons en effet les livres d'Aristote proscrits par le Synode de Paris, lorsqu'on traita la cause d'Amaury, qui avait abusé des doctrines péripatéticiennes, comme nous l'avons dit en parlant du IVe Concile général de Latran. Or Frédéric II avait, à cette époque, quinze ou seize ans; c'est donc vraisemblablement à tort qu'on lui attribue l'initiative dont il vient d'être question, et ce qu'il fit plus tard pour propager la philosophie d'Aristote n'autorise nullement à le regarder comme en ayant le premier de tous favorisé l'étude. Plusieurs

écrivains voient aussi en lui le plus ancien auteur de poésies italiennes, car il composa des chants lyriques, comme le rapporte la chronique de Fra Salimbene. Il paraît certain d'ailleurs qu'il écrivit un livre sur la nature et le gouvernement des oiseaux; c'est du moins ce qu'atteste Nicolas de Jamsilla *(Rer. Ital. Tom. VIII. pag. 495)*. Ce livre fut imprimé à Cologne en 1596.

Si donc à son amour pour les lettres et pour les sciences cet empereur avait uni la force morale, que le respect de la Religion et le rôle de défenseur du Siége Apostolique pouvaient seuls lui donner, son nom serait encore aujourd'hui en bénédiction, au lieu d'être demeuré, auprès de tous les Chrétiens, en exécration, comme celui d'un persécuteur acharné de la Ste Église. Plein de la conviction qu'il remporterait un triomphe final sur la Papauté, il était entretenu et fortifié dans cette idée par Pierre des Vignes et par Thaddée de Sessa (et non de Souabe ou de Suède ou de Suesse, comme l'appellent certains auteurs) qui le défendit au Concile général de Lyon. Mais Pierre des Vignes, quoique homme d'un grand mérite, était trop aveuglé par la passion pour distinguer le précipice vers lequel il entraînait son maître. Il ne sut pas même voir celui où il tomba lui-même. Se fiant trop à l'amitié de Frédéric, en même temps qu'à son influence et à sa réputation propres, il ne

sut point prévoir les revirements de la fortune et encourut la disgrâce de l'empereur. Ce dernier, en effet, était trop jaloux de sa gloire pour ne s'irriter point contre son chancelier, accusé, semble-t-il, de trahison devant lui. Pierre des Vignes eut les yeux crevés par ordre de Frédéric et se suicida, dit-on, dans sa prison à Capoue. Fin effrayante et à laquelle devraient souvent réfléchir ceux qui mettent toute leur confiance dans l'inconstante faveur des cours et s'abandonnent aveuglément à la sécurité que leur inspire le crédit actuel dont ils jouissent! L'empereur aurait pu, sans aucun doute, s'assurer mieux de la vérité; mais les mœurs de l'époque étaient encore barbares. Frédéric lui-même finit misérablement ses jours. Excommunié et déposé par le Concile général de Lyon, rongé de dépit et de douleur en se voyant abandonné d'un grand nombre des siens, il mourut, de dyssenterie selon les uns, ou plutôt étranglé, selon les autres, de la main de Manfrède, son fils naturel. C'est ainsi que ce prince, à qui le Pontife Romain avait tenu lieu de père et dont il avait protégé l'enfance, après avoir répondu à tant d'amour par une longne série d'ingratitudes, perdit lui-même la vie (selon toute apparence) par suite de l'ingratitude et de la haine dénaturée d'un fils. Frédéric II mourut au château de Fiorentino, dans la Capitanate de Pouille, le 13 Décembre 1250; il

n'était âgé que de 57 ans. Les auteurs du temps, cédant probablement trop à l'esprit de parti, nous ont laissé des récits contradictoires sur les circonstances qui accompagnèrent la mort de ce prince. Il en est qui soutiennent que l'empereur se convertit à ses derniers moments et fut absous de l'excommunication par l'Archevêque de Salerne. D'autres veulent qu'il soit mort impénitent. Mais toutes les fois que la passion préside au jugement d'un écrivain, la vérité historique disparaît et le règne de la fable commence. La naissance même de Frédéric est rapportée différemment par les historiens du temps. Richard de S. Germano (*Chron.*) le fait naître à Jesi: *Tunc...* (c'est-à-dire en 1194) *ex eo... filium peperit* (il s'agit de Constance, femme de Henri VI) *nomine Frideric.* Cette version contredit l'opinion selon laquelle il serait né à Palerme. Que le prince né à Jesi, en 1194, passât pour être en réalité le fils d'un boucher, c'est ce que rapporte le chroniqueur Salimbene, qui connaissait pourtant personnellement l'empereur. Le bruit, dit-il, courait parmi le peuple que Frédéric était: *filius cujusdam beccarii de civitate* (c'est-à-dire de Jesi), *pro eo quod domina Constantia imperatrix multorum erat dierum et multum carnosa quando desponsavit eam imperator Henricus.* Quelle que soit sur ce point la vérité, on ne peut refuser de reconnaître à Frédéric II beaucoup d'intelligence et une instruction bien su-

périeure à celle de son temps. Toutefois, au dire du même historien, il était : *callidus....*, *versutus, avarus, luxuriosus*, *malitiosus*, *iracundus;* mais savait unir à tous ses vices une certaine affabilité calculée. De plus il possédait à un degré peu commun l'art d'écrire, parlait plusieurs langues, entre autres celle des Sarrasins, selon le témoignage de Richard Malespini *(Rer. Ital. Tom. VIII)*. Il avait aussi beaucoup de goût pour la musique, l'algèbre et les études astronomiques; ce fut même lui, à en croire plusieurs auteurs, qui fut cause que celles-ci dégénérèrent à son époque et qu'elles aboutirent à l'astrologie judiciaire. D'une physionomie agréable, d'une taille moyenne, il était doué en outre d'une grande vigueur corporelle; c'est du moins ainsi que nous le décrit *de visu* Salimbene. Si la Religion avait occupé dans le cœur de Frédéric la place à laquelle elle avait droit, ce prince, à coup sûr, aurait eu dans l'histoire une page des plus glorieuses. Malheureusement, au témoignage du même historien : *de fide Dei nihil habebat:* expression peut-être exagérée, mais qui montre combien il a dû faire de mal à l'Église. Toutefois il est permis de croire que cet empereur se convertit au moment de sa mort, puisqu'un auteur du temps rapporte qu'il fut absous de l'excommunication par l'Archevêque de Salerne, comme nous l'avons observé plus haut.

§. II.

Pierre des Vignes.

Plus un homme jouit de la faveur du souverain et plus il devient l'objet de l'envie et de la jalousie des courtisans. C'est là une vérité enseignée par l'histoire ; mais on lit peu l'histoire et beaucoup moins encore sait-on profiter de ses enseignements. De là vient que certains courtisans parvenus à l'apogée de leur puissance et se voyant honorés par le prince lui-même, se croient en quelque sorte invulnérables et s'imaginent qu'ils n'ont plus rien à craindre de personne. Mais ils ne tardent guère à faire l'expérience qu'il en est tout autrement. Souvent, en effet, la méchanceté parvient à triompher de la plus haute intelligence; or, l'envie et la jalousie rendent les hommes méchants. Ces deux vices, personnifiés en bien des courtisans, sont pour ainsi dire continuellement occupés à regarder ou à écouter aux portes de ceux qui sont en faveur et à affiler leurs armes pour les attaquer et les blesser mortellement. Dans ce but, ils ont recours aux médisances et aux calomnies, voilées du manteau de l'hypocrisie ou du dévouement envers la personne qui peut précipiter dans la boue celui qu'ils veulent perdre. Ces intrigues, inspirées par la haine

et la ruse, atteignent ordinairement leur but, et cela d'autant plus facilement que les princes connaissent moins les hommes, qu'ils sont plus vicieux et plus dominés par l'ambition. Alors les services rendus, la réputation acquise par les plus glorieuses actions, les sentiments de reconnaissance si souvent exprimés autrefois, n'ont plus aucune valeur. Tout est sacrifié à la jalousie du pouvoir et à l'intérêt propre, dès que le souverain semble menacé par un personnage désormais réputé dangereux, parce qu'il a su s'élever à un haut degré de puissance et de considération dans la société.

Tout ce que nous venons de dire fut vérifié dans la personne de Pierre des Vignes. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs cet homme célèbre, tel que nous le dépeignent les chroniques du temps. Sa vie offre aux courtisans plus d'un enseignement et peut servir à les convaincre de l'inconstance des grandeurs de ce monde et à écarter d'eux le péril de terminer leurs jours dans la désillusion et la douleur.

Pendant longtemps on avait pu voir dans les rues de Capoue une pauvre femme qui parcourait la ville en mendiant sa nourriture. Aux haillons qui lui servaient de vêtements s'accrochait un enfant qui suivait partout sa mère. Cet enfant, doué d'ailleurs d'une intelligence remarquable, était Pierre des Vignes. Quoiqu'il fût, comme le dit expressément

Francesco Pipino, d'une condition tout-à-fait obscure: *infimissimo genere ortus (Rer. Ital. Tom. XII. pag. 660)*, et que son père fut réduit à la misère, il partit (sans que les chroniqueurs nous expliquent dans quelles circonstances) pour aller étudier à Bologne. Là, il fit en peu de temps de rapides progrès, comme le rapporte Guido Bonatti *(Chron.)*. Frédéric II, ayant eu occasion de voir le jeune Pierre et de constater ses heureuses dispositions, ordonna qu'on lui fournît tous les moyens de continuer ses études et le prit dès lors à la cour. Trithême *(Chron.)*, entre autres assertions erronées, fait naître Pierre des Vignes en Souabe. La vérité est qu'il naquit à Capoue, comme on le relève d'une lettre que lui adressa l'un de ses contemporains, nommé Nicolas *(Hist. de la Litt. Ital. Vol. IV)*. Possédant la faveur de l'empereur, rempli de science et versé particulièrement dans la connaissance du droit civil et canonique, il put bientôt rendre de grands services à Frédéric, qui l'employa à traiter plusieurs affaires importantes, soit à la cour même, soit en qualité d'ambassadeur auprès de divers autres souverains. Il fut envoyé deux fois à Grégoire IX. Il remplit également plusieurs missions auprès d'Innocent IV, en 1243 et 1244; mais son habileté échoua complétement contre l'invincible fermeté du Pontife. Mû à la fois par sa reconnaissance envers Frédéric II et par son aversion secrète pour le

Saint Siége, il encouragea les vues ambitieuses de l'empereur et le seconda de toutes ses forces dans la lutte engagée entre ce dernier et la Papauté. Par divers écrits il s'efforça de démontrer que l'autorité impériale ne dépendait d'aucune autre et qu'elle était même supérieure à celle du Vicaire de Jésus-Christ.

Ce système, une fois adopté, devait porter dans tout le reste ses conséquences. Aussi nous ne nous étonnerons pas de voir Frédéric II se montrer constamment hostile aux Souverains Pontifes et s'efforcer en chaque occasion d'amoindrir leur autorité, qui seule opposait un obstacle redoutable à ses desseins. Le conseiller de l'empereur, de son côté, n'ignorait cependant point la force de la Papauté: l'histoire des Henris et des autres monarques allemands jusqu'à Othon, déposé de son temps, était d'ailleurs là pour l'instruire. Il voyait le peuple italien entièrement disposé à se donner au Pontife Romain plutôt que de se courber sous le joug impérial. D'autre part, Frédéric rêvait le complet assujettissement de l'Italie et souffrait avec peine qu'un grand nombre de villes eussent des libertés municipales, sous la protection des Papes. Ce fut donc l'ambition démesurée de ce prince unie à l'hostilité et à la science de Pierre des Vignes qui amena les événements dont nous avons précédemment annoncé l'importance au double point de vue civil et religieux.

Pierre des Vignes parvint bientôt à un degré de puissance tel que l'exercice de l'autorité impériale semblait concentré en lui seul. En effet, au témoignage de plusieurs historiens et particulièrement de Guido Bonatti, écrivain du temps *(Astronom.)*, il s'était rendu absolument maître de l'esprit de Frédéric. Le pauvre petit mendiant, qui jadis demandait l'aumône avec sa mère dans les rues de Capoue, était devenu l'homme nécessaire à l'empire. Parvenu au faîte de la puissance et comblé de richesses, il devait nécessairement provoquer la jalousie et l'envie des courtisans. Sans doute, il avait dû se faire quelques amis au temps de sa jeunesse, mais il en avait acquis aussi un grand nombre d'autres, qui dataient seulement de l'époque de sa grandeur. Cette foule de nouveaux amis, que la fortune amène toujours avec elle, sont ordinairement bien loin d'être sincères, et tout homme prudent doit se tenir sur ses gardes, afin de ne point tomber dans leurs piéges. Quoique doué d'une vaste intelligence, Pierre des Vignes, ce semble, n'eut point la prévoyance d'éloigner de la cour ceux qui plus tard devaient causer sa ruine. Bien souvent, en effet, l'homme élevé en dignité s'endort dans sa grandeur et se persuade que les traits de la calomnie, lancés contre lui par une main envieuse, ne sauraient l'atteindre. C'est ce qui arriva au tout-puissant confident de l'empereur, comme nous allons le voir.

Il avait déployé dans une foule d'occasions son habileté à traiter les affaires publiques, et plus d'une fois le succès avait couronné ses efforts. Le triomphe obtenu à Padoue par son éloquence peut servir à confirmer ce que nous rappelons ici. Frédéric, excommunié par le Pape Grégoire IX, était sur le point de voir cette ville se révolter contre lui. Pierre des Vignes rendit alors à son maître un service signalé: l'éloquent chancelier harangua le peuple et sut avec tant d'artifice dénaturer les faits qui avaient motivé l'excommunication, qu'il persuada l'auditoire et fit disparaître tout danger de révolte contre l' empereur. S'il pouvait ainsi, par la seule force de sa parole, mouvoir à son gré l'esprit du peuple, il jouissait d'une influence plus grande encore auprès des savants ; car ces derniers n'ignoraient point combien il encourageait Frédéric à protéger les sciences et ceux qui les cultivaient. Or, Padoue renfermait, à cette époque, un nombre considérable de doctes personnages, dont l'action devait se faire sentir dans toutes les classes de la société, comme il arrive d'ordinaire partout où les lettres sont en honneur.

Mais les triomphes remportés par l'éloquence de Pierre des Vignes et par sa dextérité peu commune dans le maniement des affaires, ne lui furent plus d'aucune utilité, lorsqu'il se présenta avec Thaddée de Sessa, de la part de Frédéric, au 1er Con-

cile général de Lyon pour détourner la sentence d'excommunication dont ce prince était menacé. La présence du chancelier au Concile nous est attestée par Ricordano, Malespini, Rolandino *(Storie Fiorentine)*, et aussi par Salimbene. Il ne put rien obtenir d'Innocent IV, comme le montrent assez l'excommunication et la déposition de l'empereur prononcées solennellement devant les Pères, ainsi que la catastrophe qui suivit de près ce mémorable événement, comme nous le dirons bientôt. Maintenant, l'équité veut qu'après avoir loué la science et l'habileté politique de Pierre des Vignes, nous ne passions point non plus sous silence un trait peu honorable de sa vie.

Le jeune Thomas d'Aquin venait de prendre l'habit des Frères Prêcheurs, malgré l'opposition de sa noble famille, et se rendait de Naples à Rome, en compagnie de Jean le Teutonique, Général de son Ordre. Raynald, frère du Saint, voulant empêcher sa fuite, s'entendit avec Pierre des Vignes pour arrêter l'inoffensif voyageur. L'entreprise réussit facilement, comme on peut le penser. Les deux agresseurs, à la tête d'une troupe de gens armés, s'emparèrent de la personne de Thomas et le renfermèrent dans un château fort. Ce fait est rapporté par *Tolomeo da Lucca*, contemporain et ami du Docteur Angélique *(Rer Ital. Tom. XI. pag. 1151)*. Il entrait dans les vues du chancelier de s'opposer constamment

à tout ce que faisaient les Papes dans l'intérêt de l'Église.

Mais afin de ne point nous arrêter trop longtemps sur ce célèbre personnage, disons quelques mots de sa fin tragique, dont l'horreur toutefois ne saurait être entièrement comprise que par ceux qui ne jouissent plus du bienfait de la vue. Les auteurs du temps ne racontent point tous de la même manière la mort de Pierre des Vignes. Matthieu Paris nous assure que le chancelier encourut la disgrâce de l'empereur pour avoir tenté de l'empoisonner de concert avec le médecin de Frédéric. Mais l'historien anglais, vivant loin de l'Italie, n'a pu être mieux renseigné que nos propres chroniqueurs. Nous ne devons donc point ajouter foi à son assertion. La vérité est que l'opinion publique se partagea immédiatement au sujet de la mort de Pierre des Vignes; quelques-uns prétendirent même qu'il s'était rendu coupable d'adultère avec l'impératrice. Néanmoins tous les auteurs s'accordent en ce point que Frédéric lui fit crever les yeux. On lit en effet dans la chronique de Plaisance *(Rer. Ital. Tom. XVI. pag. 465)*, que l'empereur, en 1248, *eum fecit excœcare*. C'est ce que confirme Guido Bonatti. On ajoute qu'il se tua de désespoir en se frappant la tête contre les murs de sa prison. Après avoir examiné avec soin les divers sentiments des auteurs au sujet de la

disgrâce de Pierre des Vignes, nous serions volontiers de l'avis de ceux qui (comme Ricordiano, Malespini et Benvenuto d'Imola) en découvrent la vraie cause dans l'envie des courtisans. La faveur dont le parvenu de Capoue jouissait auprès de l'empereur était assurément trop grande pour manquer de faire des jaloux. Mais afin de renverser le puissant chancelier, il fallait formuler une accusation proportionnée à la gravité de l'entreprise, et qui fût de nature à déchaîner la colère du despotique et ambitieux monarque contre son ministre favori. Cette accusation, fondée ou non d'ailleurs, avait, par conséquent, dû être choisie de manière à faire la plus vive impression sur l'esprit de Frédéric; autrement les courtisans se seraient exposés à déchaîner contre eux-mêmes la colère impériale. Ceci posé, la chronique de Salimbene nous apprend que Pierre des Vignes et le juge Thaddée de Sessa furent, ainsi que plusieurs autres, envoyés par Frédéric II pour le représenter au Ier Concile général de Lyon, avec l'injonction expresse qu'aucun d'eux ne s'entretint jamais seul à seul avec le Souverain Pontife, auquel ils devaient en chaque occasion se présenter tous ensemble: *Quod nullus cum Papa sine alio vel nisi praesentibus aliis loqueretur*. Or, ajoute le chroniqueur, après le Concile, les compagnons de Pierre des Vignes l'accusèrent devant l'empereur d'avoir plusieurs fois eu des conférences secrètes avec le Pape: *Quod*

pluries sine eis familiare colloquium habuisset: telle fut la cause pour laquelle Frédéric le fit arrêter et mourir de mort violente: *Fecit eum capi et mala morte mori.* Le chancelier aurait donc été accusé de haute trahison. C'est ce que rapporte aussi la chronique de Francesco Pipino, sans spécifier toutefois le cas dont il s'agit. Il est certain que le bruit courut alors que Pierre des Vignes ne s'était point loyalement comporté en traitant la cause de l'empereur auprès du Pape. Nous ne pouvons juger si cette imputation est vraie ou fausse, car nous manquons de documents à cet égard ; nous pensons toutefois qu'on doit s'en tenir de préférence à la relation de Salimbene, auteur contemporain, et l'un des plus judicieux de son époque. Ainsi Pierre des Vignes fut victime de la plus noire jalousie. Dante le place en enfer, mais lui fait dire qu'il est mort coupable de ce dont on l'accusait :

L'animo mio per disdegnoso gusto,
Credendo col morir fuggir di sdegno
Ingiusto, fece me contro me giusto.

De ce que dans ses lettres Pierre des Vignes se reconnaît coupable envers l'empereur, on ne doit conclure rien autre chose, sinon qu'il voulait adoucir l'esprit de son maître par un aveu. De plus,

on a tout lieu de croire que ces lettres et plusieurs autres encore qu'on lui attribue sont supposées.

Pierre des Vignes composa des écrits sur le pouvoir impérial. On lui attribue aussi, ou bien à Frédéric, le livre *de Tribus Impostoribus* qu'on a prétendu avoir retrouvé dans quelques anciennes bibliothèques; mais les règles de la critique ne permettent point de considérer cet ouvrage autrement que comme un produit apocryphe. Innocent IV, écrivant à l'Archevêque de Cantorbéry, fait bien allusion à quelques propositions irréligieuses de Frédéric II, mais il ne mentionne jamais le livre en question. Celui de nos lecteurs qui voudrait connaître plus en détail l'histoire de Pierre des Vignes peut consulter Guido Bonatti, Salimbene, Matthieu Paris, Francesco Pipino et Benvenuto d'Imola, déjà cités par nous plus haut. Toutefois l'on doit avouer qu'il y a encore bien des points obscurs dans la vie du célèbre chancelier.

§. III

Grégoire IX.

Il est impossible de nous occuper du Ier Concile général de Lyon, célébré en 1245, sans parler en même temps de l'illustre Pontife Grégoire IX. Ce fut lui, en effet, qui, mû par son

zèle Apostolique, excommunia, antérieurement au Concile, l'empereur Frédéric II, pour avoir manqué à son serment de prendre la Croix et d'aller délivrer les Lieux Saints de la domination des Infidèles. A cette époque le manquement à la foi jurée était considéré comme un grand crime; il en était de même du refus d'arrêter les progrès des Sarrasins, dont l'invasion menaçait l'Occident d'une ruine totale. C'est vraiment un spectacle touchant que le spectacle offert alors par le Pontife Romain, élevant seul la voix parmi les souverains, pour sauver l'Europe des maux de toute espèce que la barbarie Musulmane se préparait à déchaîner contre elle. Aussi Grégoire IX occupe-t-il une place des plus glorieuses dans l'histoire de son siècle. Déjà ses vertus publiques et privées l'avaient fait remarquer avant son élévation sur la chaire de S. Pierre. Il avait exercé plusieurs foi l'office de Légat: en Sicile, où il délia des censures de l'Église Markwald , sénéchal du royaume ; en Toscane , où il donna la Croix à 900 Siennois partant pour la guerre sainte ; en Lombardie, où il resserra les liens qui unissaient déjà ce pays au Siége Apostolique ; en Germanie (conjointement avec Léon, Cardinal-Prêtre de Ste Croix), où il obtint la mise en liberté de Brunon, Archevêque de Cologne, releva de l'excommunication Philippe, duc de Souabe, après lui avoir fait promettre de

demeurer fidèle au Pape, et où il fit renoncer au Siége de Mayence l'intrus Luipold, qui fut remplacé par un vicaire de l'Archevêque Sigefroy. En outre il avait obtenu qu'Othon IV mettrait bas les armes et par ses soins une trêve d'un an avait été conclue.

D'aussi beaux résultats dans toutes ses légations étaient les fruits de sa grande prudence, de sa science peu commune et de la sainteté de sa vie. Ce fut chez les Chanoines Réguliers qu'il se forma surtout à la vertu ; car il avait pris leur habit, comme l'a démontré le docte Trombelli, en réfutant l'opinion qui fait appartenir ce grand Pape à l'Ordre des Camaldules, uniquement parce qu'il se retira pendant quelques jours chez ces Religieux. Rempli comme il l'était de l'esprit de Dieu, il se lia étroitement avec Saint Dominique et Saint François d'Assise. N'étant encore que Cardinal il avait été témoin oculaire des miracles du premier et avait assisté au premier Chapître général des Frères Mineurs, qui se trouvèrent, en cette circonstance, réunis au nombre de 5000. Il protégea les deux Ordres naissants, et ce fut en grande partie par ses soins qu'ils purent se répandre rapidement dans le monde Chrétien et travailler si efficacement au bien spirituel des Fidèles. Après avoir été l'admirateur et l'ami des deux grands Patriarches, Saint Dominique et Saint Fran-

çois, il eut la gloire de canoniser l'un et l'autre, le premier en 1233 ou 1234, et le second en 1228, à Assise même, où il fit élever la célèbre Basilique.

L'amitié qui l'unissait à ces deux grands Apôtres de la pénitence et de la pauvreté l'avait rendu leur imitateur. Aussi ces mêmes vertus qui, au rapport d'un auteur contemporain, Thomas Celano, resplendissaient singulièrement en Grégoire IX, formaient-elles chez ce grand Pape un frappant contraste avec sa noble origine. Il était né à Anagni de l'illustre et puissante famille des comtes de Segni. A l'éclat de la naissance il unissait de rares qualités, une science profonde et une vertu solide. Plusieurs offices délicats lui furent confiés à Rome sous le Pontificat d'Innocent III, son oncle. Créé par ce dernier Cardinal-Diacre de S. Eustache, il devint ensuite Évêque d'Ostie et Archiprêtre de la Basilique Vaticane. A la mort d'Honorius III, arrivée le 18 Mars 1227, les Cardinaux tombèrent d'accord d'élire le Pape par compromis. Trois d'entre eux furent désignés pour faire l'élection au nom de tous les autres. Le premier était le Cardinal Conrad d'Urach, souabe de nation, qui aurait été élu par les deux autres, s'il n'avait point refusé absolument la dignité suprême qu'on lui offrait. Alors les trois électeurs jetèrent les yeux sur le Cardinal Hugues Conti, malgré son âge avancé : il avait 83 ans. L'élection eut lieu à S. Grégoire *in*

Monte Cœlio, près du *Septizonium*, le 19 Mars 1227, c'est-à-dire le lendemain même de la mort d'Honorius III. Couronné à S. Pierre le 20 Mars, le nouveau Pape prit possession du Siége Apostolique avec la solennité que nous avons précédemment décrite.

Grégoire IX connaissait parfaitement les maux qu'avaient causés à l'Église plusieurs des précédents empereurs. Dans sa jeunesse, il avait entendu le récit des événements déplorables qui, peu de temps avant sa naissance, avaient affligé la Chrétienté surtout lors des persécutions dirigées par Henri IV et Henri V contre les Papes. Plus tard, il avait vu se dérouler sous ses yeux la longue chaîne de faits composant le règne de Frédéric Ier et celui d'Othon IV. Toute cette lamentable période de l'histoire lui était donc encore présente. Il se rappelait ensuite les hypocrites tergiversations de Frédéric II et tout ce que ce prince avait fait souffrir à Honorius III. Devenu Pape, son premier soin fut de réclamer l'exécution des promesses de l'empereur. En conséquence, il n'épargna rien pour le déterminer à entreprendre une expédition contre les Sarrasins, et le mit ainsi dans l'alternative ou bien d'accomplir son serment, ou bien de jeter le masque de l'hypocrisie. Le Souverain Pontife, en effet, avait trop à cœur les intérêts de l'Orient pour ne pas s'efforcer d'arracher ce malheureux pays

à la tyrannie musulmane ; il avait aussi trop à cœur les intérêts de l'Occident pour ne point essayer de procurer la conversion de Frédéric II, véritable fléau des Italiens. Grégoire IX, dans un corps usé par l'âge, possédait une âme vigoureuse et dont l'énergie semblait augmenter avec le nombre des années. Aussi, en lisant sa vie, croirait-on avoir sous les yeux l'histoire d'un Pape dans la force de l'âge, tant on est frappé de la fermeté de ce vieillard qui ne se laissait arrêter par aucun obstacle, toutes les fois qu'il s'agissait de mener à bonne fin une noble entreprise.

Frédéric II, menacé, en 1223, d'excommunication par Honorins III, avait promis avec serment de partir en 1225 pour aller secourir la Terre Sainte. Ayant manqué à sa parole, il avait de nouveau promis de partir au mois d'Août de l'année 1227. L'empereur voyait avec dépit les conséquences de la Ligue Lombarde et de la paix de Constance; car il soupirait secrètement après l'occasion d'étendre sa domination sur toutes les villes de la Lombardie et même sur les provinces dépendantes du Saint Siége. Le Pape lui apparaissait comme étant seul capable d'empêcher l'accomplissement de ce rêve ambitieux. Frédéric cherchait donc à faire croire qu'il allait partir pour l'Orient, tandis qu'en réalité il songeait uniquement aux moyens de régner bientôt en maître absolu sur toute la Pénin-

sule. Aussi, au lieu de faire usage de ses forces contre les Sarrasins, les employait-il à opprimer l'Italie. Son armée dévastait de la sorte les terres de l'Église, lorsqu'Honorius III lui reprocha hautement son ingratitude et lui rappela la protection dont Innocent III avait entouré son enfance. Frédéric parut alors revenir à de meilleurs sentiments; mais ce changement dura peu et bientôt on le vit se livrer de nouveau à son ambition et à ses anciennes cruautés. Après la mort d'Honorius, Grégoire IX laissa passer tout le mois d'Août 1227, c'est-à-dire le terme fixé par l'empereur lui-même pour son expédition en Palestine. Bien résolu toutefois à ne point se laisser jouer, et voyant ce prince, tantôt sous un prétexte et tantôt sous un autre, différer indéfiniment son départ pour l'Orient, le Pape, qui se trouvait alors à Anagni, déclara, le 29 Septembre de la même année, que Frédéric avait encouru l'excommunication. De retour à Rome, le Jeudi Saint de l'année suivante, il renouvela et prononça publiquement la sentence. Cet acte solennel fit une profonde impression sur les partisans de l'empereur, et ce dernier, pour s'en venger, s'efforça, par le moyen des Frangipanes, de fomenter à Rome même la révolte contre le Souverain Pontife. Ces trames odieuses produisirent leur effet. Tandis que Grégoire IX célébrait la Ste Messe au Vatican, le lundi de Pâques, le lieu saint fut tout-à-coup envahi

par une troupe de scélérats; le Pape ne leur échappa que par la fuite et se dirigea vers Pérouse.

Cependant Frédéric II, redoutant les conséquences funestes que pouvait avoir son excommunication, se décida à partir pour la Terre Sainte. Il se consolait en pensant que cette expédition lui procurerait ensuite une plus grande liberté d'action en Europe, dès qu'il n'aurait plus à redouter aucune attaque du côté des Sarrasins. Il n'en laissa pas moins en Italie Raynald de Souabe et Berthold, père de celui-ci. A la tête de troupes composées principalement de Siciliens et de Sarrasins, ces deux lieutenants impériaux commirent toute sorte de ravages et de cruautés dans les États de l'Église, et s'emparèrent l'un de la Marche d'Ancône et l'autre du duché de Spolète. Alors le Pape, afin d'opérer une diversion parmi les forces ennemies, envoya dans le royaume une armée conduite par le Cardinal Jean Colonna, et par Jean roi de Jérusalem. Raynald et Berthold se virent de la sorte obligés d'évacuer les provinces qu'ils avaient envahies; en même temps le Saint Siége recouvra la possession de plusieurs villes, entre autres de Sessa et de Gaëte. Ces succès furent bientôt troublés par le retour de Frédéric en Italie. Après avoir conclu avec les Sarrasins une paix contraire aux intérêts de la Chrétienté et avoir hypocritement visité Jérusalem et les Saints Lieux, l'em-

pereur résolut de tirer vengeance des revers éprouvés par ses lieutenants dans la Péninsule. A la tête d'une armée, il s'avança sur le territoire Pontifical et reprit les villes récemment rentrées sous la domination du Siége Apostolique. Il entretint l'esprit de dissension entre les Guelfes et les Gibelins, par son intervention armée aussi bien que par ses intrigues, et il abreuva d'amertume l'âme de Grégoire IX par la cruelle vengeance qu'il exerça contre les habitants de Bénévent. Cependant, loin de perdre courage, le Pape mit en œuvre tous les moyens pour arrêter les envahissements de Frédéric, qu'il amena enfin à faire des ouvertures de paix. Un traité fut conclu à S. Germano *(Richard de S. Germano. Chroniq.)*, et l'empereur fut délié des censures Ecclésiastiques, qu'il avait encourues, par le Cardinal Évêque de Sabine, dans la chapelle de S. Just. Le Pape, consolé par cet heureux événement, sans cependant se fier trop à l'avenir, se décida à rentrer à Rome dont les habitants le rappelaient; car ils avaient été décimés par une peste cruelle et souffraient encore des suites d'une effroyable inondation. S'étant rendu à Anagni pendant l'été de l'année 1239, Grégoire IX reçut dans cette ville la visite de Frédéric II, qui se montra extérieurement plein de dévotion, se dépouilla du manteau impérial et baisa humblement les pieds du Pape. Le Pontife l'admit ensuite à sa table. On se fera aisément une idée du contraste

que devait présenter en cette occasion le rapprochement de ces deux célèbres personnages. D'un côté un vieillard vénérable, chez qui l'expression du visage avait quelque chose de divin; de l'autre un prince dont l'air contraint indiquait la dissimulation et trahissait l'ambition secrète unie à l'indifférence religieuse, qu'il cherchait en vain à cacher sous le masque de la piété Chrétienne. Toutefois cette entrevue ne servit qu'à donner au monde une nouvelle preuve de la bonté du Pontife et de la fourberie de Frédéric; car, peu de temps après, ce dernier reprit l'exécution de ses anciens desseins, tantôt en excitant, par ses sourdes menées, des séditions dans Rome, tantôt en occupant ouvertement des domaines appartenant au Saint Siége. Le Pape, tout en s'efforçant de déjouer les embûches dont il était entouré, ne négligea point non plus de recourir aux moyens de défense matériels, pour refréner l'audace d'un souverain contre qui l'emploi des armes spirituelles semblait tout-à-fait insuffisant. Cependant, à la fin, le Saint Pontife crut qu'il ne pouvait pousser plus loin la longanimité sans offenser sa propre conscience; en conséquence, le Dimanche des Rameaux de l'année 1239, il dénonça l'empereur comme violateur des traités, l'excommunia solennellement le Jeudi Saint de la même année, et jeta en même temps l'interdit sur tous les pays par lesquels ce prince viendrait à passer.

Frédéric était coupable d'avoir excité des séditions dans Rome contre le Pape et les Cardinaux, d'avoir arrêté et retenu captif le neveu du roi de Tunis, qui venait à Rome demander le Baptême, d'avoir fait mettre en prison Pierre Sarrasin, citoyen Romain et envoyé du roi d'Angleterre, d'avoir empêché l'Évêque de Palestrine de se rendre, en qualité de Légat Pontifical, chez les Albigeois, d'avoir confisqué l'argent destiné à la réparation de Cathédrales et autres Églises, d'avoir usurpé les revenus Ecclésiastiques, d'avoir emprisonné et même tué des Clercs, envahi les terres de l'Église Romaine, des Prélats et des Cardinaux, de s'être emparé de biens appartenant à des Monastères, d'avoir permis la destruction de plusieurs Églises, d'avoir fait manquer l'expédition de Terre Sainte, d'avoir violé ses promesses en ne restituant pas leurs biens aux Hospitaliers et aux Templiers et en envoyant en exil, malgré la foi des traités, les défenseurs du Siége Apostolique. Tous ces griefs sont énumerés par l'auteur anonyme de la vie de Grégoire IX.

L'on ne saurait décrire la fureur dont fut saisi Frédéric à la nouvelle des censures fulminées contre lui. Alors plus que jamais le Pape se trouva exposé aux violences et à la vengeance de son ennemi. Toutefois, loin de faiblir, il écrivit aux princes et aux Prélats, afin de leur notifier l'excommunication de l'empereur, ce qui ne fit qu'exciter en-

core davantage le ressentiment de ce dernier; aussi Grégoire IX s'attendait-il à une attaque. Ses prévisions ne furent point trompées. Frédéric, à la tête d'un gros corps de troupes, s'approcha de Rome dans l'espoir d'être secondé par un mouvement que devaient tenter, dans l'intérieur de la ville, ses partisans aidés d'une bande de sicaires achetés à prix d'argent. Menacé au dehors par les Impériaux, à l'intérieur par les factieux, qui se soulevaient au nom de Frédéric contre le Siége Apostolique, n'attendant d'ailleurs aucun secours ni des princes ni des peuples, le Souverain Pontife eut recours à la Religion et mit en elle toute sa force. Il convoqua le Clergé, et dans une procession pénitentielle, voulut porter lui-même, par humilité, les Chefs vénérés des SS. Apôtres ainsi que le bois de la Vraie Croix, depuis le Latran jusqu'au Vatican. Il avait alors près de 96 ans! Le Vicaire de Jésus-Christ était accompagné des Cardinaux et des Prélats. A l'annonce de cette procession extraordinaire, une grande multitude de gens vendus à l'empereur s'étaient attroupés; et, faisant retentir l'air de leurs blasphèmes, se disposaient à empêcher la pieuse cérémonie. Le Pape leur adressa paternellement la parole et les exhorta à se convertir. Alors un changement subit s'opéra dans les esprits, à la vue du bois sacré de la Vraie Croix, des têtes des Apôtres S. Pierre et S. Paul et à l'aspect aussi du vénérable Pontife qui

portait les précieuses Reliques. Aux blasphèmes succédèrent les louanges de Dieu et aux dispositions hostiles la volonté de défendre le Saint Siége. Les Romains prirent en foule la Croix, proclamèrent le triomphe de l'Église, et les armes préparées pour combattre le Pape furent désormais tournées contre l'empereur : *Romanis cujuscumque conditionis et sexus pro tutela Ecclesiasticae libertatis assumentibus, protinus signum Crucis erexit. (Vita Gregor. IV. Rer. Ital. T. III. Par. I. pag. 587.)* Bientôt le combat s'engagea entre les Romains et les troupes impériales, et celles-ci se virent obligées de s'éloigner des murs de la ville. Toutefois ce triomphe de la Religion coûta la vie à un grand nombre de Croisés, que l'empereur fit mettre à mort avec la dernière cruauté. En effet, tous ceux qui portaient le signe distinctif de la Croix sur leurs vêtements furent traités par l'ordre de Frédéric de la manière la plus barbare ou expirèrent dans d'horribles tortures. Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage cité plus haut (*Vit. Gregor. IX*): *Alii candentis ferri stigmate ad modum Crucis in frontibus consignati , alii membrorum facti mutilatione deformes, quidam amputatis coronis Sacri Ordinis in improperium redditi, multi exusti flammarum incendiis, nonnulli vero, in loco Crucis clavis crudeliter perforati, in grande infidelitatis indicium ac publicam contumeliam Crucifixi. Sacerdos quidam, vexillo Crucis*

Venerandae munitus, in alto palearum culmo ligatus expositus, Crucis suave jugum recusans deponere igne superposito crematur. Qui, supra modum conditionis humanae intrepidus, Te Deum laudamus *voce valida et constantia invicta decantans, ipsius hymni sequentia usque ad* Te Martyrum candidatus laudat exercitus *prosecutus, undique jam flammis crebrescentibus obsitus, inter ipsius versiculi verba sanctissimam animam Christo reddidit, pro cujus Nomine tyranni saevitiam et ignis incendia non expavit.* En lisant l'épouvantable description des tourments auxquels cet empereur, *ami du progrès*, condamna les courageux défenseurs de la Foi Apostolique, on croirait lire Tacite racontant la persécution de Néron contre les Chrétiens. Observons toutefois une différence entre les deux cas. Néron, idolâtre, avant de torturer les Chrétiens, leur imputa calomnieusement l'incendie dont il était lui-même l'auteur et qui avait consumé une partie de Rome; Frédéric II, Chrétien, ne recourut même point à un crime supposé contre les fidéles défenseurs du Pape, et sa férocité surpassant encore en cela celle de Néron, fit servir le signe même de la Rédemption à augmenter leurs souffrances.

Après avoir de la sorte donné cours à la fureur que lui causait l'impossibilité d'entrer dans la Ville Éternelle, effrayé d'ailleurs de l'héroique résistance des Romains, l'empereur battit en retraite

vers la Pouille. Grégoire IX demeura ainsi en possession de sa capitale, mais son cœur restait plongé dans la plus profonde affliction, à la vue de toutes les cruautés commises; c'était l'an 1240.

Pour mettre un terme à la conduite criminelle et anti-Chrétienne de Frédéric, le Pape résolut alors de célébrer à Rome un Concile, auquel il invita par lettres les Évêques et les princes. Mais l'empereur parvint à s'emparer de plusieurs Cardinaux et Évêques, qui s'étaient mis en voyage pour se rendre à l'appel du Souverain Pontife, les retint prisonniers et fit même couler à fond par son fils, Enzo, des vaisseaux faisant voile vers l'Italie et qu'il ne pouvait capturer. Son but était d'empêcher à tout prix la célébration du Concile. Parmi les lettres qu'écrivit alors Grégoire IX, pour implorer le secours des princes Chrétiens dans les périlleuses conjonctures où il se trouvait par suite de la persécution de Frédéric, il en est une adressée à S. Louis. Le Pape s'y exprime de la manière suivante, en parlant de la France: *Regnum Franciae, a Domino benedictum, Redemptor noster quasi specialem Divinarum voluntatum executorem eligens, et ipsum sibi sicut pharetram circa femur accingens, ex ipsa saepius sagittas electas extrahit et eas in tuitionem Ecclesiasticae libertatis et Fidei, in contritionem impiorum et defensionem justitiae, et in arcu brachii potentis emittit.*

Cependant l'empereur après avoir occupé As-

sise et Terni, saccagé Albano et Grottaferrata, comme le rapporte Richard de S. Germano (*Chroniq.*), s'était arrêté à Tivoli, d'où il menaçait de nouveau Rome. Ce fut dans ces circonstances que l'âge avancé du Souverain Pontife, les souffrances aiguës que lui occasionnait depuis longtemps la maladie de la pierre, enfin et par dessus tout le chagrin et les angoisses que lui causait l'acharnement de Frédéric contre l'Église, déterminèrent sa mort, le 21 Août 1241. Il était presque centenaire. Il fut enseveli au Vatican. Sa longue carrière avait été entremêlée de grandes afflictions et de grandes consolations. Fréderic II fut son bourreau ; mais en revanche les deux Ordres illustres de S. Dominique et de S. François furent pour le vénérable Pontife la source de bien des joies spirituelles. Il vit, en effet, par leur ministère un grand nombre de brebis égarées rentrer au bercail de Jésus-Christ; car l'un des premiers soins de Grégoire IX, en montant sur la Chaire de S. Pierre, avait été de donner aux Religieux de ces deux Ordres le pouvoir d'entendre en tout lieu les confessions. Il acquit à l'Église le comté de Venuse, Pagliano et *il Serrone*; il créa en Espagne les Évêchés de Mérida et de Badajoz. Il canonisa S. Virgile, Évêque de Spolète, S. Antoine, natif de Lisbonne, mais surnommé *de Padoue*, S. Dominique (à Riéti), S. François d'Assise (à Assise), Ste Élisabeth de Hongrie (à Pérouse).

Il opéra la réunion des Arméniens avec l'Église Latine, adressa des lettres Apostoliques à Rusuda et à David, rois de Géorgie, afin de les fortifier dans la Foi. Il condamna les hérétiques à Viterbe et publia une nouvelle Croisade contre les Albigeois. Il essaya, mais en vain, de mettre à profit les bonnes dispositions de Germain, Patriarche de Constantinople, pour procurer l'union des deux Églises Latine et Grecque. Il excommunia Sanche II, roi de Portugal, coupable d'avoir violé l'Immunité Ecclésiastique. En toute occasion, il se montra le ferme défenseur de la justice et le zélé promoteur de la Religion. Intrépide en face des ennemis du nom Chrétien, il était plein de douceur envers les pécheurs repentants et inexorable pour ceux qui s'obstinaient dans leurs fautes. La collection des *Décrétales* qui porte le nom de Grégoire IX est une des plus belles gloires de son Pontificat; elle est l'œuvre d'un Dominicain, S. Raymond de Pennafort, que sa science et sa vertu avaient rendu particulièrement cher au Pape. Nous aurions encore bien des choses à ajouter sur le règne de ce Pontife; mais ce que nous avons dit suffit pour en donner une idée. Grégoire était d'ailleurs bien fait de sa personne et les traits de son visage offraient une grande régularité. Ses rares qualités lui ont acquis un nom à jamais célèbre dans l'histoire. Versé dans la science de l'un et de l'autre droit, éloquent, plein de pé-

nétration, de prudence et de modestie, de modération, possédant à un degré éminent l'art de gouverner les hommes, il eut une vie trop longue peut-être pour lui-même, mais certainement trop courte pour le bien des autres.

§. IV.

Innocent IV.

Frédéric II et le Cardinal Sinibaldo Fieschi étaient unis par les liens de l'amitié; mais elle ne put faire dévier le second de son devoir, lorsqu'il se trouva assis sur la Chaire de S. Pierre. Les droits de l'affection humaine disparurent alors devant les obligations du Pontife, et Innocent IV fit voir au monde, en cette occasion, que la conscience d'un Pape ne faiblit jamais, quelles que soient d'ailleurs ses anciennes habitudes et les relations sociales qu'il a précédemment contractées. Au reste, Frédéric II n'ignorait pas l'indépendance d'âme qui distinguait le Cardinal Fieschi: à peine eut-il appris l'élévation de son ami au Souverain Pontificat, que, bien loin de s'en réjouir, il s'en attrista amèrement. Sans doute l'empereur savait par expérience qu'un souverain accorde plus difficilement son estime et son affection aux personnes qu'il a connues intimement autrefois qu'aux amis

récents et acquis par lui depuis qu'il est monté sur le trône. C'est là d'ailleurs une chose toute naturelle; car la connaissance qu'a le prince des défauts des premiers jointe à l'ignorance où il se trouve des défauts des seconds fait pencher la balance en faveur de ceux-ci et le porte à faire peu de cas de ceux-là. Les hommes dont le regard perspicace pénètre au fond des cœurs, en appréciant à leur juste valeur les anciens et les nouveaux amis, ont été rares de tout temps. Innocent IV fut un de ces hommes privilégiés: il sut tout à la fois préférer le devoir à l'amitié et juger sûrement les personnages de son temps. Frédéric en fit l'expérience, et vit tous les efforts de ses défenseurs échouer contre la fermeté de ce grand Pape, présidant en personne le Concile général de Lyon; il ne put conjurer la sentence de déposition qui y fut prononcée contre lui, quoique tout eût été mis en œuvre pour fléchir l'esprit du Pontife.

Innocent IV, né à Gênes de la noble famille des comtes de Lavagna, avait puisé chez les Bénédictins les vertus qu'il porta plus tard sur le trône Pontifical, où elles resplendirent alors dans tout leur éclat. Admis par son oncle, l'Évêque de Parme, au nombre des Chanoines de la Cathédrale de cette ville, il vint ensuite à Rome, où il se fit bientôt remarquer par ses qualités sociales et par la sainteté de sa vie privée. On prétendit plus tard qu'il avait

toujours été Gibelin, même étant Cardinal, et qu'il n'était devenu Guelfe qu'en montant sur le Trône Pontifical; mais c'est là un reproche injuste, car les sentiments d'indépendance par lesquels s'étaient toujours distingués les Génois ne permettaient point de supposer qu'Innocent eût été Gibelin; une fois Pape d'ailleurs, il pouvait bien moins encore favoriser ce parti, tant à cause des traditions du Siége Apostolique qu'à cause des efforts ambitieux de l'empereur Frédéric. A Rome, il trouva moyen de se livrer encore à l'étude, tout en remplissant des charges publiques. Habile canoniste, il composa des commentaires sur les Décrétales de Grégoire IX ; prudent et plein de dextérité dans le maniement des affaires, il fut envoyé avec le Cardinal Hugues Conti, depuis Grégoire IX, pour rétablir entre les Génois et les Pisans une paix que le besoin de voir ces deux peuples s'unir dans un commun effort contre les Sarrasins rendait extrêmement désirable. Cette mission aurait certainement eu un heureux succès, si les Pisans n'avaient point été d'obstinés Gibelins et les Génois des Guelfes déclarés. Grégoire IX, à peine assis sur la Chaire de S. Pierre, revêtit de la pourpre Romaine son ancien collègue, créé précédemment Évêque d'Albenga, et lui assigna le titre de S. Laurent *in Lucina*. Il lui conféra en outre la dignité de Chancelier de l'Église Romaine. Né pour gouverner les peuples avec équité, le nouveau Cardi-

nal fut chargé, en qualité de Légat Pontifical, d'administrer la Marche d'Ancône, qui renfermait alors un nombre considérable de villes. Après la mort de Grégoire IX et le Pontificat de dix-sept jours de Célestin IV, il se passa quelque temps avant que les Cardinaux pussent se réunir ; plusieurs d'entre eux furent même retenus en prison par Frédéric II. Enfin, s'étant assemblés à Anagni, et persuadés que le meilleur moyen d'obtenir la paix souhaitée si ardemment de tous était d'élire un ami de Frédéric, ils dirigèrent leurs suffrages sur le Cardinal Sinibaldo Fieschi et le proclamèrent Pape, le 24 Juin 1243. Cependant les faits ne correspondirent point à ce que l'on attendait, comme nous l'avons déjà observé. Le nouveau Pontife connaissait tout le mal que l'empereur avait causé à l'Église, surtout après la mort de Grégoire IX, en mettant à feu et à sang une partie des États du Saint Siége, en dévastant les propriétés d'un grand nombre de Cardinaux et de Prélats, sans épargner même les villes voisines de Rome. Ces actes de vengeance montraient d'ailleurs assez la cruauté qui animait Frédéric et combien étaient peu fondées les espérances d'une prochaine réconciliation de ce prince avec la Papauté. Néanmoins Innocent IV, dès son arrivée à Rome, en Novembre 1243, acueillit avec une grande bonté (autant du moins que le permettait sa dignité) les députés que l'empereur lui avait

envoyés pour traiter de la paix. Ceux-ci étaient le comte de Toulouse, le célèbre chancelier Pierre des Vignes et Thaddée de Sessa.

Le Pape savait mieux que personne par quels moyens artificieux Frédéric cherchait à écarter la tempête, toutes les fois que de graves périls le menaçaient. En effet, le but de l'empereur était, pour le moment, de faire croire aux Italiens qu'il s'était réconcilié avec le Souverain Pontife, afin de rendre par là plus facile l'exécution de ses odieux desseins. C'est pourquoi Innocent, tout en accueillant avec bienveillance les envoyés impériaux, ne leur fit point mystère de ses intentions. Il leur déclara qu'il était prêt à conclure la paix, mais à certaines conditions clairement déterminées. Les ambassadeurs consentirent à tout ce que le Pape désira. Innocent voulut donner à ce traité le plus de solennité possible, afin que le monde entier connût ce que les plénipotentiaires impériaux promettaient au nom de Frédéric. Alors, en présence de l'empereur de Constantinople, Baudoin II, des Cardinaux, des Prélats, et même du Sénat Romain, les trois envoyés jurèrent, au nom de leur maître et en retour de la paix qui lui était accordée, d'observer les conditions suivantes : 1° l'empereur restituerait tout ce dont il s'était injustement emparé; 2° il écrirait aux princes Chrétiens pour leur faire savoir que non-seulement il respectait la sentence prononcée contre lui

par Grégoire IX, mais encore qu'il reconnaissait dans le Pape une autorité supérieure à la sienne; 3° il mettrait en liberté les Prélats qu'il avait fait jeter en prison et leur ferait rendre tout ce qu'on leur avait enlevé; 4° il fonderait des hôpitaux pour les pauvres ; 5° il révoquerait tous les ordres donnés au préjudice des alliés du Siége Apostolique ; 6° et en dernier lieu, il ferait pénitence de ses fautes par des jeûnes, des aumônes et d'autres bonnes œuvres.

Frédéric se proposait de tromper le Pape; mais, par la solennité donnée à la conclusion de la paix, le Pape força l'empereur à jeter le masque. En effet, après que les conditions du traité eurent été publiées, le rusé monarque refusa de les ratifier, prétextant qu'il désirait s'entendre directement avec le Souverain Pontife et qu'il voulait être délié de ses censures, avant d'exécuter les promesses faites en son nom par ses envoyés.

Ce subterfuge était pour Innocent le prélude de nouvelles luttes; car il connaissait à fond Frédéric. Mais, afin de pousser jusqu'au bout la longanimité et de ne laisser à ce prince aucun motif d'excuse, le Pape résolut d'aller lui-même le trouver à Terni. En conséquence, il se rendit non point à *Città di Castello*, comme l'ont dit certains auteurs, mais à *Civita Castellana*. Là, il découvrit que l'empereur lui tendait un piége et qu'un corps de 300 soldats

Toscans s'avançait pour le faire prisonnier. Mais avant leur arrivée, Innocent partit pour Sutri, d'où il se dirigea vers la mer et s'embarqua sur des galères génoises, qu'il avait eu soin de faire venir en prévision de quelque embûche de la part de l'empereur. Dans cette circonstance, afin de rendre inutile le système d'espionnage à l'aide duquel Frédéric était informé de tous les mouvements du Pape, un Franciscain, Frère Bojolo, parent d'Innocent IV, avait été envoyé d'avance à Gênes, où il parvint sans être arrêté, portant ses lettres de créance entre les doubles semelles de ses sandales et obtint de la République une flotte de 22 galères, qui transporta dans cette ville le Souverain Pontife. Ces détails nous sont donnés par les continuateurs de Caffaro, publiés par Pertz. Après une furieuse tempête, Innocent IV débarqua dans sa patrie, où il fut accueilli par le peuple avec les signes de la plus vive allégresse.

En voyant sa proie lui échapper ainsi des mains, Frédéric comprit que des temps difficiles et pleins d'amertume allaient commencer pour lui. Le Pape écrivit à plusieurs souverains pour leur demander l'hospitalité et en même temps il les informa de ce qui s'était passé. L'empereur, de son côté, leur adressa aussi des lettres, en cherchant à les intimider par ses menaces. Innocent, voulant éviter de compromettre inutilement les rois de Fran-

ce, d'Angleterre et d'Aragon, résolut de se rendre à Lyon, car cette ville était soumise directement à son Archevêque. Cette illustre cité, Siége Primatial des Gaules, apprécia alors hautement l'honneur de posséder dans ses murs le Vicaire de Jésus-Christ. Innocent IV, se trouvant enfin sur une terre libre, jugea le moment venu de mettre un terme aux subterfuges de Frédéric, de restaurer la discipline Ecclésiastique qu'entravaient, surtout au point de vue judiciaire, les nombreux abus de pouvoir des princes, et en dernier lieu de secourir les Chrétiens exposés aux cruautés des Sarrasins, des Grecs schismatiques et des Tartares. A cet effet, le Souverain Pontife annonça au monde qu'un Concile général se tiendrait prochainement à Lyon. Cette grave détermination du Pape devait avoir les plus heureux résultats pour la Religion, et nous verrons bientôt de quoi le Synode s'occupa. L'histoire nous a conservé le récit des efforts faits par Frédéric pour empêcher la célébration de ce Concile et pour éluder la sentence qui y fut prononcée contre lui. Innocent IV déploya en cette occasion une fermeté d'âme telle qu'on peut dire qu'il s'est alors surpassé lui-même. Il excommunia l'empereur et le déposa de l'empire ainsi que du royaume de Sicile et de Pouille. Le roi de France, S. Louis, essaya d'interposer sa médiation entre le Pape et l'empereur; mais il ne put rien obtenir, car Innocent connaissait trop Frédéric pour se fier à

de trompeuses promesses. Après la célébration du Concile, le monarque français redoubla d'efforts, dans le but de faire disparaître toute cause de discorde entre le Pape et l'empereur. Il invita le Souverain Pontife à se rendre à Cluny pour y avoir une entrevue avec lui et la reine Blanche. Innocent IV, au mois de Novembre 1245, se rendit à Cluny, où arrivèrent, de leur côté, le roi, la reine sa mère et un grand nombre de seigneurs. Le jour de la fête de S. André, le Pape célébra la Sainte Messe dans la grande Église, entouré de douze Cardinaux, deux Patriarches, quinze Évêques et plusieurs Abbés. Louis IX assistait au Saint Sacrifice avec Blanche de Castille, sa mère, la princesse Isabelle, ses trois frères Robert d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers et Charles, comte d'Anjou, les deux infants d'Aragon et de Castille et le duc de Bourgogne. On voyait aussi parmi ces hauts personnages le jeune empereur de Constantinople, Baudouin II, qui avait été également présent au Concile de Lyon.

Des conférences secrètes se tinrent à Cluny entre le Pape, le roi de France et la reine-mère; mais rien de ce qui s'y passa ne transpira au dehors. Innocent IV retourna ensuite à Lyon, d'où il repartit, l'année suivante, pour Cluny. Les lettres que Frédéric II écrivit à S. Louis, en le priant de prendre sa défense et de le disculper des accusations portées contre lui, donnèrent en effet,

lieu à une seconde entrevue du roi et du Pape dans le même célèbre Monastère. Mais le Souverain Pontife se montra inébranlable et ne laissa qu'une seule voie ouverte à Frédéric, si ce prince voulait réellement se réconcilier avec l'Église. C'était de restituer les domaines enlevés injustement aux Cardinaux et aux Prélats, de payer une amende proportionnée à ses fautes, d'émettre une profession de foi précise et sans équivoques et enfin d'entreprendre une expédition sérieuse contre les Sarrasins. L'empereur avait trop souvent trompé Grégoire IX et Innocent IV lui-même, pour qu'on n'exigeât point de lui désormais des faits et non de simples promesses. Le Pape regrettait de ne pouvoir se rendre aux désirs de S. Louis ; mais sa conscience l'en empêchait, l'intérêt de l'Italie s'y opposait, les larmes des Chrétiens d'Orient le lui défendaient. Aussi rien ne fut-il conclu dans cette seconde entrevue, où la fermeté d'âme d'Innocent IV contrastait d'une manière frappante avec la grande bonté du roi de France.

Cependant, voulant prévenir de nouvelles trames de la part de Frédéric, le Pape fit élire roi des Romains Henri de Thuringe, puis, à la mort de ce prince, Guillaume, comte de Hollande, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle. Le nouvel empereur attaqua Conrad, fils de Frédéric, et le défit, tandis que, dans la Pouille, Frédéric faisait la guerre aux Car-

dinaux qui y déliaient les habitants de leur serment de fidélité.

Dans ces circonstances, la lutte ne tarda pas à s'accentuer davantage. Le parti de Frédéric perdait chaque jour du terrain, mais croissait en animosité, répandait force calomnies contre le Pape et les Évêques et allait même jusqu'à les représenter comme les auteurs d'une conspiration dirigée contre l'empereur, tandis que l'on attentait au contraire à la sûreté personnelle d'Innocent IV. Pendant quelque temps, en effet, le Pontife ne put sortir de son palais et dut être gardé jour et nuit par cinquante fidèles serviteurs armés. Mais à tant d'angoisses et d'embûches le Saint Pape devait enfin voir un terme. Frédéric mourut, et un grand nombre de ses partisans se soumirent alors au Saint Siége. A Rome, la faction qui auparavant réduisait à l'impuissance les citoyens dévoués au Pontife, se trouva dès lors considérablement affaiblie et dut céder au désir manifesté par le peuple de voir revenir le Vicaire de Jésus-Christ. Innocent IV quitta donc Lyon, et après avoir consacré à Bologne l'Église de S. Dominique, visité à Assise Ste Claire mourante, et s'être vu partout fêté sur son passage, il arriva à Rome, dont les habitants l'accueillirent avec enthousiasme et lui donnèrent des signes non équivoques de vénération et d'amour; il était demeuré sept années absent de la Ville Éternelle.

En Lombardie, le lieutenant impérial, Ezzelin III, exerçait alors la plus cruelle tyrannie. Le Pape, informé de ses sacriléges et de sa férocité, lança contre lui l'excommunication. Sur ces entrefaites, Conrad vint à mourir dans la Basilicate. Innocent crut le moment favorable pour reprendre les terres que Frédéric II et son fils naturel, Manfrède, avaient usurpées sur le Saint Siége. Manfrède rassembla des troupes pour s'opposer à l'armée Pontificale, qui était commandée par deux Cardinaux, neveux du Pape, et se dirigeait sur la Pouille ; mais peu aprés fut conclu le traité de S. Germano, et le Souverain Pontife recouvra la possession de plusieurs villes qu'il entreprit immédiatement de visiter. Capoue le reçut dans ses murs; arrivé à Teano, il tomba malade et partit néanmoins pour Naples, où il mourut, universellement regretté, le 7 Décembre 1254. Son corps repose dans la Cathédrale de Naples, bâtie par Charles Ier d'Anjou.

La mort d'Innocent IV fut un vrai deuil pour toute la Chrétienté. Doué de rares qualités, il sut se faire craindre du monarque le plus puissant et le plus rusé de son temps, et l'on peut dire de ce grand Pape qu'il a également bien mérité de l'Orient et de l'Occident. En effet, il résista énergiquement aux prétentions de Frédéric II et ne se laissa jamais tromper par l'astucieuse politique de ce prince. Il combattit avec zèle l'hérésie des Patarins,

et vengea par de sages Constitutions le meurtre de S. Marcellin, Évêque d'Arezzo et celui de S. Pierre de Vérone, Dominicain. Il punit d'une manière exemplaire l'odieux sacrilége commis par Jacques Ier d'Aragon sur la personne de l'Évêque de Gironne, à qui ce roi avait fait couper la langue. Pour être relevé de l'excommunication, Jacques dut bâtir un hôpital, instituer plusieurs chapellenies dans la Cathédrale de Gironne et fonder un Monastère dans un pays montagneux et désert. Gardien jaloux des Immunités Ecclésiastiques, il déposa Sanche II, roi de Portugal, pour les avoir violées. Versé dans le droit civil et canonique, il a mérité les louanges de Barthole. Il établit à Rome des cours de l'un et l'autre droit et est considéré, pour cette raison, comme l'un des fondateurs de notre Université Romaine, qui a toujours honoré en lui l'un des protecteurs les plus zélés des saines études et des savants. Il composa plusieurs écrits contre Pierre des Vignes, et défendit les droits de l'Église, avec une inébranlable fermeté. Son Pontificat renferme une foule d'autres faits glorieux pour la Papauté, que nous ne pouvons tous rappeler ici. Innocent IV envoya des Religieux Missionnaires dans beaucoup de contrées lointaines, où ils introduisirent la civilisation à la suite de la Religion. Il donna la couronne royale à Hacquin de Norwège, à Daniel, duc de Russie, qui abjura le schisme ainsi

que ses sujets, et à Mindof de Lithuanie. En 1248, il confirma l'autorisation, précédemment accordée aux Slaves, de faire usage de leur langue dans la liturgie et dans les prières de la Messe. Il régla divers points relatifs aux rits Grecs, canonisa plusieurs Saints, et afin de ne point laisser reculer la civilisation Chrétienne, il écrivit au roi de France de brûler le Talmud. Reconnaissant et généreux tout ensemble, il envoya la *Rose d'or* aux Chanoines de S. Just de Lyon et à Raymond, comte de Provence. Enfin, il prit sous sa protection Conradin, fils de Conrad IV. A son zèle pour la Religion ce grand Pape unissait d'ailleurs une munificence vraiment royale. On lui doit, en effet, la construction de deux ponts sur le Rhône et d'un troisième entre Chiavari et Lavagna. La gloire d'Innocent IV vient jeter une nouvelle splendeur sur cette longue série de Pontifes Romains, qui, dans des temps orageux et au milieu de dangers de tout genre, ont travaillé sans crainte et sans relâche au bien de la Religion et de la société. Avec un courage plus facile à admirer qu'à imiter ce grand Pape maintint toujours ferme l'étendard de la vérité et de la justice.

§. V.

Le Concile.

La lecture de ce qui précède suffit pour faire voir combien était urgente la convocation d'un Concile général, au moment où les embûches de Frédéric II obligeaient Innocent IV à s'éloigner de l'Italie. Le monde entier, bouleversé par l'ambition de l'empereur, par les sanglantes victoires des Sarrasins et par l'invasion des Tartares, semblait réclamer un remède énergique. Le mal s'aggravait chaque jour, en Orient comme en Occident. L'Europe était sur le bord d'un abîme où la Religion et la civilisation menaçaient de tomber ensemble, si une condamnation solennelle, émanant d'un Concile œcuménique, ne venait pas briser promptement l'orgueil de Frédéric, et si les Catholiques n'unissaient point tous leurs efforts pour réprimer l'audace des ennemis de la Croix. Personne ne pouvait mieux qu'Innocent IV remédier aux maux de l'époque; nul autre d'ailleurs que le Pontife Romain n'aurait pu songer à réunir les représentants des rois et des Diocèses, dans le but de travailler ensemble au bien commun.

Deux courants d'idées traversaient alors la société. L'un tendait à renverser toute notion de

justice et d'honnêteté, l'autre tendait à réparer les pertes faites par l'humanité et à la fortifier contre les périls futurs, en renouvelant et en accroissant chez elle l'esprit religieux. C'est pourquoi Innocent IV conçut la grande idée de convoquer à Lyon un Concile général. L'importance de la ville et la sécurité qu'elle offrait au Souverain Pontife rendaient ce choix excellent. Les lettres de convocation portaient que les Pères devaient se trouver réunis à Lyon pour la fête de S. Jean-Baptiste. Dans ces mêmes lettres, le Pape expose les motifs qui l'ont décidé à célébrer ce Synode ; comme on peut le voir notamment dans celle qu'il adressa à l'Archevêque de Tours. Il y dit, entre autres choses, qu'il a cité l'empereur Frédéric II à comparaître devant le Concile. Il veut que l'Archevêque et ses suffragants viennent y siéger, que leur suite soit modeste et qu'ils amènent seulement avec eux : *numerum personarum qui non sit onerosus Ecclesiae sumptibus* (*Labbe. Tom. XIV. Conc. pag. 42 et seq.*). Il écrivit aussi au Chapître de Lyon, à tous les Prélats, au Cardinal-Évêque d'Ostie, au Cardinal de Ste Marie *in Transtevere*, aux Cardinaux-Diacres de Ste Marie *in Cosmedin* et de S. Ange, pour les inviter à se rendre au Concile. Baudouin II, empereur de Constantinople, fut également invité, ainsi que d'autres princes. Philippe, Archevêque de Lyon, s'occupa, aidé de Visconti, Archidiacre

de Liége, (depuis Grégoire X), à disposer tout ce qui était nécessaire pour la célébration du Synode. Peu de temps avant le jour fixé pour l'ouverture, c'est-à-dire à l'époque des Rogations, le feu prit, on ne sait comment, dans la chambre appelée *Conclave*, où se trouvaient les Archives du Pape. Beaucoup de documents furent ainsi détruits et entre autres certains papiers d'une grande importance. Un pareil accident fut regardé par bien des personnes comme de fort mauvais augure pour le prochain Concile, au rapport de Matthieu Paris.

Comme les plus anciens comptes-rendus du 1er Concile général de Lyon n'indiquent point exactement l'ordre des matières traitées ni même les jours des Sessions, nous avouons que nous nous sommes trouvé tout d'abord dans l'embarras pour présenter méthodiquement au lecteur la suite des travaux de cette Sainte Assemblée. A la fin, nous avons cru bon de prendre pour guide un récit particulier, afin d'avoir une ligne de conduite moins incertaine. Nous avons choisi, à cet effet, l'histoire de Matthieu Paris. A la vérité ce chroniqueur n'offre point toujours une garantie très-sûre de la vérité de ses assertions; toutefois, dans le cas spécial dont il s'agit, il n'en est plus de même. En effet, Matthieu Paris était Moine du Monastère de S. Alban en Angleterre; or, comme deux Religieux de son couvent furent envoyés au Concile, leur re-

lation a dû assurément le mettre à même de connaître exactement tout ce qui s'y passa. Nous nous aiderons donc principalement de cet auteur, (sans nous interdire toutefois d'avoir aussi recours à d'autres) pour retracer ici brièvement et avec toute l'exactitude possible l'histoire du 1er Concile général de Lyon.

Les Pères ne tinrent que trois Sessions Synodales proprement dites; mais il y eut en outre plusieurs Conférences, tant avant qu'après la 1ère Session. Ainsi, avant l'ouverture solennelle du Concile, comme un grand nombre de Pères étaient déjà arrivés à Lyon, Innocent IV, accompagné de Baudouin II, empereur de Constantinople, du comte de Toulouse, et d'autres princes ou ambassadeurs, se rendit avec les Cardinaux et les Prélats dans la grande salle du Monastère de S. Just, appelée par Matthieu Paris *Refectorium*. On y traita plusieurs affaires. Le Patriarche de Constantinople exposa l'état de son Église, autrefois si florissante, et qui avait compté jusqu'à trente suffragants, laquelle était réduite à n'en avoir plus actuellement que trois; il décrivit les calamités dont sa ville Patriarcale se trouvait menacée de la part des Grecs schismatiques, révoltés contre Rome, qui faisaient des incursions jusque dans le voisinage de leur ancienne capitale. Il dépeignit la douleur et la confusion des Chrétiens de Constantinople, à la veille d'être

chassés ou exterminés par les Grecs, et dont la ville, jadis élevée en gloire au dessus de toutes les autres et enrichie de tant de priviléges, se voyait maintenant tombée dans l'obscurité et l'avilissement. A cet affligeant récit, le Pape garda le silence. Dans cette Conférence, les Anglais demandèrent au Souverain Pontife de canoniser l'Archevêque Edmond de Cantorbéry, et confirmèrent par les témoignages de huit Archevêques et de vingt Évêques les miracles produits à l'appui de la cause. Mais le Pape, préoccupé avant tout des graves questions qui l'avaient décidé à convoquer le Concile, remit à une autre époque l'examen de cette affaire, tout en manifestant la joie qu'il éprouvait de voir Dieu lui-même manifester ainsi au monde les vertus du Saint Archevêque.

Alors se leva Galeran, Évêque de Béryte, qui, pour venir exposer à l'Occident l'état lamentable auquel se trouvaient réduits les Chrétiens d'Orient, avait dû passer six mois sur mer et un mois sur terre. Il fit lire les lettres des barons de Palestine; elles étaient remplies des détails les plus navrants et sollicitaient de prompts secours. Cette lecture tira des larmes de tous les yeux.

Enfin, Thaddée de Sessa, à qui Frédéric II avait confié le soin de sa défense, prit la parole dans cette même Conférence. Pour détourner de son Souverain la condamnation qui le menaçait, l'a-

droit et éloquent jurisconsulte voulut faire croire au Pape que l'empereur était tout disposé à marcher contre les Tartares, à ramener l'empire grec sous la juridiction du Pontife Romain, à se mettre à la tête d'une expédition destinée à reconquérir la Terre Sainte, et enfin à restituer toutes les possessions enlevées par lui ou par les siens à l'Église. A toutes ces belles promesses Innocent IV répondit : si l'empereur désire sincèrement la paix, *secundum formam praestiti juramenti teneat et ac quiesco* : c'est-à-dire que Frédéric devait commencer par tenir ses serments et alors le Pape se montrerait tout disposé à se réconcilier avec lui. Se voyant ainsi mis au pied du mur, et convaincu d'ailleurs qu'il ne parviendrait point à faire changer de résolution le Souverain Pontife, Thaddée de Sessa eut alors recours à un expédient qu'emploient assez souvent les avocats des causes désespérées: il essaya de faire traîner l'affaire en longueur. A cet effet, il offrit à Innocent des garants: S. Louis, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, auraient répondu de la sincérité des promesses impériales. Le Pape vit le piége et rejeta immédiatement cette proposition, attendu que Thaddée n'avait point été autorisé à la faire, et que de plus, comme le fit observer le Pontife, l'Église avait absolument besoin de paix et ne pouvait point s'exposer, en cas de mauvaise foi de la part de Frédéric, à s'attirer encore l'inimitié de deux puissants souverains, con-

tre lesquels elle se verrait ensuite forcée d'agir. A cette réponse Thaddée garda tristement le silence : *siluit contristatus,* selon l'expression de Matthieu Paris. Pour être juste, nous ajouterons ici, d'après les chroniques du temps, que dans le Concile la cause de l'empereur trouva des partisans, dont le nombre toutefois allait en diminuant à mesure que l'on découvrait les artifices et le manque de loyauté de ce monarque.

Cependant la Chrétienté attendait avec anxiété le résultat final de cette grave cause, car chacun avait pris parti pour ou contre et espérait une conclusion favorable à ses convictions et à ses désirs. Enfin, le 28 Juin 1245, veille de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, Innocent IV, après avoir célébré la Ste Messe, prit place sur une trône élevé dans la grande Église Métropolitaine de S. Jean. Il avait à sa droite l'empereur Baudouin de Constantinople, à sa gauche le comte de Toulouse et d'autres seigneurs. Auprès du Pape se tenaient Martin, Cardinal-Diacre et Vice-Chancelier, les notaires, l'auditeur, le correcteur, ainsi que les Chapelains, les Sous-Diacres et autres personnes de la suite du Souverain Pontife. Plus bas, en face du Pape, étaient assis les trois Patriarches Latins, dans l'ordre suivant: premièrement, à droite, le Patriarche de Constantinople; ensuite le Patriarche d'Antioche; en troisième lieu celui d'Aquilée. Les deux pre-

miers avaient d'abord refusé de laisser ce dernier prendre place auprès d'eux, parce que le Patriarcat d'Aquilée n'était point l'un des quatre Patriarcats d'Orient. On alla même jusqu'à retirer le troisième siége qu'on avait préparé; mais Innocent, dans l'intérêt de la paix, le fit replacer où il était. Dans la nef de la Cathédrale siégeaient, à droite, les Cardinaux-Évêques et, à gauche, les Cardinaux-Prêtres ainsi que les Archevêques et Évêques. Dans la même nef prirent place, en divers endroits, d'autres Évêques, les Abbés et les procureurs des Prélats absents. Parmi ceux-ci on remarquait le Moine Jean de Bulum et le Clerc Roger de Holdene, représentants de l'Abbé anglais de S. Alban, qui n'avait pu se rendre au Concile, parce qu'il était (au rapport de Matthieu Paris) *corpore gravis et jam ad senilem declinans aetatem.* On voyait également à leurs places distinctes les représentants des Chapîtres et les ambassadeurs des rois S. Louis de France, Henri III d'Angleterre, Jacques Ier d'Aragon ainsi que ceux de l'empereur Frédéric II. Les Archevêques et Évêques présents étaient au nombre de cent quarante. De Palestine il n'était venu au Concile qne le seul Évêque de Béryte dont il a été question plus haut. Encore était-il venu fortuitement; car les lettres de convocation n'avient pu pénétrer dans les pays soumis à la domination tyrannique des Sarrasins. L'empereur

avait envoyé à Lyon, pour y défendre sa cause devant les Pères et pour l'y représenter, ses deux confidents, Pierre des Vignes et Thaddée de Sessa, comme on l'a vu précédemment. Ce dernier était juge de la *Chambre imperiale*; tous les deux étaient d'une grande habilité à traiter les affaires et de plus doués de beaucoup d'éloquence. Il semble néanmoins que Thaddée de Sessa reçut seulement la mission de soutenir en public la défense de Frédéric II, tandis que Pierre des Vignes devait traiter les affaires politiques. A ces deux envoyés avaient été adjoints plusieurs autres personnages, choisis par le souverain lui-même, afin de rendre la légation plus imposante. Aucun Évêque de Hongrie n'avait pu venir au Concile, à cause de l'invasion des Tartares; peu d'Évêques étaient arrivés d'Allemagne, à raison des guerres qui ensanglantaient ce pays; l'Angleterre, de son côté, en avait envoyé très-peu à cause des obstacles mis par Henri III. Ce fut l'Espagne qui fournit, proportions gardées, le plus grand nombre d'Évêques.

Après que chacun eut pris le rang qui lui convenait, le Pontife Romain, présidant personnellement le Concile et assisté des deux Cardinaux Ægidius et Octavien, invoqua l'assistance de l'Esprit-Saint. Après qu'on eut récité les prières, les Litanies furent entonnées par le Chapelain Galeazzo et, après les oraisons, le Pape prononça un élo-

quent discours, dans lequel il retraça les maux de l'Église, en les comparant à autant de plaies dont la vue affligeait profondément son cœur. Il en compta cinq principaux: le premier causé par le relâchement de la discipline Ecclésiastique; le second, par la cruauté des Sarrasins; le troisième, par le schisme des Grecs; le quatrième, par l'invasion des Tartares; le cinquième, par la persécution de Frédéric II. Pour ce qui est de la discipline de l'Église, le Souverain Pontife observa que les mœurs du Clergé et du peuple étaient loin d'être partout conformes à l'esprit Chrétien. Il exposa, en second lieu, les événements lamentables survenus en Orient: comment les Sarrasins, entrés à Jérusalem, avaient renversé le tombeau du Christ, détruit ou profané les autres Lieux Saints et massacré les Catholiques. Au récit de ces désastres le Pape joignit celui des incursions des Grecs, qui s'avançaient presque sous les murs de Constantinople, en portant avec eux la désolation et le schisme. Mais ce n'était point tout. Les Tartares faisaient de continuelles incursions sur les terres des Chrétiens, commettaient des cruautés inouïes et n'épargnaient ni la faiblesse du sexe, ni la tendresse de l'âge; ils avaient pénétré ainsi jusque dans la basse Pannonie, et se montraient partout ennemis acharnés des Fidèles. Enfin il décrivit les persécutions dirigées contre l'Église par Frédéric II et rappela

en particulier celles qu'avait endurées son propre prédécesseur, Grégoire IX. Et comme l'empereur faisait dire et écrivait même que ces attaques n'étaient point dirigées contre l'Église, mais contre la seule personne du Pape, Innocent IV, voulant rendre manifeste la mauvaise foi d'une pareille excuse, montra, dans son discours, que Frédéric n'avait jamais cessé de persécuter l'Église, même pendant la longue vacance du Saint Siége, survenue entre la mort de Célestin IV et l'élection du Pontife actuel.

Après avoir ainsi exposé aux Pères les motifs de la convocation du Concile et en même temps les objets sur lesquels leur sollicitude devait principalement se diriger, le Pape fit lire plusieurs diplômes émanés de Frédéric II et munis du sceau d'or impérial. De cette lecture il ressortait que, même avant d'être empereur, ce prince, comme roi de Sicile et de Pouille, avait juré fidélité à Honorius III, qu'il avait déclaré avec serment tenir son royaume en fief de l'Église Romaine et enfin qu'il avait promis de laisser libres les élections Ecclésiastiques, même dans les cas où il pouvait se les réserver. A des engagements si solennels s'en ajoutait encore un autre, relaté dans un diplôme à bulle d'or, dont on donna également lecture au Concile. Par cet acte, l'empereur abandonnait et confirmait au Saint Siége le droit de pos-

session sur tous les pays situés entre Radicofani et Ceprano, sur la Marche d'Ancône, le duché de Spolète, l'Exarchat de Ravenne, la Pentapole, les Romagnes, le patrimoine de la comtesse Mathilde et plusieurs autres lieux. Il était nécessaire de produire ces documents devant les Pères, afin de faire voir combien Frédéric avait été déloyal envers le Siége Apostolique, après de si solennelles promesses. Les persécutions exercées par ce prince étaient d'ailleurs connues de tous et contrastaient d'une manière frappante avec les bienfaits versés à pleines mains sur lui par les Souverains Pontifes. En effet, c'était sous la tutelle et grâce à la protection d'Innocent III que Frédéric enfant avait pu conserver le royaume de Sicile; plus tard, parvenu à l'âge de gouverner seul, c'était encore par le Pape qu'il avait été revêtu de la pourpre impériale, après la déposition du parjure Othon. Sans le Saint Siége, assurément, le trône de Sicile serait passé en d'autres mains et la couronne impériale aurait ceint une autre tête. Les Pères de Lyon savaient toutes ces choses. De plus ils connaissaient le serment émis et réitéré par Frédéric de prendre la Croix et d'aller combattre les Infidèles; or, loin d'avoir rempli cet engagement, il avait fait la paix avec le Soudan de Babylone. Les accusations portées devant le Concile contre l'empereur étaient, on le voit, des plus graves; c'est pourquoi ce prince

en redoutait, non sans raison, les conséquences, et avait envoyé à Lyon ses deux serviteurs les plus dévoués et les plus capables, afin de plaider sa cause devant l'auguste Assemblée.

A peine Innocent IV eut-il fini d'exposer les griefs de l'Église contre Frédéric II, dans la 1ère Session du Concile, que Thaddée de Sessa se leva pour réfuter les arguments et les témoignages qui venaient d'être présentés aux Pères. Prétendant s'appuyer sur d'autres faits et sur d'autres documents, il entreprit de démontrer que le Siége Apostolique, bien loin d'avoir été la victime de Frédéric, en avait été au contraire le persécuteur. L'éloquence de l'orateur, ses manières insinuantes, les traits émouvants dont il sut semer son discours, firent que plusieurs membres du Concile goûtèrent ses conclusions. Alors le Pape, reprenant un à un les raisonnements de Thaddée, fit voir qu'ils n'avaient aucune solidité et mit dans un nouveau jour les motifs pour lesquels l'empereur méritait d'être condamné. La fermeté d'Innocent IV resplendit en cette occasion, non-seulement en ce qu'il réfuta victorieusement l'argumentation de l'avocat de Frédéric II, mais encore en ce qu'il ne se laissa point fléchir par les nouvelles promesses que Thaddée de Sessa avait faites au nom de son maître avant l'ouverture du Concile. Ainsi se termina la 1ère Session.

La seconde se tint, selon Matthieu Paris, *feria quarta sequente*. Le Pape y présida comme dans la première, et les Patriarches, Cardinaux et Prélats occupaient les mêmes places que le lundi 28 Juin. Le Pontife Romain, revêtu des habits Pontificaux, invoqua l'Esprit Saint, et après les prières d'usage, il prit la parole. L'émotion était peinte sur son visage, les larmes brillaient dans ses yeux, signe évident que le sujet de son discours allait être Frédéric. En effet, il exposa d'une voix entrecoupée de sanglots comment ce souverain s'était rendu coupable non-seulement de nombreuses fautes et de sacriléges, mais encore d'hérésie. Cette dernière accusation pouvait être proférée d'autant plus hautement contre l'empereur que personne n'ignorait la teneur des lettres adressées aux Prélats et aux princes par Grégoire IX, quand il excommunia Frédéric à Rome, le Jeudi Saint. Dans ces lettres, ce Pontife vénérable, qui connaissait parfaitement le prince dont il parlait, se plaignait hautement que l'empereur eût qualifié la doctrine du Siége Apostolique de doctrine entièrement fausse et qu'il eût représenté le monde comme ayant été trompé par trois imposteurs : *a tribus baratatoribus, scilicet Christo Jesu, Moyse et Mahumeto, totum mundum fuisse deceptum*. Ainsi s'exprimait Grégoire IX touchant les doctrines de Frédéric II. L'Encyclique du même Pape rapportait encore d'au-

tres blasphèmes proférés par l'empereur, lequel appelait fou quiconque croyait *nasci de Virgine Deum*. Ce prince pouvait donc, avec beaucoup de fondement, être accusé de professer les plus graves erreurs; car sa règle de croyance, qui nous a été conservée dans la lettre de Grégoire IX, était connue du Concile. On croirait, en lisant ce document, avoir sous les yeux un abrégé du rationalisme et du naturalisme modernes: ce qui prouve en passant qu'on aurait grand tort de considérer la doctrine des pseudo-philosophes de notre époque comme le dernier résultat du prétendu progrès scientifique. Frédéric II, en effet, soutenait déjà de son temps (comme on peut le voir dans l'Encyclique en question) que: *Homo debet nihil aliud credere nisi quod potest vi et ratione naturae probare. (Gregor. Regest.)*.

Tous les reproches formulés par le Pape contre l'empereur étaient d'ailleurs corroborés par des faits qui sont enregistrés dans l'histoire: c'étaient des profanations d'Églises, des meurtres de Clercs et une multitude d'autres actions sacriléges qui n'étaient ignorées d'aucun des Pères. Parmi tous ces crimes, dont Frédéric s'était rendu coupable, Innocent IV en signala un certain nombre d'une gravité particulière: notamment celui d'avoir conclu un traité d'alliance avec les Sarrasins et le sultan de Babylone, celui d'avoir eu avec des femmes musul-

manes des relations tout-à-fait indignes des mœurs Chrétiennes, celui d'avoir manqué à ses serments, et plusieurs autres que nous passons sous silence pour abréger et que des preuves irréfragables ne permettaient pas de révoquer en doute.

De si graves accusations, loin d'abattre le courage de Thaddée de Sessa dans sa défense de l'empereur, ne firent que l'animer davantage à s'acquitter de la tâche dont il s'était chargé. Il produisit lui aussi des documents devant le Concile, et cita des lettres authentiques de Souverains Pontifes. Mais ces lettres ne firent aucune impression sur les Pères, car, bien loin de rendre la Papauté responsable des crimes de Frédéric, comme Thaddée cherchait à l'insinuer, elles ne contenaient absolument rien qui fût de nature à excuser l'empereur des fautes qu'on lui imputait. Lorsqu'il en vint à répondre à l'inculpation d'hérésie, debout, la tête haute, et parcourant hardiment l'Assemblée du regard, comme si sa réponse ne s'adressait point au Pape, mais aux Pères du Concile, l'orateur impérial s'écria : *Domini mei* (nous citons Matthieu Paris) *super isto articulo, qui est gravissimus, non possit quis certificari nisi esset dominus meus imperator praesens, ut ex oris sui assertione elici possit quod in cordis sui latet secretario. Sed quod non sit haereticus probabile potest haberi argumentum. Non enim in imperio vel regnis suis aliquem usurarium habitare permittit.* L'a-

droit avocat cherchait de la sorte à opérer une diversion en faveur de son impérial client; car il prétendait par ces paroles reprocher à la Cour Romaine de n'avoir point expulsé les usuriers des terres du Saint Siége, tandis que Frédéric les avait chassés de ses domaines. A cette époque, en effet, c'était surtout les Juifs qui prêtaient à usure, et c'était à eux certainement que Thaddée voulait faire allusion. Mais le désir qu'il avait d'humilier le Pape par cette accusation n'aboutit qu'à constater une fois de plus, historiquement et d'une manière solennelle, la tolérance dont les Souverains Pontifes usèrent toujours envers les Juifs. En effet, comme chacun le sait, quoique l'usure ait été condamnée dans tous les temps par le Siége Apostolique, les Papes n'ont cependant jamais consenti à persécuter ou à chasser de Rome les Israëlites. Thaddée de Sessa essaya ensuite de disculper son maître d'avoir fait alliance avec le soudan de Babylone et d'avoir eu des relations criminelles avec des femmes musulmanes. Il prétendit qu'en concluant la paix, Frédéric avait procuré à l'empire un grand bien; car il avait mis par là ses sujets dans l'impossibilité de se révolter et avait diminué ainsi l'effusion du sang Chrétien. *Muliercularum Saracenorum,* ajouta l'orateur, *non utitur concubitu: et quis hoc posset probare? sed joculatione, et quibusdam artificiis muliebribus, quas jam, quia suspectas, amovit.* Arrivé à cet en-

droit de la défense, l'avocat de Frédéric II prit un ton suppliant et conjura le Pape de différer son jugement et de laisser à l'empereur le temps de venir en personne apporter des preuves irrécusables de son innocence. Mais Innocent IV, qui connaissait à fond les ruses et la mauvaise foi de Frédéric, répondit aussitôt: *Absit hoc!* (nous citons toujours Matthieu Paris) *Timeo laqueos quos vix evasi. Si enim veniret, statim recederem.* Et pour mieux faire sentir à quels excès il croyait l'empereur capable de se porter, il conclut son discours par cette gracieuse ironie: *Non adhuc opto sanguinem, nec me sentio aptum aut paratum martyrio vel custodiae carcerali.*

Une réplique aussi décisive provoqua alors, de la part de Thaddée, des efforts vraiment herculéens, dans le but d'obtenir un délai. Se tournant vers les ambassadeurs de S. Louis et de Henri III, qui étaient, comme nous l'avons observé plus haut, présents au Concile, il les supplia de s'interposer auprès du Pape en qualité de médiateurs.

La politique entra alors en scène. Des deux rois de France et d'Angleterre, le premier, au fond, pensait comme le Pape, mais le second, que des liens de parenté unissaient à l'empereur, était fortement indisposé contre le Siége Apostolique. Tous les deux d'ailleurs devaient beaucoup tenir, dans l'intérêt même de leurs peuples, à ne point s'atti-

rer l'inimitié de Frédéric II. De plus, l'idée de réconcilier l'empereur avec le Pape souriait singulièrement à S. Louis, qui avait déjà fait bien des efforts pour amener ce résultat. Ces dispositions des deux monarques étaient parfaitement connues de leurs ambassadeurs; en conséquence, ceux-ci insistèrent tellement auprès du Pape, qu'ils en obtinrent qu'un dernier sursis d'environ deux semaines serait accordé à Frédéric. Ce fut le jour qui suivit immédiatement la seconde Session (selon le récit de Matthieu Paris) que cette concession fut arrachée à Innocent IV. La prolongation du Concile, devenue alors nécessaire, mécontenta un grand nombre des Prélats et plus encore les Templiers et les Hospitaliers, qui étaient venus à Lyon pour y veiller à la sûreté personnelle et à la défense du Souverain Pontife. Mais ce délai accordé par le Pape servit à mettre dans un nouveau jour la malice invétérée de Frédéric. En effet, à la nouvelle de ce qui venait de se passer au Concile, ce prince, qui se trouvait alors dans le Nord de l'Italie, au lieu de se rendre à Lyon ou d'y envoyer des documents de nature à se disculper, (en supposant qu'il en eût), entra dans une fureur indescriptible et se mit à vomir toute sorte d'injures contre le Père commun des Fidèles. A l'en croire, c'était par esprit de représailles et pour venger ses parents, emprisonnés sur l'ordre de l'empereur, qu'In-

nocent IV voulait à toute force en venir à une condamnation. *Video,* disait-il, *luce clarius quod ad confusionem meam toto conamine aspirat Papa. Stimulat enim eum libido et pruritus ulciscendi in me, eo quod parentes ejus, Januenses piraticos, antiquos et publicos imperii inimicos, simul cum Praelatis quorum duces erant et tutores in mari capi fecerim et incarcerari. Quia nec ad aliud constat Eum Concilium convocasse, nec sacrum decet imperium, maxime adversanti, judicio sisti Synodali.* Après que ces récriminations insensées de Frédéric II eurent été portées à la connaissance du Concile, plusieurs de ceux qui avaient favorisé son parti l'abandonnèrent, et, embrassant la conviction générale, reprochèrent aux Anglais l'appui donné à une cause aussi manifestement insoutenable. *Multi* (dit Matthieu Paris) *recesserunt a favore ejus, Anglis pro eo maxime redargutis.* Les Pères condamnèrent alors Frédéric par contumace, en ajoutant qu'il n'était point accusé par le Pape, mais bien par les quatre parties du monde : *A quatuor mundi partibus accusatur.*

Frédéric avait parlé avec mépris des Génois, non parce qu'ils favorisaient le Pape, mais parce qu'ils résistaient fermement aux prétentions impériales et ne s'inclinaient point devant elles, comme le faisaient les Pisans par amour de l'or. Le jugement intenté à l'empereur n'était d'ailleurs nullement une vengeance du Pape; il n'était que la conséquence mé-

ritée des faits nombreux et graves énumérés plus haut à la charge de ce monarque et dont il n'avait jamais pu se disculper. On ne saurait d'ailleurs considérer ce Concile comme un tribunal dont la compétence ne s'étendait point au delà des causes purement religieuses. Composé de Prélats, d'ambassadeurs des princes, d'envoyés des villes libres, comptant même dans son sein plusieurs souverains, cette auguste Assemblée formait ce qu'on pourrait appeler un Aréopage Européen, ou dans le langage moderne, un grand jury international. En se mettant à ce point de vue, et sans avoir besoin de recourir au droit que les peuples Chrétiens reconnaissaient alors unanimement aux Papes de déposer les rois, personne ne pourra raisonnablement contester au Ier Concile général de Lyon le droit de condamner et de déposer Frédéric, quand toute l'Europe, et l'Italie en particulier, criaient vengeance contre ce tyran. La Chrétienté entière criait hautement vengeance pour tant de biens usurpés, pour tant de massacres commis, pour le danger permanent d'invasion dont les Sarrasins menaçaient l'Occident par la faute de l'empereur, pour tant de calamités enfin, matérielles et morales, dont il était la cause. L'histoire est là pour confirmer ce que nous rappelons, et si Frédéric II a pu jusqu'à un certain point se maintenir en possession de quelque renom auprès de la postérité,

c'est aux savants qu'il le doit et nullement à la nature de sa conduite.

D'après le récit que Matthieu Paris nous a laissé de ce qui se passa au Ier Concile Général de Lyon, il semble qu'entre la Ière et la IIe Session l'on tint une ou plusieurs Conférences, auxquelles prirent part tous les Pères et tous les ambassadeurs. Nous lisons, en effet, dans cet auteur, comme nous l'avons remarqué un peu plus haut, que l'assemblée s'émut vivement (et cela avant la IIIe Session) en apprenant de quelle manière l'empereur avait accueilli le sursis qui lui avait été accordé.

Plusieurs autres détails sont venus jusqu'à nous et nous croyons utile de les rapporter tels qu'ils nous sont transmis par Matthieu Paris, mais en lui laissant entièrement la responsabilité de ses assertions.

Nous éprouvons toutefois un véritable regret d'être obligé de recourir à cet historien pour faire connaître les particularités du Concile qui nous occupe. Nous aurions de beaucoup préféré puiser tous les renseignements nécessaires dans les chroniques italiennes; car celles-ci nous auraient offert une garantie plus sûre, tant au point de vue de l'exactitude qu'à celui de la véracité des écrivains. Malheureusement il nous est impossible d'avoir recours à cette source, attendu que nos chroniques contemporaines sont extrêmement sobres de détails con-

cernant le Concile, bien qu'elles en renferment de fort précieux pour l'histoire d'Italie et aussi pour celle de l'Allemagne, dont les armées envahissaient si souvent la Péninsule. La lacune que nous venons de signaler n'a d'ailleurs point de quoi nous faire rougir, puisque nous voyons les Allemands eux-mêmes réduits à s'adresser aux chroniqueurs italiens pour connaître exactement l'histoire de leur propre pays.

Les Pères de Lyon reçurent donc communication, comme il a été dit, de la prétention de Frédéric II, qui se déclarait innocent. Alors se leva courageusement l'Évêque de Carinolà *(Calenum)* dans la Pouille, Moine Cistercien, appelé par la chronique de Céséna Évêque de Catane (*Rer. Ital. Tom. XIV*). Rompant le premier le silence que tout le monde garda quelques instants, il accusa l'empereur de s'être rendu coupable du crime de lèse--majesté, en incarcérant des Prélats qui n'étaient même point ses sujets. Il reprocha ensuite une série d'autres délits à ce prince, dont il retraça la vie à partir de son enfance, en faisant voir chez lui une intention bien arrêtée de causer à l'Église le plus de maux possible. Un Archevêque espagnol, transporté d'une sainte indignation, prit ensuite la parole, et, au nom de l'Épiscopat de son pays, promit au Pape des secours de toute espèce, pour l'aider à sauver les personnes et les biens de l'Église.

Alors Thaddée de Sessa, afin d'enlever tout crédit à l'Évêque de Pouille, chercha à le faire passer pour le fils d'un traître que l'empereur avait autrefois condamné. Ensuite, continuant à défendre son maître *audacter* (selon l'expression de Matthieu Paris), il s'efforça d'atténuer l'accusation formulée par les parents et les amis de ceux que l'empereur avait fait noyer ou incarcérer, lorsqu'ils se rendaient au Concile convoqué par Grégoire IX pour l'an 1241. En effet, dans cette circonstance, Frédéric, aidé des Pisans, s'était emparé de vingt-deux galères faisant route vers le littoral des États Romains. Trois de ces galères avaient été coulées à fond, en occasionnant la mort de deux mille personnes. De plus, il avait jeté en prison plusieurs Évêques français et deux Cardinaux, Jacques, Évêque de Palestrine, et Othon, Cardinal-Diacre de S. Nicolas *in Carcere*, capturés avec la flotte génoise. En face de faits si odieux, Thaddée ne put trouver que de misérables excuses, dont l'insuffisance fit encore ressortir davantage la culpabilité de Frédéric. L'empereur, disait-il, a agi, en cette occasion, comme on est forcé d'agir envers des ennemis, parmi lesquels se trouvent des innocents que l'on ne peut distinguer des premiers; assurément, s'il avait été présent, il aurait fait mettre les prisonniers en liberté. Mais le Pape répartit alors: *Post eorum captionem, quare insontes, aliis*

retentis, liberos abire non permisit licet injuria multiformiter afflictos? Mais les objections les plus concluantes ne parvenaient point à décourager Thaddée, même lorsqu'elles renversaient toute son argumentation. Il eut recours à des lieux communs d'avocat, représentant comme un acte répréhensible chez le Pape l'exercice d'un droit, et voulant transformer en crime la fermeté Chrétienne du Souverain Pontife. Il prétendit que la convocation d'un Concile général par Grégoire IX avait été irrégulière, attendu qu'on avait invité à ce Concile les ennemis de l'empereur. C'est pourquoi, ajouta l'orateur, Frédéric avait pris soin d'avertir par écrit les Évêques, et en particulier ceux d'Angleterre, des périls auxquels ils se seraient exposés en se rendant *ad tam subdolum Concilium.* A en croire Thaddée, l'empereur s'était montré un modèle de douceur, un véritable agneau, tandis que Grégoire IX avait agi, à son égard, avec la férocité du loup. Au moment même où Frédéric ne songeait plus qu'à la miséricorde, *misericordiae recordatus voluit ipsos in pace dimittere,* l'Évêque de Palestrine, ainsi que d'autres Prélats, osèrent, de leur prison, menacer l'empereur et lancèrent à plusieurs reprises contre lui l'excommunication, *immemores illius salubris consilii... humiliamini sub potenti manu.* Ce fut donc justement qu'ils furent retenus prisonniers.

Le Pape dans sa réponse combla d'éloges ceux que Thaddée s'était efforcé de calomnier et montra que leur vertu reconnue augmentait encore la culpabilité de Frédéric; car des Évêques aussi consciencieux n'auraient jamais condamné ce prince, s'ils l'avaient cru innocent.

L'empereur, reprit Thaddée, devait-il donc laisser à ses ennemis la liberté de se réunir en Concile?

A cette interrogation Innocent répondit, qu'en supposant que quelques-uns des Prélats eussent été les ennemis de Frédéric, il n'en était point de même des autres, et que rien par conséquent n'autorisait à les englober tous indistinctement dans une persécution commune. Enfin le Pape termina ainsi: *Multiplici merito nihil aliud quam sua ignominiosa imminet depositio*. A ces mots, les représentants du roi d'Angleterre se montrèrent émus et *reclamaverunt pro prole sua, ne filius patris iniquitatem portaret nec rivus sanguinis ab origine contaminaretur*. Tous ces débats eurent lieu avant la IIIe Session.

Les Pères se trouvèrent réunis pour cette Session dans la grande Église de S. Jean, chacun à sa place accoutumée. Le Pontife Romain, voulant procurer à tout prix le recouvrement de la Terre Sainte, publia une nouvelle Croisade. Les dispositions qu'Innocent IV jugea nécessaire de prendre en cette circonstance, pour obtenir le but qu'il se proposait, sont empreintes d'une grande sagesse.

Avant tout, le Pape veut que l'on prêche aux Croisés la réforme de leurs mœurs. Il pourvoit ensuite aux dépenses que l'expédition devait entraîner après elle par une taxe à percevoir pendant trois ans sur les Bénéfices Ecclésiastiques. Cette taxe devait s'élever à la dixième partie des revenus pour Lui et les Cardinaux, et à la vingtième pour les Prélats et les autres Bénéficiers, excepté toutefois pour ceux qui prendraient part à la Croisade. Il exhorte les princes Chrétiens à s'unir contre les Sarrasins, place sous la garde et sous la protection du Siége Apostolique les familles et les biens des Croisés, et accorde des indulgences et la rémission des péchés à ceux qui contribueront en quelque chose au succès de l'expédition. Il défend les tournois pour trois ans, menace d'excommunication les pirates et quiconque fournira des vaisseaux ou des armes aux Sarrasins. Cette excommunication devait se publier tous les jours de fête dans les villes maritimes. Pour faciliter l'équipement et le départ des Croisés, toute perception usuraire à l'égard de ces derniers, fut sévèrement interdite, et les usuriers Juifs furent menacés d'être expulsés des villes qu'ils habitaient, s'ils ne renonçaient point à leurs profits illicites aux dépens des Fidèles qui auraient pris la Croix. Enfin le Pape ordonna à tous les princes Chrétiens d'observer entre eux une paix de quatre ans, en

vertu de laquelle chacun d'eux s'obligerait à n'en attaquer aucun autre.

La sagesse de pareilles mesures n'échappera certainement point au lecteur, surtout s'il réfléchit à la situation déplorable des Chrétiens d'Orient et au trouble profond qu'occasionnait en Europe la conduite de Frédéric II. Toutefois le zèle du Souverain Pontife ne s'arrêta pas là. Il voyait le schisme grec étendre son empire jusqu'aux portes de Constantinople et l'empereur Baudouin sur le point d'être chassé de sa capitale. Un état de choses aussi critique contribuait à paralyser l'action des Croisés contre les Sarrasins. En conséquence il fut décrété en Concile que l'empereur Baudouin serait secouru. L'on prit également des mesures pour repousser les Tartares qui avaient envahi la Pologne, la Russie, la Bohême et la Pannonie inférieure, c'est-à-dire la Hongrie.

Le Concile avait aussi à s'occuper de questions de discipline, et il s'acquitta de cette tâche, comme on peut le voir en détail dans Matthieu Paris et dans le recueil des Décrétales. Les Pères couronnèrent leurs travaux en ordonnant que la fête de la Nativité de Notre-Dame se célèbrerait désormais avec octave.

Innocent IV voulut profiter de l'occasion que lui offrait la réunion des Évêques pour faire lire devant eux les originaux de tous les priviléges con-

cédés à l'Église Romaine par les empereurs et par les rois, afin que l'on pût confronter les titres primitifs avec une copie dressée par son ordre et sur laquelle il invita les Prélats à apposer leur nom et leur sceau. Ensuite il déclara que cet exemplaire aurait à l'avenir la même autorité que les originaux qui venaient d'être lus en Concile. Les orateurs Anglais montrèrent alors une certaine opposition, à cause de quelques-uns de ces priviléges, qui concernaient le royaume d'Angleterre et étaient contenus dans la Charte du roi Jean. Observons toutefois que l'Acte Pontifical ne soumettait point à la discussion le contenu de ces documents, mais avait simplement pour but d'en constater l'authenticité.

Thaddée de Sessa faisait contraste avec le reste de l'Assemblée, et une profonde tristesse était peinte sur son visage. A bout de ressources et prévoyant la condamnation de son maître, il semblait avoir perdu l'espérance de la conjurer. La fille du duc d'Autriche allait de son côté se trouver douloureusement frappée par la sentence qui menaçait Frédéric; car cette princesse, promise en mariage à l'empereur, se serait vue dans l'impossibilité de contracter cette union, au cas où l'excommunication aurait été fulminée contre lui. Ne pouvant alors se résigner à la pensée que son éloquence n'aurait servi en rien la cause qu'on lui avait confiée, Thaddée voulut tenter un suprême

effort, afin qu'au moins l'empereur demeurât persuadé que tout avait été mis en œuvre pour le défendre. Il essaya d'abord de temporiser ; mais reconnaissant bientôt l'inutilité de cette tactique, il en appela audacieusement à un Concile général, comme si celui de Lyon ne l'était pas. Le Pape, sans se laisser intimider, écarta sur le champ la prétention du représentant de Frédéric II, et répondit que le Synode actuellement réuni était un Concile général; car on y avait invité tous ceux qui avaient droit d'y intervenir, et s'il ne s'y trouvait point un nombre plus considérable de Pères, la faute en était à l'empereur, qui avait empêché beaucoup de Prélats de s'y rendre. *Unde* , poursuivit le Souverain Pontife, *propter hoc indignum est ut sententia depositionis in ipsum deferenda retardetur, ne ex malitia sua commodum videatur reportare, cum non debeat alicui fraus patrocinari.* Néanmoins plus d'une intrigue fut encore mise en jeu dans le but de retarder la condamnation imminente de Frédéric, en occupant le Concile de plusieurs autres affaires. On s'efforçait ainsi de gagner du temps, parce que dans les circonstances où l'on se trouvait, c'était beaucoup pour l'empereur. Telle nous parait avoir été l'intention des Anglais, lorsqu'à cette IIIe Session ils soulevèrent certaines difficultés au sujet d'une contribution que l'Angleterre payait à la Cour Romaine en temps

de guerre. L'orateur des Anglais, Guillaume de Poweric, prenant alors la parole, appela cette contribution un tribut injurieux et extorqué, qui n'avait jamais été autorisé par les grands du royaume. Il demanda au Pape de vouloir bien remédier à cet abus, attendu qu'on ne pouvait admettre la légitimité d'une pareille servitude.

Innocent IV écouta tranquillement les réclamations de Guillaume, et au lieu de lui répondre, garda le silence sans même lever les yeux vers l'orateur. Celui-ci, reprenant alors la parole, raconta comment, à l'entendre, le Légat Pontifical avait commis des exactions en Angleterre, en conférant plusieurs Cures et Bénéfices à des Italiens, qui ne pouvaient en aucune façon exercer le saint ministère dans le royaume, puisqu'ils n'y résidaient jamais. Il prétendit qu'à la suite d'extorsions semblables et de collations de Bénéfices, il sortait annuellement d'Angleterre une somme de soixante mille marcs d'argent, qui allait enrichir le Clergé italien, en appauvrissant d'autant le Clergé anglais. A l'appui de ces récriminations, il produisit une lettre adressée au Pape, au nom des grands et du royaume tout entier. Dans cette lettre, on rappelle les nombreux subsides qu'envoie l'Angleterre à la Cour Romaine, et en particulier la contribution désignée sous le nom de *Denier de S. Pierre*, on énumère les fondations Religieuses et l'on se plaint

de ce qu'une foule d'Italiens s'enrichissent aux dépens de ces fondations et s'approprient ainsi les revenus de l'Église d'Angleterre. *Oves suas non cognoscunt, nec Pastorum notitiam oves habent..... Eleemosynarum largitioni non insistunt, sed tantum percipiunt fructus, extra regnum asportantes* Non contents de formuler ces plaintes, les barons anglais y joignaient des acusations contre le Légat Pontifical, nommé Martin. (C'était un Clerc qui avait le titre de Maître.) Ils lui reprochaient d'avoir abusé de son autorité en nommant des Italiens à des Bénéfices vacants, dont le revenu annuel dépassait trente marcs, ou bien en en réservant la collation au Siége Apostolique au préjudice des patrons, et d'avoir même été jusqu'à menacer d'excommunication quiconque oserait lui résister. Enfin après plusieurs autres réclamations du même genre, les Anglais suppliaient le Souverain Pontife de porter remède à de si graves inconvénients et à une si pesante oppression. Le Pape ne voulut rien décider sur le champ, alléguant que cette affaire était épineuse et avait besoin d'examen. Les envoyés anglais insistèrent néanmoins pour qu'une décision fût prise immédiatement, mais Innocent persista dans sa décision de renvoyer la solution de cette difficulté à un autre temps. Alors les Anglais firent encore d'autres réclamations concernant l'emploi de certaines clauses odieuses (di-

saient-ils), employées trop souvent par les Papes, comme *non obstante* etc.

Toutes ces interruptions artificieusement imaginées ne purent faire suspendre ou oublier au Pape le jugement de Frédéric, qui devait être terminé dans cette Session. Thaddée s'agitait et encourageait tantôt l'un tantôt l'autre, afin de faire diversion à la cause de son maître. Mais Innocent IV, ferme dans sa résolution, sans inquiétude comme sans dissimulation, se montra décidé à ne point différer davantage la condamnation de l'empereur. En conséquence (pour nous servir des paroles mêmes de Matthieu Paris), *sententiam excommunicationis in pleno Concilio, non sine omnium audientium et circumstantium stupore et horrore, terribiliter fulguravit.* Les Pères du Concile assistèrent profondément émus à cet acte solennel. Chacun d'eux tenait en main un cierge allumé qu'il éteignit après qu'on eut lu la sentence d'excommunication. Voici les termes par lesquels le Pape Innocent IV excommunia l'empereur Frédéric II: *Innocentius Episcopus* etc. (le Pape énumère les fautes de l'empereur, puis continue ainsi:) *memoratum principem qui se imperio et regno omnique honore ac dignitate reddidit tam indignum, quique propter suas iniquitates a Deo ne regnet vel imperet est abjectus, suis ligatum peccatis et abjectum, omnique honore et dignitate privatum a Domino ostendimus, denunciamus ac nihilomi-*

nus sententiando privamus ; omnes qui ei juramento fidelitatis tenentur adstricti a juramento hujusmodi perpetuo absolventes; auctoritate Apostolica firmiter inhibendo, ne quisquam de caetero sibi tanquam imperatori vel regi pareat vel intendat, et decernendo quoslibet qui deinceps ei velut imperatori aut regi consilium vel auxilium praestiterint seu favorem, ipso facto excommunicationis vinculo subjacere. Illi autem ad quos in eodem imperio imperatoris spectat electio eligant libere successorem. De praefato vero Siciliae regno providere curabimus, cum eorumdem Fratrum nostrorum consilio, sicut viderimus expedire. -- Datum Lugduni, decimo sexto Kalendas Augusti, anno tertio.

La lecture de cette sentence d'excommunication, dit Matthieu Paris, fut comme un coup de foudre, et frappa de terreur tous les assistants. On entendit alors les soupirs et les gémissements de Thaddée de Sessa, de Walter d'Ocra et des autres envoyés impériaux, parmi lesquels se trouvait assurément Pierre des Vignes. Les uns se frappaient la poitrine, d'autres faisaient des gestes de douleur, tous avaient peine à retenir leurs larmes. Au milieu de cette émotion universelle, Thaddée rompant le silence qui régna quelques instants dans l'Assemblée se leva en s'écriant : *Dies ista, dies irae, calamitatis et miseriae*, et, suivi des autres représentants de l'empereur, il sortit du Con-

cile. Le Pape entonna alors le *Te Deum*, et après qu'on eut terminé l'hymne d'actions de grâces, les Pères se séparèrent : leur œuvre était accomplie.

§. VI.

Les Décrets du Concile.

Plusieurs décrets furent promulgués par Innocent IV avant l'ouverture du Concile, un certain nombre pendant le Concile même, et quelques-uns enfin après sa célébration. Toutes ces ordinations peuvent être indifféremment désignées par le nom de Constitutions. En parcourant le VI' livre des Décrétales, le lecteur pourra se faire une idée des mesures pleines de prudence prises par le Pape en cette occasion. Notre intention n'est cependant pas de les relater ici toutes en détail On les trouvera d'ailleurs *in extenso* dans Labbe (*Tom. XIV, pag. 52 et seq.*); elles sont au nombre de dix-sept. Nous nous limiterons à signaler plusiers points de ces Constitutions qui mettent davantage en relief la sagesse et la prévoyance du Concile. Les treize premières concernent les rescrits, les élections, les attributions des juges, les jugements, les contestations juridiques, la contumace, les coupables qui confessent leurs délits, les appels, les excommunications et les usures. Parmi les autres décrets,

on en trouve un où il est dit que les Évêques n'encourront ni la peine de l'interdit, ni celle de la suspense, *nisi in sententia sint expressi.*

L'ensemble de ces dispositions constitue pour ainsi dire un code abrégé de procédure, et nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, qu'il a fourni des matériaux non-seulement à plus d'un canoniste, mais encore à plus d'un jurisconsulte. Quiconque étudiera attentivement ce recueil ne pourra s'empêcher d'admirer la sagesse des lois de l'Église et de reconnaître qu'elles ont servi plus tard de fondement aux législations civiles.

On ordonna en outre à tous les Prélats, aux Curés et à d'autres encore de faire connaître au peuple les graves périls dont les Sarrasins menaçaient l'Europe et les maux que ces Barbares avaient déjà causés aux Chrétiens et à la Foi en Orient. Ces prédications ou exhortations étaient destinées à procurer les secours nécessaires pour abattre les ennemis de la civilisation et de la Religion. Nous avons mentionné plus haut la décision prise par les Pères en faveur de l'empire latin de Constantinople. Nous avons également parlé de celle de venir en aide à la Terre Sainte au moyen d'une Croisade.

Comme beaucoup d'Églises et de Monastères étaient grevés de dettes, par suite d'emprunts faits à usure (car c'était à peu près l'unique moyen alors de subvenir en bien des cas aux nécessités pécu-

niaires) on exige que toutes les administrations Ecclésiastiques dressent, dans l'intervalle d'un mois, un tableau exact de leur actif et de leur passif. L'autorité supérieure devra ensuite examiner cet état. Il nous semble que nous avons là, malgré son antiquité, un exemple fort utile à suivre et une méthode extrêmement simple pour connaître exactement la situation financière d'une administration, sans recourir à toutes les complications inventées par nos comptables modernes et dont eux seuls comprennent le mécanisme; ce qui les fait passer aux yeux des ignorants pour des hommes indispensables et de la plus haute capacité. Les Pères de Lyon exigèrent que chaque administration Ecclésiastique dressât la liste de ses biens meubles et immeubles et en même temps ils tracèrent les régles à suivre pour éteindre les dettes ou obligations onéreuses. Ils ordonnèrent de plus que l'on remît, chaque année, au supérieur un compte écrit des recetteset dépenses, qui pût être comparé facilement à celui de l'année précédente et servir à se régler pour l'année suivante.

Sur ce point encore l'Église se montrait pleine de prévoyance. En effet, par cette sage disposition elle pourvoyait au rétablissement de l'équilibre entre l'actif et le passif de chaque administration, elle mettait un frein à l'usure exercée par les Juifs et elle rendait le patrimoine Ecclé-

siastique capable de supporter les lourdes charges que lui imposaient les circonstances.

Enfin le Souverain Pontife n'oublia point dans quel état déplorable se trouvaient les Chrétiens opprimés par les Tartares, qui avaient porté leurs ravages jusque dans la Pannonie inférieure. En conséquence, des subsides furent décrétés pour faciliter les moyens de repousser l'invasion de ces Barbares. L'argent recueilli dans ce but devait servir à creuser des tranchées, à élever des murailles, à mettre le pays en état de défense, et à y empêcher l'extinction de la Foi dont l'existence était menacée par la férocité des hordes asiatiques.

C'était un spectacle vraiment admirable que celui de ce courageux Pontife, élevant la voix avec autorité pour avertir les nations Européennes des dangers imminents auxquels elles se trouvaient exposées de la part des Musulmans et des Tartares. Le Pape put alors sauver l'Europe, parce que tous les peuples Chrétiens le reconnaissaient pour leur père. L'histoire des Successeurs de S. Pierre nous présente à chaque instant quelque intervention de ce genre, qui met en relief et l'action puissante de la Papauté et l'influence de la Religion de Jésus-Christ sur le bien-être des peuples. Toute séparation d'avec le Siége Apostolique, et à plus forte raison toute guerre dirigée contre lui, a toujours été le prélude de l'oppression et de la corruption des peu-

ples. En vain se flatte-t-on, à l'aide des progrès matériels, de faire marcher en avant la société, sans le secours de la Religion. On n'aboutira de la sorte qu'à revenir au paganisme : ce dont l'humanité n'aura guère à se féliciter ; car, énervée par la mollesse, elle redeviendra alors la proie assurée des tyrans. L'histoire est là pour confirmer ce que nous disons. Si l'Europe, au lieu d'écouter la voix d'Innocent IV invitant les souverains à s'unir à lui, l'avait lâchement abandonné et s'était remise honteusement entre les mains de Frédéric II, les Tartares n'auraient point arrêté le cours de leurs conquêtes, l'Islamisme aurait triomphé complétement en Occident et Frédéric II lui-même, au lieu de devenir maître de toute l'Italie, comme c'était son ambition, aurait perdu jusqu'à son royaume de Sicile, en dépit de son alliance avec le Soudan de Babylone.

Chapitre VI.

DU IIe CONCILE GÉNÉRAL DE LYON.

§. I.

Du Ier au IIe Concile général de Lyon.

Tout fait social ou religieux tire son caractère et sa nature même des causes qui l'ont préparé et des circonstances qui l'accompagnent. Nous avons déjà observé précédemment qu'aucun événement historique n'est sans relation avec d'autres qui l'ont précédé et ne demeure ensuite isolé dans son développement. En d'autres termes, les effets dérivant d'une ou de plusieurs causes déterminées se produisent plus ou moins efficacement, selon qu'ils se trouvent plus ou moins nécessités par ces causes elles-mêmes et aussi par les circonstances de temps. Car tous les hommes ne discernent point, au premier coup d'œil, ce qui est vrai et ce qui est juste; ils ne sont pas non plus tous vertueux au point de sacrifier leur propre avantage à l'intérêt

public. Or cette diversité de vues et de passions, chez les particuliers, peut souvent exercer son influence de manière à retarder un événement, prêt d'ailleurs à s'accomplir pour le bien de la société.

Sans doute le lecteur aura déjà deviné le but de nos réflexions. Nous nous proposons par là de répondre d'avance à ceux qui, après avoir vu le Ier Concile général de Lyon condamner Frédéric II, décréter des secours destinés à défendre l'empire de Constantinople, à recouvrer la Terre Sainte et à repousser les Tartares, s'étonnent de ne point rencontrer tout de suite dans l'histoire les effets que semblaient promettre au monde Chrétien les décisions de cette mémorable Assemblée. Il y a plus : les faits qui suivirent immédiatement le Concile paraissent, au premier abord, fournir matière à l'accuser d'avoir semé des éléments de discorde dans la société, au lieu d'y avoir déposé les germes d'un meilleur avenir. Toutefois, en considérant attentivement l'histoire et le développement progressif de certaines idées dominantes au XIIIe Siècle, l'on est forcé, si l'on veut être juste, de reconnaître les avantages procurés à la société Chrétienne et civile par le Ier Concile général de Lyon, et en même temps de rendre hommage aux sages efforts tentés par les Papes pour écarter de l'Europe le fléau des invasions barbares. C'est en effet de l'ensemble des événements de toute une

époque, et non point des actions isolées de quelques individus que l'on peut former un jugement sur cette même époque. Toutefois, observons-le, certains hommes ne représentent que leur propre individualité ; d'autres au contraire représentent un principe, une doctrine, un siècle tout entier. Frédéric II, par exemple, au milieu du XIIIe siècle, représentait deux choses: une philosophie nouvelle, qui (abstraction faite d'ailleurs de son caractère erroné) s'efforçait de prendre pied en Europe, et la force matérielle, qui tendait à tyranniser tout un peuple. Les Papes, au contraire, représentaient un ordre d'idées ou une doctrine unique. Ils voulaient sauver les grands principes qui sont les fondements mêmes de la société humaine et sur lesquels reposent les droits et les devoirs de chacun; pour cela, ils s'efforçaient de défendre la vérité du dogme Catholique, seule base sûre du bien-être social. Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV ne constituaient en quelque sorte qu'une seule personne, attendu que leurs vues étaient parfaitement identiques. Au milieu des secousses et des déchirements sociaux qui avaient lieu alors par tout le monde, ces grands Papes tinrent constamment arborée la même bannière, autour de laquelle ils invitaient les peuples à se rallier par l'abandon du péché et la réprobation de l'erreur. Chez les Papes, l'individualité disparaît,

le principe seul subsiste. Lors donc que nous ne voyons point sur le champ se produire l'effet de leur action, celle-ci ne laisse cependant point de porter des fruits certains. En effet, après qu'un principe de vérité et de justice a été proclamé solennellement, il peut bien pendant quelque temps demeurer dans l'oubli, ou bien être obscurci par l'erreur ou même foulé aux pieds par la tyrannie, mais il ne peut jamais être détruit, attendu qu'il possède intrinsèquement une force divine, en vertu de laquelle il résiste à tous les efforts, à tous les artifices, à tous les moyens dont peut disposer la malice humaine ou même diabolique. Tout ce que nous venons de dire trouve sa vérification dans la période de temps qui s'écoula de l'an 1245 à l'an 1274, c'est-à-dire du Ier au IIe Concile général de Lyon. Mais afin d'apprécier équitablement cette époque, il faut nous rendre un compte exact des conditions dans lesquelles se trouvait alors la société.

Le plus grand péril du moment était celui que les Sarrasins faisaient courir à la Chrétienté. Aussi le but principal que se proposaient les Pontifes Romains était-il d'abaisser la puissance de ces cruels ennemis du Culte de Dieu; car le nom de Sarrasins était synonyme de barbarie, d'oppression et de destruction de la Foi Chrétienne. Pour combattre de si grands maux, il fallait absolument unir la force matérielle à la force morale, et de

même que la force matérielle devait être compacte et imposante, de même la force morale devait s'appuyer sur des principes inébranlables et susceptibles d'élever les esprits jusqu'à l'héroïsme. Or de pareils principes ne se trouvent que dans le Catholicisme, qui seul porte l'homme à se sacrifier pour l'honneur de Dieu. D'autre part, la force matérielle compacte devait se chercher dans l'union sincère et désintéressée des peuples et des princes Chrétiens, non dans l'esprit de domination et de conquête. Considérons maintenant sans passion le temps dont il s'agit et interrogeons l'histoire, afin de savoir ce que les Papes ont fait pour obtenir le grand résultat si ardemment désiré.

Frédéric II avait persécuté l'Église, dont il avait incarcéré et tué les ministres et dont il avait profané les temples. Aspirant à subjuguer entièrement l'Italie, de même qu'il entretenait la division en Allemagne, il alimentait par sa politique les partis dans la Péninsule, afin qu'à la faveur de la désunion qui régnait entre les villes et même entre les habitants de chaque ville, il lui devint plus facile de soumettre à son autorité le peuple italien tout entier. Cette unité italienne, but de l'ambition de Frédéric, ne pouvait d'ailleurs produire aucun bien; car les villes y perdaient leurs franchises municipales et le peuple demeurait accablé de charges extraordinaires, tandis que la Religion,

de son côté, par suite du système politique de l'empereur, éprouvait des pertes considérables, notamment par le contact des Fidèles avec les Sarrasins. Ceux-ci, en effet, combattaient en qualité d'auxiliaires sous la bannière impériale et occupaient déjà une partie de l'Italie dont les forces, au lieu d'être réunies contre l'ennemi commun, l'Islamisme, se consumaient dans des guerres fratricides, auxquelles les événements donnaient en outre un caractère antireligieux. L'espérance de voir jamais Frédéric se convertir était tout-à-fait chimérique. Il avait cent fois promis de se réconcilier avec le Siége Apostolique, et cent fois il avait recommencé de plus belle à le persécuter. Deux partis seuls étaient à prendre en présence de pareils faits: ou bien laisser le champ libre à l'empereur, et alors l'Italie se serait vue honteusement attachée au char triomphal de son oppresseur, ou bien abaisser l'orgueil de ce monarque impie, en employant contre lui tout à la fois les armes spirituelles et les armes temporelles et en préparant de la sorte des jours meilleurs pour la société et pour la Religion. Le premier parti aurait pu être adopté par quelque esprit pusillanime, mais jamais par un Pape, défenseur et protecteur-né de la justice et de la vérité. Ce fut donc par une résolution pleine de sagesse et extrêmement profitable au peuple Chrétien et aux Italiens en particulier que la Papauté em-

brassa l'autre parti et parvint ainsi, après bien des désastres, à réaliser la seule unité italienne possible et capable de défendre la Péninsule contre les incursions des Sarrasins. Frédéric II fut, en conséquence, excommunié et déposé dans le Ier Concile général de Lyon. De cette excommunication et de cette déposition dépendaient le salut de l'Italie et la sécurité de l'Europe.

On peut aisément se représenter la confusion et la colère de ce prince, à la nouvelle de la sentence dont il venait d'être frappé par un Concile auquel assistaient les représentants de tant de princes, d'états et de villes de la Chrétienté. Il s'efforça alors, par l'entremise de S. Louis, de fléchir Innocent IV; mais les conférences de Cluny n'eurent aucun résultat. L'empereur déposé n'avait plus qu'un seul moyen de faire croire à sa conversion; mais la haine qu'il nourrissait contre le Siége Apostolique l'empêchait d'y recourir. Sa fureur ne fit désormais que s'accroître par le désir de la vengeance ; il redoubla d'efforts pour abattre la Papauté, et pendant les cinq ans qu'il survécut à sa déposition, il ne se proposa d'autre but que d'enlever toute efficacité à la sentence qui avait été si solennellement prononcée contre lui. A cet effet, il combattit en Allemagne au moyen de son fils, Conrad, le parti guelfe, favorable au Pape; il entretint en Italie la guerre et la discorde

et fit tous ses efforts pour faire embrasser sa cause à S. Louis.

Henri, landgrave de Thuringe, élu roi des Romains, se vit attaqué par Conrad, qui soutenait au delà des monts les prétentions de son père. L'issue de cette guerre fut fatale au nouvel empereur: il y fut grièvement blessé d'un coup de lance, dont il mourut peu de temps après. Innocent IV ressentit douloureusement cette mort; car c'était lui-même qui avait fait élire empereur l'infortuné landgrave. Toutefois il ne se découragea point. Afin de maintenir en Allemagne l'autorité du Saint Siége et d'y tenir tête à Conrad, il y envoya le Cardinal Pierre Capoccio, qui persuada aux électeurs de nommer roi des Romains le jeune Guillaume, comte de Hollande, âgé seulement de vingt ans. Couronné à Aix-la-Chapelle par le Cardinal-Évêque de Sabine, Guillaume marcha contre le fils de l'ex-empereur et remporta sur lui plusieurs avantages. Les revers subis en Allemagne par la maison de Souabe ne firent qu'exaspérer davantage l'esprit de Frédéric. Pour se venger du Pape il ensanglanta l'Italie. Alors la guerre sévit dans toute sa fureur entre Guelfes et Gibelins. La ville de Parme, d'un côté, et l'armée que Frédéric conduisit au siége de cette illustre cité, de l'autre, nous offrent un exemple saisissant de l'acharnement avec lequel combattaient les deux partis.

Pour mieux réussir dans son entreprise, l'empereur, après avoir ravagé les campagnes environnantes, résolut de construire devant Parme une véritable ville, qui servît de camp aux assiégeants et les mît entièrement à l'abri des sorties de l'ennemi. En peu de temps, l'on vit sortir de terre, en quelque sorte, une place de guerre, munie de fortifications redoutables et assez vaste pour contenir de nombreuses troupes. Frédéric y réunit une armée composée de Sarrasins, de milices venues de la Pouille, et de toutes les forces qu'il avait pu réunir en Lombardie à l'aide du parti Gibelin. Il donna ensuite à cette ville le nom de Vittoria, en présage de la victoire qu'il se croyait sûr de remporter sur les Parmesans. Bien plus, il vint s'y fixer lui-même et y appela Thaddée de Sessa, son représentant et son défenseur devant le Concile de Lyon. Cependant Parme était déchirée par les factions, et tout faisait croire que ses habitants allaient être forcés, au moins par la famine, de capituler. Plein de cette conviction et certain d'avance du triomphe que lui promettait, croyait-il, le premier assaut, Frédéric sortit un matin de sa nouvelle ville pour aller chasser au faucon ; car c'était là son délassement favori. Alors, d'après le conseil d'un citoyen de Parme, les alliés du Saint Siége firent à l'improviste une sortie, pénétrèrent dans Vittoria, et sans calculer le danger, pleins

de confiance dans la justice de leur cause, fondirent sur les troupes de Frédéric et les défirent complétement. Malgré tous leurs efforts, les impériaux ne purent résister au choc des Guelfes, qui entrèrent dans Vittoria avec une telle ardeur et une telle impétuosité, qu'ils tuèrent deux mille Sarrasins et Italiens du Sud, en épargnant un grand nombre de Lombards, et firent trois mille prisonniers. Dans cette rencontre, on n'eut égard ni à la dignité du rang, ni à la noblesse de l'origine, ni aux mérites personnels: tous ceux que rencontra le fer ennemi furent impitoyablement massacrés. Parmi les morts on trouva Thaddée de Sessa, juge de la Chambre impériale, et dont il a été si souvent question plus haut. Les troupes Pontificales s'emparèrent d'un riche butin ; car dans la nouvelle ville Frédéric avait déposé tous ses trésors: pierreries, couronnes, sommes considérables en or, etc. qui tombèrent au pouvoir de l'armée victorieuse. L'empereur se trouvait à trois milles de distance et n'eut que le temps de prendre la fuite, en se dirigeant vers Crémone. Les Pontificaux, à la tête desquels se trouvait Octavien Ubaldini, Cardinal-Diacre de *S.ª Maria in Via Lata*, après s'être emparés de Vittoria, y mirent le feu, afin de ne point laisser subsister le moindre vestige de ces murs élevés contre eux par l'empereur. Ainsi cette ville, si orgueilleusement construite, fut

ruinée l'année même de sa fondation, et le nom que l'empereur lui avait donné pour annoncer au monde sa propre victoire servit à immortaliser celle de ses ennemis. L'armée impériale en désordre fut poursuivie et battue en plusieurs rencontres: la mauvaise fortune semblait partout s'attacher à ses pas. Frédéric se retira alors dans la Pouille, après avoir en vain cherché à se procurer l'alliance de S. Louis, sous prétexte de s'unir à lui pour entreprendre une nouvelle Croisade. Mais Innocent IV fit comprendre au Saint Roi qu'il ne devait accorder aucune confiance aux propositions insidieuses de l'ex-empereur, dont l'habitude était de prodiguer les belles paroles, mais de ne tenir jamais ses promesses. S. Louis, au reste, en fit l'expérience dans son expédition contre l'Égypte : les ports situés au delà et en deçà du Phare furent fermés à la flotte française, qui se trouva ainsi dans l'impossibilité de se ravitailler.

C'étaient là, en quelque sorte, les derniers mouvements convulsifs d'une royauté moribonde. L'astre de Frédéric s'éclipsait. Ce prince, toujours sous le coup de l'excommunication, tomba malade et mourut, comme nous l'avons dit plus haut, le 13 Décembre 1250.

La victoire remportée par les Parmesans et la mort de l'empereur furent les préludes d'une ère meilleure. Ces deux événements eurent un retentis-

sement d'autant plus grand en Europe, qu'on y était sous une impression des plus fâcheuses, et qu'on y désespérait presque de jamais voir complétement anéantie la puissance musulmane. En effet S. Louis, roi de France, s'était embarqué, en 1247, pour la Croisade avec ses frères, Robert, comte d'Artois, et Charles, comte d'Anjou et de Provence. Les Génois lui avaient prêté le concours de leur flotte. Avec lui se trouvaient une multitude d'Évêques et de barons, ainsi que le Légat Apostolique, Othon, Cardinal-Évêque de Tusculum. Après s'être arrêté à Chypre, on fit voile vers l'Égypte. Les Français furent d'abord victorieux, s'emparèrent de Damiette et battirent en plusieurs rencontres les Sarrasins. S. Louis, dans cette expédition, n'avait à sa disposition que ses propres forces; car Frédéric, qui aurait parfaitement pu venir à son secours, resta dans le Sud de l'Italie et s'y servit des Sarrasins qu'il avait à sa solde pour opprimer les populations. Il alla jusqu'à lancer contre la Toscane ces hordes barbares. Sa fureur n'épargna même point alors l'Évêque d'Arezzo, Marcellin, qui, tombé entre les mains de ces forcenés, fut pendu par ordre de l'ex-empereur. Ce dernier jetait en prison et massacrait, surtout dans la Pouille, les Religieux des deux Ordres de S. Dominique et de S. François, qui lui étaient particulièrement odieux. Cette conduite cruelle de Frédéric et son obstination à s'achar-

ner contre les Italiens rendirent bientôt extrêmement critique la position de S. Louis, réduit ainsi à ses seules forces et privé des secours qu'aurait pu lui fournir la Péninsule, à raison de sa proximité. Néanmoins, le 5 Avril 1250, le Saint Roi marcha sur le Caire; mais surpris par des forces ennemies de beaucoup supérieures aux siennes, il fut vaincu et fait prisonnier avec les siens. Il n'obtint sa liberté et celle de ses compagnons d'armes qu'en rendant Damiette et en payant aux Sarrasins une somme considérable. Il se rendit ensuite à S. Jean d'Acre, qu'il fortifia et où il demeura deux ans.

A la mort de Frédéric II, son fils, Conrad, redoubla d'efforts pour raffermir en Italie sa domination ébranlée par les révoltes qui venaient d'éclater en Pouille et en Sicile. Pendant que Manfrède, fils naturel du défunt empereur, travaillait à faire rentrer sous son obéissance les villes qui s'étaient soulevées à la mort de son père, Conrad, de son côté, descendait en Italie à la tête d'une puissante armée. Arrivé à Vérone, il eut recours à tous les moyens, employant tantôt les caresses tantôt les cruautés, afin de relever dans la Haute Italie une autorité à jamais perdue pour lui et pour sa famille. De son côté, Innocent IV s'était empressé de quitter Lyon et se dirigeait vers Rome. A Gênes, le Pape excommunia Conrad, le Jeudi

Saint de l'année 1251; et poursuivant son voyage, il fit son entrée à Milan, où il séjourna 64 jours et institua un nouveau podestat. Le Pontife Romain reçut en cette circonstance des marques d'amour et de vénération non-seulement de la part des Milanais, mais encore de la part de presque toutes les villes de Lombardie. Chacun savait, en effet, combien il avait à cœur le maintien de la paix de Constance, conclue à la suite de la célèbre Ligue Lombarde, tandis que Frédéric, autrefois, et Conrad, plus récemment, avaient fait tous leurs efforts pour enlever aux Italiens les fruits de cette paix. La Papauté défendait les franchises municipales que l'empire cherchait à détruire. Entre les tentatives de Manfrède, au Midi, et les actes tyranniques de Conrad, dans le Nord de l'Italie, Innocent IV continuait son œuvre. Il travaillait à consolider en Allemagne le parti dévoué au Siége Apostolique et à pacifier dans la Péninsule les villes rivales, afin de créer par leur union une puissance capable de résister aux invasions musulmanes et aux prétentions insensées de la maison de Souabe. Ce ne fut point là l'œuvre de quelques mois, mais bien de toute la période de temps qui s'écoula entre le Ier et le IIe Concile général de Lyon.

Pour mieux s'assurer des dispositions des Romains à son égard, le Souverain Pontife vint à Pérouse, où il demeura quelque temps. Le parti

impérial perdait tous les jours du terrain dans la Ville Éternelle et les esprits y devenaient de plus en plus favorables au Pape. Conrad, voyant la gravité du péril qui le menaçait dans la Lombardie, et l'aversion croissante du peuple Italien et surtout des Romains pour la famille de Frédéric II, résolut de prêter main forte à son frère Manfrède; à cet effet, il se rendit à Siponto. Bien qu'ils fussent tous deux prétendants au trône des Deux-Siciles, ils restèrent néanmoins quelque temps unis par politique, pour combattre les droits du Siége Apostolique. Ils commencèrent à se regarder mutuellement d'un air méfiant, lorsque le *Vice-Balio* de Sicile, Matthieu Ruffo, eut semé entre eux la discorde. Ruffo était né à Tropea, de parents pauvres, mais il possédait un esprit entreprenant et une intelligence peu commune. Frédéric II, ayant eu occasion de l'apprécier, l'éleva à de hautes dignités et se servit de ses talents. Malgré la réunion de leurs forces, Manfrède et Conrad étaient loin de se voir en possession du royaume, car il leur manquait toujours l'investiture Pontificale, sans laquelle les populations, profondément religieuses, considéraient comme des usurpateurs ceux qui les gouvernaient. Le besoin de combler une aussi importante lacune n'échappa point à Conrad, et il envoya au Pontife Romain une ambassade solennelle, chargée de lui demander l'investiture de la Sicile et de la

Pouille. Se voyant frustré dans son attente, il résolut de se venger en reprenant les villes qui, après la mort de son père, s'étaient remises sous l'autorité du Pape; il envahit le territoire Pontifical et poussa ses conquêtes jusqu'à Ceprano.

Pendant ce temps, la Haute Italie ne gémissait plus, il est vrai, sous l'oppression des armes allemandes, mais l'abus de l'indépendance reconquise avait plongé le pays dans la guerre civile et le sang coulait par torrents. Spectacle fécond en graves enseignements pour certains peuples qui s'imaginent être parvenus au plus haut degré de félicité imaginable ici-bas, parce qu'ils ont rompu tout lien de sujétion et qu'il se voient en possession d'une liberté effrénée! Ils ne s'aperçoivent pas alors qu'au lieu d'obéir à un seul maître, ils deviendront bientôt les esclaves d'une multitude de tyrans, qui épuiseront jusqu'à la dernière goutte du sang de leurs concitoyens, en déclinant la responsabilité individuelle et en se retranchant derrière l'apparence d'un gouvernement démocratique. Lorsque les grandes vertus manquent, la liberté des peuples n'est plus qu'une chimère et ne sert qu'à faciliter à certains hommes habiles les moyens d'arriver au pouvoir et de s'y maintenir jusqu'à ce qu'ils se soient enrichis au milieu des larmes de toute une nation désenchantée. Ce fut ce qui arriva en Lombardie. Se voyant délivrés du joug

impérial, les Lombards, au lieu de rétablir l'ordre chez eux par de sages lois et en se faisant des concessions mutuelles, fomentèrent au contraire la discorde; ils cessèrent, il est vrai, d'être Guelfes ou Gibelins; mais en revanche ils se divisèrent en deux camps ennemis, le peuple et les patriciens. C'est ce dont Milan offrit un bien triste exemple. Martin della Torre, à la tête du parti du peuple, et Paul de Soresina, à la tête du parti de la noblesse, s'y firent une guerre acharnée, comme on peut le voir dans les Annales Milanaises et dans Galvanus Flamma (*Manip. flor.*). Au milieu de tous ces bouleversements politiques, les Patarins reprirent courage, et entre autres victimes, ils massacrèrent S. Pierre de Vérone, Dominicain, mis depuis par l'Église au rang des martyrs.

Tandis que, dans la Haute Italie, l'abus de la liberté enfantait des maux de tout genre, l'influence du parti gibelin produisait à Rome de si funestes résultats, qu'on y élût pour Sénateur le farouche Brancaleone de Bologne, demeuré tristement célèbre pour les pendaisons exécutées chaque jour par son ordre. De son côté, Conrad en agissait de même dans la Pouille: courroucé qu'il était de voir le Pape lui refuser l'investiture du royaume, il assiégea Naples et offrit le choix aux habitants entre le gibet et l'exil.

Tant d'horreurs et de cruautés exercées con-

tre le parti Pontifical réclamaient un remède radical, auquel le Pape pensait depuis longtemps. Il sentait la nécessité de placer sur le trône de Sicile un prince puissant et fidèle au Saint Siége: puissant, afin de pouvoir triompher de la maison de Souabe, si obstinément hostile aux Pontifes Romains, et aussi afin de pouvoir réunir dans une commune entente les peuples d'Italie; fidèle à la Papauté, afin de mettre la force matérielle au service de la force morale et de faire de la Péninsule pacifiée un boulevard inexpugnable contre les Sarrasins. En conséquence, Innocent IV, sans être encore fixé sur le choix d'un futur roi, avait entamé à ce sujet des négociations avec la cour d'Angleterre et avec celle de France, de manière à pouvoir prendre en temps opportun la décision qui lui semblerait la plus avantageuse pour le bien de la Chrétienté. Au milieu de toutes ces commotions sociales, les Romains, mécontents de l'état dans lequel ils se trouvaient, reconnurent une fois de plus qu'ils ne pouvaient pas vivre plus heureux que sous l'autorité des Souverains Pontifes: ils firent alors des instances auprès d'Innocent IV, afin qu'il revint au milieu d'eux. Le Pape accéda à leur désir, et après avoir visité à Assise Ste Claire sur son lit de mort, il fit son entrée à Rome, au mois d'Octobre 1253, et fut reçu comme en triomphe par le peuple, à la tête du-

quel était le Sénateur Brancaleone, qui, tout gibelin qu'il était, savait apprécier le mérite d'Innocent. Peu de temps après, Conrad mourut et l'on crut généralement que sa mort était l'effet du poison. Avant d'expirer, il recommanda son fils Conradin au Pontife Romain. Mais celui-ci crut nécessaire de temporiser, et avant de donner l'investiture au jeune prince, il exigea la restitution de tous les pays violemment enlevés au Siége Apostolique par Manfrède et par Conrad. Manfrède, délivré dans la personne de ce dernier d'un redoutable compétiteur, semblait disposé, de son côté, à accepter des propositions de paix, d'autant plus qu'il voyait le Pape rassembler des troupes contre lui. Innocent IV, ne voulant négliger aucune occasion de pacifier l'Italie, se dirigea vers la Pouille, tandis que Manfréde s'avançait à sa rencontre. L'entrevue eut lieu à Ceprano. Là le fils de Frédéric II se présenta humblement au Souverain Pontife, lui baisa respectueusement les pieds et l'accompagna une grande partie du chemin, en tenant la monture du Pape par la bride. Arrivé à Téano, celui-ci tomba malade; il hâta alors sa route vers Capoue et parvint jusqu'à Naples, où il mourut. Il eut pour successeur Raynald, Cardinal-Évêque d'Ostie, qui fut élu Pape le 12 Décembre 1254 et prit le nom d'Alexandre IV. D'un caractère doux, d'un esprit conciliant, le nouveau Pontife céda aux

instances de Manfrède et conclut avec lui une paix qui toutefois fut de courte durée. En effet, ce prince céda bientôt à la tentation de reconquérir tout ce qu'il avait enlevé autrefois par la force des armes au Saint Siége: mais ses projets furent déjoués par la présence du Cardinal Octavien Ubaldini, qui s'opposa à lui avec un corps considérable de troupes. Alors Manfrède, à qui il importait beaucoup d'être en bonne intelligence avec le Pape, demanda une seconde fois la paix. Il n'avait d'ailleurs aucun secours à espérer des Gibelins de la Lombardie; car ce malheureux pays était en proie aux rivalités et aux factions, et la Toscane, par suite de la recrudescence des partis, était trop occupée chez elle pour pouvoir lui venir en aide.

Sur ces entrefaites, Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains, vint à mourir, pendant qu'il faisait la guerre à la comtesse de Flandre et aux habitants de la Frise. Cette mort donna naissance en Allemagne à un schisme politique par l'élection simultanée de deux rois. Le Pape garda la neutralité en cette occasion. Avant de se prononcer, il voulut voir quelle tournure prendraient les événements, afin de profiter des circonstances favorables à l'Église qui pouvaient se présenter; car déjà les troupes Pontificales commençaient à gagner du terrain en Lombardie, et elles avaient chassé le féroce Ezzelin de la ville de Padoue. A

Rome même l'autorité Papale se fortifiait au point que le chef des Gibelins, Brancaleone, fut jeté en prison. Vers la même époque, Manfrède, croyant le temps venu de réaliser ses desseins, répandit parmi le peuple le bruit de la mort de Conradin; de sorte que le parti du jeune prince ne tarda pas à grossir celui du prétendant. Ce dernier se fit alors promptement couronner roi à Palerme. Le couronnement de Manfrède eut son contrecoup à Rome, où il ranima le courage des Gibelins. Le Pape ne s'y trouvant plus en sûreté fut obligé de se retirer à Viterbe. Partout la discorde semblait s'être emparée des esprits. La vieille inimitié qui existait entre les Vénitiens et les Génois éclata devant S. Jean d'Acre et donna au monde le spectacle d'une guerre fratricide. Cette lutte serait devenue bien plus sanglante encore, si le Souverain Pontife, attentif à tout ce qui touchait de près les intérêts des Chrétiens en Orient, ne s'était interposé pour amener une réconciliation.

La Haute Italie sembla respirer enfin à la mort d'Ezzelin, qui exerçait son autorité despotique sur les plus belles provinces de la Lombardie. La fin misérable de ce tyran fut un juste châtiment de ses forfaits et fit mentir les pronostics des astrologues, dont il était continuellement entouré et en qui il avait mis toute sa confiance.

Cependant Manfrède devenait chaque jour plus

audacieux ; il se croyait désormais sûr du trône, tant à cause des troupes musulmanes dont il disposait, qu'à cause de l'influence du parti Gibelin qu'il s'efforçait de relever partout, même en Lombardie. Mais le continuel manque de foi de ce prince ses usurpations et la faveur qu'il accordait aux Sarrasins ne pouvaient être supportées longtemps par le Siége Apostolique. Alexandre IV, en effet, ne restait point oisif: ses efforts avaient pour but, d'une part, de pacifier et d'unir les cités italiennes, d'autre part, de rétablir la bonne harmonie entre l'Allemagne et la Papauté. La France, toujours grande par sa Foi et par la générosité de ses habitants, offrait un point d'appui solide au Souverain Pontife; l'Espagne ne lui présentait aucun sujet de crainte; l'Angleterre un instant lui opposa certains obstacles, qui ne tardèrent point à disparaître. Mais restait l'Italie qui, par sa position géographique, par ses ressources matérielles, par l'extension de son commerce, par ses habitudes guerrières et par l'intelligence de ses habitants, méritait d'occuper la première place dans la sollicitude d'Alexandre. Il s'appliqua donc tout particulièrement à rétablir l'ordre dans la Péninsule et à la débarrasser de tous les éléments dissolvants qu'elle renfermait. Or l'unique moyen d'y faire régner de nouveau la tranquillité était (comme nous l'avons insinué plus haut) d'y créer une force uni-

ficatrice. A cet effet, le Pape jeta les yeux sur la personne de Charles d'Anjou, frère du roi de France, S. Louis, et le jugea capable de triompher de Manfrède, d'apaiser les troubles en Lombardie et de faire respecter dans toutes les provinces appartenant à l'Église l'autorité du Saint Siége. Charles d'Anjou était un prince courageux, incapable de reculer devant aucun danger, avide de gloire et brûlant du désir d'augmenter sa puissance; c'était, dans toute la force du terme, un vrai fils de la France, prêt à descendre en Italie, l'épée à la main, pour y demander raison à la maison de Souabe des offenses multipliées commises par elle contre la Papauté. S. Louis, à la requête d'Alexandre IV, consentit au départ de son frère, qui passa les Alpes, l'an 1259, et pénétra en Piémont, où un grand nombre de villes lui firent immédiatement leur soumission. L'arrivée du prince français changea brusquement l'aspect de la politique dans la Péninsule: chacun ne pensa plus qu'à sauvegarder ses propres intérêts. Manfrède en particulier, prévoyant l'orage qui allait fondre sur lui, implora la paix du Souverain Pontife; mais elle lui fut refusée, parce qu'il ne voulut point consentir à licencier les troupes musulmanes qu'il avait à sa solde et en qui il avait mis principalement sa confiance. Exaspéré de ce refus, et d'accord très-certainement en cela avec le bolonais Brancaleone, déjà connu

du lecteur, il envoya ses Sarrasins ravager la Campagne Romaine.

Deux armées, l'une au Nord, l'autre au Sud de l'Italie, se préparaient donc à la lutte et, selon toute apparence, elles allaient se heurter au centre même de la Péninsule; aussi l'effroi y était-il parvenu à son comble. Par suite, il n'est pas surprenant qu'à Pérouse un ermite (d'autres disent un enfant) se soit mis à prêcher la pénitence au peuple. La nouveauté du fait revêtit un certain caractère de merveilleux et bientôt on vit les habitants de la ville se rendre en foule à ces exhortations populaires. Une multitude de processions, les unes composées d'hommes, les autres de femmes, entraient dans les Églises en implorant la miséricorde divine. Les disciplines succédaient aux supplications et l'on voyait ces énergiques pénitents se flageller publiquement. Les bourgades voisines ne tardèrent point à imiter Pérouse. Peu à peu la nouvelle pratique se propagea dans les villes et les provinces voisines, au point que l'on vit jusqu'à vingt-mille personnes, se flagellant ainsi, aller d'une ville à une autre, entrer dans les Cathédrales en poussant des cris plus sauvages que propres à inspirer la dévotion et en suppliant Dieu d'éloigner les dangers dont le monde entier semblait menacé. Telle fut l'origine des *Flagellants*, qui se multiplièrent rapidement dans toute l'Europe et

répandirent l'effroi en Piémont, en Provence, en Allemagne et en Pologne. Ces rassemblements de pénitents dégénérèrent bien vite et donnèrent lieu à une foule de scandales et d'erreurs, au point qu'ils finirent par être considérés eux-mêmes comme un nouveau fléau, envoyé par la justice divine pour châtier les peuples. Néanmoins, dans le principe, ils contribuèrent à réconcilier entre elles plusieurs villes d'Italie.

Au milieu de cette grande commotion populaire, Alexandre IV mourut à Viterbe, le 25 Mai 1261. Le 29 Août, les huit Cardinaux qui résidaient dans cette ville élurent Pape Jacques, Patriarche de Jérusalem, né à Troyes en Champagne, qui se trouvait alors par hasard à Viterbe. Autant Alexandre IV avait été remarquable par son esprit de douceur, autant Urbain IV se distingua par l'esprit de force, qui lui était d'ailleurs si nécessaire pour résister à l'ambition et aux violences de Manfrède. Ce dernier, afin de conjurer les périls qui le menaçaient, s'efforça de conclure une alliance avec le roi d'Aragon, qu'il savait dépité de n'avoir point été élu roi des Romains et mal disposé, pour cette raison, envers le Siége Apostolique. Manfrède sentait d'autant plus le besoin d'un allié, qu'un événement imprévu lui suscita tout à coup de graves embarras en Sicile et vint faire pencher encore davantage la balance du côté de son adversaire. Un faux Frédéric II se

montra dans l'île, où le bruit que l'empereur n'était point mort se répandit rapidement. Toutefois l'imposteur ne jouit pas longtemps de la faveur populaire. Richard, comte de Marsica, eut bientôt mis fin aux aventures de Jean de Calcara, qui n'avait, d'ailleurs de commun avec Frédéric II que les traits.

Aux maux qui désolaient l'Italie vint s'ajouter, à cette époque, un événement des plus fâcheux, nous voulons dire la révolution politique survenue à Constantinople. Après avoir duré quarante trois ans, l'empire Latin d'Orient s'écroula et l'empereur Baudouin se vit contraint de s'enfuir de sa capitale et de se réfugier dans le Pont avec le Patriarche Pantaléon. En même temps, Michel Paléologue s'emparait du trône de Byzance, avec l'aide des Génois, qui, en s'unissant aux Vénitiens, auraient facilement pu empêcher les Grecs de reconquérir cette importante ville. Cette catastrophe fut pour Urbain IV le sujet d'une vive douleur et il lança l'excommunication contre les Génois, pour s'être montrés en cette occasion plus dévoués aux intérêts des Schismatiques qu'à ceux des Catholiques.

En Occident, la paix semblait irréalisable. La rivalité des Génois et des Pisans était dans toute sa force; Richard, comte de Cornouailles, et Alphonse, roi de Castille, tous deux prétendants à l'empire, s'observaient d'un œil jaloux; la division

régnait plus que jamais parmi les princes allemands, dont un certain nombre paraissaient disposés à élire roi des Romains Conradin, fils de Conrad ; les Grecs schismatiques, de leur côté, travaillaient à détruire partout l'influence des Latins en Orient; Manfrède, dans le Sud de l'Italie, faisait tous ses efforts pour s'affermir sur le trône qu'il avait usurpé ; Rome enfin, troublée et agitée par les factions, voyait Urbain IV obligé de se réfugier à Orviéto pour mettre sa personne en sûreté. Tel était le désolant tableau qui s'offrait alors aux yeux de la Chrétienté. Un pareil état de choses semblait demander au Pontife Romain un prompt et énergique remède. C'est pourquoi, en 1262, Urbain IV se décida à offrir la couronne de Sicile à ce même Charles d'Anjou, sur lequel Alexandre IV avait déjà jeté les yeux et qui était entré en Italie, comme il a été dit plus haut, l'an 1259. S. Louis hésita d'abord à donner son consentement; à la fin cependant il l'accorda. Le comte était robuste et d'une grande dextérité dans les tournois, d'un aspect noble et majestueux. Béatrix, sa femme, qui avait déjà deux reines pour sœurs, désirait ardemment porter, elle aussi, le diadème. La marche de Charles d'Anjou fut le signal de la ruine de Manfrède. Cependant les Sarrasins à la solde de ce dernier ayant envahi le Patrimoine de S. Pierre, s'avancèrent jusqu'à Sutri ; mais après avoir éprouvé une première dé-

faite, ils furent poursuivis avec vigueur et la Croisade fut publiée contre Manfrède.

Dans ces conjonctures, Urbain IV mourut à Pérouse. C'est à lui que l'on doit l'institution de la fête du *Corpus Domini,* en 1264, et ce fut l'Angélique Docteur S. Thomas d'Aquin, qui composa pour cette touchante solennité l'admirable office que l'Église récite encore aujourd'hui. A cette même époque, florissait le célèbre Dominicain Albert le Grand, ainsi surnommé à cause de l'étendue vraiment prodigieuse de sa science.

A Urbain IV succéda Guy, Cardinal-Évêque de Sabine, né à S. Gilles en Languedoc, et qui était le premier jurisconsulte de France. Le nouveau Pontife prit le nom de Clément IV. A peine eut-il reçu avis de son élection qu'il se rendit *incognito* à Pérouse et de là à Viterbe où il fixa sa résidence. Son premier soin fut de confirmer l'élection de Charles d'Anjou au trône de Sicile, et de hâter l'arrivée de ce prince. Manfrède en fut informé, et tandis que son compétiteur prenait la voie de mer pour se rendre à Rome, il envoya une flotte lui barrer le passage. A cet effet, les vaisseaux siciliens se postèrent à l'embouchure du Tibre et ils auraient assurément opposé un obstacle insurmontable à la descente de Charles, si une tempête effroyable ne les avait obligés à se disperser et à prendre le large. Le roi-élu profita de ce moment

pour entrer dans le Tibre, qu'il remonta dans une simple barque jusqu'à la *Basilica Ostiensis*, où il fut rejoint par ses soldats, à la tête desquels il fit son entrée dans Rome, le 24 Mai 1265. Le prince français prévoyant à la fois les efforts des Gibelins de la Haute Italie et la résistance acharnée de Manfrède dans le Sud, était venu avec un corps de troupes considérable, tandis qu'une seconde armée pénétrait en Italie par la Savoie, et, garantissant ses derrières, lui permettait de prendre entre deux feux les ennemis du Siége Apostolique. Le jour de l'Épiphanie de l'année suivante, le frère de S. Louis reçut la couronne royale au Vatican ainsi que Béatrix son épouse, au milieu des applaudissements du peuple Romain. Il jura fidélité au Souverain Pontife, se reconnut son vassal et lui promit au besoin aide et protection.

A partir de ce jour, une nouvelle ère commença pour l'Italie et l'on peut dire que les grands desseins d'Innocent IV, d'Alexandre IV et d'Urbain IV commencèrent enfin à se réaliser, malgré tant de bouleversements politiques, survenus depuis le Ier Concile général de Lyon. Sans perdre de temps, Charles d'Anjou, accompagné du Légat Pontifical, Richard, Cardinal de S. Ange marcha sur Ceprano, à la tête de sa valeureuse armée, et après s'être emparé de S. Germano, il fondit avec toutes ses forces sur les troupes de Manfrède,

composées de Sarrasins et de soldats levés en Pouille et en Sicile. Au premier choc, les Français mirent l'ennemi en déroute et firent un carnage effroyable. Manfrède lui-même resta sur le champ de bataille. La rapidité de la victoire du roi Charles fut due en partie à la valeur de ses troupes, en partie aux armes nouvelles dont elles étaient munies. Ce fut à cette bataille, en effet, que pour la première fois en Italie l'on vit (aux mains des Français) le sabre remplacé par l'épée. Or, celle-ci, bien maniée, était beaucoup plus redoutable dans la mêlée, car elle pénétrait facilement les cottes de maille des combattants. Cette mémorable victoire fut remportée non loin de Bénévent et ce fut auprès du pont de cette ville que l'on ensevelit le corps de Manfrède. La ville de Manfrédonia porte encore le nom de ce prince. Il avait des qualités qui le firent aimer du peuple; mais il marcha malheureusement trop sur les traces de son père, de sorte que son règne n'eût présenté aux Souverains Pontifes aucune garantie, tant au point de vue du respect des droits du Saint Siége qu'à celui du rétablissement de la tranquillité en Italie. Après la défaite de Manfrède, les armes victorieuses du roi Charles ne rencontrèrent plus d'obstacles dans la Pouille. Ce prince s'empara de Capoue et de Naples ainsi que des trésors de son rival. En cette occasion, Béatrix, femme de Charles, parcourut les rues de Naples

dans un carrosse doré; c'était la première fois que l'Italie voyait déployer une pareille magnificence.

En sécurité du côté du Sud, le Pape sentait le besoin de travailler au rétablissement de l'ordre en Lombardie. Un gouvernement fort pouvait seul assurer à ce pays les bienfaits de la paix. C'est pourquoi Clément IV y envoya deux Cardinaux-Légats, avec mission de travailler à aplanir toutes les difficultés, à faire disparaître les causes de discorde et à pacifier les esprits des habitants. Les Pisans jusqu'alors vassaux de l'empire et dévoués aux intérêts de la maison de Souabe, se voyant menacés des deux côtés, et sans espoir de secours de la part des Siciliens, ne pensèrent plus qu'à sauvegarder leurs intérêts sur mer et sur terre en demandant la paix au Souverain Pontife. Ils méritaient assurément d'être traités en ennemis; mais le Pape oublia le passé et consentit à se réconcilier avec eux.

Cependant le fils de Conrad, Conradin, qui était resté en Allemagne, se décida à descendre en Italie pour s'opposer au roi Charles et revendiquer l'héritage de son oncle Manfrède. Arrivé à Vérone, ce prince inexpérimenté et dépourvu de sages conseillers commit l'imprudence de vendre les chevaux de son armée pour faire de l'argent. Bientôt contraint de repasser les monts, il se prépara à envahir une seconde fois la Péninsule, où il finit par perdre la vie, comme nous allons le voir. Ayant

encore pour lui la moitié de la Sicile, il pénétra de nouveau en Italie, l'an 1268, à la tête de son armée réorganisée, fit son entrée à Pise et de là marcha sur Rome, où il fut reçu par Henri de Castille, qui y avait été nommé sénateur en revenant de Tunis. Le Pape était alors à Viterbe, et la présence des troupes espagnoles et allemandes empêchait le peuple Romain de seconder les vues du Souverain Pontife. Dans cette circonstance, Henri, pour fournir à Conradin les moyens de grossir son armée et d'aller livrer bataille au roi Charles rassembla tout l'or et l'argent qu'il put trouver, et alla jusqu'à mettre une main sacrilége sur les objets précieux qu'il trouva dans les Églises, sans même épargner les dons spontanément offerts par la dévotion des Fidèles. Toutefois ces excès même et cette conduite pleine d'impiété faisaient présager à Clément IV un triomphe prochain et il prévoyait la fin prochaine de Conradin. Ce dernier livra bataille à Charles d'Anjou près de Tagliacozzo. Défait et forcé de s'enfuir après avoir revêtu un déguisement, il fut reconnu et amené au vainqueur qui le fit décapiter publiquement à Naples, ainsi que plusieurs autres seigneurs. Parmi ces derniers se trouvait Frédéric, duc d'Autriche. Le maison de Souabe s'éteignit ainsi dans la personne de Conradin, en même temps que l'ancienne maison d'Autriche s'éteignait également

par la mort de Frédéric, dont le duché passa à la branche archiducale aujourd'hui régnante. Charles, après cette victoire, se rendit en Sicile, où il soumit par la force des armes tous ceux qui étaient encore opposés à son parti. Il se montra, il faut le reconnaître, par trop cruel, ce qui obligea le Pape à lui écrire une lettre pour l'exhorter à cesser de répandre ainsi inutilement le sang.

A peine Charles d'Anjou fut-il devenu entièrement maître du royaume deSicile, que Clément IV mourut à Viterbe, le 29 Novembre 1268. De mœurs sévères, observateur scrupuleux de la discipline de l'Église, il se fit admirer sur le Trône Pontifical même par ses vertus privées. Il exigea que son propre neveu renonçât à deux des trois prébendes qu'il possédait, et qu'il se conformât à la loi qui défend à un même Ecclésiastique de posséder plusieurs Bénéfices.

Tandis que les Cardinaux se préparaient à donner un successeur à Clément IV, Charles d'Anjou songeait à consolider sa puissance en Italie et se mettait à la tête du parti Guelfe. Afin de contribuer, de son côté, à assurer au roi son frère la tranquille possession du royaume de Sicile, tout en portant un coup à la puissance des Sarrasins, S. Louis, qui s'était embarqué pour l'Orient le Ier Juillet 1270, à la tête d'une armée de Croisés, résolut d'opérer une descente en Afrique. Sa

flotte, battue par une terrible tempête, fut d'abord obligée de relâcher en Sardaigne, d'où elle mit à la voile pour Tunis. Le roi musulman, à l'approche du danger, essaya de tromper le Saint monarque et feignit de vouloir embrasser l'Évangile. Mais comme il ne cessait point d'exercer toute sorte de cruautés contre les Chrétiens, S. Louis se vit obligé d'employer la force, ne fût-ce que par voie de représailles. Il était résolu, lorsque les renforts que devait lui amener son frère Charles seraient arrivés, de tomber sur les Sarrasins et de leur livrer un combat décisif; mais le roi de Sicile se fit attendre un mois et ce retard devint on ne peut plus funeste à S. Louis et aux siens. En effet, les chaleurs de l'été furent cause que la fièvre maligne et la dyssenterie se mirent dans le camp des Croisés et les décimèrent. L'épidémie enleva le Cardinal-Légat, un grand nombre de seigneurs français et enfin le Saint Roi lui-même, qui mourut, le 25 Août 1270. A la nouvelle de l'état déplorable auquel se trouvait réduite l'armée française, Charles se hâta de venir la secourir. Il obligea les Musulmans à conclure avec lui une paix favorable aux Chrétiens et, il faut le dire aussi, à ses propres finances; mais une grande partie de l'argent ainsi obtenu fut ensuite perdu dans une tempête qui assaillit les vaisseaux Chrétiens, près des côtes de Sicile. Il fit reconnaître pour roi

de France son neveu, Philippe, fils aîné de S. Louis, et se rendit avec lui à Viterbe pour y presser l'élection du Pape. Un fait extrêmement regrettable se passa alors, pendant que les deux rois entendaient la Sainte Messe dans l'Église de S. Laurent, en compagnie de Richard d'Angleterre. Guy de Montfort, qui exerçait l'autorité en Toscane au nom de Charles d'Anjou, avait juré de venger la mort de son père, tué autrefois par Richard. S'étant introduit dans l'Église, il se précipita comme un furieux sur Henri, le tua en présence des deux rois, traîna le cadavre dehors et l'exposa aux yeux du peuple. Le meurtrier ne reçut point immédiatement la punition due à son crime, mais seulement sous le Pontificat de Grégoire X, à qui le nouveau roi d'Angleterre, Édouard, ne s'adressa point inutilement pour obtenir justice.

Après que les deux monarques eurent quitté Viterbe, les Cardinaux, qui s'y trouvaient réunis au nombre de quinze, ne voulant point retarder davantage l'élection du Souverain Pontife, convinrent de la faire par compromis. Le Cardinal Jean, Évêque de Porto et S. Bonaventure firent l'un et l'autre usage de tout leur crédit, afin que l'on nommât promptement un nouveau Pape. Pour hâter encore davantage cette élection, Raniero Gatti, qui commandait la ville de Viterbe, eut recours à un expédient singulier, mais dont chacun reconnut bientôt l'ef-

ficacité : il fit enlever la toiture de l'appartement où se tenait le Conclave. Alors les Cardinaux (après la renonciation de S. Philippe Benizzi qu'ils avaient d'abord élu) créèrent Souverain Pontife Théobald Visconti, natif de Plaisance et Archidiacre de Liége, lequel se trouvait alors à S. Jean d'Acre, où l'on dépêcha immédiatement deux Religieux pour lui notifier son élection. Ce ne fut point sans répugnance qu'il consentit à accepter la Papauté dans des temps si critiques. Le nouveau Pontife prit le nom de Grégoire X. Son avénement ranima les espérances des Chrétiens d'Orient et de tous ceux qui avaient à cœur de voir reconquérir la Terre Sainte.

Cependant le premier soin du roi Philippe III le Hardi avait été de faire transporter en France le corps de son père et celui de son frère, Jean Tristan. La dépouille mortelle du Saint Roi s'arrêtait dans les diverses villes qu'on traversait et, entourée de cierges ardents, était exposée solennellement dans les Églises. C'était un spectacle émouvant de voir le peuple accourir pour vénérer ces restes précieux et rendre ainsi témoignage à la foi, à l'espérance et à la charité héroïques de ce grand prince, qui avait sacrifié sa propre vie pour venir au secours des Chrétiens d'Orient. On se disputait les pièces d'argent portant l'effigie du pieux monarque et on les portait suspendues au cou comme médailles.

L'arrivée du nouveau Pape était vivement dési-

rée de toute la Chrétienté. Ce fut le 1er Janvier 1272 que Grégoire X débarqua à Brindes. De ce port il se rendit à Bénévent, où le roi de Sicile, Charles d'Anjou, alla le recevoir avec tous les honneurs dus à la dignité suprême et conduisit, selon l'usage, le cheval du Pape par la bride. Avant de faire son entrée à Rome, le Souverain Pontife voulut visiter Viterbe. Parvenu enfin dans la capitale du monde Chrétien, il y reçut le serment de fidélité du roi Charles. S'étant ensuite rendu à Orviéto, il se préoccupa des moyens de faire réussir une nouvelle Croisade et de mettre ordre aux affaires de l'Église, tant en Orient qu'en Occident. A cet effet, il convoqua un Concile général à Lyon. En même temps, il éleva S. Bonaventure à la dignité Cardinalice et travailla de toutes ses forces à rétablir la paix entre les peuples d'Europe, à commencer par ceux de l'Italie. Il envoya, dans ce but, en Lombardie l'Archevêque d'Aix. Ce fut Grégoire X qui, en faisant élire roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, souche de la famille impériale régnante d'Autriche, donna à celle-ci les moyens d'étendre ses domaines et sa puissance; de sorte que chacun voit par là combien est redevable à la Papauté cette auguste maison, dont le Chef, à cette époque n'avait sous sa domination qu'une partie de l'Alsace.

Le Souverain Pontife, ayant quitté Orviéto, vint à Florence, où il s'efforça de réconcilier les Guelfes et

les Gibelins. La paix toutefois ne fut pas de longue durée : ce qui fut cause que le Pape, après s'être rendu à Muggello auprès du Cardinal Octavien Ubaldini, continua sa route par Reggio vers Milan. Là, il conféra le Patriarcat d'Aquilée (la plus riche dignité Ecclésiastique d'Italie) à Raymond *della Torre*, frère de Napoléon, seigneur de Milan. Tandis que le Pape cherchait à unir les esprits des Italiens dans un seul but pour le bien commun, le roi Charles travaillait, de son côté, à extirper toute occasion de guerre prochaine, en s'emparant de l'État de Gênes et du Piémont. Quoique la soif de conquêtes dont ce prince semblait dévoré ne dût point plaire au Souverain Pontife, les circonstances politiques la rendaient presque une nécessité. En effet, si une main ferme et vigoureuse ne s'était point alors étendue sur l'Italie, l'animosité des factions aurait crû sans cesse, et la Péninsule épuisée aurait fini par devenir la proie des Sarrasins.

Mais un grave obstacle à la paix universelle restait encore à écarter : nous voulons parler des Tartares. En même temps, l'attitude des Grecs schismatiques compliquait singulièrement les embarras de l'Église en Orient. Les voyages de Marco Polo contribuèrent beaucoup à inspirer au Kan des Tartares le respect du nom Chrétien. Marco Polo lui-même revint à la tête d'une ambassade envoyée par le Kan au Pape nouvellement élu, Grégoire X. D'autre part

les inquiétudes que les Grecs causaient à l'Occident semblèrent s'évanouir pour un temps, grâce aux dispositions pacifiques de Michel Paléologue. Ce dernier était parent de l'empereur Théodore; devenu tuteur des fils de ce prince, il avait bientôt aspiré à monter lui-même sur le trône de Byzance. L'an 1261, il réussit, par la force des armes, à s'emparer de Constantinople, d'où l'empereur latin Baudouin et le Patriarche Pantaléon furent obligés de s'enfuir. Pour mieux s'assurer le sceptre, Michel Paléologue mit à mort ses deux pupilles. En outre, les Génois comme nous l'avons dit, l'aidèrent à se consolider sur le trône. Cette révolution qui affligea profondément l'Occident devint néanmoins l'occasion d'un rapprochement inespéré entre les Grecs et la Papauté. Malheureusement, ce ne fut point un esprit de foi et de sincérité, comme on le crut d'abord, qui guida l'empereur grec dans la démarche qu'il fit auprès du Souverain Pontife. En effet, l'usurpateur n'ignorait pas les périls dont le menaçait la ligue qui tendait à se former entre les princes Chrétiens, par suite des efforts persévérants d'Alexandre IV et d'Urbain IV. D'autre part, il comprenait le danger auquel il était exposé, de rester isolé en Orient, à cause des troubles politiques qui agitaient si souvent l'Italie. En conséquence, il entra en pourparlers avec le Souverain Pontife, qu'il redoutait d'avoir pour ennemi et

dont l'amitié pouvait lui être fort utile. La réunion des deux Églises n'était donc pour Michel, comme elle l'avait été autrefois pour Manuel Commène, qu'un moyen d'en venir à ses fins. Telle avait été son intention, lorsqu'il entama avec Alexandre IV des négociations qui, poursuivies avec Urbain IV et Grégoire X, eurent le résultat que nous verrons bientôt. Quant à la sincérité du monarque bysantin, la suite des événements ne permet maintenant à personne d'y croire. Grégoire X y crut-il? Nous ne saurions le dire; nous savons seulement que Dieu tire souvent le bien du mal et peut quelquefois faire servir l'hypocrisie des princes au salut des peuples.

§. II.

Grégoire X.

Théobald Visconti, Archidiacre de Liége, se trouvait en Syrie auprès d'Édouard et d'Edmond, fils de Henri III roi d'Angleterre et les encourageait à lutter contre les Sarrasins. C'était un homme de mœurs angéliques, d'une figure majesteuse, plein de noblesse dans ses manières, bien fait de sa personne; il avait le teint coloré, le front large, les yeux grands et vifs, la bouche petite et le nez arqué. Doué d'une science solide, il possédait en outre une

admirable prudence et, à un degré éminent, toutes les autres vertus. Il était à S. Jean d'Acre, lorsqu'un jour deux Religieux, venant de Viterbe, y débarquèrent. Le profond respect dont leurs paroles étaient accompagnées faisait déjà prévoir un événement grave et imprévu. Ils remirent à l'Archidiacre, de la part des Cardinaux, avec un décret du Conclave, des lettres dans lesquelles on lui annonçait son élévation à la Papauté. Théobald, qui s'était entièrement consacré à la Croisade, dont il avait été en Angleterre le principal promoteur, fut rempli d'une telle stupéfaction à cette nouvelle inattendue, que son premier mouvement fut de décliner absolument un si pesant fardeau. Il connaissait parfaitement les difficultés de son époque et en particulier le besoin qu'avait l'Orient de conserver en lui un ami d'Édouard, qui maintînt ce prince dans la disposition de combattre les Sarrasins.

Cependant cédant aux exhortations des deux Religieux, qui n'omirent point de lui représenter le bien beaucoup plus grand qu'il pouvait faire étant Pape, cédant aussi aux affectueuses prières d'Édouard et de Béatrix, comtesse de Bretagne, sœur de ce dernier, il se résigna à accepter le Souverain Pontificat. Le prince anglais et sa sœur se réjouissaient en effet tout particulièrement de son élection. Ils se rappelaient ce que Théobald avait fait pour soutenir les droits de leur père, Henri III, contre les préten-

tions de Simon, comte de Montfort, lorsque l'Archidiacre s'était trouvé adjoint au Cardinal Ottobono Fieschi, Légat de Clément IV en Angleterre.

S. Bonaventure avait beaucoup contribué à l'élection de Théobald qu'il avait eu autrefois pour élève à Paris, où le futur Pape était venu écouter les leçons de S. Thomas d'Aquin. Le choix des Cardinaux ne pouvait d'ailleurs être ni plus sage, ni mieux adapté aux circonstances. Le nouveau Pontife était étroitement lié d'amitié avec Henri III, roi d'Angleterre, père d'Édouard, avec Philippe III, roi de France, et avec Charles, roi de Sicile, l'un fils et l'autre frère de S. Louis, qui avait lui-même professé une singulière estime, pour les rares qualités de l'Archidiacre. Il était, de plus, profondément versé dans la connaissance des affaires d'Orient et avait été témoin oculaire des cruautés commises par les Sarrasins, de sorte qu'il semblait, sous tous les rapports, l'homme désigné par la divine Providence pour gouverner dans ces temps difficiles l'Église de Jésus-Christ.

Avant de partir de S. Jean d'Acre, il accueillit une ambassade, que le Kan des Tartares envoyait au Pontife Romain, pour lui demander des ouvriers évangéliques. Cette ambassade se composait de Nicolas Mafféo et de Marco Polo, tous deux Vénitiens. Grégoire X saisit avec empressement une aussi belle occasion de répandre sur les Tartares le double bienfait de la Foi et de la civilisation, et

en même temps de mettre un terme à leurs incursions et aux ravages qu'ils commettaient sur les terres des Chrétiens. En conséquence, il leur envoya deux Religieux Dominicains, porteurs de présents qu'ils devaient remettre de sa part au Kan. A cette époque d'ailleurs les voyageurs étaient aussi missionnaires et cherchaient à gagner les âmes à Dieu. Ils mettaient à profit dans ce but soit les relations commerciales, soit les excursions scientifiques, comme nous en avons un exemple dans Marco Polo. Enfin, Grégoire X se décida à partir pour l'Italie, mais avant de s'embarquer il voulut aller visiter Jérusalem. Là, comme on peut bien le penser, prosterné devant le sépulcre du Sauveur, il adressa à Dieu les plus ferventes prières pour le salut du monde Chrétien. Il avait été élu Pape le 1er Septembre 1261 et ce ne fut que le 1er Janvier de l'année suivante qu'il débarqua à Brindes. Il se renditalors, comme nous l'avons vu plus haut, à Bénévent, puis à Viterbe, où il s'arrêta quelque temps, et enfin à Rome, où le peuple et la noblesse l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie et où il reçut le serment de Charles d'Anjou. Ordonné Prêtre, et ensuite consacré Évêque, il fut couronné par le Cardinal Jean Gaëtan Orsini, le 27 Mars de la même année, en présence du roi de Sicile qui, selon le cérémonial de la prise de possession, tint le cheval du Pape par la bride

pendant le trajet du Vatican au Latran, donna à laver au Pontife avant le repas et lui présenta le premier plat.

Mais tous ces honneurs étaient loin d'occuper l'esprit de Grégoire X: la détresse des Chrétiens d'Orient se présentait sans cesse à sa pensée. Aussi s'efforça-t-il immédiatement de disposer les souverains à s'unir tous dans le but d'abattre la puissance musulmane. Le Cardinal Jacques de Pecoraria, célèbre par les légations importantes qu'il avait remplies dans les Flandres, en France et en Allemagne, venait d'être jeté en prison par ordre de Frédéric II; Grégoire qui avait été son disciple s'empressa d'obtenir sa mise en liberté par l'intermédiaire de S. Louis. Particulièrement versé dans le droit Canon, et dans toutes les autres sciences Ecclésiastiques, le nouveau Pape savait, en toute occasion, prendre la décision qui convenait le mieux au caractère de sa dignité suprême et aux circonstances critiques dans lesquelles se trouvait alors l'Europe. Aussi écrivit-il au roi de France, au comte de Savoie, à l'Archevêque de Rouen, au Grand-Maître de l'Ordre des Templiers et à tous les princes Chrétiens, en leur exprimant son désir de les voir réunir toutes leurs forces pour une nouvelle Croisade contre les Sarrasins. Il envoya au Patriarche de Jérusalem un Légat *a latere*, dans la personne du Dominicain Frère Thomas de Cosenza. En même temps, il adres-

sa à Édouard, fils du roi d'Angleterre, qui était resté en Orient à la tête d'Écossais, d'Anglais, de Frisons et d'autres Croisés du Nord, une lettre pleine d'affection, dans laquelle il l'encourageait (comme il l'avait déjà fait lorsqu'il résidait à S. Jean d'Acre) à disputer à Bendocdar la possession de la Syrie. Mais aux yeux de Grégoire X le meilleur moyen de faire réussir son grand projet était de convoquer un Concile général. Ce qui fortifiait encore le Pape dans sa résolution, c'était le désir qu'il nourrissait depuis longtemps de voir enfin s'effectuer la réunion des deux Églises, but constant des efforts de ses prédécesseurs, Urbain IV et Clément IV. En conséquence, l'an 1272, il annonça à la Chrétienté qu'un Concile œcuménique se tiendrait à Lyon deux années plus tard. Cette ville d'ailleurs lui était parfaitement connue; car, à la prière de l'Archevêque Philippe, il y avait fait les préparatifs du dernier Concile général. Pour faciliter et rendre plus efficaces les travaux du futur Synode, Grégoire X s'employa à procurer la paix entre les Vénitiens et le roi Charles de Sicile, ainsi qu'entre ces premiers et les Grecs, qui semblaient se montrer de plus en plus disposés à abandonner leur schisme. L'esprit de concorde dont le Souverain Pontife était animé, l'obligea de déployer une grande sévérité contre les ennemis de l'ordre. C'est pourquoi il menaça de peines spirituelles quiconque mettrait

obstacle à la pacification de l'Europe et en particulier les partisans du défunt Conradin ainsi que Louis de Bavière. Il parvint à rétablir la paix entre la Bohême et la Hongrie et envoya *Vice Domino Vice Domini* en Lombardie, pour apaiser les dissensions qui y régnaient et faire comprendre aux populations de cette province que leur devoir était de mettre promptement fin à leurs discordes. Le Pape étendit cette sollicitude paternelle aux autres parties de l'Italie. En un mot, par l'intermédiaire de Légats, envoyés tout exprès, il s'entendit avec les peuples et les souverains, afin de faire disparaître, autant que cela était possible, toute cause d'hostilités entre eux. Grégoire X partit enfin pour Lyon, après avoir séjourné un an à Orviéto, où il avait reçu les ambassadeurs du roi de Castille. Avant de se mettre en route pour la France, il envoya à Rome, pour le représenter durant son absence, deux Cardinaux : Richard Annibaldi et Jean Gaëtan Orsini, qui fut plus tard Nicolas III. Son voyage fut pour les peuples une occasion, qu'ils saisirent avidement, de lui manifester l'amour et la vénération profonde qu'inspirait à tous sa Personne Sacrée. Semblable à un Ange de paix, il traversa l'Italie pour aller porter en France les fruits de son zèle Apostolique auquel était réservée la gloire (malgré la difficulté des temps) de réconcilier l'Orient avec l'Occident. Plein d'amour pour les pauvres, il les

admettait à sa table et leur lavait lui-même les pieds, rappelant par là aux princes que la Papauté protége les faibles, et aux puissants du siècle que la vraie grandeur consiste dans la charité. Arrivé à Lyon, il y célébra le Concile et vit l'Église Grecque se soumettre filialement à l'autorité souveraine des Successeurs de S. Pierre.

Après la tenue du Concile œcuménique, il envoya à Philippe III, roi de France, Simon, Cardinal de Ste Cécile, pour déterminer ce monarque à entreprendre une Croisade contre les Sarrasins. Il s'efforça de réconcilier les partis en Allemagne, afin que Rodolphe, roi des Romains, devenu allié de Philippe III, pût, sans aucune préoccupation, se rendre en Italie, se faire couronner empereur à Rome et donner une nouvelle impulsion à la Croisade, tant par son autorité que par ses armes. Parti de Lyon pour Rome, Grégoire X ne cessa pas d'écrire aux princes Chrétiens, en les conjurant de vivre en paix et de se comporter selon les règles de l'équité.

Lors de son passage à Lausanne, il y reçut dans la Cathédrale, le jour de S. Luc, en présence de Cardinaux et d'Évêques, le serment de fidélité de Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains. Ce prince était accompagné de sa femme et de ses fils et tous baisèrent les pieds du Pontife. A cette cérémonie assistèrent les ducs de Bavière et de Carinthie, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs d'Allemagne. Afin

que le serment qu'il prêtait ne fût point un simple acte de formalité, Rodolphe reconnut publiquement les droits du Saint Siége et déclara qu'il entendait les faire respecter de tous. Le Pape continua ensuite son voyage, en passant par Plaisance, sa patrie, et en donnant partout des signes non équivoques de sainteté. Parvenu à Arezzo, il y fut attaqué d'une maladie mortelle et expira, le 10 Janvier 1276, au milieu des larmes du Clergé et du peuple. D'une conduite irréprochable, d'un esprit généreux, plein de charité et de douceur Grégoire X fut un Ange de paix pour l'Europe et pour les Sarrasins un Ange exterminateur. Les vertus Chrétiennes, qu'il pratiqua à un degré héroïque, et qui lui ont mérité le titre de Bienheureux, s'inspiraient chez lui de la simplicité de la colombe, unie à la prudence du serpent. Si avec une persévérance et une patience vraiment admirables, il exhorta les princes Chrétiens à observer la paix entre eux pour mieux assurer le succès d'une nouvelle Croisade, il sut aussi faire preuve d'une intrépidité et d'une liberté tout évangéliques, en reprochant à quelques uns d'entre eux leur vie dissolue et leurs sacriléges. Son Pontificat resplendira toujours comme une ère de bénédiction, dans l'histoire de l'Église et dans celle du genre humain.

§. III.

S. Bonaventure.

Parler du IIe Concile général de Lyon sans donner quelques détails sur S. Bonaventure qui y joua le premier rôle, serait sans contredit, manquer aux devoirs de l'historien. Certains grands caractères, de même qu'ils n'ont pu se dérober à l'admiration de leur siècle, ne sauraient tomber dans l'oubli et brilleront toujours en traversant les âges à venir. S. Bonaventure doit son nom à une exclamation de S. François d'Assise, qui l'avait vu petit enfant en passant à Bagnorea patrie du futur Docteur. Il devint l'un des hommes les plus saints et les plus savants de son temps. Professeur de théologie à Paris et plus tard Général de l'Ordre de S. François, il se fit partout admirer par les éminentes qualités de son cœur et de son esprit. S. Thomas d'Aquin ne s'expliquait pas comment un homme d'une constitution physique si faible pouvait supporter tant de fatigues, dans les chaires d'enseignement public et dans le saint ministère. A cette époque de fréquentes commotions politiques et religieuses, S. Bonaventure cachait sous l'habit grossier des Franciscains une âme à la fois pleine d'énergie et de mansuétude ainsi que de dévouement au bien

commun. C'était une de ces individualités d'élite qui possédent en elles toutes les vertus Chrétiennes et sociales et qui savent les exercer également au profit de la Religion et de l'humanité. Doué d'une prudence singulière, et possèdant à un degré remarquable, le don de conseil, ce fut lui qui, après la mort de Clément IV, proposa aux Cardinaux l'Archidiare de Liége qu'ils élurent Pape et qui prit le nom de Grégoire X. Par sa science vraiment prodigieuse, il s'attira l'admiration d'Alexandre de Halès qu'il eut pour maître et du futur Grégoire X qu'il eut pour disciple. Éloquent et profondément versé dans la connaissance des lois Ecclésiastiques, il dirigea en grande partie les travaux du IIe Concile général de Lyon et contribua puissamment à ramener à l'Église les dissidents. Aussi les Grecs venus de Constantinople pour prendre part à ce même Concile, surpris de la science et de la vertu qui resplendissaient dans ce grand Docteur, l'appelaient-ils, dans leur propre langue Εὐτυχής ou *fortuné*. Rempli de zèle pour l'observance réguliére qu'il désirait ardemment voir régner dans tous les couvents de son Ordre, il inculquait à ses Religieux un entier détachement des choses du monde et un ardent amour de Dieu. Les liens d'une étroite amitié l'unissaient à S. Thomas d'Aquin; et comme ce dernier n'a été surpassé par personne quant à la profondeur de l'intelligence et au don de résou-

BX 820 .T5914 1867
v.2 SMC
Tizzani, Vincenzo,
1809-1892.
Les Conciles gnraux
/
AKF-1824 (awab)